هكذا من الأصل

Le Monde

TÉLÉVISION-RADIO-MULTIMÉDIA
■ La science à la télévision
■ Les encyclopédies sur CD-ROM



CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16687 – 7,50 F - 1,13 EURO

DIMANCHE 20 - LUNDI 21 SEPTEMBRE 1998

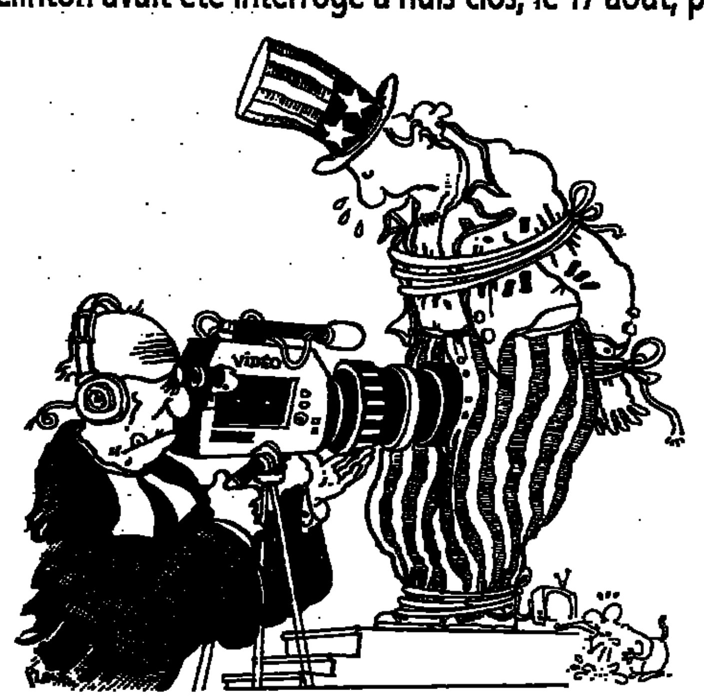
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Bill Clinton, l'humiliation publique

● Le Congrès a décidé de diffuser, lundi, l'enregistrement vidéo de l'audition du président américain devant le Grand Jury ● La Maison Blanche dénonce une décision « partisane et injuste » ● M. Clinton avait été interrogé à huis-clos, le 17 août, par le procureur Starr

LA COMMISSION des affaires judiciaires de la Chambre des représentants a donné, vendredi 18 septembre à Washington, son feu vert à la diffusion à la télévision de l'enregistrement vidéo du témoignage sous serment du président Clinton devant le grand jury sur sa relation avec Monica Lewinsky. Ce témoignage sera rendu public, lundi, à 15 heures (heure de Paris). Outre cette déposition du 17 août, la Commission des lois a décidé de rendre publiques les quelque 2 800 pages de documents annexés au rapport de Kenneth Starr, dont les déclarations de l'ancienne stagiaire de la Maison Blanche, dans sa quasi-intégralité.

Ces décisions ont été annoncées par le président de la commission judiciaire, Henry Hyde, au terme d'une journée et demie de débats, parfois houleux, entre les membres démocrates et républicains de cette commission réunie à huis clos. *« C'est une décision partisane et injuste »*, a déclaré un porte-parole de la Maison Blanche, Barry Toiv, qui a sévèrement critiqué le feu vert du Congrès à la diffusion de cet enregistrement. Les démocrates ont dénoncé l'attitude des républicains en affirmant qu'elle augure mal des chances d'un jugement équitable du président. *« Il devient de plus en plus clair que les républicains n'ont absolument pas l'intention de mener cette enquête en vertu des principes d'équité adoptés dans l'enquête du Watergate »*, a affirmé Richard Gephardt, leader de la minorité démocrate à la Chambre des représentants.



Par ailleurs, le médiateur du *Monde*, Robert Solé, donne la parole à ceux de nos lecteurs qui ont critiqué la publication du rapport Starr dans nos colonnes et rend son avis sur ce choix journalistique.

Lire page 2, notre éditorial et l'avis du médiateur page 16



RODOLPHE ESCHER

Le journal d'un vigneron

LES VENDANGES ont commencé, mardi 15 septembre, au domaine du Château Haut-Brion. Jean-Bernard Delmas, le gérant de ce premier grand cru classé de bordeaux, a tenu pour *Le Monde* le journal d'une saison en Médoc. De la floraison du vignoble en juin aux vendanges de septembre, le patron de Haut-Brion nous livre une chronique des jours et des gestes, des vignes et des hommes, qui dépasse le simple et beau souci de produire un vin, si célèbre soit-il. C'est tout un art de faire et tout un art de vivre qui sont racontés ici.

Lire pages 12 et 13

Le gouvernement rouvre le dossier des plantes transgéniques

LE DÉBAT sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) va être rouvert par le gouvernement à l'occasion d'un conseil informel des ministres européens, à Salzbourg, lundi 21 septembre. Le ministre de l'agriculture, Louis Le Pensec, insistera sur les aspects environnemental et économique, délaissés, selon lui, par les textes existants. Or, sur la base de ces derniers, le Conseil d'Etat, saisi par Greenpeace, pourrait autoriser la commercialisation du maïs transgénique, le commissaire du gouvernement ayant estimé, vendredi, que le principe de précaution n'a pas été violé. M. Le Pensec prépare, en outre, une réforme de la commission du génie biomoléculaire, jugée peu transparente par la Conférence de citoyens, en juin.

Lire page 8

M. Chirac et les LEP : petite histoire d'une cohabitation vigilante

LES ÉLÈVES du lycée professionnel Maréchal-Leclerc-de-Hauteclocque à Saint-Jean-de-la-Ruelle, dans l'agglomération d'Orléans, ne recevront pas le président de la République. Enfin, pas maintenant. La visite du chef de l'Etat, envisagée pour le lundi 21 septembre, a été reportée *sine die*. A l'origine de ce changement de programme, il y a une petite histoire, révélatrice de la cohabitation vigilante installée entre les « deux têtes » de l'exécutif.

Dans les tout premiers jours de septembre, on réfléchit, à l'Elysée, sur la « rentrée » politique de M. Chirac. Où doit-il se montrer, sur quel sujet doit-il intervenir ? Le choix d'un lycée professionnel s'impose, car il répond aux trois critères essentiels de la communication présidentielle : premièrement la province, cette *« France intérieure »* si chère à M. Chirac, mais sans le côté « cul des vaches » que sa fille Claude, en charge de la communication du chef de l'Etat, s'acharne à gommer ; deuxièmement, l'actualité ; troisièmement, la dénonciation, par le président-candidat, de toutes les négligences, oublis ou fausses réformes du gouvernement.

Ce sera donc un LEP, en province. Saint-Jean-de-la-Ruelle, comme son nom ne l'indique pas, est une cité fort urbanisée, avec un taux élevé de logements sociaux, qui connaît, à son échelle, les difficultés sociales des banlieues des grandes villes. Son lycée professionnel Maréchal-Leclerc est une des réussites pédagogiques de la région Centre. Spécialisé dans la mécanique automobile, il forme, avec succès, de jeunes techniciens et permet accessoirement de belles images télévisuelles. Lors de la grande consultation des lycéens, au printemps, confiée par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, à Philippe Meirieu, il était de plus apparu que les élèves des LEP, qui avaient répondu massivement au questionnaire, exprimaient souvent de l'amertume ou un sentiment de marginalisation par rapport aux lycées d'enseignement général.

Ce « malaise » des jeunes, doublé d'une certaine déception à l'égard du ministre de l'éducation nationale, personnalité symbolique s'il en est du gouvernement de Lionel Jospin, ne devait donc pas être négligé par le chef de l'Etat. Seulement voilà : au moment même où les services de l'Elysée réglaient l'intendance du déplacement de M. Chirac dans le Loiret, ceux de M. Allègre accompagnaient le ministre de l'éducation nationale, le 10 septembre, jour de la rentrée, au lycée professionnel hôtelier Belliard, dans le 18e arrondissement de Paris. A cette occasion, il affirmait sa volonté de mettre cette année *« la priorité des priorités »* sur ce secteur, en insistant sur *« cet enseignement remarquable, qui a fait la preuve de sa réussite, débouche sur de vrais emplois et fabrique des jeunes équilibrés en prise et en phase avec la société »*. Quant au plan de rénovation de l'enseignement professionnel, qui avait paru un temps oublié, M. Allègre précisait qu'il devrait bientôt être mis en place.

« Il faut casser l'image élitiste où l'on prétend que l'enseignement général est le fin du fin tandis que le professionnel ne récupère que les recalés du général, alors qu'il est tout aussi noble », ajoutait le ministre. Sur ce sujet, M. Chirac ne pouvait pas être mieux-disant. Il a donc préféré se retirer momentanément de cette compétition-là.

Pascale Robert-Diard

Folle semaine boursière

CONFRONTÉS à une crise financière de grande ampleur en Asie, en Russie et en Amérique latine, les boursiers perdent leur sang-froid. La moindre déception, le moindre faux pas tournent à la catastrophe. Cette semaine, les actions de groupes prestigieux comme Alcatel, puis Shell – qui a annoncé la fermeture de ses sièges européens –, ont été victimes de véritables vagues de défiance. Jeudi, l'annonce d'une révision en baisse des perspectives de bénéfices du groupe français, jugée déloyale par les investisseurs, a provoqué un effondrement du titre (– 38 %). Dans nos pages « Placements », quelques conseils pratiques pour ne pas se laisser gagner par cette nervosité extrême.

Lire pages 17 à 20

■ Les premiers pas de M. Primakov

Pour sauver ses banques, la Russie imprime de la monnaie. Les monopoles d'Etat sur l'alcool et le tabac sont restaurés. Entretien avec Dmitri Lvov, économiste chargé, par le premier ministre, d'élaborer un programme anticrise. p. 3

■ Plan de sauvetage bancaire au Japon

Le premier ministre nippon est parvenu à un accord de principe avec l'opposition sur un plan de remise en ordre du secteur financier. p. 4

■ Le RPR, horizon 2002

Plus que les élections européennes de 1999, les législatives de 2002 constituent, selon Philippe Séguin, l'échéance décisive pour le RPR. p. 6

■ Promeneurs contre chasseurs

Une soixantaine d'associations environnementales réclament, dans une pétition, l'interdiction de la chasse le dimanche après-midi. p. 9

■ Le football sans la liesse

Sécurité oblige, les places assises se généralisent dans les stades. Les supporteurs européens s'inquiètent de cette ambiance aseptisée. p. 21

■ Au « Grand Jury »

Nicolas Sarkozy est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », dimanche à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 920 - 7,50 F

POINT DE VUE

Le roi médiatique américain est nu *par Eric Fassin*

NON sans hypocrisie, les médias américains s'inquiètent aujourd'hui : de la présidence de Bill Clinton, l'Histoire ne retiendra-t-elle que le scandale où il s'enlise sans fin ? C'est bien possible, mais faisons le pari que ce serait tant mieux, et pour la démocratie, et pour Bill Clinton lui-même. S'il s'agit de morale, mieux vaudrait en effet qu'on oublie le cynisme d'un homme qui a préféré sacrifier ses principes les plus chers en n'opposant pas son veto à la réforme du *Welfare* en 1996. Pour gagner quelques voix sur sa droite, c'était jeter à la rue les enfants de la misère, alors même que sa réélection semblait déjà assurée.

S'il s'agit de politique, l'histoire pourrait bien garder le souvenir d'une présidence de longue date impuissante après l'échec initial d'un grand projet, la couverture médicale pour tous, et depuis la débâcle électorale de 1994, qui condamnait Bill Clinton à une cohabitation durable avec le Congrès républicain. Le président était déjà faible, et, s'il est encore affaibli aujourd'hui, c'est surtout parce qu'approche la fin de son dernier mandat.

Parions donc que l'affaire Lewinsky pourrait être la victoire décisive d'une présidence politiquement floue et vide. Sans doute s'agirait-il d'une victoire à la Pyrrhus, payée au prix fort de l'humiliation publique ; du moins le président aurait-il réussi à tourner une page de l'histoire politique américaine récente. Déjà, deux fois élu en dépit de ses mœurs, il avait fait la preuve qu'aux Etats-Unis la morale ne décide pas la politique : la victoire ne suppose pas la vertu. Contre le sens commun des élites américaines, il avait donc établi que l'Amérique n'était pas puritaine.

Lire la suite et les autres points de vue page 14

Eric Fassin *est sociologue et américaniste (Ecole normale supérieure).*

Les sons neufs de Strasbourg



PHILIPPE HUREL

DEPUIS 1982, Musica réunit à Strasbourg de grandes formations de création contemporaine. Pour sa seizième édition, ce Festival des musiques d'aujourd'hui reçoit la génération des quadragénaires, dont le compositeur français Philippe Hurel est l'un des représentants les plus inspirés. A lire aussi dans nos pages « Culture » : Millet/Van Gogh au Musée d'Orsay et la Biennale des antiquaires à Paris.

Lire pages 24 à 26

هكذا من الإهمال

ÉTATS-UNIS La Commission judiciaire de la Chambre des représentants, *à majorité républicaine, a donné* son feu vert, vendredi 18 septembre, à la diffusion télévisée, à partir de lundi, de l'enregistrement vidéo du témoignage sous serment du président *devant le grand jury, le 17 août.* ● CETTE DÉPOSITION du président *sur sa liaison* avec une ancienne stagiaire à la Maison Blanche, Monica Lewinsky, est annoncée comme particulièrement *humiliante pour Bill Clinton.* ● LA MAISON BLANCHE a *sévèrement critiqué* la décision du Congrès de diffuser cet enregistrement, en la qualifiant d'injuste et de partisane. ● LES RÉPUBLICAINS *ont justifié* cette diffusion par le besoin – pour le Congrès et le pays – de juger sur pièces de la véracité des propos du président à un moment où les sondages indiquent qu'une majorité d'Américains sont prêts à lui accorder le bénéfice du doute. *(Lire aussi pages 14 et 16).*

Les démocrates dénoncent la volonté du Congrès d'humilier Bill Clinton

Les Américains prendront connaissance, lundi 21 septembre, des déclarations sous serment de leur président niant toute relation sexuelle avec Monica Lewinsky. La Maison Blanche juge injuste et partisane la décision de rendre public le témoignage présidentiel

WASHINGTON
de notre correspondant

Chaque jour qui passe rend le climat politique de Washington plus délétère. Si certains rêvaient encore d'un état d'esprit bipartisan lors de l'examen du rapport du procureur Kenneth Starr par le Congrès, la journée du vendredi 18 septembre aura achevé de dissiper leurs illusions.

La décision de la commission des affaires judiciaires de la Chambre des représentants de rendre public l'enregistrement-vidéo des témoignages de Bill Clinton et Monica Lewinsky devant le grand jury, ainsi que quelque 2 800 pages de documents, a été précédée par des manifestations d'une rare acrimonie entre républicains et démocrates. Ce climat augure mal de la *suite de la procédure d'impeachment* (mise en accusation) du chef de la Maison Blanche.

Lundi matin, les Américains pourront juger par eux-mêmes si, comme le soutient M. Starr, le président s'est parjuré en niant avoir eu des relations sexuelles avec Monica Lewinsky. A n'en pas douter, ils aboutiront à cette conclusion, laquelle est évidente pour tout lecteur du compte-rendu écrit de l'audition de M. Clinton, dont de larges extraits figurent dans le rapport Starr.

Mais c'est une chose de lire et une autre que d'entendre et de voir un président articuler ses propres mensonges, peut-être plus encore, ici aux Etats-Unis, où la société est fortement imprégnée de l'image télévisuelle. *Le spectacle* d'un Bill Clinton perdant son calme (à un moment, il quitterait la salle pour retrouver son sang-froid), ergotant à propos d'un acte sexuel – des fellations – qui n'entrerait pas dans sa définition restrictive des *« relations sexuelles »*, risque de provoquer des effets dévastateurs sur ses concitoyens. Ils ont encore en mémoire l'image de leur président deman*dant pardon – les yeux embués de* larmes – au pays et à son épouse, pour sa *« relation inappropriée »* avec Mlle Lewinsky.

« ÉTALAGE MALSÉANT »

Au fâcheux effet d'un président répondant de façon évasive aux questions de plus en plus pressantes du procureur et des jurés, s'ajoutera le choc provoqué par *des détails d'ordre sexuel annoncés* encore plus explicites et crus que dans le rapport écrit.

Une partie de l'Amérique *jugera* un tel étalage malséant, alors qu'une autre haussera les épaules, estimant qu'elle sait déjà tout du comportement inconvenant et surtout incroyablement imprudent du chef de l'exécutif. Les républicains espèrent que les réactions de la première se traduiront par une érosion de la forte cote de popularité de M. Clinton. Les démocrates *et la Maison Blanche espèrent,* pour leur part, que les responsables du Parti républicain seront blâmés pour avoir imposé la divulgation de documents scabreux qui n'ajoutent pas grand-chose à leur démonstration et dont une large majorité d'Américains ne souhaitaient pas la diffusion.

L'aigreur grandissante entre des parlementaires censés être inspirés *par la mission historique consis*tant à envisager, pour la première fois depuis Richard Nixon, en 1974, *l'impeachment* du chef de la Maison Blanche, est apparue en direct sur les chaînes de télévision. Alors que le président de la commission judiciaire de la Chambre, le républicain Henry Hyde, assurait avec bonhomie que l'*« esprit bipartisan est vivant et florissant »*, il était presque délogé du micro par des élus démocrates ulcérés. L'un d'eux, Barney Frank, résumait leur *sentiment : « C'est un nouveau concept d'esprit bipartisan unilatéral. »*

DIVISION RADICALE

M. Hyde ne faisait alors plus de manières pour reconnaître ce que chacun a pu ensuite constater : *« Il y avait une tendance chez les démocrates à ne rien révéler* [s'agissant des détails les plus embarrassants], *et une tendance des républicains à révéler le plus possible. »* Cette division radicale s'est manifestée au cours de 17 votes, les républicains n'acceptant d'expurger que modestement le seul témoignage de Monica Lewinsky.

Les démocrates accusent donc les républicains d'employer les moyens les plus déloyaux pour affaiblir et humilier Bill Clinton, alors *que les seconds arguent que* cette avalanche de précisions à caractère semi-pornographique est nécessaire pour démontrer le parjure présidentiel.

Le rapport écrit de M. Starr n'ayant pas été déterminant, s'agissant de l'avenir politique de M. Clinton, sa version télévisée constituera-t-elle un tournant espé*ré par les républicains ?* Les sondages qui seront effectués en début de semaine devraient permettre de savoir si ce nouveau déballage profite à l'accusateur ou à l'accusé.

En attendant, la Maison Blanche assiste, impuissante, à ces rebondissements. Son désarroi se révèle par l'absence de toute contre-offensive politique, si ce n'est la nomination d'un haut fonctionnaire *du département d'Etat* bon connaisseur des arcanes du Capitole, Gregory Craig, dont la mission est de réparer les erreurs de stratégie de plus en plus criantes des avocats du chef de l'exécutif. De son côté, Bill Clinton se réfugie dns un activisme très « présidentiel » : lundi matin, il s'exprimera sur le terrorisme, à New York, devant l'Assemblée générale des Nations unies.

A la même heure, ses concitoyens écouteront ses dénégations embarrassées à *propos* de ses relations extra-conjugales. Outre la prestation des deux acteurs principaux du « vaudeville constitutionnel » de l'Amérique, ils prendront également connaissance du témoignage des amis de Monica Lewinsky, celui des agents du secret ser*vice, de Vernon Jordan, l'ami si* complaisant de Bill Clinton, de Betty Currie, la trop fidèle secrétaire personnelle du président.

ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES

Il restera à la commission à se prononcer sur la divulgation d'autres documents « explosifs », comme les quelque 20 heures d'entretiens téléphoniques entre Monica et son ex-amie Linda Tripp, et surtout le témoignage de M. Clinton devant les avocats de Paula Jones, dans lequel il niait toute relation avec l'ancienne stagiaire de la Maison Blanche.

C'est, par ailleurs, dans le cadre de cette dernière instruction *judiciaire* que M. Clinton a reconnu, pour la première fois, avoir eu une aventure avec une autre femme, Gennifer Flowers, après l'avoir formellement démenti, en 1992, en regardant l'Amérique droit dans les yeux et main dans la main avec son épouse Hillary.

La saga Clinton-Lewinsky, contrairement aux apparences et *en dépit des souhaits des Améri*cains et... du reste du monde, ne fait peut-être que commencer.

Laurent Zecchini

Al Gore : « Un grand ami, un grand président »

Le président Bill Clinton ne démissionnera pas face au scandale Lewinsky, a assuré, vendredi 18 septembre, le vice-président américain Al Gore, à Nashua (New Hampshire). *« Il ne va pas démissionner, pas plus qu'il ne devrait avoir à le faire »*, a déclaré M. Gore, dans une interview à un quotidien local, le *Concord Monitor. « Le rapport* [du procureur Starr] *qui a été transmis ne constitue sûrement pas un motif de destitution »*, a estimé le vice-président.

Interrogé sur l'impact du scandale sur sa propre carrière, le vice-président a estimé que *« ce ne devait pas être une question de politique »*, mais *« une question de ce qui est bien pour le pays »*.

Al Gore a réaffirmé son soutien à Bill Clinton, *« un grand ami et un grand président »*, tout en se déclarant d'accord – pour la première fois – avec les propres aveux de M. Clinton selon lesquels la conduite de ce dernier était *« indéfendable »*.

La décision des parlementaires prime celle du grand jury

Depuis quelque deux cents ans qu'existe l'institution du grand jury aux Etats-Unis, la loi et la pratique disposent que les dépositions faites devant cette chambre populaire de mise en accusation sont supposées rester secrètes, afin de préserver la réputation des témoins.

Il est cependant de plus en plus fréquent que ces témoignages – reçus à huis clos – soient ensuite transmis à des juridictions civiles et rendus publics. Un précédent fameux existe : le témoignage de Ronald Reagan, entendu pendant huit heures dans le cadre du procès de l'Irangate (le financement occulte de la Contra antisandiniste au Nicaragua), avait fait l'objet d'une large publicité. Outre que le Congrès (c'est-à-dire, en l'occurrence, la commission des affaires judiciaires) a légalement le droit de prendre une telle décision, le principe de la séparation des pouvoirs fait qu'aucun tribunal ne prendra le risque de lui en contester l'autorité.

Les médias commencent à se diviser sur la place accordée à l'affaire

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

Une majorité (59 %) des Améri*cains n'avaient guère apprécié le* déballage pornographique du rapport Starr. Ils sont 70 % (dont 58 % de républicains) à désapprouver la décision du Congrès de rendre public, lundi 21 septembre, l'enregistrement vidéo des témoignages du président Clinton, selon un sondage du *New York Times* et de la chaîne CBS. Au mécontentement devant la place démesurée accor*dée par les médias à l'affaire* Lewinsky (selon 82 % des personnes sondées par l'institut Harris), au dégoût devant les agissements présidentiels déballés avec complaisance, s'ajoute la lassitude face à un scandale qui n'en finit pas.

Cela ne les empêchera sans doute pas d'allumer leur petit écran pour voir l'embarras du président face aux questions brutales *du procureur spécial, tout en pes*tant contre la partialité de Kenneth Starr et des républicains. La télévision a en effet connu des indices d'écoute exceptionnels après la sortie du premier rapport, CNN battant tous ses records. Des journaux importants qui n'ont pas ménagé leurs critiques contre Bill *Clinton, comme le Washington Post* ou le *Philadelphia Inquirer*, ont pourtant plaidé contre la diffusion de ces bandes.

UTILISATION PARTISANE

L'*Inquirer* fait partie de cette centaine de quotidiens, sur environ 1 400, ayant réclamé la démission de M. Clinton. Il n'en est pas moins sévère contre le risque d'uti*lisation partisane de ces bandes.* Parmi ceux qui demandent le départ du président, on trouve le plus ancien journal de la communauté noire, le *Philadelphia Tribune.* Pourtant, les minorités accordent un soutien massif à Bill Clinton. Les principaux quotidiens – *New York Times, Washington Post* et *Los Angeles Times* – n'ont pas encore pris position. Mais certains de *leurs journalistes ne cachent pas* leur malaise devant l'ampleur accordée à cette affaire par leur rédaction en chef.

Les chaînes *télévisées* sont elles aussi divisées sur la couverture à accorder au témoignage vidéo du président. Les grands « networks » – ABC, CBS et NBC – entendent le visionner au *préalable* et ne passer que des extraits de ces quatre heures d'enregistrement, expurgées de leurs éléments les plus explicites sexuellement. CBS *« fera preuve de beaucoup de bon goût et de mesure sur ces choses-là »*.

En revanche, les chaînes câblées comme CNN, Fox News, MSNBC ou C-SPAN, qui se livrent une concurrence acharnée, n'ont pas *hésité un seul instant à décider* d'en diffuser l'intégralité en simultané. CNN s'est justifiée en déclarant que, *« si la commission judiciaire décide de rendre publique l'intégralité* [de ces documents], *CNN fera de même* [...]. *C'est la Chambre qui décide si le public américain doit voir la bande vidéo, pas CNN »*. Elles devraient toutefois assortir leur diffusion de mises en garde au public sur le contenu des bandes.

Celles-ci seront aussi accessibles sur la Toile. Des serveurs comme CNN Interactive s'en chargeront. Il suffira pour cela de disposer d'un modem de 28 800 bauds et d'un logiciel de connexion à Internet vi*déo, comme* Real Player (http : // www.real.com/products/player/) ou Microsoft Media Player (http : // www.microsoft.com/windows/mediaplayer/download/).

Les républicains et nombre de faiseurs d'opinion estiment que le public soutient M. Clinton parce qu'il n'est pas assez bien informé sur ses agissements. L'opposition compte sur cette nouvelle diffusion pour retourner une opinion qui n'a guère plus d'estime pour la moralité de ses élus que pour celle de son président. On pourra ainsi voir si ce point de vue se vérifie ou bien si les Américains continuent de faire la part entre le Bill Clinton privé, qu'ils condamnent, et l'homme d'Etat, dont ils approuvent massivement la politique.

Patrice de Beer

Le drame Watergate et le mélodrame Monicagate

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

Il y a vingt-quatre ans, le 8 août 1974, Richard Milhous Nixon démissionnait de son poste de président des Etats-Unis, emporté par le scandale du Watergate. La menace d'*impeachment* (destitution) par le Congrès l'avait contraint à abandonner la Maison Blanche. Comme Bill Clinton, il avait été réélu moins de deux ans auparavant. Il fut remplacé, en vertu de la Constitution, par son falot vice-président Gerald Ford et celui-ci, à l'issue d'une fin de mandat qui vit *la fin de la guerre du Vietnam*, céda la place au démocrate Jimmy Carter.

La tentation peut être grande *aujourd'hui de comparer ces deux* affaires. Mais si les conséquences risquent de se ressembler pour Bill Clinton le Watergate avait touché le tréfonds des institutions américaines.

Le 17 juin 1972, la police arrêtait cinq personnes qui avaient pénétré par effraction dans l'immeuble du Watergate, à Washington, où le Parti démocrate avait établi le *siège de sa campagne électorale.* En fouillant l'un de ces *« plombiers »* chargés d'y installer des micros, on découvrit le nom d'un *« consultant »* de la Maison Blanche, Howard Hunt. Le 22, Nixon affirmait pourtant n'être en rien lié à cette affaire d'écoutes. Le 1er juillet, l'ancien secrétaire à la *justice et directeur de son comité* électoral, John Mitchell, était contraint à la démission.

C'était peu après la révélation par *le New York Times* du fameux rapport secret du Pentagone sur le Vietnam. Nixon et son conseiller diplomatique Henry Kissinger avaient aussi organisé dans le plus grand secret le bombardement du Cambodge – alors neutre –, prélude à l'extension du conflit indochinois au petit royaume. Affectés d'une peur maladive des fuites et vivant dans une culture du secret, *Nixon et sa garde rapprochée* voulaient également marginaliser des démocrates, qui, s'ils n'avaient guère de chances d'accéder à la présidence, n'en contrôlaient pas moins le Congrès. D'où ce plan de sabotage de la campagne du candidat McGovern révélé à la veille de la réélection triomphale de Nixon : il incluait, écrit dans ses Mémoires Henry Kissinger (*Les années orageuses*, Fayard 1982), l'utilisation de prostituées pour faire chanter des démocrates, l'établissement de listes noires ou le kidnapping d'or*ganisateurs supposés de manifes*tations antirépublicaines.

La popularité du président resta longtemps intacte, auprès de ses compatriotes comme à l'étranger, avant que le Watergate ne fasse *« boule de neige »*, comme l'explique Kissinger. En *dépit* des efforts de son équipe pour former un *carré autour de lui, en dépit de* leurs tentatives pour manipuler la presse, des manœuvres dilatoires d'un président qui refusa longtemps de fournir au procureur spécial de l'époque les bandes magnétiques de ses conversations dans le fameux bureau ovale – avant de renvoyer ce procureur, jugé trop curieux, et de le remplacer par d'autres non moins tenaces –, la Chambre des représentants chargeait en février 1974 à la quasi-unanimité sa commission judiciaire de mener l'instruction préalable à l'*impeachment*.

ENGRENAGE INFERNAL

En mars, un grand jury inculpait pour *« association de malfaiteurs »* des collaborateurs du président. Le 30 juillet, la commission judiciaire saisissait la Chambre de trois chefs d'accusation contre Nixon, qui démissionnait le 8 août. Entre-temps, le vice-président Agnew, poursuivi pour extorsion de fonds, avait été contraint en 1993 de quitter ses fonctions.

Henry Kissinger, qui fut très proche de Nixon, démonte l'engrenage infernal de ces années de mensonges, de manipulations et de révélations qui détruisirent le président, la désintégration de la Maison Blanche où l'on *« vivait sur un volcan »*, l'affolement de son locataire *s'enferrant* un peu plus chaque jour sur ses démentis et ses *demi-vérités, se piégeant lui-même* face aux journalistes. Bob Woodward et Carl Bernstein, du *Washington Post*, étaient devenus des héros pour l'opinion. Bref, *« les cauchemars de Nixon étaient devenus vrais »*. Ce fut la crise politique la plus grave de l'histoire des Etats-Unis, dans un contexte d'effondrement moral lié à la guerre du Vietnam. Nixon avait porté un coup très dur à l'image d'une fonction présidentielle encore sacralisée.

Bill Clinton, en comparaison, se débat dans un mélodrame petit-bourgeois. Même s'il est vrai que certains républicains n'ont pas oublié l'humiliation du Watergate et pratiquent la tactique de l'amalgame avec les affaires à répétition du président Clinton. Ainsi l'ancien *solicitor general* de Nixon, le juge Robert Bork, écrivait-il à propos de l'affaire Foster (du nom du confident de M. Clinton qui s'était suicidé au début de son mandat) : *« Il y a bien plus de preuves de dissimulation qu'il n'y en a jamais eu dans le Watergate jusqu'à ce que l'on ait eu connaissance des bandes magnétiques. »* Mais c'est justement là que réside la différence entre l'abus de pouvoir dans le but de subvertir le processus démocratique et celui destiné à couvrir des frasques sexuelles.

P. de B.



Les radicaux serbes de Bosnie déjouent les plans de l'OSCE

La communauté internationale s'interroge sur sa stratégie

SARAJEVO
de notre correspondant

Une semaine après les élections générales des 12 et 13 septembre, la communauté internationale n'a pas jugé bon de communiquer les résultats partiels en sa possession. Elle s'était pourtant engagée à les rendre publics dès le mardi 15 septembre. Officiellement, il s'agit de ne pas donner de poids *« à des partis qui crient déjà victoire à la lecture de leurs propres sondages ». « L'OSCE* [l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, chargée de mettre en place ce scrutin] *est la seule habilitée à décider qui a gagné »*, déclare un porte-parole. Le retard dans la divulgation des premières estimations reflète la fébrilité et l'embarras qui règnent dans les couloirs de la mission de l'OSCE.

Les résultats réservent quelques surprises dont les diplomates en place se seraient bien passés. Biljana Plavsic, présidente en exercice de la République serbe (RS, une des deux entités de la Bosnie-Herzégovine, avec la Fédération croato-musulmane), qui jouit du plein soutien de la communauté internationale, pourrait être battue par le candidat radical Nikola Poplasen (extrême droite), un proche du vice-premier ministre serbe Vojislav Seselj. Ce dernier avait participé activement aux campagnes de purification ethnique en Bosnie, en 1992, à la tête de sa milice.

L'EXTRÊME DROITE DONNÉE GAGNANTE

Donné perdant avant le scrutin, Nikola Poplasen devancerait actuellement sa rivale de plus de 30 000 voix. Il n'est pas sûr que le dépouillement des 250 000 à 300 000 bulletins restants renverseront la tendance. *« Poplasen est en passe de gagner, et cette éventualité est la moins glorieuse que l'on puisse imaginer »*, lâche un observateur. Ce scénario catastrophe a amené les analystes à se pencher tardivement sur un cas de figure qui leur avait échappé. Pendant la campagne, Seselj, invité par Nikola Poplasen, a martelé que la RS devait être rattachée à la Serbie. Par ailleurs, Nikola Poplasen est apparu à la télévision le premier jour de scrutin, ce qui représente une violation de la loi électorale. Une exclusion a été jugée si impopulaire qu'elle semble avoir été finalement écartée.

« Nikola [Poplasen] *est vainqueur. L'OSCE a beau compter et recompter, l'écart est si large que toutes les combines possibles ne suffiront pas pour le combler »*, assure Mirko Blagojevic, président du bureau exécutif du Parti radical, qui ajoute que *« Biljana Plavsic doit céder la place à une personnalité plus représentative du peuple serbe »*.

Embarrassée, la communauté internationale s'interroge sur sa stratégie. Le désengagement progressif envisagé après les timides avancées observées en RS est remis en question. *« On réfléchit déjà à des sanctions économiques ou à l'organisation d'élections législatives anticipées en RS en cas de blocage des institutions »*, avance une diplomate. *« On doit apprendre, en tout cas, à tenir davantage compte des réalités que de nos désirs »*, résume-t-elle.

Dans la Fédération croato-musulmane, les deux pôles nationalistes sont en tête.

Le SDA d'Alija Izetbegovic connaîtrait cependant un effritement de son électorat au profit du courant social-démocrate. Les résultats définitifs devraient être annoncés en milieu de semaine prochaine.

Christian Lecomte

Les organisations humanitaires jugent « critique » la situation au Kosovo

LA MENACE imminente d'une catastrophe humanitaire dans la province serbe du Kosovo suscite une inquiétude croissante au sein d'une communauté internationale qui s'interroge toujours sur l'opportunité du recours à la force.

Selon des sources proches du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Pristina (chef-lieu de la province), la situation au Kosovo a empiré ces derniers jours et a atteint un *« seuil critique »* pour la population, principale victime des combats, qui ont provoqué la mort de 1 270 Albanais depuis le début de l'opération de police serbe en février. Le Haut Commissariat de l'ONU aux réfugiés (HCR) a indiqué, jeudi 17 septembre, que la poursuite des combats avait provoqué de nouveaux exodes, portant à plus de 300 000 le nombre des réfugiés et personnes déplacées. Environ 50 000 d'entre eux dorment dans les montagnes alors que l'on redoute un hiver précoce.

Jiri Dienstbier, rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'homme, a condamné, vendredi à Pristina, les opérations militaires serbes, officiellement dirigées contre les séparatistes de l'Armée de libération du Kosovo (UCK). *« Je comprends qu'un pays* [la Serbie] *combatte une rébellion armée; mais détruire des villages est une réaction démesurée (...). J'appelle les autorités à cesser ces actions immédiatement »*, a déclaré à la presse M. Dienstbier.

Joignant sa voix aux protestations provenant, ces derniers jours, de nombreuses organisations (Human Rights Watch, Organisation mondiale de la santé, Fédération internationale des droits de l'homme...), le président Bill Clinton a mis en garde contre *« un désastre humanitaire majeur ». « Je continue de penser que le principal problème est que Milosevic est déterminé à obtenir une solution militaire au lieu de rechercher une solution diplomatique »*, a-t-il dit.

Pour autant, aucune décision n'a encore été prise en faveur d'un recours à la force. *« L'une des raisons pour utiliser la force militaire serait d'aider un petit peu les diplomates pour montrer à Milosevic que nous sommes sérieux en disant qu'il doit mettre un terme aux attaques, à la violence, et laisser les gens revenir dans leurs maisons (...) à temps pour l'hiver, afin qu'ils soient au chaud et en sûreté »*, a cependant averti Kenneth Bacon, le porte-parole du Pentagone.

OPPOSITION RUSSE

Cette option ne fait pas l'unanimité. *La Russie s'est ainsi opposée*, jeudi, à un projet franco-britannique de résolution de l'ONU prévoyant un éventuel recours à la force par l'OTAN. L'opposition russe fait craindre des divisions au sein du Conseil de sécurité. *« Rien ne serait pire que le spectacle de la désunion du Conseil de sécurité »*, a déclaré le porte-parole adjoint du ministère français des affaires étrangères, Jacques Rivasseau.

Parallèlement, la voie diplomatique continue à être prospectée, même si jusqu'à présent elle n'a pas convaincu le président yougoslave, Slobodan Milosevic, de mettre un terme à la répression. Le « président » kosovar, Ibrahim Rugova, a ainsi réaffirmé, vendredi, son souhait de conclure un accord intérimaire sur le statut du Kosovo, proposé par Belgrade à l'initiative des Etats-Unis. Le médiateur américain, Christopher Hill, tente *« d'harmoniser »* les positions des parties albanaise et serbe, *« qui sont parvenues à un accord de principe, du moins en ce qui concerne la durée de trois ans de la période transitoire, ce qui est essentiel »*, a dit M. Rugova.

Le projet prévoit de doter la province d'un Parlement, d'un gouvernement, d'un *« représentant »* en chef et d'un superviseur international chargé de veiller à l'application de l'accord. La convocation rapide d'élections sous contrôle international et un recensement de la population sont également prévus, selon des extraits de ce document publiés, jeudi, par le quotidien en langue albanaise *Koha Ditore*.

Christophe Châtelot (avec AFP, Reuters)

La Russie imprime de la monnaie pour sauver ses banques

Le gouvernement restaure les monopoles d'Etat sur l'alcool et le tabac

A défaut d'avoir bouclé son programme économique, Evgueni Primakov a pris des mesures d'urgence. Sous la pression des investisseurs étrangers, Moscou s'apprête à réexaminer les conditions de remboursement de sa dette interne en bons du trésor (GKO). Ce remboursement, déjà effectif pour les banques russes, servira à honorer les dettes interbancaires des établissements locaux et à limiter l'effondrement du système bancaire.

MOSCOU
de notre correspondant

Une semaine après son investiture par la Douma, le premier ministre Evgueni Primakov, à défaut d'avoir achevé la composition de son gouvernement et bouclé son programme économique, a pris des mesures d'urgence visant à enrayer l'effondrement financier du pays. Vendredi 18 septembre, la banque centrale russe a lancé une lourde opération visant à réanimer un secteur bancaire paralysé depuis le 17 août.

Dans le même temps, le gouvernement a multiplié les gestes d'ouverture envers les banques étrangères et ses partenaires internationaux. *« Le système bancaire fonctionnera à nouveau la semaine prochaine, j'espère que la situation changera brutalement »*, a déclaré vendredi soir M. Primakov, ajoutant qu'*« un climat favorable devait être créé pour les investisseurs étrangers »*.

Dès mardi, la banque centrale russe va racheter à certaines banques commerciales les bons du trésor (GKO) venant à échéance avant le 31 décembre et dont le remboursement avait été gelé à la fin août. Ce rachat devra se faire par une émission monétaire, les réserves de la banque centrale étant insuffisantes. *« Nous devons injecter de l'argent dans le système »*, avait déclaré le 17 septembre Andreï Kozlov, l'un des responsables de la banque centrale. Le montant de cette émission ne sera connu qu'en début de semaine.

La banque centrale a également autorisé les banques à utiliser leurs réserves obligatoires pour rembourser leurs dettes auprès d'autres établissements. Cette injection devrait se faire sous strict contrôle, a assuré la banque centrale, afin que les établissements utilisent ces liquidités pour dégeler les comptes des particuliers et non pour acheter des dollars et affaiblir encore la monnaie russe.

« REGAGNER LA CONFIANCE »

Après les banques russes, le gouvernement s'est attaché à rassurer les banques étrangères. Jeudi 17 septembre, Alexandre Chokhine, vice-premier ministre chargé des finances, avait annoncé que la Russie était prête à assouplir les conditions de remboursement de sa dette interne et à annuler les mesures prises les 17 et 25 août. La semaine prochaine, M. Chokhine entend proposer aux investisseurs de nouvelles modalités de remboursement de l'équivalent en roubles des 40 milliards de dollars de bons du trésor (GKO) émis par la Russie (*Le Monde* du 19 septembre).

Cette ouverture a été faite alors que les représentants de seize banques internationales qui ont lourdement investis dans les GKO en profitant des taux d'intérêt extrêmement élevés offerts par la banque centrale se réunissaient à Londres pour étudier une *« réponse »* aux mesures *« unilatérales et inacceptables »* prises par la Russie. Le même jour, à l'occasion d'un forum à Moscou, les représentants des investisseurs occidentaux en Russie menaçaient de se retirer. Scott Blackin, président de la chambre de commerce américaine en Russie, première organisation d'investisseurs étrangers, interpellait le gouvernement : *« Est-ce que vous souhaitez que nous restions ici ? Si la réponse est "oui", des mesures doivent être prises. »*

Le gouvernement russe s'efforce ainsi de *« regagner une confiance perdue »*, selon M. Primakov. En visite à Moscou le 17 septembre, les représentants de l'Union européenne ont exclu toute aide financière nouvelle. Le FMI ne se prononcera pas avant le 6 octobre sur le déblocage éventuel d'un prêt de 4,3 milliards de dollars, pour lequel *« les perspectives ne sont pas roses »*, a reconnu M. Chokhine.

Pendant ce temps, le rouble continue à s'effondrer. La banque centrale a fixé, vendredi, un cours officiel de 16,38 roubles pour 1 dollar, quand le billet vert s'échangeait dans les bureaux de change à 19-20 roubles. En une semaine, le rouble a perdu 30 % de sa valeur, 61 % depuis le 17 août, date de la dévaluation. *« Le gouvernement recourra à des mesures économiques et non administratives »* pour stabiliser le rouble, a précisé, vendredi soir, Evgueni Primakov.

A cours d'argent, le premier ministre a également annoncé l'instauration d'un monopole d'Etat sur la production et la vente d'alcools et de tabac. Les recettes ainsi dégagées seront versées aux budgets fédéraux et régionaux pour payer les arriérés de salaires et de pensions, c'est *« notre priorité »*, a insisté le premier ministre. En 1996, un monopole sur les alcools avait été déjà instauré par un décret présidentiel de Boris Eltsine. Faute de contrôle, ce décret n'a jamais été appliqué.

F. Bt

Le « Rousski Telegraf » cesse de paraître

« Chers lecteurs, pour des raisons indépendantes de la rédaction, le* " Rousski Telegraf " *interrompt provisoirement sa publication. » **Quotidien de qualité, créé en 1997, le journal a annoncé ainsi sa disparition à la « une » de son édition du 19 septembre. Ce titre, qui appartenait au puissant financier Vladimir Potanine, d'Onexim-bank, doit fusionner avec les *Izvestia*, contrôlées par le même groupe. Moins de trente journalistes sur soixante devraient être repris.**

Frappés par la crise financière, les grands groupes, qui financent souvent les médias à perte, procèdent actuellement à des licenciements massifs. *« Des journaux ferment chaque jour »*, a constaté le 16 septembre l'Union des journalistes de la Russie, qui demande au gouvernement des aides exceptionnelles. – *(Corresp.)*

Dmitri Lvov, économiste chargé de mettre au point un plan anticrise

« Les politiques monétaristes ont ruiné l'Etat et développé l'économie de troc »

MOSCOU
de notre correspondant

Dmitri Lvov, soixante-huit ans, chef du département économique de l'Académie des sciences russe, est l'un des quatre économistes chargés par le premier ministre de mettre au point un programme anticrise. La semaine dernière, ces académiciens, dont plusieurs ont été les conseillers de Mikhaïl Gorbatchev à la fin des années 80, ont plaidé dans une « lettre ouverte » pour une émission monétaire, une indexation des salaires et retraites sur l'inflation, certaines mesures de contrôle des changes, et une relance de la consommation par un soutien énergique à la production. Des propositions vivement critiquées par les libéraux, qui y voient un retour à une économie planifiée et étatiste.

« Les libéraux vous accusent *de vouloir en revenir aux temps* soviétiques et certains vous *traitent de " dinosaures gorbatchéviens "*. Qu'en est-il ?

– Nos orientations ne constituent pas un programme alternatif au libéralisme, mais à la politique monétariste absurde qui a ruiné ce pays. Moi je suis un libéral, et je l'étais quand M. Gaïdar [l'initiateur des réformes de 1991-1992 – NDLR] était encore étudiant ici, et communiste. En 1983 d'ailleurs, un *comité central du Parti communiste* a vivement critiqué notre institut pour *libéralisme et apologie* du capitalisme ! Donc, que l'on ne me fasse pas ce procès.

» Les faux "libéraux" comme M. Gaïdar sont des gens aujourd'hui allongés sur un divan qui ne leur appartient pas, qui ont spolié massivement les biens de la Russie et qui donnent parfois un bout de pain à leurs vassaux. Ils me rappellent ce vieux principe *soviétique : on disait « l'étude de Marx est vraie. Pourquoi ? Parce qu'elle est vraie »*. Eux disent : *« Le monétarisme est vrai. Pourquoi ? Parce qu'il est vrai ! »*

– Comment procéder à une émission massive de monnaie sans amorcer une période d'hyperinflation ?

– De nombreux travaux de théorie économique ont démontré qu'il n'y avait pas de lien direct entre émission monétaire et inflation. Dans des conditions particulières, la création de monnaie ne *crée pas d'inflation. Un exemple*, en 1997, la Banque centrale russe a *imprimé 40* milliards de nouveaux roubles : il n'y a pas eu d'inflation, et le pays a connu une *légère* croissance. Durant les huit premiers mois de 1998, la masse monétaire a au contraire diminué de 40 milliards de roubles. M. Camdessus, directeur du Fonds monétaire international (FMI), a alors dit, comme Lénine : *« Nous allons sur le bon chemin. »* On voit le résultat, un rouble effondré, un système bancaire exsangue et 35 % d'inflation ces quatre dernières semaines !

– Combinée à la *création de* monnaie, l'indexation des *salaires et pensions* n'est-elle pas inflationniste ?

– Pourquoi une indexation ? Parce que le gouvernement de M. Kirienko a commis un acte criminel en provoquant ce krach financier. Les comptes bancaires des particuliers bloqués ; un pouvoir d'achat divisé par deux ou trois en quelques jours et, toujours, cette masse d'impayés de salaires et retraites... Il faut bien *comprendre* que c'est insupportable. Qui tolérerait cela dans *votre pays ? Alors*, les banquiers qui jouent au casino, je n'en ai rien à faire. Ceux qui comptent sont les 150 millions de Russes.

– Comment relancer la production et soutenir les secteurs industriels russes ?

– Il faut bien comprendre que les politiques monétaristes menées en Russie n'ont eu qu'un résultat : accroître le secteur « naturel » *de l'économie, c'est-à-dire le* troc, et ruiner les recettes de l'Etat. Notre production n'a pas d'argent pour pouvoir fabriquer et écouler ses produits. M. Kirienko et M. Gaïdar ont créé une économie de troc, quand l'argent s'engloutissait dans les secteurs spéculatifs. Aujourd'hui, 70 % de la production est « en nature », se fait par troc. Que penseriez-vous si Peugeot devait, chaque année, échanger 200 000 voitures contre *du beurre, puis échanger ce beurre* contre du gaz, etc. ? Comment une économie peut-elle ainsi fonctionner ?

» On nous accuse de vouloir revenir en arrière. Mais si on ne supprime pas le troc, alors ce sera pire encore que le système soviétique. D'ailleurs, le Gosplan en son temps répondait aux demandes en organisant justement le troc ! Il faut réinjecter de l'argent dans les circuits économiques et surtout dans l'industrie.

– De quel montant pourrait *être cette émission monétaire* ? Le chiffre de 40 milliards de roubles est parfois avancé.

– Je ne souhaite pas donner de chiffres aujourd'hui. Je peux seulement dire que 40 milliards, non, ce n'est pas de l'argent, ce n'est rien.

– Comment la Russie peut-elle regagner la confiance des banques et des investisseurs étrangers ?

– Je compte sur l'autorité de M. Primakov. Il faut revenir sur les conditions de restructuration de la dette annoncées fin août, et il faut s'excuser auprès des banquiers occidentaux. Nous devons nous rencontrer *et dire toute la vérité*, comment les « libéraux » ont ruiné *ce pays. Nous avons des ressources* naturelles considérables, nous pouvons rembourser toutes nos dettes. Mais il faut que l'Occident comprenne qu'il nous faut aussi rembourser notre dette intérieure, c'est-à-dire cette masse considérable d'impayés. Si elle ne l'est pas, la Russie explosera. »

Propos recueillis par François Bonnet

هكذا من الإهمال

Accord de principe au Japon sur l'assainissement du secteur financier

La Banque de crédit à long terme sera temporairement nationalisée

Le premier ministre japonais, Keizo Obuchi, est parvenu à un accord avec l'opposition *sur un plan de remise en* ordre du secteur financier nippon, une exigence-clé des Etats-Unis où il se rend la semaine prochaine. Toutefois, *la controverse sur l'utilisation de l'argent public* pour sauver les banques défaillantes n'est pas tranchée.

TOKYO
de notre correspondant

Le gouvernement Obuchi et l'opposition sont parvenus à un accord de principe, vendredi 18 septembre, sur les grandes lignes d'un projet d'assainissement du secteur financier paralysé par un monceau de mauvaises créances. Cet accord a été entériné lors d'une rencontre entre le premier ministre et les chefs des deux formations d'opposition, le Parti démocrate et le Nouveau parti de la paix. Le Parti libéral réserve sa réponse. Les lois relatives à ce nouveau plan de sauvetage des banques devraient être adoptées avant la fin de la session parlementaire, le 7 octobre.

Ce nouveau programme, *qui intervient* après des semaines de bataille parlementaire, risque cependant de donner lieu à d'autres affrontements pour sa mise en œuvre. L'efficacité de mécanismes dont on ne connaît que les grandes lignes reste en outre à démontrer. Enfin, les commentateurs font valoir que, la survie des établissements en quasi-faillite étant moins assurée que dans le projet gouvernemental, le nouveau plan d'assainissement pourrait aggraver l'incertitude qui pèse sur le système financier.

Bien que ce compromis marque un progrès en ce qui concerne la transparence de l'information sur les établissements défaillants et l'éclaircissement des responsabilités, il comporte trop de points en suspens pour dissiper les doutes sur une sortie de la récession que traverse le Japon. L'impasse des négociations entre le gouvernement et l'opposition, qui aurait eu un effet psychologique négatif à l'étranger, a été évitée. Mais le nouveau plan de sauvetage des banques comporte beaucoup de sujets de friction potentiels qui risquent d'en retarder l'application.

Soucieux de permettre au premier ministre, Keizo Obuchi, d'apparaître, lors de ses prochains entretiens à Washington avec le président Clinton, comme un homme qui a tenu son engagement de faire adopter par le Parlement un plan de redressement du système *bancaire, le parti gouvernemental* a accepté l'essentiel des solutions préconisées par l'opposition sur deux questions : le sauvetage de la Banque de crédit à long terme (BCLT) et la séparation, au sein du ministère des finances, des services chargés de l'administration du système financier et de ceux chargés du budget. La réforme du ministère des finances *prendra du temps et ne sera pas* concrétisée avant janvier 1999.

Le nouveau plan de sauvetage des banques comporte beaucoup de sujets de friction potentiels entre l'opposition et le gouvernement

L'opposition a obtenu en outre l'abrogation de la loi sur la stabilisation du système financier qui affectait 13 000 milliards de yens de fonds publics à la recapitalisation les banques défaillantes ainsi que le transfert d'une partie des attributions du ministère des finances à un nouvel organisme « *indépendant* » chargé de la « *renaissance du système financier* ».

En ce qui concerne le sort de la BCLT, le plus important établissement bancaire nippon – en quasi-faillite et qui est maintenu en vie « sous perfusion » depuis des semaines – l'abrogation de la loi de stabilisation du système financier prive le gouvernement du recours aux fonds publics grâce auxquels il *comptait la recapitaliser avant* qu'elle ne soit reprise par un autre établissement (la banque de fiducie Sumitomo Trust and Banking). Au terme de l'accord de vendredi, la BCLT serait temporairement nationalisée : le nouveau système devrait pénaliser les porteurs d'actions plus que les contribuables. En principe du moins, car l'accord est vague : le sauvetage de la BCLT *passera soit par une nationalisation* soit par le recours à « *d'autres moyens* » qui n'ont pas été précisés.

La controverse sur l'utilisation de l'argent public pour sauver les banques défaillantes n'est donc pas tranchée. Le refus de l'opposition – un moment catégorique – au sujet de leur utilisation avait été qualifié par le quotidien économique *Nihon Keizai* d'« *irréaliste* » étant donné l'ampleur du montant des mauvaises créances (estimées, officiellement, à 600 milliards de yens). Désormais, une partie de l'opposition semble l'accepter à condition que la procédure soit contrôlée par un organisme indépendant. Ce qui *est certes satisfaisant du point de* vue éthique. Mais l'abrogation de la loi prévoyant l'affectation de 13 000 milliards de yens à la recapitalisation des banques défaillantes pourrait aggraver la crise, estiment certains analystes : elle suppose en effet qu'une autre ligne de crédit soit adoptée. Or la loi actuelle avait été votée en février en dépit de forte résistances. Il est probable qu'une nouvelle loi ne manquera pas de relancer les controverses.

Philippe Pons

Le régime chinois est de nouveau tenté par un raidissement idéologique

Les interpellations et disparitions de dissidents semblent traduire la volonté du pouvoir de poser des limites au débat sur la « réforme politique »

PÉKIN
de notre correspondant

Est-ce le retour du pendule ? L'amorce d'un reflux dont les cycles politiques en Chine offrent de si nombreux exemples ? Après une période post-Deng Xiaoping marquée par une détente générale, à *l'occasion de laquelle les forces* libérales au sein du système ont poussé les feux, la direction du Parti semble siffler la fin de la récréation. En l'espace de quelques jours, l'appareil policier du régime s'est remis en branle avec une rigueur nouvelle.

Le haut-commisssaire des Nations unies pour les droits de l'homme, Mary Robinson, avait à peine quitté la Chine que le pouvoir a brusquement renforcé sa pression à l'encontre des milieux dissidents. Tout se passe comme si le régime commençait à s'inquiéter sérieusement du regain d'activisme de petits groupes de contestataires qui, après avoir diffusé depuis le printemps un nombre inaccoutumé de pétitions, n'hésitent plus à se rendre le plus civilement du monde aux guichets administratifs pour réclamer l'enregistrement d'un nouveau parti politique : le Parti de la démocratie chinoise (PDC).

Deux dissidents, le Pékinois Ren Wanding – un vétéran du mouvement pro-démocratique – et le *Shanghaïen Yao Zhenxian, ont été* interpellés quelques heures, jeudi 17 septembre, après avoir exprimé l'intention de déposer une demande d'officialisation du PDC dans leurs villes respectives. Sans avoir encore opté pour la manière forte – il est plus intéressant de laisser les gens se dévoiler – les autorités entendent visiblement prévenir la cristallisation des forces éparses de la dissidence autour d'une structure politique organisée. Depuis qu'une dizaine de dissidents de Hangzhou (province du Zhejiang) se réclamant du PDC se sont fait connaître, fin *juin, des autorités* locales, les vocations ont essaimé à travers le pays. Ces derniers jours, des noyaux de dissidents des provinces du Hubei, du Shandong, du Hunan, de Liaoning, Jilin et Heilongjiang, se sont présentés auprès des bureaux locaux des affaires civiles pour réclamer l'enregistrement du PDC.

Dans un premier temps, l'accueil avait été plutôt poli, les bureaucrates de service faisant savoir que la requête serait « *examinée* » et qu'une réponse serait donnée dans un délai d'un mois. Désireux de ne pas affoler le régime, les démocrates avaient bien précisé dans leur déclaration de candidature qu'ils reconnaissaient le président Jiang Zemin en sa qualité de chef de l'Etat et qu'ils ne contestaient pas le statut dirigeant du Parti communiste.

REPRISE EN MAIN

Mais, depuis le départ de Mary Robinson, mardi 15 septembre, les adeptes du PDC se sont heurtés à une *nervosité grandissante des autorités* qui a débouché sur les interpellations de Ren Wanding et Yao Zhenxian. La police a placé M. Ren en résidence surveillée *de facto* et l'a formellement dissuadé de déposer une demande d'officialisation du PDC.

D'autres indices confirment le scénario d'un raidissement du régime. Après la « disparition », la semaine dernière, de Shi Binhai, journaliste du *China Economic Times* qui avait édité un ouvrage sur la réforme politique, on apprenait jeudi que le réformateur Fang Jue avait connu un sort identique. Ancien fonctionnaire de la ville de Fuzhou, *Fang Jue avait défrayé la chronique* en début d'année pour avoir diffusé un manifeste pour la démocratie qui, selon lui, exprimait la sensibilité d'un courant réformateur au *sein du Parti* communiste. Ce document avait suscité la perplexité chez les observateurs étrangers, certains n'excluant pas une manipulation. *Quoi qu'il en soit*, après avoir vainement tenté d'organiser une conférence dans un hôtel international, le 25 juillet, Fang Jue a disparu sans laisser de traces.

Ces menaces répétées pesant sur la discussion concernant la « *réforme politique* », *qui avait pris son* essor dans les milieux universitaires au lendemain du 15e congrès du Parti communiste (septembre 1997), surviennent alors que la rhétorique orthodoxe fait sa réapparition dans la presse officielle. La lutte contre les inondations a été l'occasion de réactiver une propagande à la gloire du socialisme et des pratiques d'encadrement des « masses » que l'on *croyait passées* de mode. Le refroidissement idéologique est évident même s'il est encore trop tôt pour en apprécier l'exacte signification. Concession tactique pour faire avaliser aux orthodoxes la poursuite des *réformes ? Ou retournement* stratégique annonçant une vraie régression politique ?

La seule certitude que l'on puisse avoir dans l'immédiat est que le régime, obsédé par les risques d'instabilité, cherche à reprendre en main une population – notamment urbaine – qui échappe de plus en plus à son contrôle. Dans ce schéma, il n'est pas exclu que les dissidents ne soient que des boucs émissaires d'une manœuvre visant en fait à décourager des agitateurs potentiels chez les ouvriers ou les fonctionnaires – la noblesse d'hier du régime – victimes de licenciements massifs. « Il faut tuer le poulet *pour faire peur aux singes* », dit un adage chinois.

Frédéric Bobin

La bataille de l'information fait rage au Congo-Kinshasa

KALÉMIÉ
de notre envoyé spécial

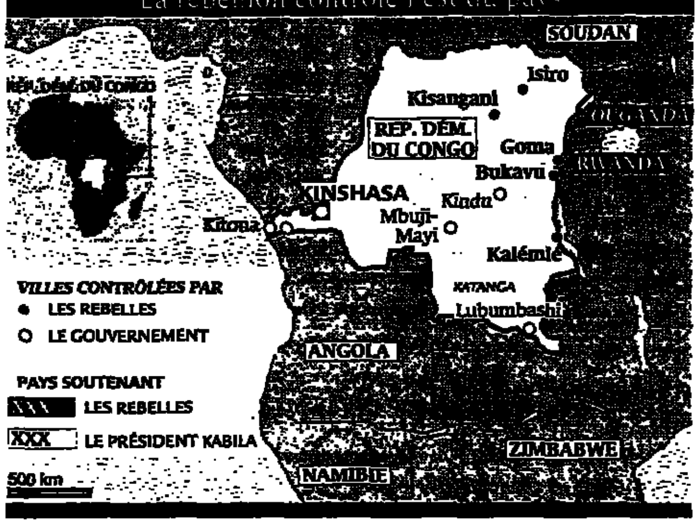
REPORTAGE
Les rebelles tiennent Kalémié. Mais ils ne bénéficient d'aucun soutien populaire

La ville est tranquille, inondée de soleil, au bord du lac Tanganyika. Des passants déambulent le long des rues de terre rougeâtre, cherchant un peu de farine ou des haricots, *dans le vrombissement* des véhicules chargés de soldats qui foncent en soulevant des nuages de poussière. Les palmiers resplendissent. Les jacarandas sont en fleurs. Les vagues meurent sur la rive ensablée, donnant au lac une allure d'océan.

Kalémié, dans le Nord du Katanga, au sud-est de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), est entre les mains des rebelles opposés au régime de Laurent-Désiré Kabila depuis trois semaines. Alors que la population *souffre en silence*, la bourgade est devenue un enjeu majeur de la propagande que mènent avec acharnement les belligérants.

Kalémié est le dernier bastion rebelle sur la route de Lubumbashi, la deuxième ville du pays, le fief de Laurent-Désiré Kabila ; c'est le dernier aéroport, l'ultime point de ravitaillement. Hommes, armes et munitions arrivent par avion de Goma, *le quartier général de la rébellion.* Pour l'armée gouvernementale, Kalémié est l'objectif à atteindre pour protéger le reste du Katanga et confiner les insurgés dans le Kivu.

La guerre des communiqués fait rage depuis dix jours. Kinshasa clame avoir « *encerclé* » Kalémié, où de « *terribles combats* » font de « *nombreuses victimes* ». La rébellion assure « *contrôler* » la région. Pour appuyer leurs propos, les rebelles ont fait venir des journalistes à bord d'un Antonov de leur flotte aérienne hétéroclite, composée d'avions volés et d'avions rwandais.



« CONTRE-OFFENSIVE » VERBALE

Constat : Kalémié est tenue par la rébellion ; il ne s'y déroule aucun combat. Le président Kabila et son gouvernement diffusent des informations erronées sur la situation militaire dans le Katanga, comme ils mentent en affirmant que « *Goma, Bukavu et Kisangani* » sont « *des villes encerclées* ». Si l'intervention des alliés de Kinshasa – l'Angola, le Zimbabwe, la Namibie et peut-être désormais le Soudan – a brisé l'élan rebelle aux portes de la capitale fin août, ceux-ci conservent l'attitude la plus offensive. Ils n'attaquent plus, mais ils grignotent patiemment le territoire. La « *contre-offensive* » annoncée par M. Kabila n'est que verbale.

A Kalémié, les rebelles ne se sentent pas menacés. « *Le front est déjà loin, à cinq ou six jours de marche*, dit le « commandant » Jean-Claude. *Notre objectif est Lubumbashi. Nous y arriverons bientôt. Nous n'accordons aucune importance à d'éventuelles poches de résistance qui seraient sur nos arrières car, une fois Lubumbashi entre nos mains, tout le Katanga se ralliera.* » Le chef de brigade reconnaît que les soldats gouvernementaux ont tenté une incursion il y a deux semaines. « *Ils étaient nombreux et arrivaient par toutes les routes. Nous les avons anéantis. Ils ont fui en abandonnant leurs armes* », dit-il.

Certains d'entre eux seraient parvenus à se cacher en ville, chez des partisans de M. Kabila ; des habitants avaient reçu des armes avant la chute de Kalémié : les relations entre la population et les rebelles sont extrêmement tendues. « *Distribuer des fusils aux civils, les exposant ainsi à l'anéantissement, est-ce une attitude pour un chef d'Etat ?* » s'indigne un officier, devant une maison effondrée sous un bombardement. L'avion a largué au moins trois engins qui ont explosé dans deux quartiers de Kalémié.

Comme à chaque étape du parcours organisé, un interlocuteur a *été prié par les soldats rebelles de se* tenir prêt à raconter une histoire, le plus souvent invérifiable. Il y aurait eu un mort ici, cinq ailleurs, neuf plus loin. Vu l'état des masures, c'est probable. « *Les gens sont furieux contre Kabila, le dictateur !* poursuit l'officier. *Nous, nous avons le soutien total de la population.* »

A l'écart de la délégation, le discours change. Les bombardements ordonnés par Kinshasa ont effectivement meurtri Kalémié mais, dans une arrière-cour, à l'abri des regards militaires, un homme raconte aussi une autre histoire. « *Je viens de rentrer de la brousse il y a quelques jours. Là-bas, il y a des dizaines de milliers d'hommes, parfois accompagnés de leurs familles*, dit-il. *Nous nous sommes enfuis parce que les rebelles assassinaient les garçons. Ils ont pillé, tué. Nous avons peur. Récemment, ils sont devenus plus calmes. Alors je suis revenu.* » Des hommes passent par la ruelle. A la traditionnelle question : « *Ca va ?* », ils répondent « *Ca va un peu...* », « *Ca tient...* », ou « *Ca ne va pas...* ». Puis les langues se délient. « *La première semaine, nous devions tous rester à la maison*, explique un habitant. *Les soldats tiraient à vue dans les rues. Ensuite, seules les femmes ont eu la permission de sortir. Maintenant ça va mieux.* » Un soldat apparaît, les visages se ferment.

« C'EST L'ENFER »

Seconde maison détruite, même récit. « *Kabila est un mauvais président !* » affirme un rescapé. « *Notez cela, c'est très important !* » remarque un officier. « *Vous avez entendu cet homme qui déverse sa colère !* » s'extasie un porte-parole du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), la branche politique de la rébellion.

A l'hôpital, des blessés gisent sur leur couche, mutilés, brûlés. Une femme, amputée de la jambe droite, se tord de douleur. « *Caméraman !* » hurle un officier. Discrètement, un journaliste congolais confirme que « *la majorité de la population a fui dans la brousse à l'arrivée des rebelles* ». Sur 100 000 habitants, il n'en reste qu'environ 40 000 en ville.

Lorsque les voitures empruntent l'artère principale de Kalémié, une trentaine d'hommes, assis sur le trottoir, se lèvent, dévoilent une banderole et entament une manifestation. « *C'est une marche de la colère* », certifie un officiel. Une pancarte, signée de l'« *Association du bas peuple* », proclame « *Non à l'agression et au bombardement de Kabila* ». Un animateur municipal tape dans ses mains et incite à chanter. Dans le creux de l'oreille, un « manifestant » confie que « *depuis que le RCD est arrivé, c'est l'enfer* ».

Les informations délivrées en vingt-quatre heures à Kalémié illustrent la guerre de propagande au Congo. D'un côté, les rebelles ont l'avantage militaire, et contrôlent mieux le pays que ne le reconnaît Kinshasa. De l'autre, ils ne bénéficient d'aucun soutien populaire. « *Nous ne les aimons pas parce qu'ils amènent des Tutsis, des étrangers* », dit un homme. Le soutien du Rwanda, et le fait que les Tutsis congolais – les Banyamulenges – soient le fer de lance du mouvement, aiguise l'animosité de la population bantoue. « *Moi, comme la majorité, je n'aime pas Kabila. Mais on ne peut tout de même pas lancer une rébellion chaque année, ou le Congo va mourir* », commente son voisin. L'homme qui, dans l'arrière-cour, évoque son retour de la brousse, ajoute que « *la population qui veut survivre se place du côté du plus fort. Si les rebelles sont là, je suis pour les rebelles. Si Kabila revient, je serai pour Kabila. Je n'ai aucun autre choix.* »

Un combattant marche dans la rue. Il pense que « *Kabila a eu une mauvaise politique* ». Puis il explique le sens des « gri-gris » qu'il porte autour du cou : un foulard étoilé et un pendentif jamaïcain. « *Le foulard, c'est pour l'Amérique. Le pendentif, c'est pour les rastas, le reggae.* » Il sourit. « *Et la Kalashnikov, c'est pour le Congo !* » Il a dix-sept ans et il est fier de combattre. Au-delà de la propagande, la guerre, la vraie guerre, continue.

Rémy Ourdan

Le recensement des électeurs débutera en octobre

Le recensement des électeurs dans la perspective des élections générales d'avril 1999 débutera en octobre, a annoncé, vendredi 18 septembre, le vice-ministre de l'intérieur, Muhumba Katchi, au terme d'un entretien avec une délégation de l'Union européenne (UE). Le vice-ministre n'a pas précisé s'il sera organisé uniquement par le gouvernement ou par une commission indépendante. Il n'a pas expliqué non plus comment le recensement sera matériellement possible dans les régions occupées par les rebelles. Ceux-ci affirment exercer désormais leur contrôle sur 40 % du territoire national et sur quinze millions de Congolais. En outre, le gouvernement vient d'instituer un monopole d'achat de l'or et du diamant pour mettre un frein à « *la baisse sans cesse accrue du volume des exportations de matières précieuses* », indique un décret présidentiel publié à Kinshasa le 11 septembre. Les autorités ont donc créé un établissement public à caractère commercial. Celui-ci achètera en francs congolais toute la production d'or et de diamants et les revendra, en devises, aux comptoirs agréés par le ministère des mines. – (AFP)

L'Eurofighter démarre sa carrière commerciale

MUNICH. L'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie ont conclu, vendredi 18 septembre, un accord qui porte sur la commande, à quatre industriels (DASA, British Aerospace, CASA et Alenia), des 148 premiers exemplaires de l'avion de combat Eurofighter pour une somme équivalente à 46,5 milliards de francs. Ce contrat marque le lancement officiel de la production en série de cet avion de combat européen qui doit être commandé, au total, à 620 exemplaires. Les 148 appareils se répartissent en 55 pour la Grande-Bretagne, 44 pour l'Allemagne, 29 neuf pour l'Italie et 20 pour l'Espagne. L'Eurofighter est le concurrent direct du Rafale français commandé, à ce jour, à 13 exemplaires. – *(AFP.)*

Riyad et Paris envisagent un « partenariat stratégique »

PARIS. A l'occasion de la visite du prince Abdallah, qui s'est achevée vendredi 18 septembre, l'Arabie saoudite et la France ont décidé d'un *« calendrier précis »* de discussions dans la perspective d'un *« partenariat stratégique »*, une idée lancée lors de la visite, il y a deux ans, du président français Jacques Chirac dans le royaume. Un contrat de 350 chars Leclerc est actuellement à l'étude entre les deux pays. Par ailleurs, le prince Abdallah a témoigné de son intérêt pour l'initiative franco-égyptienne de conférence pour relancer le processus de paix au Proche-Orient. L'Arabie saoudite s'était jusqu'à présent montrée réservée devant cette initiative. Après la France, le prince Abdallah doit poursuivre sa tournée diplomatique aux Etats-Unis, puis en Asie. – *(AFP, Reuters.)*

Nouvel attentat meurtrier sur un marché en Algérie

ALGER. Vingt-deux personnes ont été tuées et plus d'une centaine blessées, vendredi 18 septembre, en fin d'après-midi, par l'explosion d'une bombe artisanale sur un marché près de Tiaret, dans l'Ouest de l'Algérie, selon les services de sécurité. Ce nouvel attentat meurtrier porte à une soixantaine le nombre de victimes imputé au terrorisme islamiste depuis une semaine et traduit un regain de violence après l'annonce surprise, le 11 septembre, par le président Liamine Zeroual, de l'organisation, avant la fin février 1999, d'une élection présidentielle anticipée. Il intervient après le massacre de 27 personnes à Ain Defla, dans la nuit de dimanche à lundi. Ce massacre avait été précédé de quatre attentats qui ont fait neuf morts et six blessés, à Laghouat (sud), Chlef (ouest) et Constantine (est). – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **AFRIQUE DU SUD : l'Union européenne (UE) et l'Afrique du Sud** ne sont pas parvenues à s'entendre, vendredi 18 septembre, sur les termes d'un accord de libre-échange à l'issue de leur 21ᵉ session de négociations à Bruxelles. C'est le dossier des échanges agricoles qui pose le plus de problèmes. Selon l'ambassadeur sud-africain auprès de l'UE, Elias Links, négociateur en chef de Pretoria, les discussions ont achoppé vendredi sur l'accès des produits sud-africains au marché européen. – *(AFP.)*

■ **CAMEROUN : l'ancien ministre français de l'intérieur, Charles Pasqua**, a estimé, vendredi 18 septembre à Yaoundé, à l'occasion d'une brève visite au Cameroun, que *« la situation de l'Afrique est préoccupante. La France ne doit pas se désintéresser de ce qui se passe sur ce continent. Si ça va mal en Afrique, ça ira mal en Europe aussi »*, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

■ **NIGERIA : les accusations de trahison pesant sur l'écrivain nigérian** en exil et prix Nobel de littérature, Wole Soyinka, ont été levées ainsi que celles concernant 14 autres personnes, a annoncé vendredi 18 septembre la police nigériane. Outre Wole Soyinka, il s'agit de l'ancien ministre des finances, Chef Olu Falae, d'un homme politique influent de la période de l'indépendance, Chef Anthony Enahoro et de l'ancien chef d'état-major, le général Alani Akinrinade, également exilés. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **DAGHESTAN : la Douma (Chambre basse du Parlement russe)** a accepté, vendredi 18 septembre, à la demande du parquet général de Russie, de lever l'immunité parlementaire du député daghestanais Nadyr Khatchilaïev, président de l'Union des Musulmans de Russie et opposant du pouvoir daghestanais. Il est accusé d'avoir organisé les émeutes des 20 et 21 mai, au cours desquelles une foule de 2 000 personnes avait envahi le siège du gouvernement du Daghestan. Ces émeutes avaient fait deux morts et quatre blessés parmi les policiers. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : les autorités pénitentiaires israéliennes** ont annoncé, vendredi 18 septembre, la sortie de prison pour raisons de santé de Markus Klinberg, quatre-vingts ans, expert israélien en armes bactériologiques, qui a purgé quinze ans de détention pour espionnage au profit de l'ex-URSS (*Le Monde* du 5 septembre). Considéré comme l'espion le plus dangereux qu'Israël ait arrêté au cours de son histoire, il a été placé en résidence surveillée. – *(AFP.)*

■ **Une centaine de Palestiniens ont été blessés**, vendredi 18 septembre, par des militaires israéliens au cours d'une manifestation qui a rassemblé quelque 2 000 participants venus réclamer à El-Bireh, aux cris de *« Vengeance ! Vengeance ! »* la restitution des corps des deux chefs du Hamas tués le 11 septembre par un commando israélien. Le même jour, le médiateur américain Dennis Ross faisait pourtant état d'*« avancées »* vers un déblocage du processus de paix. – *(AFP.)*

■ **LIBYE : le président de la République démocratique du Congo** (ex-Zaïre), Laurent-Désiré Kabila, est arrivé, vendredi 18 septembre, à Tripoli à bord d'un avion congolais, en violation de l'embargo imposé à la Libye depuis 1992 par l'ONU à la suite de l'attentat de Lockerbie. Il est le septième chef d'Etat africain à observer la décision de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de ne plus respecter cet embargo à partir du 1ᵉʳ septembre. – *(AFP.)*

■ **QATAR : le Qatar se prépare à tenir en février 1999** ses premières élections municipales qui *« constituent un pas vers la démocratie »*, comme l'affirment les banderoles qui ornent déjà les rues de Doha. L'ouverture du scrutin aux femmes ne va pas sans provoquer des remous dans cette monarchie arabe du Golfe. – *(AFP.)*

De gigantesques feux de forêt ravagent l'Extrême-Orient russe

MOSCOU. Près de 450 000 hectares de forêts sont en feu depuis vendredi 18 septembre sur le territoire de Khabarovsk (Extrême-Orient russe), selon le chef du département forestier de la région, Vladimir Pominov, cité par Itar-Tass. La catastrophe s'est étendue vers l'île de Sakhaline où les autorités envisagent une évacuation des enfants de la ville de Tymovskoe, au centre de l'île Sakhaline, en raison de la fumée produite par les incendies, qui rend l'air difficilement respirable. La concentration d'oxyde de carbone dans l'atmosphère est supérieure de trois fois à la norme. Le gouverneur de l'île, Igor Farkhoutdinov, a demandé au premier ministre russe, Evgueni Primakov, une aide d'urgence. – *(AFP.)*

L'Assemblée générale de l'ONU s'ouvre dans un climat d'impuissance politique

La crise financière n'est pas réglée et les réformes n'avancent pas

La 53ᵉ session de l'Assemblée générale de l'ONU va s'ouvrir, lundi 21 septembre à New York, dans une ambiance de pessimisme en raison notamment de la crise politique aux Etats-Unis, des tourmentes en Russie, du séisme financier international, des conflits qui frappent les Balkans et l'Afrique, ainsi que des vives tensions entre l'Iran et l'Afghanistan. Les représentants de 181 pays prendront la parole.

NEW YORK
(Nations unies)
de notre correspondante

Pour la première fois, l'Iran sera représenté par le chef de l'Etat, le président Mohamad Khatami, un événement qui, estiment les observateurs, signale l'ouverture politique de la République islamique vers la communauté internationale. Sans précédent également, la présence du président de l'Autorité palestinienne. Bien que M. Arafat ait déjà eu l'occasion de s'adresser à l'Assemblée générale, c'est la première fois que la Palestine y participera en tant qu'Etat observateur. M. Arafat sera précédé à la tribune par le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou.

« La salle sera pleine à craquer pour Bill Clinton, mais par pur voyeurisme », estime un diplomate, aux yeux duquel M. Clinton *« a perdu de sa crédibilité, même à l'extérieur des Etats-Unis »*. Dans son discours, le président américain devrait proposer une réunion globale sur la crise financière internationale. La Russie sera représentée par le nouveau ministre des affaires étrangères, Igor Ivanov, le Royaume-Uni par le premier ministre, Tony Blair, et la France par son ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine. Les premiers ministres indien et pakistanais sont attendus. Le président sud-africain Nelson Mandela prendra la parole, de même que le chef de l'Etat nigérian, le général Abdulsalam Abubakar, et le président du Burundi, Pierre Buyoya.

DE NOUVEAU MARGINALISÉE

L'ONU, qui avait retrouvé une certaine vigueur après la « mission de paix » du secrétaire général, Kofi Annan, en Irak en février, se sent de nouveau marginalisée et politiquement impuissante. La crise financière n'est toujours pas résolue, la dette américaine restant entière. Les unes après les autres, les crises entre le Conseil de sécurité et l'Irak sont gérées sans être réglées et n'inspirent plus désormais que baillements et sentiments de déjà vu. Le Kosovo s'enfonce dans le conflit et les guerres frappent toujours le continent africain. L'Afrique devrait faire l'objet d'une réunion des quinze ministres des affaires étrangères des pays membres du Conseil de sécurité, qui se prononceront sur des projets du secrétaire général pour le continent noir.

Quant aux propositions de M. Kofi Annan pour la réforme de l'ONU, elles n'ont pas avancé. Prenant la parole lors de la clôture de la précédente session, le président sortant de l'Assemblée générale, l'Ukrainien Guennadi Udevenko, avait sévèrement critiqué *« la prudente indécision »* des Etats à mener à bien des réformes vitales pour l'Organisation. *« Après neuf mois d'intenses consultations (...), tout ce que nous avons décidé est de reporter l'essentiel des réformes à un examen ultérieur »*, a-t-il déclaré. Cette année, les travaux de l'Assemblée, qui dureront trois semaines, seront présidés par le chef de la diplomatie uruguayenne, Didier Opertti.

Parmi les 165 questions inscrites à l'ordre du jour figurent celles des sièges du Cambodge et de l'Afghanistan. Le siège de ce dernier est toujours occupé par l'ex-président, Burhanuddin Rabbani, bien que les talibans occupent désormais plus de 80 % du pays.

La question de l'élargissement du Conseil de sécurité est toujours au menu. La seule proposition existante prévoit l'entrée au Conseil de cinq nouveaux membres permanents – dont l'Allemagne et le Japon –, mais aussi de trois puissances régionales. Déjà très contestée, la candidature de l'Inde pour un siège permanent est devenue encore plus fragile cette année : on voit mal, après les essais nucléaires du mois de mai, comment les Etats-Unis et la Chine, avec leur droit de veto, pourraient accepter l'admission de New Delhi.

Cette année encore, le débat général risque d'être perturbé par une nouvelle crise irakienne. Bagdad ayant rompu la coopération avec les inspecteurs chargés de son désarmement depuis le mois d'août. Le secrétaire général, chargé par le Conseil de sécurité de faire des propositions sur ce dossier, espère pouvoir amener certains chefs d'Etat à un débat *« approfondi »* sur le sujet, mais il a peu de chances d'aboutir.

Le principal intérêt de la session résidera dans les multiples réunions bilatérales qui auront lieu dans les coulisses du Palais de verre. Le ministre iranien des affaires étrangères, Kamal Kharrazi, devrait s'entretenir de l'Afghanistan avec le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright. Dans une des salles de l'ONU, le président iranien Mohamad Khatami devait rencontrer, dimanche 20 septembre, plusieurs centaines d'Iraniens résidant aux Etats-Unis.

Afsané Bassir Pour

Le Rafale reprend le chemin des Emirats arabes unis

DEVANT les difficultés de Lockheed Martin à obtenir du Congrès l'autorisation de vendre quatre-vingts avions de combat F-16 aux Emirats arabes unis (EAU) sur la base d'un accord dont les termes avaient été annoncés à la mi-mai, les Français, qui avaient alors proposé le Rafale, ont repris le chemin d'Abou-Dhabi. Ils considèrent que ce retard dans la conclusion du contrat avec les Américains leur donne de nouvelles chances pour un marché estimé à 40 milliards de francs et bloqué par le Congrès.

A ce jour, les Français mettent la dernière main au contrat, conclu fin 1997 avec les EAU, qui porte sur l'acquisition de trente Mirage 2000-9 et la modernisation, sur le même standard que cet appareil, de trente-trois autres Mirage 2000 en service dans les EAU depuis la dernière décennie.

Un tel marché est globalement évalué à quelque 20 milliards de francs. Le Mirage 2000-9 emportera des missiles air-air Mica. Les discussions ont longtemps achoppé sur son armement en missiles air-sol. Mais, il y a peu, alors qu'ils s'étaient d'abord intéressés au missile Hakim-4 du groupe britannique GEC Marconi, les EAU ont accepté, semble-t-il, d'armer leurs Mirage 2000-9 avec le missile de croisière Black Shahine (300 kilomètres de portée) dérivé du Scalp/Storm Shadow conçu par Matra-Bae dynamics.

Parallèlement à ce contrat, les Français discutaient de la possibilité de vendre des Rafale aux EAU. Face à l'Eurofighter, au Sukhoï-37 russe et au F-16 américain. A la mi-mai, les EAU portent leur choix sur le F-16 version block 60 de Lockheed Martin, pour quatre-vingts exemplaires.

La version block 60 a, par rapport au standard de base block 50, la particularité d'emporter, notamment, des réservoirs supplémentaires (qui allongent très notablement son rayon d'action), des contre-mesures intégrées de guerre électronique, des missiles sophistiqués anti-radar Harm et air-air Amraam, et, surtout, le radar à antenne à balayage électronique qui sera embarqué sur le tout nouvel avion de combat F-22 de l'armée de l'air américaine. C'est-à-dire des matériels ultramodernes auxquels les EAU tiennent et dont la livraison, à partir de 2002, aboutit à modifier sensiblement l'équilibre des forces dans la région dès lors, par exemple, qu'Israël doit se contenter de la version block 50 du F-16.

L'insistance des EAU à disposer du dernier cri de la technologie et les inquiétudes en Israël ou au Congrès, face à un accord comportant trop de points « sensibles », ont fait que, récemment, des voix se sont élevées aux Etats-Unis pour que l'accord préalable des parlementaires américains ne soit pas donné en cours d'année électorale. Les opposants à cette vente pressent Lockheed Martin de livrer, selon la procédure classique du FMS (*foreign military sales*), une version moins perfectionnée de son F-16, de manière que Washington ne fournisse pas à un pays arabe une technologie supérieure à celle de matériels livrables à Israël.

C'est cette situation-là qui vient d'inciter les Français à renouer le contact avec les états-majors émiratis. Le Rafale est proposé dans une version capable d'emporter aussi des missiles de croisière Black Shahine.

Jacques Isnard

هكذا من الأصل

DROITE **Philippe Séguin a présenté à deux reprises, vendredi 18 et samedi 19 septembre, devant le comité politique puis devant les cadres du RPR, sa stratégie pour les mois à venir. Le président du RPR estime toujours que l'opposition doit se préparer pour les élections législatives, en faisant progresser son unité et en proposant une politique clairement différente de celle du gouvernement. ● SUR LES « AFFAIRES », M. Séguin s'est démarqué implicitement des personnalités de l'opposition qui tentent d'exploiter la crise de la MNEF contre Lionel Jospin, puisqu'il n'en a pas parlé. Il demande toujours, en revanche, une clarification législative sur les emplois fictifs. ● L'UDF, dont les parlementaires se sont réunis vendredi et samedi, conteste la prétention du RPR à agir en parti « dominant », mais prend acte des ouvertures de M. Séguin au sujet de l'Europe politique.**

Philippe Séguin prépare son élection directe à la tête du RPR

Sans se déclarer dès maintenant candidat à un nouveau mandat, lors du vote des militants prévu pour la mi-décembre, le député des Vosges se pose en chef de file des « gaullistes » sur les questions européennes et en patron d'un parti capable, demain, de construire l'union de la droite

SÉRÉNITÉ : depuis son retour de vacances, peu après la mi-août, Philippe Séguin n'a que ce mot à la bouche. Il estime que le RPR se porte mieux qu'on ne le croit généralement à l'extérieur. Il affirme à qui veut l'entendre qu'il n'a besoin d'aucun poste pour exister. Le curieux tandem qu'il forme depuis quinze mois avec Nicolas Sarkozy ne lui cause pas de souci. Il semble même avoir pris son parti des relations, souvent orageuses, qu'il entretient avec le chef de l'Etat.

« *Sérénité* » donc, mais aussi « *lucidité* » et « *détermination* », tel est le triple message que le président du RPR s'est efforcé de faire passer, vendredi 18 septembre, lors de la deuxième réunion du comité politique du mouvement, une nouvelle instance née de la réforme des statuts et composée actuellement de deux cent vingt-cinq membres élus. « *Patience* », a-t-il ajouté samedi, devant les cadres du parti. « *Le temps nous est donné. De ce côté-là, nous n'avons pas à nous plaindre...* »

Plus que jamais, le député des Vosges considère que les élections législatives, prévues pour 2002, juste avant la présidentielle, seront l'échéance décisive. Evoquant le succès de l'équipe de France en Coupe du monde de football, M. Séguin a affirmé : « *Il faut être prêt pour le jour J, ni avant ni après. Il ne sert à rien d'être le champion du monde des matches amicaux.* » C'est dans cette perspective qu'il faut « *privilégier le travail de fond* », en liaison avec les autres composantes de l'opposition, sans « *abuser de* [la] *position de parti dominant* » qui serait celle du RPR par rapport à ses partenaires de l'ancienne UDF, mais au contraire en étant « *unitaires pour deux* ». L'opposition doit redevenir « *audible* » et faire son « *unité autour du président de la République* ».

RÉHABILITER LE POLITIQUE

M. Séguin a consacré à ce propos un long développement aux retombées de la mise en examen d'Alain Juppé, qui a eu pour effet de faire se resserrer les rangs au RPR. Il a renouvelé son souhait de voir une nouvelle loi sur le financement de la vie politique « *apurer la période transitoire* » (1988-1995) sur la base du « *critère de l'honnêteté personnelle* ». « *Faute que soient prises les mesures nécessaires pour apprécier sereinement le passé, existe un risque sérieux d'empoisonner le climat politique, de favoriser les extrêmes, de déconsidérer dangereusement la démocratie* », a affirmé M. Séguin, en accusant les socialistes de « *couardise* ». « *De la théorie des deux têtes de l'exécutif* (...) *à l'évocation d'une responsabilité pénale du chef de l'Etat, c'est une même logique qui est à l'œuvre, d'affaiblissement insidieux de la légitimité présidentielle* », a-t-il ajouté, avant de dénoncer la dérive vers « *une société postdémocratique* » et de prôner la nécessaire réhabilitation du politique.

A cet égard, même si M. Séguin a parfois tendance à ne considérer les élections européennes de juin 1999 que comme un « match amical », l'Europe constitue un bon terrain d'exercice pour renouer le dialogue avec les Français. Sans entrer dans le détail, le président du RPR a de nouveau esquissé ce que sera la ligne du mouvement. « *En plaidant pour une Europe respectueuse des nations qui la composent et tout entière au service d'un modèle social, le président de la République a, une nouvelle fois, clairement fixé le cap* », a-t-il rappelé, en se référant aux propos de M. Chirac, le 26 août, devant les ambassadeurs.

DÉBAT INTERNE SUR L'EUROPE

Deux journées seront consacrées, les 5 et 6 octobre à la Cité des sciences de La Villette, à Paris, à une convention nationale sur l'Europe, ouverte à « *tous ceux qui se réclament du gaullisme* » et destinée à dégager une synthèse. « *J'ai la conviction que si nous en avions débattu plus souvent, franchement et sereinement, l'Europe ne serait pas la ligne de fracture qu'elle constitue trop souvent* », a affirmé M. Séguin, samedi.

Entre l'ancien ministre délégué aux affaires européennes, Michel Barnier, et Charles Pasqua, les positions de départ paraissent inconciliables, mais la direction du RPR prépare une demi-douzaine d'amendements sur la base d'un rapport élaboré par Pierre Lellouche, député de Paris et secrétaire national aux relations extérieures. Ces amendements, dont le président de la République, signataire du traité d'Amsterdam, a admis le principe à la fin du mois de juillet, seront déposés lors de la réforme préalable de la Constitution. Ils visent notamment à étendre le pouvoir de contrôle du Parlement tout au long du processus d'intégration européenne.

M. Séguin espère convaincre le conseiller du mouvement, M. Pasqua, qui menace de présenter sa propre liste aux élections européennes, que ce travail législatif n'est pas qu'un « *habillage* ». Faute de quoi, il serait contraint de procéder à une clarification. « *Quand la position aura été définie, elle sera tenue* (...). *Le corollaire de la démocratie interne, c'est en effet l'acceptation de la ligne collectivement débattue puis définie* », a-t-il dit sobrement. Interrogé vendredi, sur France-Inter, au sujet des initiatives que pourrait prendre M. Pasqua, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, a été plus net encore : « *S'il présentait une liste, pour moi il n'appartiendrait plus à ma famille politique.* »

C'est à la lumière de ce débat interne sur l'Europe que M. Séguin prendra deux décisions : celle de solliciter ou non, à la mi-décembre, le renouvellement de son mandat à *la tête du RPR ; celle de se porter* ou non candidat pour conduire la *liste de L'Alliance pour la France* aux élections européennes. Dans les deux cas, il n'a pas de plus chaud partisan que Nicolas Sarkozy. *Le député des Hauts-de-Seine*, qui serait un candidat beaucoup plus acceptable pour l'UDF, se refuse, pour le moment, à céder à la pression de ses amis, en expliquant que le secrétaire général du RPR ne peut être absent de l'Assemblée nationale. Mais le président du RPR n'est pas davantage désireux d'être relégué au Parlement de Strasbourg...

Jean-Louis Saux

« On nous reproche moins une gestion qu'une absence de politique »

DEVANT les cadres du RPR, samedi 19 septembre, Philippe Séguin a expliqué en ces termes les difficultés de l'opposition et, au-delà, le discrédit du politique : « Les Français sont lassés du cynisme, des promesses non tenues, des engagements oubliés sitôt les élections achevées, des intigues de couloirs (...). C'est parce que le politique a trop souvent renoncé que l'autorité de l'Etat s'est progressivement affaiblie, que les valeurs républicaines se sont estompées, que le sentiment national a été négligé. Nous ne réduirons l'extrémisme qu'en renouant avec notre identité, en martelant nos convictions, en nous affranchissant des préjugés et non en jouant les porte-serviettes de la gauche "plurielle" *(...)*. *Sous couvert de morale,* certains se livrent à une grossière tentative de déstabilisation de l'opposition républicaine. Son but est clair : neutraliser l'opposition et assurer le pouvoir de la gauche pour vingt ans. *(...)*


VERBATIM

» Nous savons pertinemment que l'opinion n'est pas encore totalement réceptive à nos critiques et à nos idées. J'y vois trois raisons essentielles, qui ne sont pas à traiter à la légère.

» Il y a, d'abord, la rancune persistante de nombre d'électeurs à notre égard, née de notre défaite de 1997. On nous a moins reproché un bilan, d'ailleurs plus qu'honorable, que notre incapacité collective à l'inscrire dans une perspective. On nous reproche moins une gestion qu'une absence de politique, qui soit claire et lisible. Dès lors, il était impératif de recommencer par le commencement : réexposer nos valeurs et notre vision de la France, avant de nous atteler à la définition d'un programme de gouvernement.

» Il y a, ensuite, la pratique obligée de la cohabitation qui paraît estomper provisoirement certaines lignes de fracture de la vie politique et laisse planer une atmosphère factice d'unité nationale. *(...)*

» Il y a, enfin, le soi-disant succès du gouvernement dont on nous rebat les oreilles à longeur de journée. Quel succès, au juste ? La reprise de la croissance et la stabilisation de l'emploi. C'est bien le moins quand on pense aux conditions très favorables offertes, provisoirement, par l'économie mondiale : le gouvernement n'a même pas besoin de bouger pour en profiter un peu ! *(...)*

» Le gouvernement en est réduit à parier sur la croissance, parce qu'il sait qu'il ne peut plus parier sur sa politique, qui l'entrave et la limite. »

Le nouveau bureau politique

● **Selon l'article 37** des nouveaux statuts du RPR, « *le bureau politique assiste le président dans la direction du Rassemblement* ». Il comprend, outre le président, le secrétaire général, les anciens premiers ministres membres du RPR, les présidents des groupes parlementaires, les anciens présidents et secrétaires généraux du mouvement, et 20 membres élus par le comité politique. Lors de l'élection de ce bureau, vendredi 18 septembre, il y avait 32 candidats.

● **9 membres de l'ancien bureau politique**, qui avait cessé de se réunir depuis l'élection de Philippe Séguin à la présidence du RPR, ont été reconduits : Michèle Alliot-Marie, Michel Barnier, Pierre Bédier, Nicole Catala, François Fillon, Hervé Gaymard, Alain Marleix, Dominique Perben, Eric Raoult.

● **11 nouveaux membres font leur entrée** : les députés Bernard Accoyer (Haute-Savoie), Philippe Briand (Indre-et-Loire), Henri Cuq (Yvelines), Nicolas Dupont-Aignan (Essonne), Christian Estrosi (Alpes-Maritimes), Jacques Godfrain (Aveyron), Christian Jacob (Seine-et-Marne), Pierre Lellouche (Paris), Renaud Muselier (Bouches-du-Rhône), Françoise de Panafieu (Paris), et Roger Karoutchi, député européen et président du groupe RPR du conseil régional d'Ile-de-France.

Révérence garder envers le « candidat par définition »

ANALYSE
Comment M. Séguin se fraye un chemin vers le « leadership » de la droite

AVEC une infinie patience, quoi qu'on en dise, Philippe Séguin va son chemin vers ce qui pourrait être, un jour, le rassemblement de l'opposition derrière sa propre candidature à la direction du pays. Il ne l'avoue jamais, bien sûr, puisque l'avouer ce serait se l'interdire. Fort de son acquis personnel et de sa présence – qu'aucun rival n'est aujourd'hui en mesure de lui disputer – à la tête du principal parti de la droite, le député des Vosges se garde bien de contester le rôle du président de la République, « référence » obligée de ceux qu'il a menés à la défaite en juin 1997.

Bien au contraire : M. Séguin prend acte, pesamment, de la suprématie du chef de l'Etat et invite les autres personnalités de l'opposition à en tirer avec lui les conséquences. « *S'il est une génération où l'on doit faire fi de ses ambitions personnelles*, dit-il dans *Le Figaro* du 17 septembre, *c'est bien celle qui anime aujourd'hui l'opposition. Il n'échappe à personne que le président de la République sera candidat au renouvellement de son mandat et qu'il sera donc, par définition, le seul candidat de l'opposition d'aujourd'hui.* » Voilà qui est dit, d'abord, pour réduire au silence ceux qui soupçonnent M. Séguin d'avoir d'autres idées en tête et qui seraient tentés, au nom de ce soupçon, de lui faire concurrence. Ensuite, pour ramener à la réalité ceux qui parlent et agissent en paraissant croire – ou en laissant croire – que la droite d'aujourd'hui serait un vaste chantier ouvert sur tous les possibles . Enfin, pour nommer, sur le ton d'une lapalissade, son principal problème.

LUCIDITÉ POLITIQUE

M. Séguin est rompu de longue date à cet exercice. Sans jamais renoncer à construire sa propre stature – cet introuvable séguinisme dont Jacques Chirac avait perçu, dès les années 80, qu'il était l'unique souci du député des Vosges –, l'ancien président de l'Assemblée nationale a toujours su prendre la mesure de la légitimité détenue par l'actuel chef de l'Etat. Il a souvent contesté ses choix ; il n'a jamais méconnu sa position. Si sa personnalité diffère du tout au tout de celle de Lionel Jospin, Philippe Séguin a en commun avec lui la lucidité politique, qui permet d'évaluer les rapports de force et de ne pas se laisser prendre à des illusions plaisantes, mais finalement ruineuses.

Il est l'un des rares, sinon le seul dans l'opposition, à pouvoir dire qu'il ne s'est jamais trompé sur ce point et, donc, qu'il n'a jamais commis l'erreur de croire que quelque chose pouvait être entrepris, à droite, en s'opposant frontalement à M. Chirac. D'Edouard Balladur à François Léotard en passant par Charles Pasqua, tous ou presque ont cru le contraire, un jour ou l'autre, et sont allés, vis-à-vis de M. Chirac, de l'allégeance à la trahison. Les seuls qui soient exempts de ce reproche sont Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre, contre lesquels M. Chirac avait mené sa propre entreprise et qui, après avoir longtemps résisté, se sont retirés du jeu. Et M. Séguin, qui s'est toujours incliné, non sans mauvaise humeur ostensible et lourde de sous-entendus, dès lors que Jacques Chirac décidait de faire valoir ses droits.

Il semble prêt, aujourd'hui, à agir de même, mais « *il n'échappera à personne* » qu'il travaille sur une autre hypothèse. Son message à la droite, traduit ici avec une impardonnable grossièreté, pourrait se formuler ainsi : si l'opposition veut vraiment ne pas avoir d'autre choix, en 2002 ou avant, que de faire de nouveau campagne pour M. Chirac, elle n'a qu'à continuer à étaler sur la place publique ses querelles et ses divisions ; ceux qui croient se renforcer au détriment du RPR s'affaiblissent face au chef de l'Etat.

« *Parti dominant*, dit-il encore dans *Le Figaro*, *nous sommes décidés non seulement à ne pas en abuser, mais, au contraire, à y puiser des raisons d'être d'autant plus unitaires.* » Et le député des Vosges consacre un long développement à ce que pourrait être un projet d'« *Europe politique* » à la fois orthodoxe au regard du « gaullisme » et satisfaisant pour les centristes et les libéraux. Celui-là même que M. Chirac n'a pas clairement défini...

Devant les dirigeants puis les cadres du RPR, vendredi 18 et samedi 19 septembre, M. Séguin a pris soin de défendre scrupuleusement Alain Juppé, mis en examen dans l'affaire des emplois fictifs dont a bénéficié le RPR, et de reprocher à la gauche l'« *affaiblissement insidieux de la fonction présidentielle* » dès lors qu'est évoquée la possibilité d'une responsabilité pénale du chef de l'Etat. Mais, à la différence de Jean-Louis Debré (RPR) et de Claude Goasguen (DL), tous deux proches de M. Chirac, le président du RPR n'a pas exploité contre Lionel Jospin la crise de la MNEF ni la mise en cause à laquelle elle donne lieu de responsables socialistes appartenant à la mouvance jospiniste.

M. Séguin trace sa propre voie, qui passe par le mandat qu'il compte obtenir des « gaullistes », début octobre, sur l'Europe, et par le vote des adhérents du RPR qui, à la mi-décembre, éliront leur président. S'il est entendu, s'il parvient à ses fins, il n'échappera à personne que la droite aura toujours un candidat « *par définition* » au renouvellement de son mandat à l'Elysée, mais qu'elle aura aussi un chef, qui ne sera pas lui.

Patrick Jarreau

Pour François Bayrou, « il n'y a pas de dominants ni de dominés » à droite

LA COLLE-SUR-LOUP
(Alpes-Maritimes)
de notre envoyé spécial

Le RPR, « *parti dominant* » ? L'expression, employée par le président du mouvement gaulliste, Philippe Séguin, dans un entretien publié par *Le Figaro* jeudi 17 septembre – au lendemain de l'élection de François Bayrou à la présidence de l'UDF –, a été modérément appréciée à La Colle-sur-Loup, près de Grasse, dans les Alpes-Maritimes, où l'UDF organisait, du 17 au 19 septembre, ses journées parlementaires. « *La condition de réussite de L'Alliance, c'est l'équilibre* », confiait, vendredi, M. Bayrou. Et le nouveau président de l'UDF de mettre en garde : « *Entre amis et alliés, il n'y a pas de dominants ni de dominés. Au demeurant, qui peut être assuré que les difficultés des uns n'atteindront pas les autres ?* » « *Il ne peut y avoir de parti dominant ou d'idée dominante* », renchérit le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Philippe Douste-Blazy, pour qui sa formation politique est la seule à même de faire « *la nécessaire synthèse entre l'indispensable prise en compte du marché et une solidarité active* ».

« *On n'a pas besoin de faire des parties de bras de fer* », commente pour sa part Gilles de Robien, qui voit là une « *source de division* » supplémentaire. « *Marcher sur trois pattes n'est pas facile* », concède Hervé de Charette (PPDF) : pour l'ancien ministre des affaires étrangères, les propos tenus par M. Séguin sont l'occasion de regretter une nouvelle fois « *le départ de Démocratie libérale, qui, en ayant affaibli notre famille politique, donne à d'autres la perspective de dominer l'opposition* ». Cette analyse est rejetée par M. de Robien, pour lequel la coupure avec DL, qu'il a quittée avec éclat, a *provoqué une* « *clarification vis-à-vis de l'extrémisme* » et un « *afflux de militants* » quittant Alain Madelin et ses amis pour rejoindre l'UDF.

« NI TIMIDITÉ NI TÉMÉRITÉ »

Les centristes et libéraux consentent tout juste, comme le fait Bernard Bosson, à saluer la « *main tendue* » de M. Séguin sur l'Europe *(lire ci-dessus)*. Ils n'entendent pas pour autant se laisser déposséder d'un sujet qui a fait les beaux jours de la confédération libérale. « *L'UDF a été au point de départ des grandes avancées de la construction européenne* », rappelle M. Douste-Blazy, qui refuse de « *laisser à d'autres le soin de fixer les termes du débat* ». « *Ni timidité ni témérité* » : telle est la ligne de conduite affichée en la matière par le chef de file des députés UDF. Ce précepte prévaudra sans doute lorsqu'il s'agira de régler l'épineuse question de la constitution des listes pour les élections européennes. « *Nous souhaitons que l'opposition fasse la liste la plus européenne possible et la plus large possible* », indique M. Bosson, qui avait récemment rejeté la perspective d'une liste unique conduite par M. Séguin.

L'UDF se veut le parti de l'Europe ? L'Europe le lui rend bien, qui permet à M. Bayrou de renvoyer discrètement le « *parti dominant* » à ses vieilles querelles intestines. « *J'ai confiance, le RPR fera à son tour le choix européen* », déclare l'ancien ministre. A son tour, c'est-à-dire après l'UDF et parce que le parti que préside M. Séguin devra se conformer aux orientations du chef de l'Etat.

Jean-Baptiste de Montvalon

Martine Aubry refuse toute concession sur la maîtrise des dépenses de santé

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale sera connu mardi

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1999, *préparé par la ministre de l'emploi et de la* solidarité, Martine Aubry, sera communiqué aux partenaires sociaux mardi 22 septembre. Mme Aubry entend *qu'aucune concession ne soit faite au sujet de la maî*trise des dépenses de santé.

MARTINE AUBRY le répète à l'envi : le déficit du régime général de la Sécurité sociale sera contenu dans l'objectif fixé pour 1998 (12,9 milliards de francs), et l'année 1999 marquera un retour à l'équilibre, une *situation inédite* depuis 1989. Mardi 22 septembre, la ministre de l'emploi et de la solidarité présentera aux partenaires sociaux, réunis au sein de la commission des comptes de la Sécurité sociale, les grands axes du projet de loi de financement de la « Sécu » pour 1999. Ce texte *comportera, notamment*, un nouveau système de pénalisation financière des médecins en cas de dépassement des objectifs de dépenses votés par le Parlement.

Si la croissance, plus soutenue en 1998 qu'en 1997, a produit des ressources supplémentaires – largement absorbées par la dérive des dépenses de médecine de ville –, ce sont d'abord les 21 milliards *de francs d'économies et de re*cettes nouvelles annoncées en septembre 1997 qui éviteront à la « Sécu » (maladie, vieillesse, famille) d'afficher un déficit de 35 milliards de francs en 1998. La situation de la branche maladie n'en demeure pas moins préoccupante, estime-t-on au ministère de la solidarité.

Le ministère estime préoccupante la situation de la branche maladie de la « Sécu »

Les dépenses de médecine de ville (hors hôpital) des trois principaux régimes (salariés, agriculteurs, indépendants) *ont augmenté* de 3,8 % sur les sept *premiers mois de 1998 par rapport* à la même période de 1997 : 2,6 % pour les *généralistes* et 6,4 % pour les spécialistes, alors que l'objectif fixé par le Parlement pour l'ensemble de l'année est de 1,8 %. Cette situation a conduit Mme Aubry à intégrer à son projet de loi de financement pour 1999 une *« clause de sauvegarde économique »* destinée à inciter les praticiens à modérer leur activité. Elle remplacera le mécanisme de re*versement d'honoraires mis en* place dans le cadre du plan Juppé.

Ce mécanisme sera simple, juste et pas individualisé, affirme-t-on au ministère. Il prendra probablement la forme d'un prélèvement sur les revenus de tous les médecins, modulé en fonction de ces revenus, comme le suggérait le rapport Stasse (*Le Monde* du 18 juin). Cependant, les pouvoirs publics souhaitent sanctionner davantage les praticiens dont les prescriptions sont très importantes et injustifiées que ceux dont la « faute » se traduit essentielle*ment par un gonflement de leurs* honoraires (mais dont les prescriptions restent modérées). A Matignon, on indique que le nouveau mécanisme entrera en vigueur dès l'an prochain, et qu'il portera sur l'activité réalisée par les médecins en 1998.

Georges Jollès (CNPF), vice-président *de la Caisse nationale* d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), a déclaré, vendredi 18 septembre, que le gouvernement s'oriente *« vers un renforcement des dispositifs de maîtrise des dépenses de santé »* et que le mécanisme de sanctions des praticiens libéraux sera *« plus simple d'application et, donc, plus contraignant »* pour eux. L'industrie *pharmaceutique, mise à* contribution à hauteur de 1,8 milliard de francs pour renflouer l'assurance-maladie d'ici à la fin de l'année, sera également soumise à une clause de sauvegarde économique. M. Jollès, qui est aussi président de la commission sociale du CNPF, a mis en garde le gouvernement contre un double risque : *« étouffer les laboratoires »* et *« réduire leurs capacités à investir dans la recherche »*.

Le contenu précis de cette « clause de sauvegarde », qui sera dévoilé par Mme Aubry le 22 septembre, va peser sur la première rencontre, deux jours plus tard, entre les syndicats médicaux et les caisses d'assurance-maladie, pour récrire les convention médicales annulées en juin par le Conseil d'Etat. Jusqu'à présent, les positions semblent incompatibles : deux syndicats, MG-France (généralistes) et l'UCCSF (spécialistes), *souhaitent des conventions séparées* ; les trois autres organisations (CSMF, *SML, FMF*) réclament une convention unique pour les généralistes et les spécialistes, et elles exigent surtout la suppression de tout système de responsabilité économique.

Première organisation médicale, la Confédération des syndicats médicaux français refuse *« un dispositif de sauvegarde qui rappelle, de près ou de loin, les reversements collectifs du plan Juppé »*, indique Michel Chassang, président du syndicat des généralistes CSMF, dans un entretien publié vendredi par *Le Quotidien du médecin*. *« Si nos partenaires n'acceptent pas nos propositions*, ajoute-t-il, *nous resterons vraisemblablement en dehors du système. »* Faute d'un accord, qui doit intervenir avant le 12 novembre, c'est le gouvernement qui fixera le contenu de la convention.

Dans le cadre d'un règlement minimal, les pouvoir publics devraient réduire la part des cotisations sociales des médecins prises en charge par les caisses, qui atteint près de 65 000 francs par an.

*Que les partenaires sociaux par*viennent ou non à signer de nouvelles conventions médicales, la majorité de gestion de la CNAMTS (CFDT, CNPF, CFTC, CFE-CGC, Mutualité) et son nouveau directeur, Gilles Johanet, ont l'intention d'élaborer, d'ici quelques mois, un projet de réforme *de l'assurance-maladie, qui sera* ensuite soumis au gouvernement (conventionnement sélectif des professionnels de santé par la « Sécu », démographie médicale, clarification des relations Etat-CNAMTS). Pour le CNPF, ce sera l'épreuve de vérité, estime M. Jollès : si Mme Aubry rejette les propositions des partenaires sociaux, le CNPF se retirera de la gestion *des organismes d'assurance-maladie.*

Jean-Michel Bezat et Bruno Caussé

La mise en forme juridique de l'accord de Nouméa est achevée

Rien n'a été révélé du détail de l'avant-projet de loi sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, finalisé samedi après une ultime séance de négociations

NOUMÉA
de notre correspondant

Une ultime séance de négociations a été nécessaire pour que le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, *Dominique Bur, et les délégations du* RPCR et du FLNKS tombent d'accord, samedi 19 septembre, à Nouméa, sur les termes de l'avant-projet de loi organique relative à l'avenir institutionnel du territoire. Ce texte de 261 articles est la traduction juridique de l'accord de Nouméa, signé le 5 mai dernier par le premier ministre, Lionel Jospin, le député (RPR) Jacques Lafleur, *président du Rassemblement* pour la Calédonie dans la République (RPCR), et Roch Wamytan, président du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS).

Comme lors des longues négociations du mois d'avril, aucune information n'a filtré. C'est un *communiqué officiel laconique qui* a appris, samedi, que les partenaires avaient *« achevé l'examen du texte »*, et que le RPCR et le FLNKS avaient *« demandé que le résultat de leurs travaux soit transmis au gouvernement »*.

On sait cependant que plusieurs points ont causé des difficultés, notamment *« le mécanisme de sortie »* de la période transitoire de *quinze à vingt ans qui* va commencer en 1999. Le 10 septembre, le député (RPR) Pierre Frogier, qui menait, en l'absence de M. Lafleur, la délégation du RPCR, a suspendu les discussions pour protester contre la disposition prévoyant la possibilité d'organiser trois référendums successifs à partir de 2014 en cas de réponse négative aux deux premiers. Les négociations avaient *finalement* repris six jours plus tard, après de nombreux coups de téléphone angoissés passés de Paris à M. Lafleur.

LE « NON » PROGRESSERAIT

On ignore encore ce que prévoit l'avant-projet de *loi* sur ce point. Mais il semblerait que les indépen*dantistes aient fait une concession*, en ramenant à deux le nombre de référendums possibles. L'Union calédonienne (UC), principale composante du FLNKS, a d'ailleurs réagi vivement. *« Il n'est pas question de renégocier les termes de l'accord de Nouméa. Les négociations sont terminées depuis le 5 mai. Il suffit aujourd'hui de traduire cet accord en termes juridiques »*, a *prévenu le président de l'UC*, Bernard Lepeu.

L'accord de Nouméa, qui doit être ratifié par référendum le 8 novembre par les Calédoniens, suscite aujourd'hui des interrogations et un certain désenchantement. Dans l'électorat européen, l'idée de voter « non » gagne du terrain, *à l'appel de trois petites forma*tions de droite : le Front national, le Mouvement pour la France, et Une Nouvelle-Calédonie pour tous, de Didier Leroux. *« Les Calédoniens ne sont pas des demeurés. Ils n'ont pas besoin de dire trois fois de suite ce qu'ils veulent à trois ans d'intervalle »*, écrit ce dernier dans sa tribune mensuelle à propos des référendums successifs, perçus *comme le « brodage »*, par le RPCR, de l'appartenance de l'île à la République.

Franck Madœuf

هكذا من الاصل

La France est d'accord pour engager à nouveau le débat européen sur les OGM

Le Conseil d'Etat pourrait autoriser la commercialisation du maïs transgénique

Le gouvernement débattra à nouveau sur les OGM, lors d'un conseil informel des ministes européens, à Salzbourg, lundi 21 septembre. Le ministre de l'agriculture, Louis Le Pensec, demandera une meilleure prise en compte des aspects environnemental et économique. Sur la base de ces textes, le Conseil d'Etat envisage d'autoriser la commercialisation du maïs transgénique.

LE GOUVERNEMENT se prépare à rouvrir le débat européen sur les cultures transgéniques, lundi 21 septembre, lorsque les ministres de l'agriculture des membres de l'Union européenne se retrouveront à Salzbourg, en Autriche. Ce conseil informel sera présidé par l'Autriche, pays qui a refusé d'autoriser chez elle, en contradiction avec la règle européenne, la culture des OGM (organismes génétiquement modifiés). « *Il est urgent d'ouvrir un large débat au niveau de l'Union européenne* », a déclaré le ministre français de l'agriculture, Louis Le Pensec, vendredi 17 septembre, devant l'Association générale des producteurs de maïs. Le ministre a expliqué que « *la problématique environnementale* » et « *la problématique éthique* » ne sont « *pas prises en compte* ». « *Enfin, et c'est peut-être le point essentiel, les effets économiques de l'utilisation des OGM n'ont jamais été véritablement évalués.* » Ces aspects environnemental et économique seront particulièrement soulevés par la France à Salzbourg.

Par ailleurs, le ministère de l'agriculture prépare la réforme des procédures d'expertise des OGM. En juin dernier, la Conférence des citoyens avait estimé que les comités d'experts concernés n'étaient pas assez ouverts ni transparents. Le député (PS) Jean-Yves Le Déaut, dans un rapport publié peu après, a repris cette critique, proposant de réformer la procédure d'expertise. « *Notre intention est de suivre le plus possible les recommandations de M. Le Déaut* », dit-on au cabinet.

Cette évolution pourrait peser sur l'appréciation juridique des arrêtés autorisant les OGM en France, pris sur la base de l'avis de ces experts. En effet, la société Novartis pourra mettre en vente du maïs transgénique si le Conseil d'Etat suit les conclusions que son commissaire du gouvernement (magistrat indépendant) a prononcées, vendredi 18 septembre. L'association Greenpeace France réclamait le sursis à exécution de l'arrêté pris par le ministère de l'agriculture le 5 février, inscrivant le maïs de Novartis au Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France (*Le Monde* du 17 septembre). Le commissaire du gouvernement, Jacques-Henri Stahl, a proposé de rejeter cette requête.

« PRINCIPE DE PRÉCAUTION »

Greenpeace, soutenue par l'association Ecoropa, demandait au Conseil d'Etat de reconnaître que l'arrêté viole le « principe de précaution » qui veut qu'un décideur *ne se lance dans une politique que s'il est certain qu'elle ne comporte aucun risque*. M. Stahl a rappelé l'origine de ce principe essentiel de la politique écologique et qui a fait l'objet d'un long développement dans le rapport 1998 du Conseil d'Etat sur le droit à la santé (*le Monde* du 5 mars). Ce principe a reçu une application en droit français avec la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier.

M. Stahl estime qu'il est difficile, juridiquement, d'invoquer ce principe : tel qu'il est formulé dans la loi Barnier, il n'a, selon lui, aucune valeur juridique contraignante : il s'agit simplement d'« *une formule de recommandation générale, non applicable directement* ». Aux membres de la section du contentieux, M. Stahl a toutefois indiqué que s'ils veulent tenir compte de ce « *principe politique* », qui « *constitue l'ossature du droit de l'environnement* », ils devraient le combiner avec le reste du droit existant – une loi du 13 juillet 1992 qui autorise bel et bien la dissémination des organismes génétiquement modifiés.

En somme, ils devraient concilier deux textes contradictoires : le premier conseille dans le doute de s'abstenir, tandis que la loi « *relative au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des organismes génétiquement modifiés* » encadre la procédure en la soumettant à une appréciation des risques pour la santé publique ou pour l'environnement.

Pour concilier ces deux textes, le commissaire du gouvernement a expliqué qu'il faut se livrer à une évaluation des quatre risques que, selon Greenpeace et Ecoropa, comportent la dissémination et la commercialisation du maïs transgénique. Le premier risque concerne le développement d'une résistance des insectes au gène censé les tuer. M. Stahl a affirmé qu'il est réel, mais sans gravité : il sera toujours possible, selon lui, de trouver des insecticides permettant de se débarrasser de ces insectes résistants.

M. Stahl estime, en deuxième lieu, qu'il y a peu de risques qu'un gène modifié se dissémine de façon incontrôlée, le pollen des maïs ne se fécondant pas avec celui d'autres plantes. Il juge, en troisième lieu, que les risques d'allergie des consommateurs de maïs transgénique étaient « *faibles* ». Il a précisé que le quatrième risque, qui concerne l'apparition d'un gène de résistance à un antibiotique, l'ampicilline, donne lieu à un débat d'experts aux avis contradictoires. Au vu de ces quatre réponses, le commissaire du gouvernement a conclu que le ministère de l'agriculture n'avait pas commis d'erreur manifeste d'appréciation et proposé de rejeter la requête de Greenpeace.

Hervé Kempf et Rafaële Rivais

L'Assemblée entrouvre ses grilles devant le peuple

IL A FALLU des mois de réflexion, un audit général mené par des spécialistes de la sécurité, et la volonté du président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, avant de prendre enfin la décision. Les quinzièmes Journées du patrimoine, samedi 19 et dimanche 20 septembre, ont donné à M. Fabius l'idée d'ouvrir les grilles de l'Assemblée et de permettre aux curieux, chaque week-end, de gravir les marches qui mènent jusqu'au Palais-Bourbon. Cela n'a pas été une mince affaire. L'Assemblée nationale a été installée au Palais-Bourbon pour éviter autant les coups d'Etat que la pression populaire. Les ouvrir équivalait donc à supposer une relation définitivement apaisée entre les Français et leurs représentants.

Edifiées juste après la révolution de 1848, ces fameuses grilles n'ont pourtant pas toujours protégé l'Assemblée contre les coups de force antiparlementaires. En 1851, les troupes pénétrèrent, sur l'ordre de Louis-Napoléon Bonaparte, jusque dans l'Hémicycle, tuant au passage le chef de la garde républicaine, Victor de Meunier, dont une plaque commémore toujours le sacrifice au Palais-Bourbon. Fort de l'expérience, les protecteurs de la démocratie ont toujours cru bon, par la suite, de ne pas compter sur les seuls barreaux d'acier qui entourent l'Assemblée. Le 6 février 1934, lorsque les ligueurs se massèrent aux abords de l'Assemblée pour renverser la République, ils furent arrêtés avant même d'atteindre les grilles. En avril 1961, alors que « *le quarteron des généraux* » putschistes d'Alger menaçait de débarquer en métropole, on délégua devant elles deux chars, pour plus de sûreté.

Aussi, quand on a songé à les ouvrir, c'est aux émeutiers potentiels que l'on a d'abord pensé. L'équipe de M. Fabius, soucieuse de rapprocher le peuple et ses élus, aurait voulu supprimer purement et simplement les grilles. Les spécialistes de la sécurité ont vite ramené tout le monde à la réalité : en novembre 1986, seules les grilles avaient empêché les manifestants contre la loi Devaquet d'accéder jusqu'en haut des marches de l'Assemblée. Le mouvement des chômeurs, en décembre 1997, a achevé de convaincre le président de l'Assemblée qu'une suppression pure et simple serait sans doute présomptueuse. Les protestataires n'avaient-ils pas investi jusqu'à sa mairie du Grand-Quevilly ?

La direction des Monuments historiques a définitivement tranché les choses : les grilles font partie du patrimoine national, elles resteront donc en place. Tout de même, le samedi et le dimanche, le peuple pourra aller jusqu'aux fameuses colonnades, qui rappellent lointainement l'agora. Ce geste symbolique ne sacrifie en rien la sécurité : ces jours-là, les députés ne siègent pas.

Raphaëlle Bacqué

La Gauche socialiste préconise de nouvelles nationalisations

FAVORABLE à la mise en place effective d'une « *économie sociale de marché* », la Gauche socialiste rompt avec le discours dominant du Parti socialiste sur l'entreprise, thème qui fera l'objet d'une convention nationale les 21 et 22 novembre. Dans la contribution qu'ils ont remise, Jean-Luc Mélenchon, Julien Dray et leurs amis se prononcent pour le « *et-et* » : et nationalisations et privatisations. « *Nationaliser les activités qui doivent échapper à la logique marchande et les secteurs-clés que seul l'investissement public peut dynamiser, ouvrir le capital de certaines entreprises publiques dans certains cas, privatiser celles dans lesquelles l'intervention de l'Etat n'est plus indispensable, voilà comment l'Etat doit pouvoir jouer de tous les leviers de l'économie sociale de marché* », affirment-ils.

« *Il faut changer radicalement de cap* », proclame la Gauche socialiste, qui veut « *retrouver le chemin de l'excellence républicaine du service public* ». Elle préconise donc la nationalisation des activités de captage et de distribution de la ressource en eau – avec une gestion décentralisée par le biais de régies intercommunales ou communales – ainsi que les activités de traitement des déchets. Ouvertement en opposition avec Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, elle se prononce pour la non-application de la directive européenne sur l'ouverture au privé du marché des « *620 000 gros clients industriels d'EDF* ».

Elle réclame aussi un plan de développement des transports collectifs, la création, dans chaque département, d'un établissement public de restructuration et de développement des services publics, et la mise en place de nouveaux services publics pour l'enfance et la vieillesse.

LE DROIT AU BONHEUR

Cerise sur le gâteau de la « *réhabilitation de l'Etat* » : la Gauche socialiste propose un Commissariat aux nouvelles technologies et une Banque publique d'investissement pour aider les PME.

D'emblée, la contribution de la Gauche socialiste donne le ton : accusant les néolibéraux d'avoir constitutionnalisé « *la stricte séparation de l'économique, du social et du politique pour garantir l'émancipation du capital* », elle évoque les dégâts d'un « *nouvel ordre social* » qui a fait du « *chômage de masse* » une « *stratégie délibérée* » et entraîné « *une incroyable régression* » de la condition des salariés.

La chute du mur de Berlin ayant laissé la social-démocratie « *désarmée devant le capitalisme* », l'invention par certains socialistes de nouveaux concepts a échoué : « *Ces théorisations apparaissent à présent pour ce qu'elles sont : des élucubrations à prétention théorique visant à mieux faire avaler des couleuvres grosses comme des boas.* » La Gauche socialiste fonde son « *économie sociale de marché* » sur un « *pacte républicain imposant l'exigence du bien-être social collectif* » : « *Le droit pour chaque individu à sa part de bonheur et d'émancipation est le moteur essentiel des réformes et des transformations sociales* ». Elle estime que « *le volontarisme réaliste* » passe par une augmentation des règles de protection et une amélioration de « *l'ordre public social dans les entreprises* ».

A partir du principe « *tout progrès du droit du travail se traduira par un progrès du droit au travail* », elle propose, dans un chapitre où l'on retrouve la patte de Gérard Filoche, inspecteur du travail, toute une série de mesures : la subordination de tout accord dérogatoire au droit du travail à la représentativité majoritaire des syndicats ou à la consultation des salariés ; le contrôle de la sous-traitance ; l'introduction de quotas pour limiter « *les précaires* » à 5 % dans une entreprise ; l'abrogation de la loi Madelin sur le travail indépendant et de la loi quinquennale sur l'emploi ; l'abaissement des durées maximales de travail et la majoration des heures supplémentaires ; la saisine suspensive par les représentants du personnel de l'inspection du travail sur les horaires.

Sur le « *contrôle administratif* » des licenciements, elle réserve cependant l'autorisation de l'inspection du travail à ceux pour lesquels il y aurait « *un doute manifeste* », en laissant à l'employeur la possibilité d'un recours judiciaire.

Michel Noblecourt

17,5 milliards sont attendus des privatisations en 1999

LE GOUVERNEMENT attend 17,5 milliards de francs de recettes des privatisations en 1999, selon les éléments donnés par le secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter, aux députés de la commission des finances. « *Le produit total attendu des cessions d'actifs du secteur public*, a expliqué M. Sautter, *se répartit entre la privatisation du GAN (9,5 milliards), des cessions de participations minoritaires (5,5 milliards) et le solde des opérations de France Télécom (2,5 milliards).* »

Par ailleurs, le compte d'affectation spéciale devrait s'élever à 64 milliards de francs pour 1998 et 1999, selon M. Sautter. Ces ressources devraient ainsi permettre de consacrer un total de 58 milliards aux recapitalisations : 30 milliards pour les entreprises publiques du secteur financier, 23 milliards pour le secteur des transports et 5 milliards pour les entreprises du secteur minier. En outre, le produit de la privatisation du Crédit lyonnais sera directement affecté au désendettement de l'Etablissement public de financement et de réalisation.

DÉPÊCHES

■ **CHEVÈNEMENT : Lionel Jospin s'est rendu, vendredi 18 septembre,** à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, au chevet de Jean-Pierre Chevènement, « *à la demande* » de ce dernier, et en présence de son épouse, a annoncé l'hôtel Matignon. « *Dans son échange avec Jean-Pierre Chevènement, Lionel Jospin lui a fait part de la sympathie de tous* », ajoute Matignon.

■ **BOUCHES-DU-RHÔNE : le commissaire du gouvernement du Conseil d'Etat, qui examinait,** vendredi 18 septembre, un recours de Bruno Mégret contre le décret par lequel Henri d'Attilio, député des Bouches-du-Rhône, a été chargé d'une mission temporaire, a estimé qu'il s'agit d'un « *acte de gouvernement* » : ces actes bénéficient d'une immunité juridictionnelle.

■ **CROISSANCE : le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, a répété,** vendredi 18 septembre, qu'il n'y a « *aucune raison de considérer que l'on ne tiendra pas* » la prévision de croissance de 2,7 % pour 1999. « *N'écoutons pas trop les oiseaux de mauvais augure. La croissance, ce n'est pas simplement une prévision, c'est aussi une action, une politique économique : 2,7 %, c'est ce qu'il faut que nous atteignions, et la politique que nous mettons en œuvre (...) doit permettre d'y arriver.* »

■ **PME : après un entretien avec Martine Aubry,** vendredi 18 septembre, le président de la CGPME, Lucien Rebuffel, s'est déclaré « *considérablement rassuré par le fait que tout ce qui sera fait dans le cadre de la baisse des cotisations patronales concernant le coût du travail sera fait à prélèvements constants* ».

Les manœuvres pour la succession du maire de Lyon ont commencé

LYON
de notre correspondant régional

Le maire de Lyon, Raymond Barre (UDF), fait appel à un troisième directeur de la communication en trois ans. Laurence Eymieu, qui prendra ses fonctions le 1er octobre, remplace Patrick Lamarque. Mme Eymieu participait à l'équipe qui entourait M. Barre lors de l'élection présidentielle de 1988, où elle était chargée des problèmes de presse et de communication. Le président de la Communauté urbaine de Lyon s'est séparé aussi de son directeur financier, Hervé Allègre, et il ne renouvellera pas le contrat du directeur de la communication de cette institution, Robert Guillaume.

Cette arrivée et ces départs s'inscrivent dans le cadre des manœuvres engagées autour de la succession de M. Barre à la mairie de Lyon. Aussitôt après son élection en juin 1995, l'ancien premier ministre avait annoncé qu'il ne briguerait pas un second mandat, et il a maintes fois rappelé cet engagement au cours des derniers mois, soulignant également qu'il ne choisirait pas son successeur plusieurs années à l'avance.

Les candidats potentiels au siège de maire de Lyon s'organisent et mobilisent leurs troupes respectives. A droite, les deux prétendants déclarés sont le premier adjoint au maire, Christian Philip (FD), élu au mois de mars conseiller général de Lyon, et Henry Chabert (RPR), deuxième adjoint, chargé de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement urbain. Ce dernier, qui fut un proche de l'ancien maire Michel Noir (RPR), exprime régulièrement sa « différence » lors des grands débats municipaux. Récemment encore, il a contesté le projet de tramway qui doit desservir le campus de la Doua, activement défendu par le maire et son premier adjoint.

Le président du conseil régional Rhône-Alpes, Charles Millon (ex-UDF), était également, avant sa réélection au mois de mars grâce aux voix du Front national, un possible candidat. La stratégie politique qu'il a mise en place, régionalement et nationalement, est combattue par M. Barre.

Dans l'entourage de M. Barre, on souligne qu'il n'a aucun intérêt à désigner dès maintenant son dauphin, qui serait aussitôt « *torpillé* ». Dès lors, les aménagements intervenus dans le secteur de la communication s'inscrivent dans une stratégie visant à renforcer la position de M. Philip, dont l'image est jugée « *austère* » et « *trop rigide* » par ses amis de l'UDF.

Claude Francillon

ENVIRONNEMENT La cohabitation entre promeneurs et chasseurs semble de plus en plus difficile dans les forêts françaises. Ainsi, à Sénart (Essonne), une pétition soutenue par plusieurs élus circule afin de demander l'arrêt de la chasse dans une forêt de 3 000 hectares située en zone périurbaine. ● UNE SOIXANTAINE d'associations ont écrit aux préfets et aux *ministres de l'intérieur et de l'environnement* afin de demander l'interdiction de la chasse le dimanche après-midi. ● LES ACCIDENTS de chasse ont fait quarante-cinq morts lors de la saison 1997-1998. 50 % de ces accidents ont lieu le dimanche. ● HERVÉ BERTHELOT, dont la fille a été tuée en 1996 lors d'une battue dans l'Aisne, a créé une association afin de lutter contre les pressions du *« lobby des chasseurs »*. Il va lancer en octobre un site Internet qui donnera notamment les réglementations des autres pays européens.

Les conflits entre chasseurs et promeneurs se multiplient

A Sénart (Essonne), des pétitionnaires demandent l'arrêt de la chasse dans une forêt située en zone périurbaine. Une soixantaine d'associations environnementales ont écrit aux préfets et au gouvernement pour des « dimanches après-midi sans coups de feu »

LE DISPOSITIF ne paie pas de mine. Une pancarte en contreplaqué sur le toit d'une voiture, qui clame qu'*« Une forêt sans chasse, c'est la sécurité des promeneurs »*. Au pied du véhicule, deux septuagénaires, Huguette et André Lacroix, assis sur leur pliants de camping, invitent à signer une pétition. Les promeneurs en forêt de Sénart (Essonne), nombreux en ce jour de semaine ensoleillé, ne se font pas prier.

Des cyclistes, des randonneurs ou des mères avec poussettes encouragent tour à tour le couple, racontent qu'ils en ont assez d'entendre les balles siffler. Deux retraités ramasseurs de champignons, panier en osier et téléphone portable en main, ne se sentent *« pas en sécurité quand les coups de feu retentissent »*. Cela fait belle lurette qu'ils ne viennent plus le jeudi, jour de chasse en forêt de Sénart à partir de novembre.

Depuis juin 1997, Huguette et André ont recueilli cinq mille sept cents signatures, envoyées au préfet de l'Essonne, pour demander l'arrêt de toute chasse dans cette forêt domaniale périurbaine. *« Il y a même des chasseurs qui ont signé en nous disant qu'ici la chasse c'était vraiment trop dangereux... »* En 1996, un collectif d'associations s'est formé pour mener ce combat antichasse, à l'initiative de René Astier, coureur à pied invétéré, qui *« en avait assez d'entendre encore tirer à 17 heures alors qu'on ne voit plus rien l'hiver »*. *« Je ne suis pas foncièrement opposé à la chasse,* ajoute-t-il, *mais cela pose franchement un problème de sécurité, dans cette forêt de 3 000 hectares insérée dans un bâti urbain de plus en plus dense. D'autant que les chasseurs tirent le gros gibier, sanglier et chevreuil, avec des fusils dont la portée atteint deux kilomètres... Et que, dans les parcelles privées, il est possible de chasser tous les jours. »*



Deux millions de visites sont recensées chaque année dans ce massif forestier à un petit quart d'heure de RER de la capitale. Et ceux qui affluent de l'Essonne, de Seine-et-Marne ou de Paris ne savent pas toujours que le jeudi est jour de chasse. *« Les pancartes, accrochées en hauteur sur des troncs d'arbre, sont laissées d'une chasse sur l'autre. Personne n'y prête plus attention »*, assure René Astier.

Trois maires de communes proches, Montgeron, Boussy-saint-Antoine et Ris-Orangis, ont signé la pétition. Pour Thierry Mandon, maire (PS) de cette dernière ville, la chasse *« n'a pas de sens dans une forêt aussi fréquentée, notamment par les scolaires ». « C'est même le parcours de footing des collégiens ! Les gens sont censés être au courant, mais ils oublient. Il y aura des accidents... »* Un accident, il y en a déjà eu un grave, rappelle le maire (RPR) de Draveil, Georges Tron, qui n'a pas signé la pétition mais écrit individuellement au préfet. *« Un de mes très bons amis se baladait à cheval. Touché par du plomb, son cheval s'est emballé, et mon ami a été défiguré. Il est impossible de ne rien faire »*, assure M. Tron.

Les usagers de la forêt de Sénart ne sont pas les seuls à mal vivre la cohabitation avec les chasseurs. Le sentiment d'insécurité touche particulièrement les forêts en zone périurbaine. Depuis quelques mois, des grafittis sauvages – *« Chasseurs dehors ! », « Chasse à courre, serial killer »* – recouvrent les panneaux de l'Office national des forêts à Fontainebleau. Les lundi, mardi, jeudi et vendredi sont réservés aux battues et les chasses à courre se déploient les mardi et samedi. Seul le mercredi et le dimanche sont réservés aux promeneurs.

> La direction de la nature et des paysages est soucieuse de ne pas braquer les fédérations

« Avec le monde qu'il y a, c'est incroyable qu'on laisse chasser le samedi ! », s'insurge Samuel Baunée, président du comité pour un parc national à Fontainebleau. Ce massif est fréquenté tous les ans par treize millions de promeneurs, ramasseurs de champignons, randonneurs, Vététistes et varapeurs. Les récriminations visent particulièrement les chasses à courre, qui mobilisent de quarante à cinquante chasseurs équipés de véhicules 4 × 4.

Les associations environnementales enregistrent continuellement des plaintes. *« Nous recevons régulièrement des lettres d'habitants de la banlieue bordelaise réveillés le dimanche matin par des tirs de plomb qui ricochent sur le toit ou sur les vitres »*, raconte Pierre Davant, président de la Fédération des sociétés pour l'étude de la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (Sepanso). Dans les zones périurbaines, les chasseurs viennent en effet traquer près des habitations le gibier qui a trouvé refuge dans les jardins privés. *« Nous avons de plus en plus de doléances de personnes non adhérentes qui ont peur de sortir les jours de chasse*, assure Lionel Brard, président de France nature environnement. *Dans le Sud-Ouest, le nombre de battues au sanglier est devenu tel que de nombreux sentiers sont impraticables pour les promeneurs. »*

En vingt ans, la chasse s'est beaucoup transformée. D'une pratique solitaire de chasseur pistant avec son chien le petit gibier, on est passé à une chasse en groupe avec rabatteurs ou à de grosses battues. Parallèlement, l'engouement des citadins pour les espaces naturels, la recherche de lieux authentiques pour se promener, a amené les autres usagers à dénoncer la pression exercée par les chasseurs. *« Ils leur reprochent de se comporter comme en terrain conquis »*, insiste Gérard Charollois, responsable de l'Association pour la protection des animaux sauvages et du patrimoine naturel (Aspas). Un ras-le-bol que confirment les gardes de la chasse et de la faune sauvage. *« Les altercations et échanges d'insultes entre chasseurs et ramasseurs de champignons sont fréquents dans le Sud-Ouest »*, affirme Yvan Ragot, secrétaire général du Syndicat national autonome des personnels de l'environnement.

Au ministère de l'environnement, on ne nie pas le problème : les remontées de protestations sont nombreuses. Mais, pour la direction de la nature et des paysages, soucieuse de ne pas braquer les fédérations de chasseurs, c'est un banal problème de conflits d'usage. L'Office national des forêts qui gère les forêts domaniales reconnaît de son côté *« un réel ras-le-bol »*, mais tente de relativiser. *« Les face-à-face entre gens armés et simples promeneurs sont toujours difficiles. Il faut simplement rappeler aux chasseurs qu'ils n'ont pas un usage exclusif de la forêt et qu'ils n'ont pas à faire la police »*, commente Benoît Guibert, chargé de mission chasse.

Pour se faire entendre, les associations ont décidé de passer à l'offensive. A l'initiative de l'Asaps, une soixantaine d'associations environnementales ont lancé le 1er septembre une pétition *« pour des dimanches après-midi sans chasse, sans coups de feu »*. Revendiquant l'interdiction de la chasse le dimanche après-midi, ils ont écrit aux préfets de département, au ministre de l'intérieur et à la ministre de l'environnement. Quelque trente mille signatures sont déjà remontées. La balle est maintenant le camp des pouvoirs publics.

Pascale Kremer et Sylvia Zappi

Premiers accidents

Dimanche 13 septembre, dès le premier jour de chasse dans quarante-cinq départements, les premiers accidents sont survenus. Dans la Drôme, à Montguers, près de Nyons, un chasseur âgé de trente ans a été grièvement blessé en pleine poitrine d'une décharge de plombs tirée par son compagnon de chasse, âgé de dix-sept ans. L'auteur du coup de feu visait un vol de perdreaux en contrebas. La victime a été hospitalisée dans un état sérieux à Avignon, mais ses jours ne sont pas en danger.

En Ardèche, un autre chasseur s'est blessé seul en laissant tomber son fusil. Enfin, en Lozère, c'est une jument confondue avec un sanglier qui a été abattue par un chasseur.

Les spécificités françaises

● **Chiffres.** La France est le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre de chasseurs, le plus grand nombre d'espèces chassables et les plus longues périodes de chasse. Le nombre de permis de chasse s'élève à 1,5 million, un chiffre qui est en baisse constante depuis vingt ans. La chasse est autorisée dans l'Hexagone sept mois et demi contre cinq mois dans la majorité des pays européens.

● **Législation.** La chasse est organisée par plusieurs textes de loi. Les deux principaux sont la loi Verdeille de 1964 et la loi du 3 juillet 1998. La première régit le droit de chasse dans neuf mille deux cents communes. Elle oblige les propriétaires de terrains de moins de 20 hectares à ouvrir leur propriété aux chasseurs et à adhérer à la fédération de chasse. La seconde fixe les dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs dans soixante-huit départements de métropole. Pour les autres espèces (petit et gros gibier), la chasse s'est ouverte dans certains départements le 12 septembre. Dans les autres, elle s'étale jusqu'à la fin du mois.

● **Recours.** Depuis 1979, date de l'adoption de la directive européenne « Oiseaux » qui organise la protection des oiseaux migrateurs pendant la période de reproduction, la France est en infraction avec la législation européenne. A la suite de recours déposés par les associations environnementales dès 1994, le gouvernement français est menacé par une condamnation de la Cour européenne de justice de Luxembourg. Le 5 août, le gouvernement français a reçu un avis motivé, qui est l'étape ultime avant la saisine de la Cour.

● ***Accidents.*** Les accidents de chasse ont fait 224 victimes, dont 45 morts lors de la saison de chasse 1997-1998, selon un inventaire dressé par l'Office national de la chasse. L'enquête montre que les victimes sont à 91 % des chasseurs. 50 % des accidents ont lieu le dimanche et 64 % des accidents mortels se produisent lors de battues. Dans la moitié des cas, les participants ont indiqué que les consignes de sécurité n'avaient pas été données par les organisateurs.

Le combat d'un père contre le « lobby des chasseurs »

PORTRAIT

Hervé Berthelot veut que les consignes de sécurité soient appliquées

CONSEIL en entreprise, Hervé Berthelot n'avait jamais imaginé se lancer dans le militantisme. Encore moins sur un dossier qui lui était étranger, celui de la chasse. Jusqu'à ce 14 janvier 1996, où sa fille fut tuée lors d'une battue dans l'Aisne. Alice, vingt-deux ans, participait pour la première fois à ce type d'exercice et accompagnait son fiancé à une battue au gros gibier organisée par des notables locaux dans une forêt près de Laon.

Sur les conseils de son ami, qui craignait qu'elle prenne froid, la jeune femme avait tenté de rejoindre l'équipe de traqueurs chargés de faire sortir le gibier. Un tir direct à la carabine l'avait arrêtée net, la touchant au cœur et à la moelle épinière. Elle était morte sur le coup. Le tireur n'avait pas attendu le coup de trompe qui donne le signal de début de la chasse, une fois que les traqueurs se sont mis à l'abri. Sa carabine était trafiquée : la balle aurait réussi à abattre un éléphant.

Depuis, les parents d'Alice n'ont cessé de se battre pour que la mort de leur fille soit reconnue comme la conséquence d'une faute grave de non-respect des consignes de sécurité. Depuis deux ans et demi, Hervé Berthelot tente de faire juger l'affaire. Il lui a fallu se constituer partie civile parce que le procureur *« tentait d'étouffer l'affaire »*, selon son avocat, Me Benoît Chabert. *« Nous mettions en cause une riche famille de notables, le magistrat a tenté de persuader mon client qu'il fallait laisser aux assurances le soin de régler ce "malheureux incident". »*

Hervé Berthelot s'est accroché. *« Il m'était insupportable qu'on considère cet affaire comme un banal accident de voiture »*, insiste-t-il, déterminé à démontrer que les fédérations de chasse ne prennent pas leurs responsabilités en matière de sécurité. *« Les règles de chasse doivent être respectées. Les chasseurs doivent prendre conscience qu'ils ont entre les mains une arme qui peut tuer non seulement du gibier, mais aussi des hommes »*, ajoute Me Chabert. Une plainte pour homicide involontaire a donc été déposée au tribunal de Laon (Aisne). Une ordonnance de renvoi a été rendue en juin, et la date de l'audience devrait être prochainement connue. L'auteur du coup de feu risque de trois mois à deux ans de prison avec cinq ans d'interdiction de chasser.

Le père d'Alice a poussé son action plus loin. Juste après le vote de la loi chasse du 3 juillet qui légalise, selon lui, *« l'incroyable exception française »*, Hervé Berthelot s'est adressé aux vingt-cinq députés et sénateurs qui ont défendu avec vigueur ce texte, puis à Jacques Chirac, pour leur annoncer le lancement d'un site Internet en octobre. Son objectif : *« Devenir la voix de ceux qui ne reconnaissent pas leurs élus lorsqu'ils se soumettent aux pressions du lobby chasseur »*.

Le site mettra à disposition les réglementations et pratiques des autres pays européens et le nom des députés, sénateurs, élus locaux relayant le discours des responsables de ce lobby. Il vient aussi de créer une association de lutte contre les accidents et abus de la chasse, convaincu qu'il faut fédérer les cas d'incidents isolés. *« Les fédérations de chasse ne veulent pas faire le ménage chez elles. Nous allons les y obliger »*, conclut-il.

S. Z.

A Issy-les-Moulineaux, l'école est « pilote »... mais occupée

« ICI, on construit l'école de demain. » Jean-Marie Calmels, directeur de l'école primaire Paul-Bert à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), se souviendra longtemps de cette conclusion élogieuse formulée, il y a quelques mois, par une délégation d'inspecteurs de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de représentants de la mairie à l'issue d'une visite dans son établissement. Aujourd'hui, l'heure n'est plus aux compliments. L'inspection académique a annoncé, mercredi 9 septembre – soit une semaine après la rentrée – la fermeture d'une classe. Depuis, les parents d'élèves en colère occupent l'école jour et nuit. *« On ne peut pas donner des moyens et féliciter les enseignants avant de les retirer l'année suivante »*, s'insurge une mère.

Après avoir multiplié les courriers à sa hiérarchie, le directeur a fini par envoyer une lettre au ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, dans laquelle il n'hésite pas à dénoncer *« l'acharnement de l'éducation nationale, qui, d'un revers de calculette, peut anéantir un équilibre encore fragile »*. La calculette de l'inspection académique a, en effet, été rigoureuse : avec une moyenne de vingt-quatre élèves par classe, l'école Paul-Bert, qui accueille 336 enfants, *« a largement atteint le seuil de fermeture »*, explique l'inspecteur d'académie. L'équipe pédagogique et les parents refusent *« ce raisonnement purement quantitatif qui ne prend pas en compte la spécificité de l'école »*.

LA FIN D'UN « PRIVILÈGE »

Site pilote depuis deux ans pour l'aménagement du temps scolaire, cet établissement est installé dans un quartier populaire d'Issy-les-Moulineaux qui pourrait, selon le directeur, *« être considéré comme une zone d'éducation prioritaire »*. L'école a multiplié les projets éducatifs pour aider les élèves en difficulté. *« Afin que notre projet fonctionne, tout le monde était d'accord sur la nécessité d'avoir des effectifs allégés »*, se souvient le directeur. Mais pour cette rentrée, bien que l'école accueille le même nombre d'élèves que l'année précédente, le *« privilège »* accordé a pris fin.

Selon M. Calmels, la suppression d'une classe oblige désormais à regrouper vingt-neuf élèves en cours moyen et déstabilise le projet pédagogique. *« Toute cette énergie déployée en innovations, en action éducative d'intégration pour finalement ne pas être écouté, cela met en colère »*, résume-t-il. *« Pourquoi l'administration ferme-t-elle une classe alors que les effectifs sont toujours les mêmes ? »*, s'interrogent les professeurs et les parents. *« Il faudrait être cohérent, l'expérimentation d'un temps scolaire aménagé a été signé pour trois ans. Qu'on nous laisse au moins aller au bout de ce projet »*, remarque un enseignant.

« Peut-être avons-nous mal regardé en 1997, peut-être aurions-nous dû fermer une classe depuis un an », répond l'inspecteur d'académie, en indiquant que *« la carte scolaire est maintenant définitivement établie »*. En août 1997, en annonçant la réouverture de huit cents classes dans les écoles primaires, Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, expliquait qu'il fallait en finir *« avec le règne de la calculette et les oukases qui tombent d'en haut »*. Chaque fermeture envisagée devait désormais *« faire l'objet d'un examen attentif au cas par cas »* et dépasser la simple prise en compte des seuils. A Paul-Bert, les parents n'ont pas oublié ces déclarations ministérielles.

Sandrine Blanchard

L'affaire du sang contaminé devrait faire l'objet d'une nouvelle instruction

Elle s'intéressera au problème du non-rappel des transfusés et des collectes de sang en prison

Un juge d'instruction de Paris, Sophie-Hélène Chateau, a été désignée, vendredi 11 septembre, afin d'instruire une nouvelle plainte dans l'affaire du sang contaminé. Déposée le 6 juillet, cette plainte de l'Association française des transfusés vise plusieurs conseillers du cabinet de l'ancien ministre de la santé, Claude Evin, ainsi que l'ancienne directrice de l'administration pénitentiaire, Myriam Ezratty.

UNE MAGISTRATE du tribunal de Paris a été désignée, vendredi 11 septembre, afin d'instruire une plainte avec constitution de partie civile sur un nouveau volet de l'affaire du sang contaminé. La juge d'instruction Sophie-Hélène Chateau a été saisie sur la base d'une plainte pour *« non-assistance à personne en péril »*, *« non-dénonciation de crimes »* et *« recel »* qui a été déposée par les parents d'une victime du sang contaminé et l'Association française des transfusés (*Le Monde* du 11 juillet). Cette procédure vise nommément plusieurs conseillers de l'ancien ministre de la santé, Claude Evin, ainsi que l'ancienne directrice de l'administration pénitentiaire, Myriam Ezratty.

Déposée le 6 juillet, cette plainte concerne plusieurs anciens membres du cabinet de Claude Evin : le magistrat Jean-Paul Jean – aujourd'hui substitut général à la cour d'appel de Paris – qui était conseiller technique du ministre, le professeur Bruno Varet, également conseiller technique, et Didier Tabuteau, ancien directeur adjoint de cabinet de M. Evin. Les plaignants leur reprochent d'avoir été informés du rôle des pouvoirs publics dans le drame du sang contaminé entre 1983 et 1985 et d'avoir pris conscience des risques de poursuites judiciaires contre des responsables politiques et administratifs. Selon les plaignants, ce serait pour masquer ces responsabilités que Claude Evin aurait créé, en avril 1989, un fonds d'indemnisation pour les hémophiles contaminés.

Deux anciens directeurs de la Direction générale de la santé, les professeurs Jacques Roux et Jean-François Girard, sont également visés par cette plainte. Il leur est reproché d'avoir omis, une fois que furent disponibles les tests de dépistage du VIH, de rappeler l'ensemble des personnes ayant été auparavant transfusées afin de connaître leur état sérologique et d'éviter de nouvelles contaminations. L'identification de ces personnes n'aura lieu que le 15 décembre 1992, soit sept ans et demi après l'introduction du dépistage automatique dans les dons du sang. Les plaignants estiment que ce non-rappel des transfusés a multiplié les risques de contamination puisque les intéressés ignoraient leur séropositivité.

Enfin, les plaignants reprochent à l'ancienne directrice de l'administration pénitentiaire, Myriam Ezratty, d'avoir indiqué, par voie de circulaire, le 13 décembre 1984, qu'il apparaissait possible *« d'accélérer les rythmes des collectes »* de sang dans les grands établissements pénitentiaires alors qu'une circulaire de la Direction générale de la santé demandait, dès le 20 juin 1983, d'éviter de faire des collectes auprès des *« populations à risque »*, notamment les toxicomanes. Il faudra attendre une note du 11 octobre 1985 pour que la circulaire de l'administration pénitentiaire soit annulée. Entre temps, les collectes réalisées auprès des détenus, dont beaucoup étaient toxicomanes, ont été à l'origine d'au moins plusieurs centaines de contamination. Dans la plupart des pays d'Europe, elles avaient été interrompues, souvent dès 1982, en raison des risques d'hépatite.

PARTAGE DE FONCTIONS

Cette plainte émanant des parents d'une victime du sang contaminé et de l'Association française des transfusés a été communiquée, pendant l'été, au parquet de Paris afin qu'il prenne ses réquisitions. Le procureur, Jean-Pierre Dintilhac, a dû se prononcer alors que la plainte vise nommément Myriam Ezratty, dont il partagea les fonctions en tant que sous-directeur de l'administration pénitentiaire. Le procureur, qui ne peut pas, au regard du code de procédure pénale, se prononcer sur des critères d'opportunité, a estimé que les faits étaient prescrits et que la plainte était irrecevable. Saisie de cette affaire, le juge Sophie-Hélène Chateau doit désormais décider s'il y a lieu ou non de l'instruire.

Cécile Prieur

Les deux autres volets du dossier

● **Le procès à venir devant la Cour de justice de la République (CJR).** *Le 10 février 1994, la CJR,* créée par une réforme constitutionnelle, a estimé que les plaintes des hémophiles et des transfusés devaient recevoir la qualification *« d'administration de substances nuisibles »*, qui n'est pas touchée par la prescription. Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé ont été mis en examen pour complicité d'empoisonnement en septembre 1994. Le 17 juillet 1998, ils ont été renvoyés devant la CJR pour *« homicides involontaires et atteintes involontaires à l'intégrité des personnes »*. Ils seront jugés en février 1999.

● **L'instruction du juge Marie-Odile Bertella-Geffroy pour empoisonnement.** Malgré sa première condamnation, en juillet 1993, pour *« tromperie sur la qualité substantielle d'un produit »*, le Dr Garretta est à nouveau mis en examen à la suite de nouvelles plaintes le 28 juillet 1994, mais cette fois, pour *« empoisonnement »*. Une trentaine de personnes- médecins spécialistes de l'hémophilie, responsables de centres de transfusion sanguine, membres de cabinets ministériels, etc -ont été mis en examen par la juge Bertella-Geoffroy pour *« empoisonnement »* ou *« complicité d'empoisonnement »*.
Malgré ses demandes répétées, la magistrate n'a jamais pu obtenir du parquet de Paris le réquisitoire supplétif qui lui aurait permis d'enquêter sur l'affaire du sang contaminé dans sa globalité, notamment sur les collectes du sang en milieu carcéral. Le procureur Gabriel Bestard, puis son successeur Jean-Pierre Dintilhac- qui avait été nommé, le 15 mars 1984, sous-directeur de l'administration pénitentiaire – ont décidé de ne pas accorder la saisine globale demandée. *« Je considère que, dans ce dossier, il était préférable de clôturer l'enquête,* a déclaré M. Dintilhac, le 10 septembre dans *Le Parisien. Quand des faits suffisamment graves sont établis, il vaut mieux abandonner les investigations et aller le plus vite possible devant le tribunal. »* La juge, ayant terminé *ses investigations sur sa saisine* initiale, la chambre d'accusation doit se prononcer, le 23 septembre, *sur deux requêtes en annulation* déposées par les avocats de la défense. En cas de rejet, la juge pourrait, après communication de son dossier au parquet, boucler son instruction début janvier 1999.

Le « contrat » de deux chefs d'entreprise sur un de leurs employés

La victime a été assassinée au printemps

SINISTRE *« chantier »*. Le terme a été employé, devant les policiers, par deux patrons d'une petite entreprise du bâtiment qui sont soupçonnés d'être les commanditaires d'un meurtre sur leur employé. Ce *« chantier »*, qui a rapporté 15 000 francs aux tueurs, a fait deux victimes : un jeune homme de vingt et un ans, José Lourenço, tué de coups de balles de 6,35 mm dans la tête parce qu'il menaçait d'aller raconter à la juridiction prud'homale comment fonctionnait l'entreprise, et sa compagne, touchée à bout portant. Laissée pour morte, elle est à présent hors de danger, mais elle se cache.

Lorsque le 24 mai, on découvre au premier étage d'une maison bourgeoise de Saint-Jean-de-Braye (Loiret) les corps de José Lourenço, ancien employé de la société Europe Etanchéité, et de sa compagne, Martine Quintaio, les enquêteurs du service régional de police judiciaire d'Orléans pensent à un « contrat ». Ils entendent les responsables d'Europe Etanchéité, Serdar Yesilyurt, vingt-deux ans, et son père Ahmet, quarante-neuf ans. Le jeune patron et l'employé se sont côtoyés sur les bancs de l'école, ils habitent le même boulevard. José, qui a été embauché par les deux entrepreneurs, est l'employé le plus régulier de cette petite entreprise du bâtiment où l'on travaille dur. Selon la police, on y prend pas mal de liberté avec la législation du travail et avec le fisc, et on y gagne beaucoup d'argent en sous-traitant des travaux pénibles pour de grosses entreprises.

Domiciliée à Orléans, Europe Etanchéité est une simple boîte aux lettres enregistrée à la chambre des métiers. L'entreprise familiale, montée par le père en 1988, a été reprise par le fils en 1997. L'employé José Lourenço tombe malade : il souffre d'asthme et prend un congé maladie. Le voilà licencié avec des indemnités qu'il juge insuffisantes. Le ton monte avec son ex-employeur. José Lourenço parle de révéler les pratiques de l'entreprise. Il est agressé une première fois et porte plainte. Avec sa compagne, il est menacé. Le 23 mai, à 23 heures, on sonne à leur porte. Il est assassiné.

« OFFENSE À LA DIGNITÉ »

Dans un premier temps, la police relâche les deux patrons de l'entreprise faute de preuves, mais elle accentue sa surveillance tout en donnant l'impression que les soupçons ne pèsent plus sur la famille. Les Yesilyurt viennent aux nouvelles au commissariat pour s'informer des progrès de l'enquête et demandent même une protection en raison de la rumeur qui ne cesse de les désigner dans leur quartier. Puis la famille part en vacances. A la rentrée, le 14 septembre, la police procède à dix-huit interpellations. Six personnes sont écrouées. Les deux commanditaires présumés, Serdar et Ahmet Yesilyurt, sont mis en examen pour complicité d'assassinat par instigation, et les deux auteurs du « contrat » pour assassinat et tentative d'assassinat.

Pour la police orléanaise, en l'état actuel des recherches, ce règlement inhabituellement violent d'un conflit du travail ne semble pas cacher un trafic de main-d'œuvre ou des pratiques illicites commises à grande échelle avec d'autres entreprises. Les deux patrons auraient *« pris peur plus que de raison »* face aux réactions d'un employé *« exploité », « pressuré »,* qui risquait de ruiner leurs ambitions et qui les aurait empêchés de continuer à *« gagner de l'argent sur un secteur porteur »*. Une *« offense »* que la *« dignité »* des deux hommes n'aurait pu supporter et qu'ils auraient entrepris de *« solutionner de façon radicale »*.

Régis Guyotat

Le « cauchemar » de la fusillade de la place de la Nation

Devant la cour, Florence Rey s'est dite « stupéfaite » d'avoir été « dans un truc comme ça »

DEPUIS le 4 octobre 1994, le docteur Georges Monnier sait ce qu'est *« le bonheur de vivre »*. Pris en otage par Audry Maupin et Florence Rey alors qu'il rentrait à son domicile en taxi, ce médecin parisien, un quadragénaire élégant arborant chapeau, est l'un des rescapés de la tuerie de la place de la Nation qui, au cours de l'équipée menée par le couple, fit à cet endroit trois morts – dont deux policiers – et trois blessés.


PROCÈS

Il explique, vendredi 18 septembre, à la cour d'assises de Paris, comment il a vu surgir Audry Maupin et Florence Rey, porte de Pantin, alors que ceux-ci, sans qu'il le sache, venaient de commettre un braquage à la préfourrière adjacente afin de récupérer des armes de policiers. S'engouffrant dans le taxi occupé, Audry Maupin intimait l'ordre au chauffeur de se rendre à la Nation. *« Sans parler d'agressivité,* raconte le docteur Monnier, *il y avait chez ces deux jeunes gens une détermination, une sorte de bonheur et de complicité dans l'action. J'avais senti comme deux jeunes anarchistes, très engagés. Un de ces couples mythiques qui faisait penser à Bonnie and Clyde. Ils avaient l'air habités par une certaine idéologie. Deux jeunes en rupture de la société. Avec, manifestement, un bagage intellectuel. C'est pour cela que j'essayai d'établir un contact, pour dédramatiser. Mlle Rey m'a répondu :* "Pas de psychologie, docteur Freud". »

Alors qu'il ne souhaitait personnellement pas opposer de résistance, rapporte le médecin, tout a basculé lorsque le chauffeur du taxi, Amadou Diallo, un Guinéen de quarante-cinq ans, a refusé de remettre sa carte d'identité à Audry Maupin qui le lui demandait, en vue de représailles en cas de dénonciation. Florence Rey, selon lui, s'énervait. Elle aurait dit : *« Tu vas me les donner tes papiers ou je t'arrache l'oreille avec un couteau ! »* La *« dramatisation »* autour de cet épisode des papiers allait déboucher sur la collision volontaire du taxi avec un véhicule de police qui circulait aux abords de la Nation. *« Plus rien n'était maîtrisable,* témoigne le docteur Monnier. *Je me rappelle le regard ahuri des policiers. Le chauffeur du taxi a crié :* "Ce sont des bandits ! Ils veulent me tuer !". *Instantanément, Audry Maupin a commencé à tirer sur la voiture des policiers. »*

> « Il y avait chez ces deux jeunes gens une détermination, une sorte de bonheur et de complicité dans l'action »

De nombreux témoins s'accordent pour évoquer la rapidité des tirs provenant, après la collision, du siège arrière gauche du taxi, où se trouvait Audry Maupin. Les deux véhicules se tenaient l'un contre l'autre à moins d'un mètre. Deux des trois gardiens de la paix – Laurent Gérard, vingt-cinq ans, qui conduisait, et Thierry Maymard, trente ans, passager à ses côtés – ont été mortellement touchés sans avoir eu le temps de faire usage de leurs armes. Le chauffeur d'un poids lourd arrêté en retrait à un feu rouge se rappelle avoir vu un canon dépasser de la vitre arrière gauche du taxi et viser une première fois Thierry Maymard alors qu'il sortait du véhicule de police, puis une deuxième fois alors qu'il s'écroulait au sol.

Régis Decarreaux, seul policier survivant, tremble encore à l'évocation de son repli précipité vers un réverbère. Avant les tirs, explique-t-il, il a juste eu le temps d'apercevoir un fusil sur les genoux d'un passager à l'arrière du taxi. Touché à la cuisse gauche, ce policier de trente-six ans, manifestement éprouvé, a tiré à quatre reprises en direction des agresseurs, une fois éloigné. Emu, il dit la surprise et l'incompréhension, la fusillade et les détonations de gros calibres, la mort impensable de ses collègues. *« A un moment, j'ai vu un individu sur le siège arrière du taxi qui tirait vers moi. La lunette arrière a explosé. Je me suis dit :* "Ça y est, c'est fini". »

Un passant, qui sortait du RER à cet instant, se souvient qu'on tirait dans le dos du gardien Decarreaux alors qu'il s'enfuyait. Ce passant sera lui-même touché au cuir chevelu en portant secours au policier. Une jeune infirmière relate comment elle fut touchée à la hanche gauche en sortant d'une pizzeria. Enfin, un autre fonctionnaire de police, qui se trouvait sur les lieux à la fin de son service, raconte ses vaines tentatives pour apaiser les souffrances de l'un des gardiens à l'agonie.

De la scène, violente, confuse, entremêlée de fusillades et d'accalmies, et des témoignages jusqu'alors entendus, la défense semble vouloir souligner deux points : Florence Rey n'a jamais été formellement vue en possession d'une arme de poing – les balles mortelles émanant de ce seul calibre – mais seulement munie d'un fusil à pompe ; son rôle était en retrait dans l'action, par rapport à celui d'Audry Maupin.

Victimes de l'agression à la préfourrière de la porte de Pantin, les deux policiers de garde qui se sont fait dérober leur revolver Manurhin de calibre 38 spécial rapportent effectivement que, si Florence Rey participait à l'action et les insultait comme Audry Maupin, *« c'était l'homme qui dirigeait ». « Florence Rey voulait exister, mais lui gérait la situation comme il voulait »,* déclare l'un de ces fonctionnaires, qui précise que la jeune fille s'est manifestement mise à *« paniquer »* quand le couple s'est aperçu que les deux hommes ne possédaient pas de menottes qui auraient permis de les entraver afin de mieux protéger leur fuite.

Cependant, cette vision d'une jeune fille passive, voire dépassée par les événements, est nuancée par le témoignage du docteur Monnier. Après avoir quitté rapidement le taxi et s'être couché près d'un terre-plein, place de la Nation, le médecin affirme avoir vu Florence Rey, au cours d'une accalmie, poser un genou à terre et *« recharger très méthodiquement son fusil à pompe avec des cartouches rouges avec calme, sang-froid et professionnalisme »*. Aux enquêteurs, il avait également précisé que, quelques instants auparavant, la jeune fille avait braqué son arme sur lui dans l'intention de le prendre en otage, en déclarant : *« Viens ou je te tire. »*

« Je suis vraiment désolée d'avoir été là au milieu de ce cauchemar, où plein de gens ont été touchés, avec tous ces blessés et tous ces morts autour », a déclaré en fin d'audience l'accusée d'une voix hachée et haletante, qui était déjà celle de son premier jour de procès. Peu de temps avant, au cours d'une suspension, elle avait été prise d'un léger malaise. *« Je suis moi-même stupéfaite d'avoir été dans un truc comme ça... Je voulais dire que j'étais pas du tout calme, que j'étais paniquée... Il fallait vraiment fuir... En passant, j'ai vu les corps qui étaient allongés... J'imagine vraiment la situation. »*

Imaginer ? Face au miroir des témoignages reflétant la terreur et l'indicible, Florence Rey avait tout au long de l'après-midi retrouvé son regard vide. Visage sans vie, abattu, qui fut celui de sa garde à vue silencieuse, où elle n'avait livré que cette seule déclaration : *« Je n'ai tué personne. »*

Jean-Michel Dumay

La grève de la FSU a été diversement suivie

LA GRÈVE LANCÉE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE par la Fédération syndicale unitaire (FSU), vendredi 18 septembre, pour protester notamment contre le *« gel des emplois publics »*, a été diversement suivie (*Le Monde* du 19 septembre). Le ministère de l'éducation a donné une moyenne de 11,37 % d'enseignants en grève – 7,22 % seulement dans le premier degré et 14,7 % dans le second degré. Le syndicat des instituteurs de la FSU, le SNUipp a indiqué, pour sa part, un taux moyen de grévistes de 25 % à 30 % (moins de 10 % en Haute-Vienne, mais plus de 36 % dans les Bouches-du-Rhône).
Le SNUipp a admis que *« la grève n'est pas majoritaire »*, mais a contesté les chiffres ministériels, déclarant que les siens *« sont corroborés au niveau local par les inspecteurs d'académie »*. Le SNES-FSU (premier syndicat du second degré) a annoncé un taux de grévistes *« avoisinant les 50 % »*.

Un différend familial à l'origine de la mort du policier tué dans les Yvelines

C'EST LORS D'UNE INTERVENTION de l'unité légère de sécurité (ULS) sur les lieux d'un différend familial qu'un gardien de la paix du commissariat de Mantes-la-Jolie (Yvelines), Serge Rouet, a été mortellement blessé par un habitant de Gargenville, jeudi soir 17 septembre (*Le Monde* du 19 septembre). La patrouille s'était rendue dans une impasse où trois mobile homes abritent les membres d'une même famille de gens du voyage sédentarisés depuis une douzaine d'années, selon la version présentée par la police. Le policier, âgé de trente ans, a été touché d'un coup de chevrotine tiré par Samuel Lamy, vingt-quatre ans, qui s'était muni d'un second fusil après avoir été désarmé par un voisin. Un autre policier a ouvert le feu sur Samuel Lamy, atteint d'une balle dans la bouche. Interpellé, ce dernier a été conduit au centre hospitalier de Mantes-la-Jolie, où il a été placé en garde à vue. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **IMMIGRATION : des sans-papiers ont refusé d'évacuer,** vendredi 18 septembre, la cathédrale d'Orléans, qu'ils occupent depuis cinquante-six jours. Ils ont dénoncé le *« chantage »* du préfet du Loiret, qui propose vingt-cinq régularisations supplémentaires en échange de l'évacuation de la cathédrale. Selon le collectif, sur cent soixante-quatre dossiers déposés à la préfecture, trente-quatre régularisations ont été obtenues.

■ **JUSTICE : la cour d'assises de Riom (Puy-de-Dôme)** a condamné, vendredi 18 septembre, Véronique Espire et Franck Luchat, accusés de l'incendie de l'Hôtel Savoy de Clermont-Ferrand, à respectivement quinze ans de réclusion criminelle et neuf ans d'emprisonnement. En août 1996, cet incendie volontaire avait provoqué la mort de quatre personnes. L'établissement accueillait essentiellement des personnes défavorisées, sans domicile fixe ou bénéficiaires du RMI.



DISPARITION

Kurt Hager

L'idéologue de la RDA

KURT HAGER, idéologue en chef pour l'ancien Parti communiste au pouvoir en RDA, est mort, vendredi 18 septembre, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Secrétaire du comité central du SED (le PC allemand) pour la science, la culture et l'éducation, et membre du bureau politique, il était entré au parti en 1930. Comme beaucoup de dirigeants communistes de sa génération, il tirait une bonne part de sa légitimité d'avoir participé à la résistance contre le nazisme. Interné pendant plusieurs mois dans un camp de concentration après l'arrivée des nazis au pouvoir en 1933, il s'était enfui en Suisse l'année suivante, puis en Espagne où il travailla comme journaliste pendant la guerre civile, avant de se réfugier en Grande-Bretagne. Il avait rejoint l'Allemagne en 1946.

La mission de Kurt Hager consistait notamment à exercer, au nom du parti, une bataille idéologique sévère contre les artistes, écrivains ou journalistes qui n'étaient pas dans la « ligne ». Mais ses diatribes dépassaient également les frontières de la RDA, puisqu'il fut l'un des plus durs à dénoncer, en 1968, les tentatives de libéralisation du régime tchécoslovaque voisin, avant l'intervention des troupes soviétiques. Francophone, il avait aussi été chargé de nouer des liens avec Paris en vue de l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays, au début des années 70. Dans un entretien accordé à *L'Humanité* (novembre 1972), il déclarait que la *« vie quotidienne dans notre République montre de plus en plus que les besoins matériels et culturels des travailleurs sont mieux satisfaits »*. Au début du mois de novembre 1989, Kurt Hager fut l'un des premiers dirigeants de RDA à être sacrifiés par le pouvoir, à une époque où le Parti communiste, déjà débarrassé d'Erich Honecker depuis le 18 octobre, pensait encore pouvoir lancer des réformes et maîtriser les événements. A la veille de la grande manifestation du 4 novembre 1989 à Berlin-Est, le nouveau chef du SED, Egon Krentz, annonçait la démission de cinq membres du bureau politique, dont Kurt Hager et Erich Milke, le patron de la police politique du régime, la Stasi.

« TÊTE DE BÉTON »

Le gardien de l'idéologie du régime est-allemand était l'une des cibles privilégiées des manifestants qui défilaient alors contre le régime à Leipzig, à Dresde ou à Berlin. Il incarnait parfaitement la figure d'une *« tête de béton »*, symbolisant bien l'archaïsme et même l'autisme des dirigeants communistes au pouvoir. Il s'était rendu célèbre en déclarant, à propos du caractère exemplaire de la perestroïka de Mikhaïl Gorbatchev, que *« personne n'était obligé de tapisser les murs de son appartement comme son voisin »*. Il disait aussi, alors que le pays était déjà au bord de l'éclatement, qu'il ne pouvait *« y avoir de conversation avec ceux qui remettent en question l'ordre de la société »* (13 octobre 1989), tout en adoptant une rhétorique réformiste à laquelle personne ne croyait plus.

Lucas Delattre

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 18 septembre sont publiés :

● **Formation continue** : un arrêté portant nomination au comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue.

● **Santé** : un arrêté fixant le montant unitaire de l'aide de l'Etat à la mise sur le marché de certains types de matériels destinés à la prévention de la contamination par les virus du sida et des hépatites.

● **Dissolution** : un décret portant dissolution du conseil municipal de La Salvetat-Saint-Gilles (Haute-Garonne).

● **AOC** : un décret modificatif relatif à la commercialisation des vins à appellation d'origine.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Christine et Sixte de MENTHON,
ses parents,
Sixtine de MENTHON,
sa sœur
ont la grande joie d'annoncer la naissance *de*

Bernard de MENTHON,

à Passy, le 11 septembre 1998.

Que saint Bernard de Menthon veille sur lui avec tendresse.

16, avenue du Colonel-Bonnet,
75016 Paris.

Anniversaires de naissance

– Rueil-Malmaison.

21 septembre 1973 - 21 septembre 1998.

Tendres bisous pour ton anniversaire.

Bertrand.

Ta maman qui t'aime.

Mariages

Mme Jeanne MARTIN,
M. et Mme Roger MOSSIÈRE,
M. et Mme Henri MARTIN,
Mme Edith RAZAFINDRAMASINA,
M. Jacques MOSSIÈRE

ont la joie de faire part du mariage de

Donatienne et Eric,

à Saint-Chaffrey (Hautes-Alpes), le 19 septembre 1998.

Décès

– Les anciens élèves de géologie et de l'IGBA,
Et ses amis de l'université Bordeaux-I,
ont eu la grande tristesse d'apprendre la subite disparition, au cours d'un camp de terrain qu'il dirigeait en Espagne, de

George-Paul ALLEN,

le 15 septembre 1998.

Notre ami George était un sédimentologiste reconnu internationalement et pionnier des études estuariennes ; la Gironde était son premier champ d'expérimentation.
Nous assurons son épouse et ses enfants de notre profonde affection.

– Ses amis,
Ses camarades artistes du spectacle
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Jacqueline CHEDAL.

L'incinération aura lieu le 22 septembre 1998, au cimetière de la Madeleine, à Amiens, à 8 h 30.

Cl. et D. Engelbach,
20, rue Clemenceau,
29217 Le Conquet.

– Marie-José Dupuis-Gauthier,
Philippe Dupuis et Brigitte Govignon,
Françoise *Morineau-Dupuis,*
ses enfants,
Geoffroy, Donald, Eglantine,
Adrien, Adeline,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

José DUPUIS,

survenu le 13 septembre 1998, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 16 septembre 1998, en l'église Saint-Michel de Juziers (Yvelines).

– Les enseignants,
Et le personnel IATOS du département GMP de l'IUT de Saint-Denis,
ont le regret de faire part du décès de leur collègue et ami,

M. Denis DUMORTIER,

survenu le mercredi 16 septembre 1998.

Sa brutale disparition laisse un grand vide dans l'établissement où il avait su se faire apprécier de tous.

– Le président de l'université Paris-XIII,
Le directeur de l'IUT de Saint-Denis,
Le chef du département génie mécanique et productique,
Les enseignants,
Et le personnel IATOS de l'université Paris-XIII,
ont le regret de faire part du décès de leur collègue et ami,

M. Denis DUMORTIER,
maître de conférences de première classe en langues et littératures anglaises,

survenu le mercredi 16 septembre 1998.

Sa brutale disparition laisse un grand vide *dans l'établissement où il avait su se* faire apprécier de tous.
Un office aura lieu à l'église Saint-Merri, Paris-4e, suivi de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, Paris-20e.

CARNET DU MONDE
Fax : 01-42-17-21-36
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96

– André Lesire,
son ami,
Les familles Lécuyer, Lux, Sénès, Courtois, Boiseau, Gallet, Colombani, Gavet,
rappellent le décès de leur sœur, belle-sœur, tante et cousine, le

docteur
Marie Antoinette GAVET,
capitaine des Forces françaises libres,
médailles militaires,
croix de guerre avec Palmes,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
médaille de la Résistance,

survenu le mardi 4 août 1998, dans sa quatre-vingt-unième année, munie des sacrements de l'Eglise puis incinérée à Lorient.
Ses cendres ont été dispersées aux alentours de sa propriété groisillonne « Ker Béthanie ».

– La famille,
Et les amis de

Mme Maria GLEB,

ont le regret de faire part de son décès survenu à Angers, le 24 juillet 1998.

« J'ai fermé mes volets
J'ai baissé mes paupières
Pour voir plus clair. »
Thomas Gleb.

Jean Kalman,
3, rue du Buisson-Saint-Louis,
75010 Paris.

– Mme René Joubert,
son épouse,
M. et Mme Sylvain Joubert,
M. et Mme Thierry Joubert,
M. et Mme Stéphane Joubert,
Aurélie, Caroline, Thomas, Damien, Willem, Ameline, Alexandre et Julien,
ses petits-enfants,
Ainsi *que toute la famille,*
ont la douleur de faire part du décès de

M. René JOUBERT,
colonel (e.r.) de l'armée de l'air,

survenu le 16 septembre 1998, en son domicile, à Eaubonne.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 22 septembre, à 14 h 15, *en* l'église du Sacré-Cœur, rue d'Estiennes-d'Orves, à Eaubonne où l'on se réunira.

Vos témoignages de sympathie seront reçus sur un registre du souvenir.

14, avenue Madame-d'Houdetot,
95600 Eaubonne.

– Nous avons la douleur de faire part du décès de

Denise LECLERC,
ancienne codirectrice
du Théâtre de Bourgogne
et directrice
du Jeune Théâtre national,
officier des Arts et des Lettres,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 16 septembre 1998, à l'âge de soixante-huit ans.

Frédéric Boyer,
son fils,
Sa famille,
Ses proches et amis du théâtre,
vous convient à l'accompagner le mardi 22 septembre, à 9 h 30, au cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Frédéric Boyer,
14, rue de Thionville,
75019 Paris.

– Les amis de

Catherine LARRIEU,
professeur d'anglais au lycée Molière,

ont la profonde tristesse de faire part de *son décès.*

Elle a été inhumée le 15 septembre 1998, à Gradignan (Gironde).

Ceux *qui* l'ont connue et aimée se réuniront le lundi 21 septembre, à 19 heures, en l'église Notre-Dame du *Rosaire,* 194, *rue* Raymond-Losserand, Paris-14e.

Mme Georges LANDAU,
née Marie-Anne ABENHEIMER,

va *rejoindre*

Georges LANDAU,

au cimetière de Neuilly-sur-Seine, 13, rue des Graviers,

et son fils,

Etienne Jérôme,

décédé en 1987, le lundi 21 septembre, à 10 heures.

De la part de
M. et Mme Serge Landau,
M. et Mme Olivier Landau,
Thomas, Gallaye, Remi, Swany,
ses quatre petits-fils,
Nicole Nerson,
sa sœur,
Ses nièces et neveux,
M. et Mme Jean-Pierre Bourjault et leurs fils,
Et tous ceux qui l'ont entourée.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

18, rue des Pavillons-Fleuris,
94500 Champigny-sur-Marne.

69, rue de Turenne,
75003 Paris.

– Annie-Laurie Shearer,
sa compagne,
Guy et Gilles,
ses frères,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Yves LESCOT,

survenu le 17 septembre 1998.

14, route de Croth,
27220 Saint-Laurent-des-Bois.

– Marseille. Paris.

On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean MATHEY,
professeur honoraire
à la faculté de médecine de Paris,
officier de la Légion d'honneur,
membre de l'Académie
de médecine de Paris,

survenu le 16 septembre 1998, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 22 septembre, à 11 heures, en l'église d'Azy-sur-Marne, suivie de l'inhumation au cimetière d'Azy-sur-Marne.

SOUTENANCES DE THÈSE
67 F HT la ligne
Tarif Etudiants 98

– Le président, Marcel Bluwal,
Et les membres de la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques
ont la profonde tristesse de faire part du décès de leur confrère et ami,

Jean-Louis RONCORONI,

auteur dramatique d'exception, il fut également un des créateurs des émissions dramatiques à la *télévision française.*

Ils garderont tous en mémoire l'extrême modestie et la grande efficacité avec lesquelles il envisageait son travail de commissaire de la commission de notre société.

Ils adressent à *ses proches* et à *ses amis* l'expression de leurs sentiments affectueux.

SACD,
11 *bis*, rue Ballu,
75009 Paris.

Anniversaires de décès

– Le 20 septembre 1998,

Michèle DINI

nous quittait prématurément.

Sa famille,
Et ses amis
ont pour elle une fidèle et affectueuse pensée.

– A ceux qui l'ont connue,
A ceux qui l'ont aimée,
Aimé son sourire,
A ses amis
qui ont conservé son souvenir,
une pensée affectueuse est demandée pour

Andrée GAUTIER,

pour le cinquième anniversaire de son rappel à Dieu.

« Ma femme, sans que rien
de ce qui a été fait n'aurait pu l'être. »
Charles de Gaulle.
de la part de Jacques Gautier.

– Il y a quatorze ans, disparaissait le jeune et brillant

Zouheir LADJIMI,

à l'âge de vingt et un ans.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée à la mémoire de

Henri ZIEGLER,
ingénieur général de l'aéronautique,
grand officier de la Légion d'honneur,

le mardi 29 septembre 1998, à 10 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides.

Ni fleurs ni couronnes.

Communications diverses

Le prochain déjeuner-rencontre de
l'Association des auditeurs
de France-Culture (AFC)

avec Ruth *SCHEPS,*
producteur - émissions de sciences

se tiendra au café de Cluny,
20, boulevard Saint-Michel,
le samedi 3 octobre 1998, à 12 h 30.

Réservation avant le 30 septembre,
au 01-45-22-54-34.



Une saison à Haut-Brion

De la floraison du vignoble, en juin, au début des vendanges, Jean-Bernard Delmas, le patron du Château Haut-Brion, premier grand cru classé de bordeaux, a tenu son journal pour « Le Monde ». Chronique des jours et des gestes sous les ciels capricieux du Médoc

Vendredi 5 juin 1998. Passage dans les vignes de Bahans en fin de matinée. Le ciel est clair. Il fait bon et l'odeur de la fleur de vigne s'estompe nettement comparé à la semaine passée. La fleur de la vigne, *très éphémère*, a une odeur fine et douce. Le vent l'apporte avec irrégularité, mais elle peut soudain se révéler violente, avec des notes de tilleul, de miel, de pêche blanche, *puis elle disparaît comme elle est* venue. On s'achemine vers la fin de la fleur.

Conseil d'administration de notre société, le Domaine Clarence Dillon SA. Tous les membres du conseil sont présents. Ils appartiennent à une même famille, les Dillon, depuis 1935.

Lundi 8 juin. La floraison se termine vraiment. Seuls des cabernets sauvignons sont encore en fleur dans les parcelles les plus tardives. *La demi-floraison, c'est-à-dire le* moment où la moitié au moins des raisins sont en fleur, a été observée le 2 juin pour ce cépage. Pour le merlot et le cabernet franc, le 27 mai. Les premières fleurs de cabernet franc et de merlot étaient apparues le 20 mai.

Ces dates laissent présager un début des vendanges vers le 10 septembre pour les raisins rouges. Les blancs devraient être ramassés, selon toute vraisemblance, entre le 1er et le 10 septembre. Aujourd'hui, la nouaison des merlots – le passage de la fleur *au fruit – est bien avancée, mais il* est encore trop tôt pour estimer si nous avons eu une floraison parfaite ou s'il y a un peu de coulure.

Lundi 15 juin. Au cours du week-end, nous avons eu des averses abondantes, comme si le ciel voulait se débarrasser d'un coup de toute l'eau qu'il contenait. Ce soir, les nuages ont disparu, le ciel est à nouveau bleu.

Cet après-midi, nous avons fait avec Pascal Baratié, le chef de culture, un tour partiel du vignoble. La vigne continue à pousser malgré la fraîcheur des derniers jours.

Quelques taches – très rares il est vrai – de mildiou sur les jeunes *feuilles*, dues à l'humidité ambiante des derniers jours et à la difficulté de positionner correcte*ment des traitements classiques* contre les maladies de la vigne.

Quelques pucerons dans les endroits où nous ne pensions pas en trouver.

*Dans une parcelle de Haut-*Brion, j'ai vu une coccinelle jaune avec des taches disposées diffé*remment de celles des rouges.* Pas d'araignées rouges, ni de vers de la grappe, mais quelques cicadelles, autres prédateurs de la vigne, en bordure d'un bois.

Les insecticides, bien moins toxiques que par le passé, permettent de mieux cibler les espèces à *détruire, araignées ou vers de la* grappe. Cela facilite le respect de la faune du milieu naturel. Il n'est donc pas anormal de voir ou de revoir des espèces disparues.

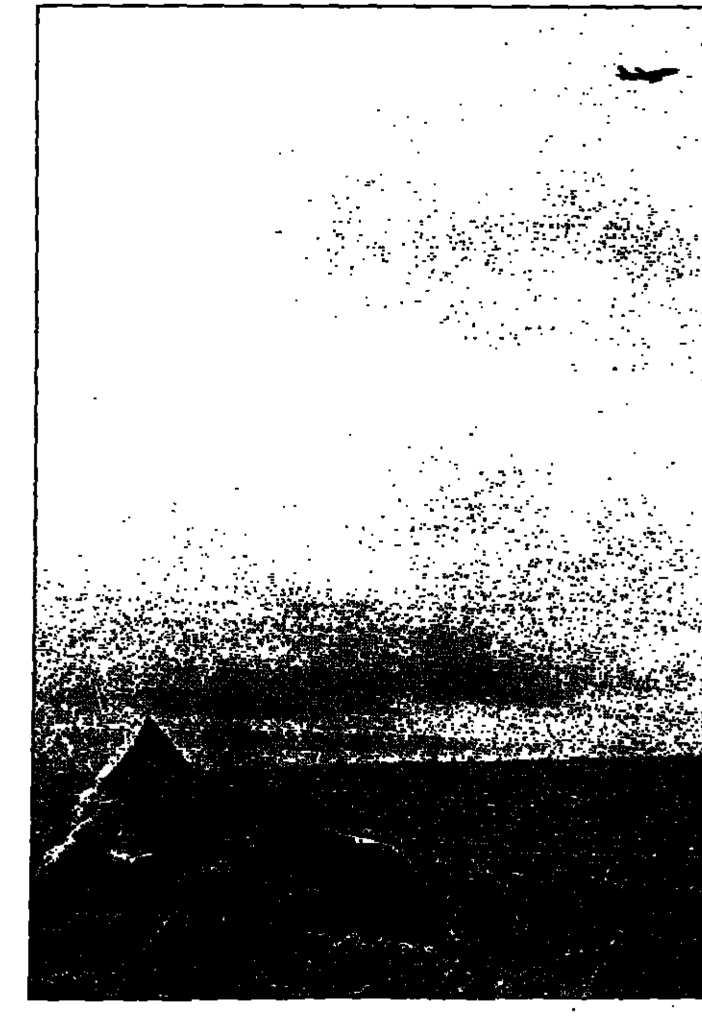
L'an dernier, les coccinelles étaient très nombreuses sur les raisins au moment des vendanges.

Lundi 22 juin. Beau temps, quelques nuages.

Avec Pascal Baratié, nous avons fait ce matin un tour dans quelques parcelles. Les températures très élevées, jusqu'à 36 degrés, ac*tivent beaucoup la pousse de la* vigne. Le deuxième écimage est en cours. La nouaison est largement dépassée et il est aujourd'hui plus facile d'évaluer la récolte. Elle semble supérieure à nos premières estimations faites au moment de la fleur.

Un peu de coulure dans les vieilles parcelles de merlot, et aussi du millerandage, c'est-à-dire le non-grossissement du fruit. Mais cette coulure est de faible importance ; je l'estime à 10 % de la récolte des plus vieilles parcelles.

Deux stagiaires du lycée agricole de Blanquefort et de l'Ecole de viticulture et d'œnologie du Château La Tour Blanche, à Bommes, ont *été mis à compter les typhlo*dromes et les araignées rouges dans plusieurs parcelles du vignoble. Les premiers se nourrissent des secondes. Ce comptage a lieu avant et après le traitement insecticide supposé préserver les acariens. Mais il ne faut pas non *plus éliminer totalement les arai*gnées rouges, car les typhlodromes risquent de disparaître aussi par manque de nourriture... Nous devons être sûrs de l'équilibre précis de ces espèces dans le vignoble.



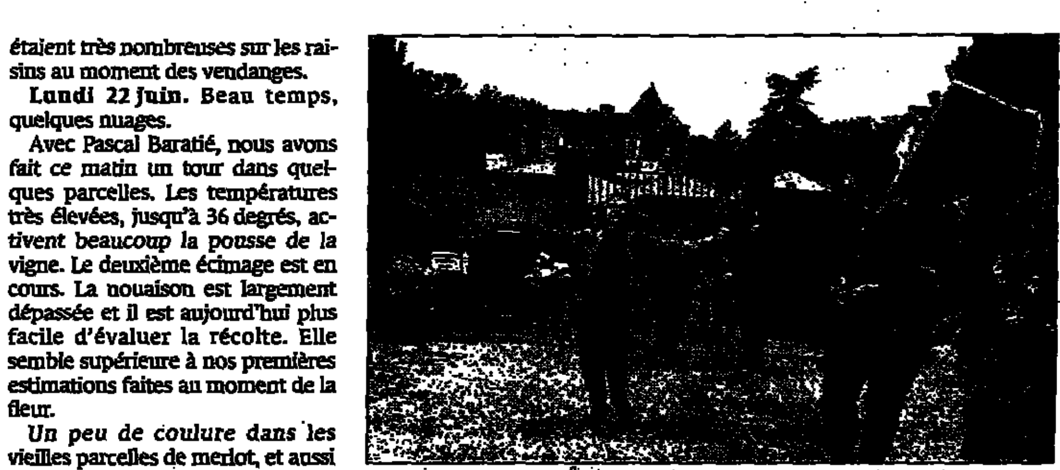
Les martinets survolant les vignes comme l'éclair et poussant *ces cris aigus si particuliers* ont réapparu en plus grand nombre. A ce sujet, nous devons refaire cet été la couverture du grand bâtiment que nous appelons le chaineuf, situé face à l'entrée principale du domaine. Nous allons aménager pour les martinets des « *logements* » afin qu'ils puissent trouver refuge sous les tuiles comme par le passé, sans pousser dans les greniers les saletés qu'ils accumulent en faisant leur nid. Re*tour aussi des lapins qui avaient* disparu de ce site agricole urbain depuis plusieurs années.

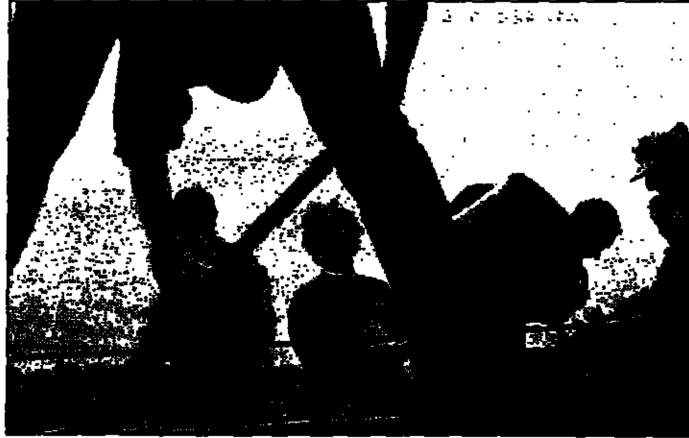
Aujourd'hui débute la mise en bouteille du Bahans du Château *Haut-Brion 1996.*

Mercredi 24 juin. Temps couvert, traces de pluie.

Nous apprenons la mort de l'ancien maître de chai, Jean Portal, dé*cédé brutalement* d'une crise cardiaque. Son état de santé ne laissait pas présager une fin si rapide. Il avait pris sa retraite voici deux ans. Tout le domaine est en émoi.

Jeudi 25 juin. Averses le matin, ciel gris. Essai d'effeuillage, une *vieille technique viticole remise* au goût du jour. Elle consiste à enlever les feuilles qui cachent les grappes du côté non exposé au soleil. Il existe deux écoles ; les partisans d'un effeuillage précoce et ceux pour qui les feuilles doivent rester sur les ceps le plus long*temps possible. Le but est de favo*riser un bon état sanitaire des grappes et la migration des substances colorantes vers les baies. Nous avons décidé de faire un essai grandeur nature sur 1 hectare avec quatre dates d'effeuillage différentes et la vinification en cuve de 5 hectolitres.





La mise en bouteille du Bahans du Château Haut-Brion 1996 est aujourd'hui terminée.

Vendredi 26 juin. Beau temps, chaleur moyenne.

Ce matin débute la mise en bou*teille du Château Haut-Brion 1996.*

Les drapeaux sont en berne à la propriété. Tout le personnel s'est rendu cet après-midi en autocar loué pour l'occasion à l'enterre*ment de Jean Portal, à Vertheuil-*en-Médoc, son village natal. Cérémonie émouvante dans la très belle abbatiale, trop petite pour contenir la foule des amis venus l'accompagner à sa dernière demeure.

Jean Portal était né en 1935, le jour de la Toussaint. Il était fier d'être médocain. Le Médoc est un pays austère, venteux, un peu le bout du monde. Il n'était pas venu à Haut-Brion par hasard. Le Médoc est petit et les jolies filles rares. Un jour, il avait remarqué de beaux yeux bleus, les yeux de Colette. La jeune femme, qu'il épousa, était née à Haut-Brion où ses parents travaillaient. Jean Portal était sans doute un des derniers maîtres de chai dans la tradition, formé sur le tas. Il avait le sens du vin qui, petit à petit, lui avait livré tous ses secrets. On appelle cela l'expérience. Les gens d'Haut-Brion avaient regretté sa décision de prendre sa retraite ; mais durant son activité, trop de faisans et de grives étaient passés sans qu'il pût épauler son fusil, car Jean Portal était chasseur. Il aimait partir avec son chien au hasard des chemins de ce Médoc où les maîtres de chai se connaissent tous.

Beaucoup étaient à son enterrement à Vertheuil. Un enterrement d'autrefois *entre l'église et le cime*tière : monsieur le curé marchait en tête du cortège, puis le corbillard, la famille, les proches et la foule des amis. Haut-Brion se sou*viendra de Jean Portal.*

Mercredi 1er juillet. Orage ultraviolent en milieu de journée, beaucoup d'eau en très peu de temps ainsi que des vents très forts. Il est tombé douze millimètres en quinze minutes – c'est considérable – et deux autres dans l'heure et demie qui a *suivi. Cela fait quelques* années que nous avons des précipitations d'une telle intensité.

Jeudi 2 juillet. La vigne est d'une nature généreuse. Elle *donne beaucoup si les conditions* lui sont favorables. Aussi, lorsqu'on est à la recherche de la meilleure qualité, on procède à l'élimination d'une partie des grappes. *Celles qui restent sont mieux* alimentées. Il ne faut cependant pas intervenir dans toutes les parcelles. Pour nous aider à prendre la bonne décision, nous comptons le nombre moyen de grappes par pied, en tenant compte des résultats des années passées (comptage, rendement, aspect visuel, *etc.*).

Nous avons donc commencé en début de semaine le comptage des grappes dans différentes parcelles du domaine. Ce travail a été confié *aux stagiaires qui* comptaient jusqu'alors les typhlodromes. Il s'agit de compter les grappes par pied dans des parcelles de référence, afin de les comparer aux comptages des années précédentes.

Pour le moment et à ce stade, on peut penser *que cette récolte* 1998 sera un peu plus importante en volume que celle de 1997. Surtout *dans* les vieilles parcelles de merlot où la coulure avait été importante.

Un tour du vignoble nous amène aux merlots du Lapiney. Les grappes ont beaucoup grossi, plus vite que prévu. *Certains pieds sont* déjà proches du stade végétatif de fermeture de grappe, lorsque les grains finissent par se toucher.

Lundi 6 juillet. Week-end beau et frais. Nous devrions avoir un début de véraison dans la dernière semaine de juillet.

Le comptage des grappes sur la parcelle du Lapiney montre qu'il va sûrement falloir éclaircir. Il nous apparaît judicieux de laisser huit grappes par pied. Or, sur les pieds servant de support au comptage, il y a en moyenne quatorze grappes par pied. Cette décision est prise en raison *d'une coulure assez im*portante ; la moitié des grains est manquante.

Mardi 7 juillet. Aujourd'hui se termine la mise en bouteille du Château Haut-Brion 1996.

Jeudi 9 juillet. Fin du comptage des grappes. L'ensemble des résultats est examiné. *La récolte sera* sensiblement plus importante que celle de 1997.

Il est donc décidé d'éclaircir plus de la moitié des parcelles. Il s'agit d'obtenir une production de 45 à 50 hl à l'hectare.

Mercredi 15 juillet. Journée très chargée. Soixante éclaircisseurs occasionnels sont à pied d'œuvre. Ils vont d'abord effeuiller les ceps, *puis laisser entre six et huit* grappes par pied selon les consignes de l'encadrement. L'ob*jectif est de produire au maximum* un demi-litre par pied.

Dimanche 19 juillet. Journée torride et étouffante : 36 degrés à l'ombre.

Lundi 20 juillet. Dans la nuit du 19 au 20, des feux de broussaille prennent sur les bas-côtés de la *voie ferrée qui passe au milieu des* vignes. Les pompiers interviennent. Comme l'an passé, ce *sont les étincelles créées par* le freinage des trains qui ont mis le feu.

La journée est la sœur jumelle de la veille. Les éclaircisseurs souffrent et trois personnes doivent arrêter pour ne pas subir d'insolation. On aperçoit les premiers grains vérés dans les mer*lots : la couleur verte a viré au bleu* nuit. Sur le soir, des orages s'abattent sur la région et apportent 13 *mm d'eau à la vigne qui* commençait à avoir soif.

Mardi 21 juillet. Traitement avec de la bouillie bordelaise contre le mildiou, une maladie redoutée sur les bords de la Gironde.

Cet après-midi, notre documen*taliste, Alain Puginier*, se rend aux Archives départementales. Il part à la recherche de la minute du contrat de mariage entre Jean de Pontac et Jeanne de Bellon vers 1525. Jean de Pontac fonda Haut-Brion en 1533. Il construisit le château en 1550, qui fut agrandi par *un de ses descendants, Arnaud III* de Pontac, vers 1655. Les recherches visent à connaître exactement l'assiette de Haut-Brion aux XVIe et XVIIe siècles. Dans l'acte de partage des héritiers de Pontac, établi en 1763, on a retrouvé la description exacte et le plan du vignoble *indiquant précisément les* parcelles, leur surface, les cépages et leurs qualités pédologiques.

Mercredi 22 juillet. Contrôle annuel des stocks par l'un de nos commissaires aux comptes, Mme Renard. La totalité des stocks est vérifiée intégralement chaque année. Un pensum hélas nécessaire pour le maître de chai.

Lundi 27 juillet. La véraison se poursuit. On trouve beaucoup de grains vérés, même dans les parcelles les plus tardives.

Jeudi 30 juillet. Quelques gouttes de pluie et tendance orageuse.

Lundi 10 août. Température toujours caniculaire.

La vigne a besoin d'eau. Ce matin, visite détaillée du vignoble avec Pascal Baratié et José Viguié, son adjoint. La véraison avance assez rondement, avec une bonne homogénéité. Partout apparaissent les signes de sécheresse. En de *nombreux endroits, on découvre* les raisins grillés. Dégâts très limités. Il faut surtout voir l'effet très bénéfique *des fortes chaleurs sur* la maturité du raisin.







Mardi 11 août. Toujours la canicule : 37 degrés à l'ombre à Haut-Brion. Il y a cependant un peu d'air pour rendre l'atmosphère moins pesante. Mais le ciel se voile un peu. Des orages ne sont pas exclus pour les jours à venir.

Le personnel intérimaire est employé seulement le matin à éliminer les reverdons, ces raisins de la deuxième génération qui viennent à maturité bien après les vendanges normales. Le besoin en eau de la vigne apparaît tous les jours davantage. Nous notons aujourd'hui, pour la première fois dans les parcelles de jeune merlot, des grillures sur des feuilles.

Jeudi 13 août. Les effets de la sécheresse et de la chaleur commencent vraiment à se faire sentir. Dans les jeunes vignes, beaucoup de feuilles du bas ont séché. Les feuilles ont tendance à se retourner. Seules les vieilles vignes résistent encore assez bien, mais les feuilles du bas commencent à jaunir aussi.

Dans notre périple quotidien, nous rencontrons un des vignerons de La Mission, Michel Paloumera. Il fait très chaud, nous transpirons tous, lui surtout, au soleil, dans cette toute jeune et fragile plantation qu'il désherbe à la main avec un sarcle. C'est son avant-dernier jour de travail. Le 15 août, il partira en retraite. *« La quille, c'est pour bientôt »*, dit-il en souriant. Cette boutade, on le sent bien, cache à la fois sa joie et son émoi. Il est heureux de repartir à Castres, son village, un bourg près de Langon. Mais entre le soir et le matin, toute sa vie aura changé. On parle de la petite fête que l'on fera pour lui souhaiter une bonne retraite, lorsque tout le personnel sera de retour, après les vendanges. Demain vendredi, il ne souhaite aucune réunion. Il préfère être seul avec sa femme.

Dimanche 16 août. Beau temps assez frais le matin, 20 degrés à 8 heures. Mais la température monte vite, 26 degrés à midi et 32 à 16 heures.

Mercredi 19 août. Toujours du soleil, toujours des températures très élevées. Pas de pluie.

Dix jours consécutifs avec des températures maximales au-dessus de 30 degrés. C'est très exceptionnel.

Jeudi 20 août. Nous avons fait aujourd'hui un tour général du vignoble pour constater l'étendue des dégâts causés par la sécheresse. Ils sont importants, surtout dans les jeunes vignes. A certains endroits, les pieds n'ont pratiquement plus de feuilles et nous envisageons dans les jours prochains de faire tomber les raisins qui ne pourront pas finir de mûrir dans ces conditions. La plante pourra elle-même assurer sa survie.

La vieille vigne supporte assez bien la sécheresse. La pluie est annoncée pour le prochain week-end. Souhaitons qu'elle vienne.

Samedi 22 août. Enfin la pluie ! Hier, quelques gouttes et aujourd'hui 6 mm, c'est peu.

Lundi 24 août. La plupart du personnel qui était en vacances rentre aujourd'hui. Arrivée également des stagiaires qui vont travailler avec nous avant, pendant et après les vendanges. Une de leurs tâches sera les prélèvements réguliers effectués dans les vignes pour connaître l'évolution de la maturité. Les premiers ont lieu aujourd'hui même et sont réalisés en prélevant 300 baies dans chacune des parcelles. Les grains de raisin sont prélevés sur les deux faces des rangs, sur les grappes d'en haut et sur les grappes du bas, sur chaque grappe en haut et en bas de celle-ci. Les 300 graines sont par la suite pesées, pressées, le volume de jus est mesuré et les analyses portent sur la densité du jus qui donne une indication sur la teneur en sucre, sur l'acidité totale, et, pour les vins rouges, sur l'évolution phénolique qui ne commencera que plus tard.

Vendredi 28 août. Nous recevons aujourd'hui Jean-Luc Le Dû, un ancien ingénieur que sa passion du vin a conduit à devenir le sommelier d'un des plus grands restaurants français de New York, le restaurant Daniel. Sa surprise est très grande de voir le sol de Haut-Brion composé presque uniquement de cailloux. Nous y sommes habitués, mais pas les visiteurs.

En 1677 déjà, voici plus de trois cents ans, le philosophe anglais John Locke, qui s'était rendu à Haut-Brion, rapporta son étonnement en ces termes : *« Le vin de Pontac tant estimé en Angleterre est produit sur un monticule tourné vers l'ouest dans une région de sable blanc mélangé à un peu de graves, qui laisserait penser que rien ne pourrait y pousser. »* Un siècle plus tard, un autre éminent visiteur s'attacha à décrire le sol de Haut-Brion. C'était le représentant des tout jeunes Etats-Unis d'Amérique auprès du roi Louis XVI, Thomas Jefferson, qui visita Haut-Brion le 25 mai 1787. Jefferson note : *« Le sol de Haut-Brion que j'ai tout particulièrement examiné consiste en sable dans lequel il y a une quantité presque égale de graviers ronds ou de petites pierres, ainsi qu'un peu de limon. »* Quelques années plus tard, il fut le troisième président des Etats-Unis d'Amérique.

La pauvreté de ce sol nous apprend que la vigne doit souffrir à se nourrir pour produire bon.

Lundi 31 août. Nouveau tour de l'ensemble du vignoble. Les blancs : bonne apparence générale mais léger flétrissement dû au manque d'eau. Les grains grillés par le soleil voici plus de quinze jours ont séché.

Les conditions climatiques assez exceptionnelles de l'été et la somme des températures enregistrées à ce jour amènent à penser que nous sommes devant une année très chaude. Pour les précipitations, si l'on fait exception du mois d'avril, les mois de mai, juin, juillet et août ont été des mois très secs. Tous ces paramètres laissent espérer une bonne récolte.

Nouveaux prélèvements aujourd'hui dans le blanc et qui permettent d'observer une nette progression de la teneur en sucre.

Mardi 1er septembre. Il a plu un peu pendant la nuit et, surprise ce matin, les voitures sont couvertes d'une fine pellicule de sable rouge très fin. Les vents du Sud ont entraîné avec eux des nuages de poussière – peut-être du Sahara – que la première pluie a précipité avec elle. Un phénomène bien connu sur la Côte d'Azur, mais rare à Bordeaux. Pour le personnel de Haut-Brion, le plus important aujourd'hui est la traditionnelle entrecôte annuelle organisée par le comité d'entreprise. Au cours de ce déjeuner, la direction propose de déguster les différents vins produits l'année précédente par la société.

Deux grands domaines, Château Haut-Brion et Château La Mission Haut-Brion, produisent chacun de leur côté des vins rouges et blancs : le premier Château Haut-Brion, son second vin le Bahans du Château Haut-Brion et Château Haut-Brion blanc ; le second Château La Mission Haut-Brion, son second vin La Chapelle de La Mission Haut-Brion, Château La Tour Haut-Brion et Château Laville Haut-Brion, qui est blanc.

Le personnel peut ainsi apprécier les fruits de son travail. Les gens de Haut-Brion ont le sentiment qu'il font le meilleur vin. Mais ceux de La Mission Haut-Brion ont un avis radicalement opposé. Et, depuis quinze ans que les deux grands domaines ont la même direction, il subsiste un esprit « maison » très fort de chaque côté de la route. La grande qualité de chacun de ces vins en a sûrement bénéficié. Personne ne manque ce moment, où chacun manifeste sa fierté d'avoir participé à l'oeuvre commune.

Mercredi 2 septembre. Une visite du vignoble effectuée ce matin confirme le bon état sanitaire du blanc et la bonne évolution de sa maturité.

Il est tombé cette nuit un peu d'eau. La météo est toujours incertaine pour les jours à venir, mais aujourd'hui, compte tenu de l'état de maturité du raisin, nous ne souhaitons plus tellement d'eau, tout au moins pour les blancs et les merlot.

Lundi 7 septembre. Début des vendanges de blanc. Le petit départ, avant le grand départ du rouge. Les premiers vendangeurs arrivent vers 7 h 30 : les lève-tôt bien réveillés. Plus tard, viendront ceux qui ont du mal à ouvrir les yeux. Un peu avant 8 heures, avec les derniers, arrive aussi la pluie espérée depuis longtemps. Maintenant, on ne la veut plus. Il faut attendre. On ne ramasse pas de raisin sous la pluie. Il doit sécher une heure si le vent se lève, beaucoup plus dans la plupart des cas. La matinée se traîne, il pleut de temps en temps. Le ciel s'éclaircit vers 11 heures. Plus de pluie. Toute la troupe est conviée à revenir en début d'après-midi.

Il faut avoir vécu ces matins de vendanges, surtout le premier jour : l'excitation, l'impatience se lisent sur les visages. On se soucie peu, à cet instant, de la qualité du millésime ; il est essentiel de rentrer la récolte : le paysan engrange, le vigneron vendange.

A 14 heures, le soleil est là, chaud entre les nuages. Pas de pluie.

Les derniers prélèvements de la fin de semaine laissent espérer un « jus » exceptionnel. Les vendangeurs sont à pied d'oeuvre. 14 h 16 : le signal est donné. On n'entend que les instructions de ramassage du chef de culture. Personne ne parle, la parole est au sécateur. Peu à peu, les paniers se remplissent. Il faut suivre les consignes, couper les raisins avec soin, retirer les grains altérés, ceux abîmés par les oiseaux – les meilleurs ! – et ceux séchés par le soleil de l'été. Le raisin s'entasse dans les hottes des porteurs. Sur les remorques où il est apporté, il est à nouveau trié, vérifié grappe après grappe. Il doit être parfait pour le cuvier.

C'est toujours émouvant de voir se déverser le premier raisin de l'année. Comme il est doré ! Homogène, lourd. Mais la première impression est olfactive. L'odeur de la vendange est partout. Depuis un an, on l'avait oubliée. C'est une odeur qui surprend. Une odeur bien complexe, presque commune aussi. On sent tout à la fois la vigne et le fruit mêlés, le sucre en premier, le bois mouillé, la rafle d'où les grains se détachent, l'odeur du fruit mûr, gras, sucré, un peu de musc, de tilleul. Rentrés le soir à la maison, les vendangeurs sont imprégnés de ces parfums.

Le pressurage commence, le premier moût coule en abondance, brun doré. L'initié le trouve beau, le profane dit qu'il est sale. Enfin, le prélèvement à grande échelle, le seul, le vrai. *« Vite, apporte-moi un échantillon »*, demande le maître de chai. Tout le nécessaire est assemblé, on remplit l'éprouvette, on la fait déborder pour éliminer la mousse, le densimètre y est plongé avec soin et excitation. *« Qu'est-ce que tu lis ? Tu te trompes ! Mais si, regarde ! Mes lunettes. Non ! C'est pas possible ! »* Personne ne se souvient d'avoir vu cela dans les quarante dernières années. L'éprouvette est bien là, le pied dans le moût répandu sur la table. Pas de cris désordonnés, le moment se savoure ; joie intérieure, satisfaction intense. Personne ne parle, quelqu'un se risque : *« Que dis-tu ? »* Le silence est rompu par l'œnologue sans état d'âme qui égrène au fur et à mesure les résultats précis : *« Densité : 1 101... correction température : + 1,08°... densité à 20° : 1 103... sucre : 244 grammes par litre... degré probable : 14,4°... »* Soudain, le maître de chai revient dans la réalité : *« Qu'est-ce que je dis ? Je dis que l'on tient un grand truc, bon Dieu ! »*

Mercredi 9 septembre. Fin des vendanges des blancs. Nous allons décider de la date des vendanges du rouge. Etat d'avancement de la maturité, état de la récolte, prévision météo : tout sera pris en compte pour décider du grand jour.

Très bonne teneur en sucre du raisin. Bon niveau d'acidité. Potentiel phénolique important. La maturité n'est pas encore complète. Parfait état sanitaire. Aucune trace de pourriture grise. Le raisin a toute sa pruine, cette légère pellicule bleue qui disparaît complètement à la pleine maturité. Le raisin devient alors luisant. Ce n'est le cas nulle part.

Le grand jour est fixé à la semaine prochaine et ce sera mardi 15 septembre.

Samedi 12 septembre. Triste journée. Dès l'aube, le ciel est bas et gris. Les nuages se succèdent, menaçants. Il pleut et il pleuvra. Quelques violentes averses se succèdent dans la journée : 11 mm tombent.

Depuis maintenant six ans, le scénario est le même : un été très sec et chaud, sans pluie ni orage, puis l'eau survient lorsque l'on ne l'attend plus. Des grands millésimes, dont le célèbre 95, auraient été encore meilleurs si le mois de septembre avait été plus sec. Cette année, souhaitons que cette dépression ne dure pas. Deux ou trois jours de pluie, ce n'est pas dramatique à condition que le beau temps revienne. Mais cela suffit pour inquiéter. Le vigneron, le paysan sont par nature inquiets. D'un nuage, du soleil trop chaud, d'une goutte de pluie, d'une tâche sur une feuille, d'une odeur passagère...

Un grand cru est un réel écosystème avec ses propres conditions naturelles – le sous-sol, le sol, le profil du terrain –, son environnement – la proximité d'un bois, de la rivière –, tout ce qui en définitive constitue le terroir.

Aujourd'hui, donc, nous sommes inquiets du temps qu'il fait.

Dimanche 13 septembre. A nouveau temps incertain. L'anticyclone qui se rapprochait de l'Espagne vient de repartir vers les Açores, son berceau. Les dépressions ont libre cours pour descendre vers les côtes de France. Grand souci. Mais dans la soirée, le ciel semble se dégager.

Mardi 15 septembre. C'est le grand jour. Une épaisse brume enveloppe toute chose. Il est 8 heures. Un temps d'automne, un vrai temps de vendanges. La cueillette commencera en fin de matinée, après la disparition de la rosée.

Jean-Bernard Delmas

★ Les photographies ont été prises par Rodolphe Escher pour *Le Monde*, mardi 15 septembre, premier jour de la vendange des rouges.

L'odeur de la vendange est partout. On sent tout à la fois la vigne et le fruit mêlés, le sucre en premier, le bois mouillé, la rafle d'où les grains se détachent, l'odeur du fruit mûr, gras, sucré, un peu de musc, de tilleul

هكذا من الإعلام

Vers un totalitarisme moral *par Francis Martens*

On a les talibans qu'on peut. De vivantes Afghanes se voient autoritairement mises en linceul ; le Vatican décide subrepticement (été 1998) de donner à ses oukases un statut de vérité révélée. Les Etats-Unis – plus portés sur le spectacle – décident d'offrir au monde un gigantesque procès en sorcellerie. Car, là où Internet innove, comment ne pas être frappé par le sombre classicisme des ingrédients : dénonciation, intimidation, manipulation, sondage du corps des accusés (sang du président, taches sur la robe de la « stagiaire »), appel au châtiment, repentance, exposition des corps en place publique ?

Ce qui filtre, sur la Toile, de l'intimité extorquée en dit long sur le zèle et les méthodes des inquisiteurs. Viol médiatique sous couvert de restauration morale, l'« affaire Kenneth Starr » renoue avec quelques valeurs sûres du psychisme humain et du totalitarisme à visage religieux. Certes, l'opprobre porté sur les relations illicites n'est que la toile de fond de l'accusation de parjure, mais c'est en usant, depuis quatre ans, de la traque sexuelle que ses poursuivants ont poussé le président à l'erreur. Les affaires de sexe font vendre. Rivalisant avec les pires tabloïds, la presse respectable s'est mise à doubler les limiers officiels et à recréer sans cesse l'événement. *Le New York Times* du 19 août, qui consacre une photo et un article de première à la cravate du président (s'en est-il servi à titre de signal pour faire obstruction à la justice ?) n'échappe guère à la règle.

Il faut dire que l'accusé lui-même, englué dans l'imaginaire collectif, a tenu consciencieusement son rôle en se débattant comme un voleur de pommes. Version christianisée de l'« autocritique », sa tardive « contrition » renforce le néototalitarisme de ses adversaires. Elle tente, en outre, d'apaiser quelques amis. Porté par une éthique familialiste non exempte de visée préélectorale, le sénateur démocrate du Connecticut Joseph I. Lieberman, dans son discours (*Le Monde* du 10 septembre), semble défendre une conception quasi mystique de la fonction présidentielle en laquelle s'incarnerait le partage du Bien et du Mal, ce qui exclut évidemment tout refuge dans la vie privée. En tant qu'*« abrégé du peuple américain »*, qu'il représente *« dans sa dignité et sa majesté »*, le corps du président semble bien appartenir à la Nation. Quiconque dès lors peut l'épier par le trou de la serrure.

Les Européens auraient tort de regarder de haut cette pénible mise en scène ou de la confiner au département des *Curiosa Americana*. Tout abusive qu'elle puisse être, elle risque de coûter son poste à celui que ses compatriotes et beaucoup d'autres considèrent comme *« l'homme le plus puissant du monde »*. Ensuite, pour grossiers qu'en soient les ressorts, la procédure qui pourrait le destituer en dit long sur la pièce dans laquelle nous-mêmes nous jouons. Dans l'« affaire Starr », en effet, le levier médiatique (même manié par une droite vindicative) ne semble tirer sa force que des vigoureuses épousailles du sexuellement et du politiquement correct.

Leurs soubresauts, certes, émaillent l'histoire du monde, et Freud a montré qu'aucune civilisation ne pouvait s'édifier sans répression des pulsions. Mais il y a des dosages. Il reste surprenant que le spectacle volé de quelques caresses semble ici plus dangereux (et plus obscène) qu'un corps d'armée marchant au pas. Autre sujet d'étonnement : l'absence de « vérité », éducativement déplorée par le sénateur Lieberman, semble se référer aux toilettes de la Maison Blanche plutôt, par exemple, qu'à l'implication de cette dernière (il y a tout juste vingt-cinq ans) dans l'étouffement sanglant de la démocratie chilienne. L'écheveau socio-politique américain laisse perplexe...

Le protestantisme puritain, tout particulièrement, a soin de replacer chaque jour (lecture de la Bible) l'égalité des enfants de Dieu sous la verticalité du Père, lequel bénit la réussite de la même main qu'il ramène les riches et les puissants à leur juste mesure. S'il peut sembler malaisé de concilier l'ivresse du dollar (*« In God we trust »*) avec les mises en garde du *Magnificat* (*« Il a privé les puissants de leurs trônes (...), renvoyé les riches les mains vides »*), la contradiction se résout si l'on consent à ce que le retour des « riches » à l'humilité se cantonne à leur vie intime, les autres champs restant arbitrés par la seule réussite. Ce compromis se solde, à moindre coût, par une érosion de la vie privée. L'intimité des égaux ne peut se dérober au regard d'un créateur qui délègue volontiers ses pouvoirs à l'opinion publique.

Alexis de Tocqueville (1805-1859) nous avait déjà prévenus : *« L'empire des journaux doit donc croître à mesure que les hommes s'égalisent »* (*De la Démocratie en Amérique*, II, 2, VI). Virtuose de la ligne claire, Tocqueville s'était demandé par quelles mutations passerait logiquement une société désormais régie par le principe éthico-politique de l'égalité ? Neuf mois de périple dans les institutions et les paysages de la jeune démocratie américaine lui avaient suffi pour asseoir concrètement quelques méditations qui restent d'actualité : *« Quand l'inégalité est la loi commune d'une société,* écrit-il, *les plus fortes inégalités ne frappent point l'œil ; quand tout est à peu près de niveau, les moindres le blessent »* (II, 2, XIII). Or, voici le président, par-delà tout privilège, réduit tout à coup à l'état du plus commun des pécheurs !

Si, à la suite d'Alexis de Tocqueville, nous voulons considérer les Etats-Unis comme le laboratoire du monde démocratique, l'« affaire Starr » délivre un message on ne peut plus clair. Avec une précision d'épure, elle atteste que, dans un univers en crise identitaire et tenté par le repli intégriste, toute culture peut sécréter du totalitarisme.

On aurait tort d'assimiler les dérives conjuguées de la justice, de la presse et du conservatisme américains à des outrances réservées aux seuls puritains anglo-saxons. A l'heure ambiguë du tout-judiciaire et à celle, décervelante du tout-médiatique, on ne saurait être trop vigilant. En novembre 1996, le procureur général près la cour d'appel de Bruxelles, M. Van Oudenhove, demandait précipitamment la mise en accusation d'un vice-premier ministre devant la Chambre des représentants, cela contre toute jurisprudence, et au risque d'une crise gouvernementale. Les « faits », non vérifiés lors de leur divulgation, se rapportaient à des activités de pédophilie. Après quelques semaines, on s'aperçut que tout ne reposait que sur les déclarations mensongères d'un adulte pour le moins mythomane. Entre-temps, traqué par l'opinion, le ministre avait dû confesser devant les caméras son homosexualité... Le magistrat ne fut pas inquiété.

Le totalitarisme moral et la chasse aux sorcières n'ont pour tout manifeste que la peur et la crispation. Quelles que soient les visées des inquisiteurs qui ont organisé la traque du président des Etats-Unis, l'effarant est qu'ils aient pu la mener, sans procès, jusqu'à la stigmatisation sur un pilori planétaire. Pour ces praticiens de l'orgasme médiatique total, concluons donc par un discret apologue. Père de nombreux enfants, le pape Paul III (Alessandro Farnese, 1468-1549), aimait le luxe, les arts et le divertissement. Il s'entoura des plus grands humanistes et publia, en 1537, la bulle *Sublimis Deus* qui est une véritable anticipation de la déclaration universelle des droits de l'homme. Prêtre austère et rigoureux, cofondateur de l'ordre des Théatins, Paul IV (Giovanni Pietro Carafa, 1476-1559), l'un des successeurs de Paul III, brûla des livres, emprisonna tant et plus et inventa l'Index des ouvrages prohibés. Fils de prédicateur, Kenneth Starr, d'après les médias, lit la Bible tous les matins. On ajoute même qu'il ne boit pas, ne jure pas, ne fume pas.

Version christianisée de l'« autocritique », la tardive « contrition » de Bill Clinton renforce le néototalitarisme de ses adversaires

Francis Martens *est psychothérapeute, président de l'Association des psychologues praticiens d'orientation psychanalytique de Belgique.*

La loi, le juge et le président *par Jean-François Mattéi*

Dans l'affaire Clinton-Lewinsky devenue l'affaire Clinton-Starr, on ne peut qu'être saisi de la virulence de certaines réactions françaises qui déplacent l'indignation vis-à-vis d'un président qui aurait menti vers un juge qui aurait dit la vérité. La fascination du pouvoir est telle, même dans les démocraties modernes, qu'elle perturbe l'esprit critique dont tout citoyen devrait faire preuve devant une affaire privée qui met à mal le champ politique tout entier.

Ainsi Simone Veil peut-elle qualifier Kenneth Starr d'*« horrible personnage »*, de *« voyeur »* et d'*« obsédé sexuel »*, jugeant que c'est plutôt lui, et non Monica Lewinsky, *qui a fait l'objet d'un harcèlement.* De son côté, Martine Aubry affirme que le procureur américain a mis la démocratie en danger parce qu'il a outrepassé la loi : *« Une démocratie se doit de protéger la vie privée »*, surtout lorsque nous avons à faire à *« deux personnes adultes en consentement mutuel parfait »*. D'autres, enfin, n'hésitent plus à parler d'inquisition et à voir dans la figure du juge le masque de Torquemada.

Sans prendre la défense d'un procureur qui a peut-être quelque droit à mener l'enquête que la loi lui a confiée, je voudrais m'interroger sur l'état de la démocratie que le rapport Starr mettrait en péril. La déclaration de M[me] Aubry m'y incite d'autant plus que, sans être inexacte, elle se trompe de cible. Ce n'est pas au juge qui a mené une enquête publique, mais au président qui a usé de ses fonctions dans le cadre de sa vie privée, qu'il faut imputer le dépérissement de la démocratie et, plus gravement, l'abdication de la politique.

Je rappellerai d'abord que la crudité du rapport Starr, qui indigne les belles âmes plus que les frasques du président, est due au refus de ce dernier de dire la vérité au cours d'une enquête officielle. Si Bill Clinton avait reconnu dès le début la nature de ses relations avec Monica Lewinsky, qui ne font aujourd'hui de doute pour personne, le juge Starr n'aurait pas été contraint de conduire son enquête, moins dans les alcôves que dans les toilettes de la Maison Blanche, pour aboutir à un rapport que certains qualifient de *« véritable obscénité »*. Qui donc est obscène et attente à la démocratie ? Le président qui téléphone à un sénateur, une stagiaire à genoux pour lui témoigner son affection, ou le juge qui consigne ce témoignage dans le cadre de son enquête ?

On reproche au juge d'avoir poussé trop loin ses investigations. On ne voit pas, cependant, comment un procureur pourrait passer sous silence les témoignages recueillis dès lors qu'ils sont vérifiés. En dehors même de ce que la Maison Blanche continue de nommer *« une relation inappropriée »* et *« une erreur privée »*, les mensonges publics du président sont avérés à plusieurs reprises. C'est un fait incontestable que M. Clinton a menti d'un bout à l'autre de l'affaire, non seulement à ses compatriotes à la télévision, mais en déposant sous serment au cours de l'action civile comme devant le grand jury. Pour être au-dessus de tout soupçon, un président est-il au-dessus des lois ?

Chacun admettra la disproportion entre l'enquête menée sur l'affaire Whitewater et l'enquête menée sur l'affaire Lewinsky, comme la disproportion entre l'affaire Lewinsky et le retentissement mondial donné par les médias. La question de fond n'en reste pas moins posée. Il ne s'agit pas de savoir si un président a le droit de protéger sa vie privée, ce que personne ne met en doute. Il s'agit de savoir si un président a le droit de se parjurer et de faire obstruction à la justice. On aura beau tourner et retourner l'affaire en tout sens, en s'indignant de la robe bleue de Monica Lewinsky, ou des précisions maniaques de Kenneth Starr, le président a menti à la justice en soutenant que ses relations avec la jeune stagiaire, orales ou autres, n'étaient pas de nature *« sexuelle »*.

Au-delà de l'étalage des documents, la question posée par le Monicagate n'est pas celle de la survie de la démocratie, mais celle de la survie de la politique elle-même. Car c'est moins le rapport de Kenneth Starr qui la met en danger que la conduite de Bill Clinton qui la met à bas.

La Constitution des Etats-Unis voit non seulement dans son président le chef du pouvoir exécutif, mais encore le symbole du peuple américain. La faute de Bill Clinton n'est pas d'avoir trompé sa femme sous son propre toit, c'est d'avoir eu des relations sexuelles, en tant que président, à deux pas du bureau ovale de la Maison Blanche, ce qui constitue moins un abus de pouvoir à l'égard d'une stagiaire qu'un détournement de pouvoir à l'égard de la politique.

Les arguties sur le respect de la vie du président sont aussi inappropriées que ses relations avec Monica Lewinsky. En usant de sa fonction publique pour satisfaire ses désirs privés, le président américain a accompli la rupture avec cette *« vertu »* en laquelle Montesquieu voyait le principe de la démocratie. Comme l'a montré le philosophe Louis Althusser, la vertu politique consiste à opérer *« une véritable conversion de l'homme privé dans l'homme public »*, ce qui entraîne cette conséquence : *« si, dans la démocratie, tous les délits privés sont des crimes publics, ce qui justifie les censeurs [...], c'est que toute la vie privée de l'homme consiste à être un homme public, les lois étant le perpétuel rappel de cette exigence »*. L'affaire Clinton-Lewinsky est exemplaire de l'oubli de cette exigence et de la régression qui s'est opérée aujourd'hui dans le champ de la démocratie.

Il faut rappeler en effet aux défenseurs de la vie *« privée »* du président que, selon la remarque d'Hannah Arendt dans *The Human Condition*, *« la privation tient à l'absence des autres »*, et que ce caractère privatif du privé, que les médias amplifient *ad nauseam*, tend à occulter complètement le *« le monde public »*. Dès lors, ce n'est pas le rapport Starr qui est affligeant, c'est le vide politique dont témoignent ceux qui ne jugent cette affaire qu'en termes de morale privée, laquelle n'a rien à faire ici.

Ce qui est en jeu, ce ne sont pas les fantasmes du président ou ceux du procureur, à l'évidence bien partagés, c'est la disparition de l'espace public dans le champ symbolique du bureau ovale. Ce qui est en cause, dans la publicité accordée à l'affaire Lewinsky où chaque citoyen devient un cybernaute et chaque cybernaute un voyeur, c'est la défaite programmée d'*Homo politicus*, réduit à reconnaître, le pantalon aux chevilles, l'amère victoire d'une vie privée du recours de la loi.

Ce qui est affligeant, c'est le vide politique dont témoignent ceux qui ne jugent cette affaire qu'en termes de morale privée

Jean-François Mattéi *est professeur de philosophie à l'université Nice-Sophia Antipolis.*

Le roi médiatique américain est nu

Suite de la première page

Aujourd'hui, grâce au scandale, il le confirme : plus encore que la stabilité des sondages, c'est l'écart croissant entre deux jugements qui est révélateur : l'un sur la personne privée, l'autre sur la personnalité publique. On peut être bon président sans être bon époux. A la différence des éditorialistes, l'opinion américaine ne confond pas morale et politique.

Mais il y a plus : pris en flagrant délit de mensonge, voire de parjure, le président était promis à une mort politique certaine, les experts étaient formels. Or, si toutefois il devait survivre à cette épreuve, les sondages ou les urnes obligeant ses ennemis (et ses amis) à se contenter d'un blâme, c'est une arme pourtant réputée absolue qui se serait révélée impuissante à l'abattre : c'en serait fini alors de la dictature sans contrôle, depuis une génération, de la *« morale de la vérité »*.

C'est l'empire politique de la vérité littérale qui permet au fondamentalisme religieux d'un Kenneth Starr, en dépit de son conservatisme, de trouver des relais dans les médias, tout libéraux qu'ils soient, pour s'accomplir, hors de toute idéologie, dans la logique judiciaire. Il s'agit donc moins de politique partisane que du pouvoir d'une valeur partagée : par-delà les clivages politiques, les journalistes sont parvenus, en s'appuyant sur les *lawyers*, à imposer leur éthique professionnelle de la vérité comme fondement de la vie publique, par le détour de la vie privée.

Au sein des élites, ce rapport de forces s'est seulement mis en place à l'époque de Nixon, fort heureusement pour Kennedy. C'est depuis lors que, prenant la vie politique en tenaille, les tribunaux et les médias sont devenus, au fil des scandales, les deux bras armés de la vérité. Aujourd'hui, dans le *« Monicagate »*, les journalistes ne veulent voir que la répétition de Watergate, avec un président menacé de destitution, ou bien son prolongement, avec, depuis le scandale fondateur de leur pouvoir, l'institution nouvelle du procureur indépendant.

En fait, plutôt que la suite, l'affaire Lewinsky pourrait bien être la fin de Watergate : c'est un moment de l'histoire politique américaine qui s'achèverait aujourd'hui sous nos yeux. Dans les convulsions de l'actualité, la parenthèse serait en train de se refermer d'un pouvoir presque incontesté des médias, relayés par la justice, qui s'exerce au nom d'une morale de la vérité.

En tout cas, le président a clairement joué son avenir sur ce pari, dans son discours du 17 août : en revendiquant la frontière entre vie privée et vie publique, en choisissant la contre-attaque et non la confession, il entreprenait d'arracher la politique à la morale. Comment s'étonner alors de l'hostilité des médias ? Avec Richard Nixon, les journalistes avaient mesuré l'étendue de leur pouvoir ; avec Bill Clinton, ils sont peut-être en train d'en découvrir les limites. Pour être efficace, l'arme de la vérité suppose la croyance ; mais faute d'efficacité, c'est en retour la croyance qui devient douteuse. Certes, la vérité reste politiquement importante, et le président n'est pas hors de danger ; mais on a pris conscience qu'il n'est plus mortel de mentir. Bref, la politique est ailleurs. Et le roi médiatique est nu.

On comprend mieux pourquoi les médias ont si mal interprété l'opinion publique depuis janvier. Chaque jour, ils annoncent un revirement prochain ; chaque jour, ils s'inquiètent de ne rien voir venir. C'est que, loin d'être de simples observateurs, les journalistes américains sont dans ce théâtre politique des acteurs de premier plan. S'ils se révèlent de bien piètres interprètes du sentiment public, c'est précisément parce qu'ils croyaient en être les porte-parole. En fait, on le découvre en même temps qu'eux, aujourd'hui, ils parlent surtout en leur nom propre. On comprend mieux, aussi, l'indignation démesurée et la hargne inlassable des éditorialistes : ce qui les rend furieux, c'est moins la faute de Bill Clinton que l'indifférence du public. S'ils s'acharnent contre le président, c'est qu'ils redoutent leur propre affaiblissement. La rage trahit donc une inquiétude : leur pouvoir, ils le pressentent, risque de s'évaporer au gré des sondages.

Par contraste, l'ambivalence des réactions politiques n'est pas faite pour surprendre : à garder un œil sur les médias, et l'autre sur les sondages, on finirait par loucher. On ne s'étonnera donc pas que les républicains choisissent de se répartir l'indulgence et la sévérité, entre Newt Gingrich et Trent Lott, à moins de les faire alterner, comme Orrin Hatch. Plus remarquable, et complexe, est la réaction des démocrates. Ils craignent, il est vrai, de voir ce scandale nuire à leur fortune électorale en novembre. Reste que, contre toute attente, ils semblent plus impitoyables pour le président que ses adversaires politiques. Sans doute certains, comme Dick Gephardt, cherchent-ils à atteindre, derrière le président, le vice-président : c'est qu'ils se placent déjà, contre Al Gore, dans la perspective des primaires de l'élection présidentielle. D'autres, comme Joseph Lieberman, achètent avec leur intransigeance l'approbation bruyante des éditorialistes, trop heureux qu'on place avec eux la morale au-dessus de la politique.

Au-delà de ces calculs individuels, on peut toutefois se demander, entre deux scénarios, lequel prévaudra d'ici les élections au Congrès. Le premier, plus optimiste, suppose que les démocrates s'arrachent à l'illusion médiatique. Certes, à vivre dans le monde clos de Washington, où les carrières politiques et médiatiques se croisent et se confondent, comment ne finiraient-ils pas par prendre la vérité des journalistes pour la vérité, et le sens commun des élites pour le bon sens de la nation ? Pourtant, la bonne santé des sondages de popularité et des contributions financières pourrait dissiper l'illusion : les électeurs ne les jugeront pas sur ce qu'ils sont, mais sur ce qu'ils font. Non pas sur leur morale, mais sur leur action. Dans ce cas, les démocrates retrouveraient avant l'élection le chemin de la politique, et, en conséquence, de leur électorat. Le scandale n'aurait pas été vain.

La seconde interprétation ne laisse pas d'inquiéter. La dépolitisation de la vie politique pourrait aggraver encore l'abstentionnisme. Car ce n'est pas l'opinion publique qui vote : dégoûtés, les citoyens, qui attendent de la politique qu'elle traite des enjeux sociaux majeurs, pourraient renoncer à se rendre aux urnes, abandonnant la majorité à ceux pour qui la morale doit tenir lieu de politique. Dans un pays où à peine plus d'un tiers de la population devrait participer à l'élection, et surtout parmi les plus riches, la minorité morale pèserait ainsi plus lourd encore. Dans ce cas, loin de démentir la logique médiatique, les élections de novembre viendraient la confirmer.

Ironie de l'histoire : en reprenant à leur compte la morale de la vérité, les démocrates auraient contribué à leur défaite en voulant la prévenir. C'en serait fini de la victoire paradoxale de Bill Clinton. Les journalistes n'auraient de cesse de lui imputer l'échec de son camp, et la morale serait sauve, c'est-à-dire leur pouvoir. Mais la démocratie ne s'en porterait pas mieux.

Avec Richard Nixon, les journalistes avaient mesuré l'étendue de leur pouvoir ; avec Bill Clinton, ils sont peut-être en train d'en découvrir les limites

Eric Fassin

Le « non » de Sekou Touré

Il y a quarante ans, le dirigeant guinéen rejetait brutalement le projet de Communauté française voulue par de Gaulle pour les colonies. En visite à Conakry, le général quitta le pays sur un glacial : « Adieu la Guinée ! » L'indépendance fut aussitôt proclamée. Une dictature sanglante était née

LE 28 septembre 1958, la Guinée dit « non ». « Non » à la Communauté des anciennes colonies autour de la France, non au général de Gaulle. En métropole, en Algérie, dans les autres possessions françaises d'Afrique, la nouvelle Constitution proposée par le général est massivement approuvée. Mais les Guinéens n'en veulent pas. Suivant leur dirigeant, Ahmed Sekou Touré, député (à l'Assemblée nationale française) et maire de Conakry, vice-président de l'Afrique-Occidentale française, ils exigent massivement l'indépendance immédiate.

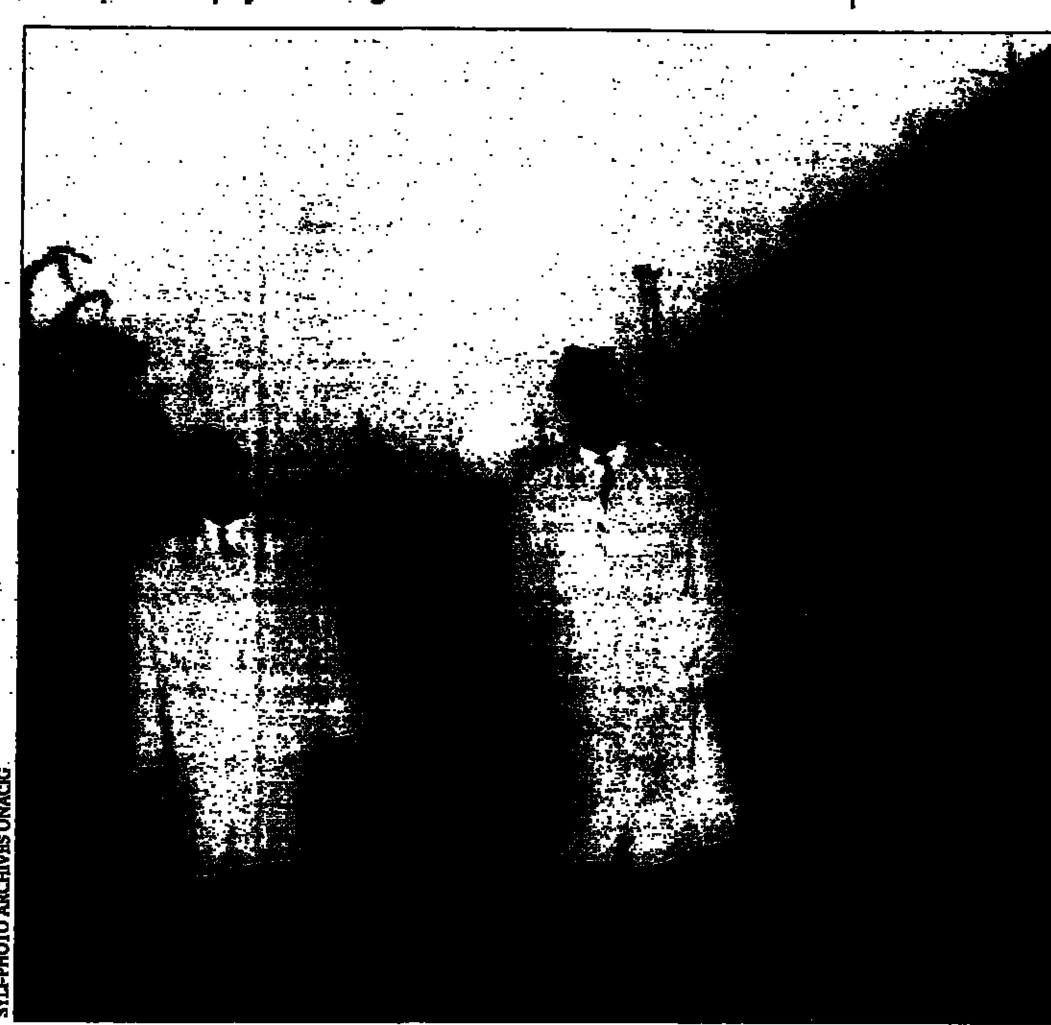
Les résultats du référendum sont impressionnants : plus de 95 % des votants rejettent le texte proposé par de Gaulle. Dans le reste de l'Afrique française au sud du Sahara, le « oui » l'emporte dans des proportions généralement inverses. Pour ce territoire d'Afrique occidentale, voisin du Sénégal, à l'agriculture prospère, au sous-sol prometteur, c'est le saut dans l'inconnu. Le général a prévenu les Africains tentés par le « non » : ils accéderont immédiatement à l'indépendance, mais devront se passer de l'aide de la France.

On ne peut attribuer les malheurs qui se sont abattus sur la Guinée après le 28 septembre à cette seule rupture, au départ brutal d'un colonisateur piqué au vif, désertant un pays jusqu'alors soumis à une étroite tutelle économique et politique. La personnalité d'Ahmed Sekou Touré, l'implication de l'Afrique subsaharienne dans la guerre froide, la place du continent dans les échanges internationaux ont tous contribué à plonger ce pays potentiellement pauvre dans une pauvreté abjecte, dont il commence seulement à émerger.

Le « non » de la Guinée marque à la fois la fondation d'un pays et celle du régime le plus sanguinaire et le plus absurde qu'ait connu l'Afrique francophone. En France, il fut entendu comme une fausse note exotique, mais beaucoup d'Africains en conçurent une certaine fierté – y compris parmi ceux qui avaient voté « oui », en y voyant la manifestation d'une identité africaine enfin affranchie de la tutelle coloniale.

Lorsque le débat constitutionnel s'engage en France, après la prise du pouvoir par de Gaulle en mai 1958, les Africains sont face à deux choix : la nature de leur relation avec la France et celle des Etats dont ils doivent se doter. La plupart des dirigeants africains sont convaincus de l'inéluctabilité de l'indépendance, mais souhaitent pérenniser les liens avec la France, craignant les conséquences d'une rupture brutale.

Ils sont en revanche très divisés sur la question du panafricanisme. Certains, comme le Sénégalais Léopold Sédar Senghor, souhaitent le maintien des regroupements territoriaux (Afrique-Occidentale française, Afrique-Equatoriale française) au sein d'une fédération associée à la France, afin d'éviter la balkanisation de l'Afrique. Félix Houphouët-Boigny, seul représentant africain au sein du Comité consultatif constitutionnel, envisage lui sans crainte cette balkanisation, fort de la vitalité économique de la Côte-d'Ivoire, seul territoire dont la contribution au budget de la France est supérieure aux dépenses publiques qui y sont engagées.



SYLI-PHOTO ARCHIVES ONACIG

Un document rare : le président ivoirien Félix Houphouët-Boigny (à gauche) et Ahmed Sekou Touré sur le port de Conakry, en 1960. Le notable, médecin, planteur, et le tribun issu du syndicalisme.



MAKEDONSKI/AFP

A droite : à Conakry, le 28 septembre 1958, jour du référendum. Plus de 95 % des votants rejettent le texte proposé par la France.

APRÈS bien des tergiversations, l'indépendance est proposée dans le texte soumis à référendum, mais elle implique la rupture avec la France, et les ensembles territoriaux ne sont présentés que comme une hypothèse parmi d'autres.

Sekou Touré a été écarté de ce débat. Cédant aux instances de Félix Houphouët-Boigny, le général de Gaulle a refusé sa participation au Comité consultatif constitutionnel. Pourtant le Guinéen et l'Ivoirien sont membres du Rassemblement démocratique africain (RDA), la grande fédération anticoloniale qui a essaimé dans presque toute l'AOF. Mais tout les oppose : l'Ivoirien est un notable, médecin, planteur, qui a acquis sa légitimité en se battant contre le travail forcé imposé par le régime colonial aux Africains, mais s'est parfaitement intégré aux jeux politiques de la IVe République. Sekou Touré est un tribun issu du syndicalisme. Il est encore jeune, environ trente-cinq ans (sa date de naissance n'a jamais été exactement établie, autour de 1920), et n'a pas suivi la filière classique des élites africaines.

Son insubordination lui a interdit de poursuivre ses études à l'école William Ponty, près de Dakar, dont sont issus les cadres africains des colonies françaises. Entré en 1940 aux PTT, il adhère à la CGT. En 1947, il est secrétaire général du syndicat en Guinée et anime la grande grève des chemins de fer immortalisée par le romancier et cinéaste Sembene Ousmane dans *Les Bouts de bois du bon Dieu*.

SA notoriété est assez grande pour que l'administration coloniale l'arrête en 1950 avant de le révoquer en 1951. En 1953, une nouvelle grève finit d'asseoir la réputation nationaliste et militante du jeune homme, qui se dit descendant de Samory Touré, le grand chef de guerre mandingue qui tint tête durant deux décennies aux troupes coloniales françaises.

Depuis 1945, les territoires français d'Afrique subsaharienne se sont débarrassés des plus intolérables des pratiques coloniales : le travail forcé et l'indigénat, cette justice administrative qui privait les Africains de défense et de recours lorsqu'ils comparaissaient devant les autorités. Mais la nature du pouvoir colonial n'a pas fondamentalement changé. L'administration reste toute-puissante, à travers ses relais africains, les chefs de cantons qui sont parfois les héritiers des pouvoirs précoloniaux. En Guinée, c'est le cas dans le Fouta Djalon, où l'aristocratie peule règne sur des paysans misérables, réduits à une condition que rien ne distingue de l'esclavage. Ailleurs, là où les structures politiques africaines étaient collégiales, le colonisateur a inventé des « chefs traditionnels ». Ce sont eux qui prélèvent l'impôt, réquisitionnent la main-d'œuvre, choisissent les conscrits et, lorsque le droit de vote est accordé (en 1945, les Africains votent dans un collège séparé de celui des colons ; en 1956, on instaure le collège unique), désignent à la population le bon candidat.

Au fil de sa carrière politique, Sekou Touré a fait de la lutte contre la chefferie son fonds de commerce. Dès la fondation du RDA, le syndicaliste participe à la création de sa section guinéenne, le Parti démocratique de Guinée (PDG). La répression anticoloniale mais aussi la réelle popularité de notables africains l'empêchent d'être élu. En 1954, une élection partielle voit sa défaite. Mais la fraude, cautionnée par l'administration, est si manifeste que le prestige de Sekou Touré en ressort renforcé et il est élu député lors des législatives de 1956.

Dès lors, il s'emploie à neutraliser toute opposition interne. Ses militants s'en prennent physiquement à ses adversaires, aux chefs de cantons, à toute personne soupçonnée de complicité avec le pouvoir colonial. Au printemps 1958, une série d'incidents font plusieurs dizaines de morts à Conakry. Et lorsque arrive l'échéance du référendum, la mainmise du *« Sily »* (l'éléphant en langue soussou, parlée à Conakry) sur la Guinée est totale.

Pourtant, Sekou Touré n'a pas définitivement pris le parti du « non ». Il souhaite que la question posée aux Africains soit modifiée et que le texte prévoie l'indépendance dans le cadre d'une association avec la France. Le 25 juillet 1958, le général de Gaulle s'arrête à Conakry pour l'avant-dernière étape d'un périple africain consacré à la défense du « oui ». S'engage alors une incroyable passe d'armes.

Selon Jacques Foccart, conseiller du général pour les affaires africaines, de Gaulle n'a pas été averti du contenu du discours de Sekou Touré. Aussi, lorsque celui-ci s'adresse à la salle surchauffée, le président du conseil français n'entend pas la requête de l'orateur qui réclame une modification du texte : *« Nous entendons rester liés à la France. »* Il ne retient que les proclamations nationalistes : *« Nous ne renonçons pas et ne renoncerons jamais à notre droit légitime et naturel à l'indépendance (...), nous préférons la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage. »* Le général de Gaulle improvise alors une réponse vaguement menaçante : *« L'indépendance est à la disposition de la Guinée. Elle peut la prendre le 28 septembre en disant « non » et, dans ce cas, je garantis que la métropole n'y fera pas obstacle. Elle en tirera bien sûr des conséquences. »*

Le régime le plus sanguinaire et le plus absurde qu'ait connu l'Afrique francophone

Dans la soirée, le général de Gaulle refuse d'assister au dîner offert par Sekou Touré, et quitte le pays sur un *« Adieu la Guinée ! »* sans appel. Dans les semaines qui vont de la visite de De Gaulle au référendum, les autres sections du RDA tentent une conciliation, mais les deux parties restent intransigeantes. Le 28 septembre, le vote a lieu dans le calme, il est massif : 1 130 292 non contre 56 959 oui, exprimés surtout dans le Fouta Djalon. Dix-huit ans plus tard, Ahmed Sekou Touré s'appuiera sur le souvenir de cette timide manifestation d'opposition pour déclencher une féroce répression contre les Peuls.

Le 2 octobre 1958, la République de Guinée est proclamée. Inquiet des conséquences d'un brusque retrait français, Sekou Touré tente de trouver une formule conciliant indépendance et coopération. Il se heurte au refus catégorique de De Gaulle. Pierre Messmer, dernier gouverneur de l'AOF, fait débarquer à Dakar les enseignants français à destination de Conakry, et envoie un commando récupérer un stock de billets de banque. Tirant les leçons de cette intransigeance, Ahmed Sekou Touré se tourne vers l'est, et profite de cette atmosphère de siège pour asseoir un pouvoir qui se fera de plus en plus sanguinaire au fil des ans. Deux ans plus tard, la Communauté ne sera plus qu'un souvenir et les colonies françaises d'Afrique noire auront acquis leur indépendance.

Thomas Sotinel

★ *Sekou Touré : le héros et le tyran*, d'Ibrahim Baba Kake, JA Presse, Paris 1987 ; *La Guinée : bilan d'une indépendance*, de B. Ameillon, Maspéro, Paris,1964. ; *Journal d'une défaite, autour du référendum du 28 septembre 1958 en Afrique noire*, d'Ahmadou A. Dicko, L'Harmattan, Paris, 1992 ; *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, ouvrage collectif, CNRS éditions, Paris 1992 ; *Foccart parle*, entretiens avec Philippe Gaillard, Fayard/Jeune Afrique, Paris, 1995 ; *Ahmed Sekou Touré, l'homme et son combat anticolonial (1922-1958)*, de Sidiki Kobélé Keita, préface de Jean Suret-Canale, Editions SKK, Conakry, 1998.
★ Un site sur Internet : www.guinée.net

Aujourd'hui, la violence et l'arbitraire en héritage

En apparence, l'héritage d'Ahmed Sekou Touré est insignifiant. La Guinée a tourné le dos au parti unique, à l'économie centralisée. Et, comme les autres pays d'Afrique subsaharienne, elle se soumet, de plus ou moins bonne grâce, à des règles économiques et politiques édictées à Washington ou à Bruxelles, aux antipodes politiques de la rhétorique tiers-mondiste du *« Syly national »*, mort en 1984.

Et pourtant, quatorze ans n'ont pas suffi pour effacer ses traces et son souvenir. En Guinée d'abord, où la vie politique et économique reste profondément marquée par les deux fondements du régime de Sekou Touré : la violence et l'arbitraire. Inaugurée pendant la lutte anticoloniale, l'agression physique des adversaires politiques avait viré à l'élimination systématique pendant les années de dictature. Le camp Boiro, en plein centre de Conakry, a vu souffrir et mourir des dizaines d'opposants, réels ou supposés, au rythme des « complots » qu'inventait le chef de l'Etat. A sa mort, l'armée a pris le pouvoir sans effusion de sang. Mais de l'élimination du cercle familial de Sekou Touré dans les mois qui suivirent sa disparition à la mutinerie militaire de février 1996, la Guinée a vécu violemment la longue transition qui était censée la mener à la démocratie.

Le pouvoir du général Lansana Conté, mal légitimé par le suffrage universel lors de l'élection tronquée de 1993, reste incertain. D'une part parce que les clivages politiques de la Guinée pluraliste suivent les divisions ethniques. On peut d'ailleurs y voir la conséquence directe de l'hypocrisie du pouvoir de Sekou Touré, qui a joué à fond d'antagonismes dont il niait l'existence. D'autre part, tous les partis politiques, au pouvoir comme dans l'opposition, ont régulièrement recours à la violence de rue pour asseoir leur hégémonie, locale ou nationale, avec, bien sûr, un avantage marqué pour le Parti de l'unité populaire du général Conté, qui dispose, outre de ses loubards, de la force publique.

Le premier ministre guinéen, Sydia Touré, résume ainsi l'autre facette de l'héritage de Sekou Touré : *« Ici, le moindre chef de service dans un ministère se croit plus important que le plus grand chef d'entreprise. »*

BUREAUCRATIE HYPERTROPHIÉE

En vingt-six ans de dictature, le clan de Sekou Touré s'est comporté comme ses collègues kleptocrates du continent. Mais au lieu de pratiquer cette mise en coupe réglée au vu et au su du pays, comme le clan Mobutu au Zaïre, le régime s'est abrité derrière une bureaucratie hypertrophiée, qui bénéficiait d'une totale impunité et d'un pouvoir qui n'était limité que par son inefficacité et son incompétence. Aujourd'hui encore, les démarches administratives nécessaires à l'exercice d'une activité en Guinée font reculer plus d'un investisseur, qui se sait de plus exposé aux caprices d'un fonctionnaire qui peut le juger du jour au lendemain indésirable sur le territoire.

Du vivant de Sekou Touré, les jeunes d'Afrique francophone, écœurés par la complicité de leurs dirigeants avec l'ancienne métropole, n'ont pas voulu voir ces tares rédhibitoires. Ils écoutaient sur les ondes courtes les envolées anticoloniales du président guinéen et lui gardaient une admiration parfaitement insensible aux terribles récits que diffusaient dans toute la région les centaines de milliers de Guinéens qui avaient fui leur pays. A l'époque, les plaisantins assuraient que, si le scrutin avait été libre, Ahmed Sekou Touré aurait été élu président du Sénégal.

La découverte de la réalité du régime après la mort du dictateur a porté un coup fatal au mythe. Mais cette disparition a provoqué un vide. Quarante ans plus tard, les jeunesses africaines sont toujours prêtes à se tourner vers celui qui peut dire « non » aux anciennes puissances coloniales, qui fait renaître le mythe des pays pauvres capables de se passer des métropoles alors que celles-ci périraient sans les matières premières africaines. Né dix ans après Ahmed Sekou Touré, pétri de la même culture « démocratique populaire » et tout aussi dépourvu de scrupules, Laurent-Désiré Kabila est la nouvelle incarnation de ces aspirations.

T. S.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Le pilori américain

C'EST entendu, le Congrès américain est souverain et, en vertu de la séparation des pouvoirs, la justice ne contestera pas sa décision de rendre publics les enregistrements vidéo du témoignage de Bill Clinton devant le grand jury. Le déballage des relations sexuelles du président de la plus grande puissance mondiale avec Monica Lewinsky continue donc, et la majorité républicaine du Congrès livrera lundi aux Américains un enregistrement vidéo et 2 800 pages de documents contenant des détails que l'on annonce encore plus crus que ceux lus dans le rapport Starr il y a une semaine. Sans doute aussi y a-t-il des précédents. Le témoignage de Ronald Reagan, entendu par un grand jury sur l'affaire de l'Irangate (le financement illégal des antisandinistes du Nicaragua), a été rendu public par la suite.

Il n'empêche. La nouvelle décision du Congrès est symboliquement encore plus grave que celle de diffuser – sans même l'avoir lu ! – en temps réel le réquisitoire du procureur Starr. Le président des Etats-Unis fut en effet interrogé à huis clos dans des conditions qui n'ont rien à voir avec une audition contradictoire. Ses avocats ne pouvant s'opposer aux questions de Kenneth Starr, M. Clinton était seul sur le grill, livré à son inquisiteur, confronté à des demandes précises sur sa vie sexuelle, ne pouvant y opposer que sa mauvaise humeur et des réticences qui relèvent, dans un tel contexte, de la légitime défense de son intimité privée. Dans l'actuelle procédure judiciaire française, l'équivalent d'une telle situation est un interrogatoire de police, et non pas une audition par un juge qui, elle, a lieu en présence de l'avocat, libre de conseiller son client et de l'empêcher de répondre.

Le peuple américain pourra donc, lundi, sur tous les médias du pays voir son président hésiter, finasser, mentir, s'énerver, quitter la salle, etc. Cette fois, il ne s'agit plus d'un réquisitoire inquisitorial, mais d'une exécution publique ! Après avoir été mis à nu dans le rapport Starr, M. Clinton, par vidéo interposée, est exposé au pilori moderne que sont les images brutes, livrées ainsi sans commentaire ni précaution.

A la persécution du procureur Starr, la majorité républicaine du Congrès vient donc d'ajouter un déni de droit. M. Clinton non seulement n'est pas encore jugé, mais le principe même d'un procès – d'une mise en accusation – n'est pas encore acquis. Or, déjà, il est condamné, comme tout homme ou toute femme le serait par l'exposition sur la place publique de son intimité et de son âme. Aux Etats-Unis, la droite ne s'embarrasse plus guère des principes qui firent l'honneur de la démocratie américaine, d'ordinaire plus attachée que la nôtre au respect des droits individuels. Toute honte bue, elle en vient même à demander au FBI d'enquêter sur les sources des journalistes, mais seulement quand ils révèlent les frasques extraconjugales des personnalités républicaines !

Désormais, il n'y a plus de mystère : le droit n'est ici que l'apparence d'une offensive politique qui s'acharne, avec méthode, à détruire un homme – et, ce faisant, à miner une démocratie.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Violents incidents à Grenoble

LA VISITE du général de Gaulle à Grenoble a été marquée par de violents incidents à la suite desquels on déplore la mort d'un jeune militant communiste. C'est au moment où le général achevait son discours, place Mistral, que le service d'ordre du RPF fut prévenu que les deux mille à trois mille contre-manifestants, réunis place Grenette à l'appel du Parti communiste, se portaient vers la place Mistral. Ce faisant, ils manquaient à l'engagement pris lorsque la contre-manifestation fut autorisée : il avait été promis qu'elle ne se rendrait pas vers la kermesse organisée par le RPF. Deux Jeeps du RPF se dirigèrent alors en direction du cortège des contre-manifestants. On entendit quelques coups de feu.

Il y avait un quart d'heure que le général avait terminé son discours et dix minutes qu'il avait quitté la place lorsque le choc le plus violent se produisit. Il semble que le service d'ordre (1 000 hommes, des CRS, gendarmes et gardiens de la paix), en grande partie replié, n'eut pas le temps de s'interposer. C'est à ce moment que la nouvelle se répandit de la mort non loin de là d'un manifestant communiste, frappé d'une balle en pleine poitrine. Cette tragique nouvelle n'était pas faite pour calmer les esprits. Les contre-manifestants s'attaquèrent avec plus d'ardeur aux militants du RPF qui, inférieurs en nombre, durent se réfugier au vieux manège qui leur servait de poste de commandement depuis le matin. Les bagarres duraient depuis plus d'une heure lorsque le service d'ordre, dont les responsables semblent avoir manqué d'initiative, réussit à rétablir l'ordre et le calme.

(21 septembre 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33

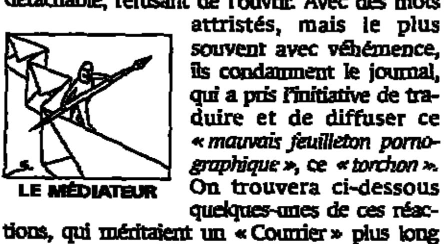
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Le monstre de M. Starr

par Robert Solé

FAUT-IL feindre de s'en étonner ? La publication du rapport Starr dans le numéro daté 13-14 septembre vaut au *Monde* un abondant courrier. Certains lecteurs ont renvoyé le cahier détachable, refusant de l'ouvrir. Avec des mots attristés, mais le plus souvent avec véhémence, ils condamnent le journal, qui a pris l'initiative de traduire et de diffuser ce *« mauvais feuilleton pornographique »*, ce *« torchon »*. On trouvera ci-dessous quelques-unes de ces réactions, qui méritaient un « Courrier » plus long que d'habitude.


LE MÉDIATEUR

Ne tournons pas autour du pot. Nombre de lecteurs reprochent au *Monde* une logique commerciale, qui l'aurait conduit à faire *« un coup médiatique »*. Et ils ne manquent pas de rapprocher la publication du rapport Starr d'autres initiatives rédactionnelles sur des sujets *« racoleurs »*, comme l'anniversaire de la mort de Diana ou les confidences de Johnny Hallyday.

Une logique commerciale ? En cette affaire, comme en d'autres, *Le Monde* a cherché à être plus rapide et plus complet que ses confrères. Ayant pris la décision de publier le rapport Starr, il a mis en place un dispositif exceptionnel (quelque vingt-cinq journalistes et traducteurs travaillant toute la nuit). Pour ce numéro, tiré à plus de 646 000 exemplaires, les ventes ont augmenté de 20,8 % à Paris et, selon des chiffres encore provisoires, davantage en province. Parallèlement, la consultation du site Internet du *Monde*, comprenant un *« dossier Clinton »*, a atteint le 14 septembre plus de 156 000 « pages vues », dépassant le score obtenu au lendemain de la victoire française en Coupe du monde de football, le 13 juillet.

En somme, un « coup » journalistique réussi, pour un quotidien qui a, naturellement, le souci de se vendre. La seule question est de savoir si ce n'était qu'un « coup » et si, en publiant le rapport Starr, *Le Monde* a rempli sa mission d'information, rendu service à ses lecteurs, sans renier ses principes. Pourquoi ce cahier spécial ? Voici la réponse d'Edwy Plenel, directeur de la rédaction :

« L'ambition du Monde, *affirmait l'éditorial de son premier numéro, le 19 décembre 1944,* « est d'assurer au lecteur des informations claires, vraies et, dans toute la mesure du possible, rapides, complètes ». *En publiant l'essentiel du rapport Starr, dès le lendemain de sa diffusion publique par le Congrès américain, dans un cahier séparé, nous sommes restés fidèles à cet engagement. Aussi scandaleux soit-il, le rapport Starr n'en est pas moins un document historique : parce qu'il peut provoquer une crise politique majeure aux Etats-Unis, entraînant la destitution du président Clinton ; parce qu'il affaiblit d'ores et déjà la superpuissance américaine ; parce que son contenu révèle l'état du débat public au cœur d'une des principales démocraties. Prendre la mesure de ces enjeux supposait de pouvoir lire ce rapport. Il fallait que le lecteur y ait accès pour s'en faire juge lui-même, en toute liberté. C'est pourquoi nous l'avons publié comme un document, dissocié des pages d'information proprement dites, accompagné d'un éditorial très critique et suivi de sa première réfutation par les avocats de Bill Clinton. »*

Pratiquement, *Le Monde* avait le choix entre trois attitudes : ne citer aucune phrase du rapport Starr, à la manière de *Ouest-France*, de *La Croix* et de *L'Humanité* ; en donner quelques extraits, comme l'ont fait divers journaux ; ou le publier.

La première formule aurait permis un coup d'éclat (*« Le Monde ne mange pas de ce pain-là… »*). Mais, après avoir consacré des centaines d'articles aux ennuis juridiques de M. Clinton ces dernières années, le journal pouvait-il faire l'impasse sur l'acte d'accusation, quand le procureur Starr a finalement accouché de ce monstre ? Des lecteurs, peut-être plus nombreux que ceux qui protestent aujourd'hui, auraient reproché à la rédaction d'analyser et de commenter un document inouï, dont elle ne lui aurait pas fourni le contenu. Certains correspondants remarquent d'ailleurs – et ils ont raison – que *Le Monde* devrait publier plus souvent des textes *« historiques »*, fussent-ils moins sensationnels, comme le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en février…

La deuxième formule – quelques morceaux choisis – aurait sans doute fait moins de vagues. Mais différait-elle, sur le fond, de celle qui a été adoptée ? Une seule phrase sur les gestes sexuels du président Clinton méritait les mêmes réactions que tout un document. Quels morceaux choisir, au demeurant ? Les plus scabreux ? Les moins scabreux ? Le *« terrorisme de la transparence »* et le *« fondamentalisme de la vérité »* qu'incarne le procureur Starr apparaissent à la lecture de l'ensemble de l'acte d'accusation, ce à quoi aucun lecteur – heureusement ! – n'est tenu.

Telle quelle, la troisième formule – tout publier – était techniquement irréalisable (le rapport fait 445 pages) et, par son côté extrêmement répétitif, de nature à décourager les plus consciencieux. *Le Monde* a donc retenu environ 20 % du document (137 242 caractères, sauf erreur, sur une version anglaise de 653 000), en essayant d'en respecter au maximum la structure et le contenu. Les principaux passages supprimés ont été résumés en italique. Je pense que c'était, pour *Le Monde*, ce jour-là, la meilleure manière – ou la moins mauvaise – d'aborder ce dossier piégé.

Rien n'est simple dans cette affaire sans précédent, qui nous réserve d'autres débats déontologiques, parfaitement justifiés. Si, par malheur, le procureur avait fourni des photos au Congrès, si celui-ci s'était empressé de les diffuser à toute la planète, les aurions-nous publiées ? Non, bien sûr…

La présence, dans le même numéro, d'un éditorial condamnant fermement les méthodes de M. Starr et d'un cahier spécial contenant l'œuvre du même Starr pouvait apparaître comme une incohérence. *Le Monde* aurait sans doute dû s'en expliquer de manière plus explicite : *« Voici la contradiction devant laquelle nous nous trouvons, voici la décision que nous avons prise… »* Une contradiction peut s'assumer, sans que cela soit du *« jésuitisme »* ou de la *« tartufferie »*.

AU COURRIER DU MONDE

***Le Monde* a t-il eu raison de publier de larges extraits du rapport du procureur Starr décrivant les relations intimes entre le président Clinton et Monica Lewinsky ? Cette initiative a provoqué de nombreuses réactions. Les quelques lettres publiées aujourd'hui reflètent les critiques les plus fréquemment exprimées. En revanche, l'éditorial publié le même jour – *« L'enfer est américain »* – a, semble-t-il, rencontré une large approbation. *Le Monde* est accusé de se contredire et de trahir ses valeurs au nom d'une *« logique commerciale »*.**



NOTRE PACTE EST ROMPU

Bien sûr, comme l'indique l'un de vos collaborateurs dans *Le Monde* du 15 septembre, *« si l'on ne peut pas lire, on ne peut pas critiquer »* (…) Soit ! Mais n'aurait-il pas été possible de publier deux ou trois passages de quelques lignes dans le quotidien plutôt qu'un supplément spécial ? Vos motivations réelles étaient-elles l'information ou bien, plus simplement, l'envie de « faire un coup » et d'en tirer un profit ? Vraiment, messieurs, au regard de votre intégrité et de vos compétences, je suis déçu. Je suis même furieux. Bien sûr, mes critiques ne vous bouleverseront certainement pas outre mesure et vous ne changerez rien à votre politique commerciale, encore moins à votre ligne éditoriale. Mais, désormais, comme je considère rompu le pacte de confiance implicite qui lie un lecteur à un quotidien tel que *Le Monde*, je me tournerai, avec regret il est vrai, plus souvent vers vos confrères.

Marc Brignon
par courrier électronique

VOUS PERDEZ LA TÊTE !

Le rapport de Kenneth Starr en ligne, des tombereaux de pages sur cette affaire Clinton, etc. Franchement vous perdez la tête ! On ne lit pas (et en tout cas pas moi) des journaux comme *Le Monde* pour avoir des détails graveleux sur cette affaire, dont tout le monde se fiche en France, d'ailleurs. Alors cet étalage plus que complaisant sur Internet, auquel je dois malheureusement constater que vous participez sans retenue aucune, me dégoûte profondément. (…)

Laurent Geffroy
par courrier électronique

UN COUP DE BLUES

J'ai acheté *Le Monde* pour la première fois à seize ans, en 1973. Je tenais en main un organe de presse qui était pour moi un plaisir (d'élévation, d'apprentissage et d'exigence) qu'on décrivait partout comme un devoir rébarbatif. Aujourd'hui, votre lecture est pour moi un lourd devoir. C'est la fin d'une illusion (…). La parution du réquisitoire de Kenneth Starr génère un sentiment d'indignité et a de quoi précipiter le citoyen dans le blues, ou dans ce que Régis Debray appelait (à la Fête de *L'Humanité*) le statut de minoritaire et de résistant. Un statut d'où, il y a cinquante-quatre ans, a surgi *Le Monde*. A quand le sursaut ?

Gilles Kujanski
Sevran (Seine-Saint-Denis)

EQUILIBRISME MERCANTILE

En publiant le rapport Starr en cahier spécial avec photo à la « une », *Le Monde* donne un bel exemple de tartufferie journalistique. Vous publiez un éditorial outré pour vous insurger contre cette dérive inquisitoriale complaisamment orchestrée par les médias et dans le même numéro vous livrez au public les morceaux choisis les plus croustillants du rapport ! Vous avez beau jeu de vous retrancher derrière la sacro-sainte nécessité d'informer pour présenter aux lecteurs les parties les plus scandaleuses et excessives du rapport en mettant en avant la nécessité d'éveiller ainsi la conscience de l'opinion publique sur le crétinisme politique moralisateur qui sévit outre-Atlantique. Noble intention !

A qui ferez-vous croire que ce subtil numéro d'équilibriste n'est pas inspiré par des motifs plus mercantiles ? On se donne le beau rôle en prenant la pose de la dénonciation du « nouveau maccarthysme » *(sic)*, et dans le même souffle on vend de la copie à grands coups de battage médiatique !

Si vous aviez été rigoureux et cohérent, vous auriez dénoncé cette crétinisation des esprits et vous auriez précisément refusé de vous faire le porte-parole de ces inepties. Cela aurait donné une charge morale beaucoup plus forte à votre dénonciation. (…)

Yves de Lesterville
Paris

EXPLIQUEZ-VOUS !

Non au *peep-show* planétaire du procureur Starr ! Non, surtout, au journal *Le Monde* branché sur les trous de serrure de la Maison Blanche ! Information ? On avait compris de quoi il s'agissait. Votre cahier spécial n'ajoute rien à l'intelligibilité de toute cette affaire. La banalité et la trivialité des faits initiaux ne regardent que ceux qui y ont participé et nous n'avons pas à nous engouffrer avec voracité dans leur intimité. En revanche, c'est l'ampleur et l'exploitation de leur écho qui méritent un maximum d'éclairages et d'analyses, ne serait-ce que pour protéger nos démocraties des dérives qui les menacent. Ainsi, vous devriez expliquer pourquoi vous avez fait ce cahier spécial et quel impact il a eu sur votre chiffre de vente, puisque, en tant que média, vous entrez en synergie avec les forces en action dans cette tempête.

S. Donzel
Le Villard-de-Lavaldens (Isère)

MERCI…

Merci d'avoir publié le rapport Starr *in extenso*. Mais je ne le lirai pas car je connais l'essentiel et ne cherche pas de détails sur les prouesses sexuelles de Clinton. Je le laisse à la disposition de mes petits-enfants à venir dans le coffre à héritage… si toutefois ils ont encore goût à lire du papier imprimé !

Max Bayard
Saint-Gilles-Croix-de-Vie
(Vendée)

OUI

Le Monde a eu raison de publier le rapport. Mieux que tous les commentaires il montre à quel degré de bassesse peut conduire une certaine forme d'intégrisme mêlée d'obsession sexuelle, camouflée sous les apparences d'une prétendue justice et qui ne relève en fait que du combat politique le plus méprisable. (…)

Nous avons les dirigeants politiques que nous méritons, mais comment la honte ne nous monterait-elle pas au front lorsque leur vie intime est traînée dans la boue quels que soient les mérites de leur action au service de leur pays !

Jean Salles
Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône)

LA TYRANNIE DE LA TRANSPARENCE

(…) La publication des écrits pornographiques de M. Starr, en dépit de l'argumentation alambiquée dont elle a été accompagnée (cachez ce torchon que je ne saurais voir, mais jugez-en plutôt !), procède d'une logique du droit à l'information totale : le lecteur est en droit de savoir quand, comment, jusqu'où, avec quels ustensiles, combien de fois, etc. Manquent le glossaire et quelques-uns de ces croquis dont *Le Monde* aime gratifier ses lecteurs pour illustrer les dangers de la pollution à l'ozone ou localiser quelque lointain conflit oublié. Outre que cette dérive traduit une contagion regrettable de la logique du fait divers, elle participe d'une reconstruction de la hiérarchie des droits qui place le droit à l'information au-dessus de tous les autres (…)

Le Monde invente un journalisme d'un type nouveau, à l'abri d'une « déontologie » qui est avant tout celle du tiroir-caisse, en se « positionnant » sur le « créneau » de la presse sérieuse à sensation : beaucoup de sérieux, juste ce qu'il faut de sensationnel. Une sorte de *Voici* pour cadres supérieurs urbains diplômés à bac + 5. Il fallait y penser.

Philippe Coulangeon
Bordeaux (Gironde)

NI NAÏFS NI PURITAINS

D'après vous, les Américains surréagissent à cette affaire et les Français seraient sidérés d'apprendre la mise en oeuvre d'une éventuelle procédure d' *impeachment* contre notre président.

M. Clinton ne risque pas d'être engagé dans une telle procédure pour sa relation avec Mlle Lewinsky, mais parce qu'il a menti lors de sa déposition au juge et, pire, devant le grand jury. De plus, les preuves indiquent qu'il a aussi tenté d'influencer d'autres témoins pour qu'à leur tour ils mentent (…) S'il avait admis, il y a six mois, avoir eu une « aventure » avec Mlle Lewinsky, il ne se serait pas mis dans cette situation. S'il vous plaît, ne croyez pas que nous sommes si naïfs et si puritains pour condamner notre président à cause d'un tel écart. Penser cela est condescendant et offensant. Mais, lorsqu'un président essaye de subvertir nos principes fondamentaux sur lesquels s'appuie notre système juridique, il est de notre devoir, en tant que nation, de le destituer. J'imagine que le peuple français n'accepterait pas une telle conduite de la part de ses élus ! (…)

Leslie C. Hansen
Colorado (Etats-Unis)
par courrier électronique

APPRÉCIONS NOTRE DROIT

Je voudrais seulement appeler l'attention sur un fait qui, à ma connaissance, n'a pas été souligné dans votre journal ni ailleurs, à savoir que la procédure judiciaire dont est victime le président Clinton ne pourrait en France affecter ni les dirigeants de l'Etat ni aucun citoyen.

En effet, un juge n'a pas le pouvoir de s'immiscer dans la vie privée des gens, sauf si un crime ou un délit a été commis (ce qui n'est pas le cas dans l'affaire Monica Lewinsky).

Aussi pouvons-nous être fiers de nos institutions, qui respectent le droit à l'intimité de la personne humaine, ce qui n'est pas le cas aux Etats-Unis, au nom d'une morale puritaine dépassée.

De plus, chez nous, quelqu'un qui est mis en accusation ne prête pas serment et le fait de mentir n'aggrave pas son cas.

Gino Santucci
Enghien (Val-d'Oise)

PÉTROLE Le premier pétrolier mondial, Royal Dutch Shell, prépare un plan de restructuration, pour faire face à une conjoncture défavorable. Le groupe ne prévoit pas de redressement rapide des cours du brut. ● LA FERMETURE de ses quatre sièges sociaux européens, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, est la première manifestation de ce dispositif. ● DES DÉPRÉCIATIONS d'actifs seront décidées pour tenir compte des répercussions de la crise en Asie, où Royal Dutch Shell est plus engagé que ses concurrents. ● LA RÉORGANISATION a aussi pour objet de moderniser les structures et le mode de direction d'une entreprise qui a été beaucoup critiquée par les écologistes et par la presse. ● PRÉSIDENT du groupe depuis juillet, Mark Moody-Stuart espère séduire la *communauté financière*, faisant preuve d'une plus grande transparence que ses prédécesseurs.

Shell adopte une politique de rigueur pour prévenir les turbulences boursières

Le groupe admet que ses résultats seront affectés par la baisse des cours du brut et par la crise asiatique. Dans le cadre d'un plan de restructuration, le premier pétrolier mondial fermera ses quatre sièges sociaux européens

APRÈS L'« AFFAIRE » Alcatel, qui a vu l'entreprise française perdre plus du tiers de sa valeur boursière à la suite d'une révision de ses prévisions de résultats, l'annonce du plan de réorganisation de Shell, vendredi 18 septembre, met en lumière la place prédominante qu'occupe désormais, dans la stratégie des entreprises cotées, leur communication avec les investisseurs. Vendredi à San Francisco, Mark Moody-Stuart, le président du directoire de Royal Dutch Shell, s'est livré devant ces derniers à une exégèse d'un plan dont le principe avait été annoncé la veille par un communiqué. Un exercice tout en nuance puisque le patron du premier pétrolier mondial a, dans cette allocution, préparé les esprits à une inflexion des résultats 1998 sans détailler ce plan, qui intègre des éléments déjà connus *(lire ci-dessous)* et dont le reste du dispositif sera dévoilé progressivement.

Cette intervention tient lieu à la fois d'avertissement et de gage de bonne volonté vis-à-vis des marchés, au moment où les grands concurrents de Shell se regroupent. L'avertissement concerne la rentabilité du groupe, plus fortement exposé que d'autres à la crise asiatique. Créée historiquement pour exploiter les gisements indonésiens, Royal Dutch Shell réalise 20 à 30 % de son activité dans la zone asiatique. Il y avait logé une grande partie de ses projets de développement. Les analystes, auxquels M. Moody-Stuart a présenté des perspectives pessimistes d'évolution des cours du brut, doivent donc s'attendre à des dépréciations d'actifs de la part du géant anglo-néerlandais, et à des bénéfices en baisse.

RUPTURE AVEC LE PASSÉ

Le gage de bonne volonté consiste à démontrer que, face à cette conjoncture et après avoir essuyé de nombreuses critiques des écologistes dans l'affaire de la plate-forme Brent Spar et de la presse à propos de ses liens avec le régime nigérian, Royal Dutch Shell est bien décidé à changer. *« L'annonce a balayé les derniers doutes qui existaient sur la volonté de la haute direction de Shell de transformer la bureaucratie inflexible des scandales Brent Spar et Nigeria, coupée de la réalité, en une organisation centrée sur ses clients et son environnement »*, juge un analyste londonien.

Rien ne souligne autant la volonté de Shell de couper avec son passé impérial que la cession du Shell-Mec Building, l'un des plus impressionnants immeubles de la capitale, qui surplombe le Strand. Il était le symbole des baronnies que le nouveau président, Mark Moody Stuart, grand amateur de voile, entend démanteler. *« Le plan consiste à guider un supertanker avec l'agilité d'un voilier de course au grand large »*, note le *Financial Times* du 19 septembre.

La City n'a eu de cesse de se plaindre de la lenteur de la restructuration de Shell. L'annonce, en août, de la fusion entre BP et Amoco, donnant naissance au numéro trois mondial, avait accentué la défiance, les investisseurs préférant à l'évidence la nouvelle compagnie anglo-américaine au géant anglo-néerlandais. Aux yeux de la place, les managers de Shell avaient une réputation d'arrogance, imbus de leur légitimité, tenant systématiquement les analystes à l'écart. Shell aussi fuyait les journalistes, en raison des problèmes au Nigeria et des liens étroits avec la junte Abacha.

Apparemment plus soucieux, désormais, de transparence, l'état-major de Shell n'est pas au bout de ses peines. *« A part l'annonce des fermetures, il n'y a pas grand chose à se mettre sous la dent »*, tranche John Toalste, analyste chez le courtier spécialisé SGS. *« La compagnie ne peut espérer calmer ses critiques avec des ventes d'actifs immobiliers. »* L'objectif immédiat, pourtant, est atteint. Le titre Shell n'avait perdu que 5 %, vendredi à la clôture de la Bourse de Londres. Rien à voir avec la chute de 38 % encaissée la veille par Alcatel à Paris.

Anne-Marie Rocco et Marc Roche, à la City

Une réorganisation programmée

LA DISPARITION des sièges sociaux de Shell en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, annoncée jeudi 17 septembre, est, au vu de l'histoire du groupe pétrolier, une petite révolution. *« Il s'agit, psychologiquement, de détruire les baronnies qui existaient précédemment »*, confirme Hugues du Rouret, président du groupe Shell en France. Pendant des décennies, l'entreprise a cultivé une indépendance extrême entre les pays. *« Les responsables nationaux étaient, dans notre ancienne organisation, autonomes à 90 % »*, commentait récemment un cadre dirigeant du groupe.

Cette mesure n'est pas une surprise en soi. Depuis janvier 1998, le groupe a lancé une réorganisation d'envergure, abandonnant ses divisions par pays pour privilégier une direction européenne pour le pétrole. L'existence des sièges nationaux dans le nouvel organigramme ne présentait plus de réelle logique. Le groupe souffrait visiblement de lourdeurs. *« Nos services généraux manquaient de crédibilité : les relations avec le siège étaient difficiles, lentes, trop compliquées »*, avait déclaré en début d'année Cor Herkströter, à l'époque président du comité des directeurs généraux de Shell, pour justifier la transformation annoncée de l'entreprise. Depuis, l'homme est parti à la retraite, et son successeur depuis juillet, Mark Moody-Stuart, précédemment numéro deux, tient les rênes de ce projet global. La tâche est délicate. Au-delà des changements géographiques, le bouleversement porte sur les méthodes de management. Instauration d'une *« culture proche du client »*, réduction des niveaux hiérarchiques – le groupe a déjà divisé leur nombre par deux –, création de centres de service clients, Shell s'est attaqué à un chantier similaire à celui que BP avait conduit dans les années 90 sous le nom de « projet 1990 ».

Aucun chiffre précis n'a été donné concernant les conséquences sociales d'une telle annonce. Pour les 4 000 personnes des sièges français, allemand, anglais et néerlandais, *« la très large majorité restera dans le groupe »*, affirme M. du Rouret, qui précise qu'il s'agit à présent de *« redéployer ces ressources »*.

Laure Belot

Alcatel tente désespérément de regagner la confiance des marchés

LE PRÉSIDENT d'Alcatel, Serge Tchuruk, a tenté, vendredi 18 septembre, de regagner la confiance des marchés après avoir vu jeudi l'action de son groupe dégringoler de plus de 38 %. Un effondrement lié à l'annonce brutale, et tardive selon les investisseurs, de résultats moins bons que prévu en 1998.

Pour tenter d'enrayer la vague de défiance, Alcatel a annoncé vendredi, dans un communiqué, le lancement d'un *« programme significatif de rachat de ses propres actions »*. M. Tchuruk s'est ensuite rendu à Londres afin de rencontrer des investisseurs. Il a affirmé qu'il *« maintenait »* pour l'an 2000 son objectif de rentabilité d'un *« retour sur chiffre d'affaires de 8 % »*. Le patron du groupe français de matériel de télécommunications a démenti avoir tardé dans l'annonce de la révision en baisse des perspectives de résultats et a affirmé qu'il *« n'avait rien caché à personne »*. Il a également démenti les *« folles rumeurs qui circulent sur le marché »*, notamment celle de sa démission imminente. *« Ce n'est pas la fin du monde ! Nous n'avons pas annoncé un désastre ! »*, a conclu M. Tchuruk, visiblement agacé et incrédule devant le subit revers de fortune de son groupe à la Bourse. En tout cas, M. Tchuruk ne semble pas avoir totalement convaincu puisque l'action Alcatel a encore perdu 2,8 % vendredi à la clôture de la Bourse de Paris.

Au-delà d'un problème évident de confiance entre les dirigeants d'Alcatel et les investisseurs, le groupe français va aussi devoir faire face à la colère et aux actions judiciaires des actionnaires de DSC Communications, l'entreprise américaine acquise pour 4,4 milliards de dollars (25 milliards de francs) au début du mois de septembre et payée en actions Alcatel. La chute de 50 % du titre en deux semaines dévalorise fortement la rémunération des actionnaires de DSC et devrait provoquer une enquête des autorités boursières américaines. Comme à son habitude, la Securities and Exchange Commission (SEC), le gendarme américain des marchés, s'est refusée à confirmer ou démentir l'ouverture d'une enquête.

PROCÉDURES JUDICIAIRES

En tout cas, des actionnaires de DSC ont entamé dès vendredi des procédures judiciaires contre Alcatel. Une première plainte a été déposée par certains d'entre eux représentés par Wolf Popper, cabinet spécialisé dans la défense en justice des actionnaires. Elle dénonce *« l'appréciation artificielle des actions Alcatel par une information erronée et l'absence de transparence sur l'impact du ralentissement et l'annulation de commandes »* d'entreprises européennes, russes et asiatiques. La deuxième plainte, déposée par des actionnaires représentés par le cabinet d'avocats Abbey, Gardy et Squitieri, porte également *« sur une appréciation artificielle du titre par la publication d'une série d'informations fausses ou tronquées »* par voie de presse et qui cachait *« la véritable situation financière du groupe et ses résultats d'exploitation »*.

Le cabinet Wolf Popper estime implicitement que, au moment du rachat, le groupe Alcatel connaissait certainement l'état de sa situation comptable et de son compte d'exploitation. Dès lors, le prix proposé pour les actions DSC aurait été très différent de la parité retenue puisque le groupe français n'aurait pas été valorisé au même prix. Pour Alcatel, ces accusations sont sans fondement et, au moment de la transaction, il n'y avait pas *« de signe tangible de ralentissement »* des commandes. Enfin, la Commission des opérations de Bourse (COB), à Paris, a annoncé vendredi qu'elle allait étudier les transactions sur le titre Alcatel, notamment dès mercredi, à la veille de l'annonce du groupe sur ses difficultés.

هكذا من الأصل

Quelle stratégie adopter dans un marché boursier chahuté ?

Les professionnels recommandent aux épargnants de ne pas céder à la panique. Ils rappellent que les investissements ne doivent pas être réalisés dans une optique à court terme et que la chute des cours permet de bénéficier de prix d'achat intéressants

« NE PAS regarder les cours tous les jours ! » C'est le premier conseil que donne aux investisseurs Dominique Sabassier, responsable de la gestion actions à Banques Populaires Asset Management, quand la Bourse traverse des zones de fortes turbulences. A voir la corrélation manifeste entre l'évolution de l'indice CAC 40 et la diffusion des journaux financiers, *la recommandation est suivie d'effet.* Quand la Bourse de Paris ne va pas, la presse financière ne se porte pas très bien !

La *« politique de l'autruche »* serait-elle la meilleure martingale pour affronter des temps adverses ? La plus grande tentation – et la pire erreur – est de céder à la panique. En Bourse plus qu'ailleurs, la peur est mauvaise conseillère. *« Il faut rester calme et rationnel »*, conseille le directeur général d'une société de Bourse. Jean-Charles Mériaux, responsable de la gestion actions françaises à la Compagnie Financière Edmond-de-Rothschild, préconise de *« ne jamais intervenir dans les moments de panique du marché ». « C'est là qu'on fait des bêtises »*, dit-il.

Ce n'est pas parce que le marché des actions dévisse qu'il faut se séparer de ses titres. Au contraire. *« Au cours des dix dernières années, tous ceux qui ont vendu quand la Bourse de Paris baissait ont perdu de l'argent »*, remarque Dominique Sabassier. Mais il ajoute : *« Je ne dis pas qu'il ne faut jamais vendre ! »* Quand on a placé de l'argent en Bourse et que l'on compte dessus pour acheter un appartement ou une maison d'ici six mois, on ne peut pas se permettre de prendre de gros risques. Dès que les premiers craquements se font entendre, il faut mettre son capital écorné à l'abri et vendre ses titres. Si on a emprunté pour acheter des actions, on ne peut non plus se permettre d'être téméraire.

En revanche, si on est venu en Bourse pour dix ou quinze ans, il faut faire le dos rond dans les phases de baisse. *« La Bourse n'est pas faite pour spéculer sur trois mois »*, constate le responsable de la gestion actions d'une compagnie d'assurances. *« On investit sur le long terme pour se construire un patrimoine et pour le protéger. »* Faisant allusion à la situation actuelle des marchés financiers, le responsable de la gestion actions d'une société de Bourse estime qu'*« il n'y a que dans le cas d'une récession mondiale en 1999 qu'il faudrait vendre »*. Il précise aussitôt que *« c'est une hypothèse qu'il exclut totalement »*.

> « Il faut prendre des positions sur des sociétés importantes qui possèdent une grande maturité managériale et qui intègrent les phénomènes de modification de l'environnement »

Gilles du Fretay, président de HDF Finance, pose une règle identique. *« Quand on est investi, il ne faut pas bouger s'il n'y a pas de risque systémique »*, affirme-t-il. *« Si la baisse est provoquée par un risque systémique et si le marché doit baisser de 50 %, il faut se dépêcher de prendre la sortie le plus vite possible. »* S'il est déconseillé de vendre quand la Bourse baisse, est-il recommandé d'acheter ? La réponse est unanime. De l'avis général, les périodes de baisse doivent être mises à profit – quand on a des disponibilités – pour *« entrer »* sur le marché des actions ou pour compléter ses positions.

« Il vaut mieux acheter quand la Bourse baisse que quand la Bourse monte », fait remarquer Jean-Luc Allain, responsable de la gestion actions à la société de Bourse Bacot-Allain. *« Les périodes de baisse permettent de réaliser de bonnes affaires à bon compte »*, renchérit Stéphane Corsaletti, directeur des études économiques à la banque NSM.

C'est l'occasion d'acheter de belles valeurs à des *« prix de braderie »* – pour reprendre l'expression de Brigitte Pascaud, gestionnaire actions chez Fimagest. C'est un avis que partage le responsable de la gestion actions d'une grande banque. A son avis, *« c'est le moment de commencer à acheter pour quelqu'un qui n'a pas d'actions, qui veut se constituer un portefeuille et qui a le temps devant lui »*.

Quand on a un portefeuille d'actions, on peut mettre en œuvre une pratique *« classique »*. Elle consiste à acheter moins cher – puisque les cours ont baissé – des titres d'une société dont on possède déjà des actions. Ce qui permet de réduire le prix de revient de l'ensemble des titres de la même société. La manœuvre s'appelle une *« moyenne à la baisse »*. Quand la Bourse repartira, les plus-values seront plus proches !

Quand on n'a pas de disponibilités, rien n'interdit de procéder à des remaniements de portefeuille. Autrement dit d'effectuer des « arbitrages ». Lesquels ? *« Si vous redoutez les effets de la crise asiatique, il faut vendre les valeurs de luxe comme LVMH, Clarins ou Hermès »*, explique Christian Cambier, président de Prigest. *« Si vous craignez une dépression déflationniste généralisée, il faut vous séparer des valeurs liées aux matières premières comme Usinor, Pechiney, Eramet ou Metaleurop. Si vous pensez que les prix du pétrole vont baisser, il faut vendre les titres des compagnies pétrolières et des services pétroliers comme Géophysique, Schlumberger et Coflexip. »*

Dans le contexte actuel, Brigitte Pascaud conseille de se séparer des *« titres très sensibles aux évènements internationaux en Asie, en Russie et en Amérique latine, pour se remettre sur des valeurs plus défensives »*. Elle recommande des *« sociétés de grande qualité »*. Elle cite Carrefour, Promodès, France Télécom et L'Oréal. *« Il vaut mieux être sur ces valeurs-là que sur des valeurs financières ou des valeurs cycliques »*, conclut-elle. Stéphane Corsaletti dresse un constat identique. Il propose de *« sous-pondérer les secteurs cycliques, les biens d'équipement, l'énergie et les valeurs financières »*. En revanche, il recommande de s'intéresser aux biens de consommation, aux services publics et à la santé. Jean-Luc Allain préfère les marchés européens. *« C'est là que le cycle économique a de la force et de la durée devant lui »*, souligne-t-il.

De son côté, le responsable de la gestion actions d'une société de Bourse préconise de *« chercher la visibilité dans la crise boursière »*. A son avis, *« il faut prendre des positions sur des sociétés importantes qui possèdent une grande maturité managériale et qui intègrent les phénomènes de modification de l'environnement »*. Carrefour lui paraît correspondre au portrait-robot. *« Il y a un certain nombre d'activités sur lesquelles on peut ancrer une stratégie de portefeuille quand la visibilité se réduit »*, estime Emmanuel Soupre, directeur adjoint de NSM Gestion.

Gilles du Fretay, lui, donne la préférence – quand le temps se gâte – *« aux sociétés leaders sur leurs marchés et bien gérées ». « En cas de ralentissement de l'activité économique, elles vont être capables de s'adapter »*, dit-il. Les grandes valeurs présentent un autre intérêt. *« Il faut acheter des grandes valeurs liquides parce que, dans les périodes de baisse brutale, les marchés sont très techniques »*, explique Didier Le Ménestrel, directeur général de la Financière de l'Echiquier. Et il poursuit : *« Dans ces moments-là, les marchés ne s'intéressent qu'à la liquidité. Ils ne s'intéressent pas à l'histoire des entreprises. Les grandes valeurs liquides sont les premières qui vont être repérées par les intervenants. »*

Ce n'est pas parce que les soldes sont intéressants qu'il faut se ruiner... *« Je ne rachèterai pas massivement parce qu'il y a beaucoup d'incertitudes »*, affirme Dominique Sabassier à propos de la crise larvée dans laquelle se complaît la Bourse de Paris depuis la fin du mois de juillet.

Les périodes de baisse fournissent une excellente occasion de revoir et corriger un portefeuille. *« C'est le moment de se poser la question de savoir si on « croit » ou non aux entreprises dont on détient des titres et de se demander si leur stratégie paraît cohérente ou non »*, explique Emmanuel Soupre. En ce qui le concerne, le directeur général d'une société de Bourse conseille de procéder à un examen de conscience. *« Chacun a son degré d'aversion au risque,* constate-t-il. *Il faut avoir un portefeuille en adéquation avec le degré de risque que l'on est prêt à prendre. »* Si l'environnement change, il faut en tenir compte. *« Quand les données macro-économiques se modifient, il faut regarder son portefeuille d'actions d'un autre œil »*, remarque Hugues Riché, directeur général de la Banque du Louvre.

Si la lecture quotidienne de la cote des valeurs n'est pas indispensable par temps de crise boursière, un suivi attentif de l'architecture globale de son portefeuille d'actions est vivement recommandé.

Michel Turin

Le sang-froid des petits porteurs

« Quand les particuliers commencent à vendre, le retournement est proche ! » **Le propos tenu par le responsable de la gestion actions d'une société de Bourse a perdu de sa véracité. Il y a quelques années les petits porteurs avaient la fâcheuse habitude de vendre leurs titres au plus mauvais moment. Quand le marché des actions piquait du nez, ils prenaient peur et vidaient leurs portefeuilles. Tout le monde s'accorde à reconnaître que les épargnants font aujourd'hui preuve d'un sang-froid accru. Aux Etats-Unis, ils n'ont, au cours des dernières semaines, à aucun moment, cédé à la panique. Le violent décrochage de la Bourse de New York le lundi 31 août (le Dow Jones avait perdu 6,37 % et subi la deuxième plus forte baisse de son histoire en « points ») a été provoqué par les ventes massives des fonds d'investissement et des caisses de retraite. Mais les particuliers ne leur ont pas emboîté le pas. En France, les épargnants ont également gardé leur calme au cours des semaines agitées que la Bourse de Paris a vécues depuis le début du mois de juillet.**

La fiscalité de l'assurance-vie connaît de nouvelles modifications

ANNONCÉ le 22 juillet par le ministre de l'économie et des finances, le plafonnement de l'exonération des droits de mutation sur les contrats d'assurance-vie a été confirmé en conseil des ministres le 9 septembre.

Cette nouvelle modification achève de détruire la réputation d'eldorado fiscal de l'assurance-vie. *« C'est fini, les épargnants ne croient plus en l'assurance-vie » :* le propos amer de cet assureur est sans doute exagéré. Il traduit néanmoins l'inquiétude et la colère des professionnels face au nouveau changement de régime fiscal de l'assurance-vie, à savoir la suppression de l'exonération des droits de mutation pour les contrats dont le montant de primes, au moment du décès du souscripteur, dépasse 1 million de francs ou représente plus de 30 % de l'actif successoral.

Annoncée dès le mois de juillet lors de la présentation des orientations fiscales pour la loi de finances pour 1999 à la suite du rapport de Didier Migaud et de celui du 16e conseil des impôts, cette modification fiscale n'est pourtant pas vraiment une surprise. Déjà sérieusement agitée en juin 1996 sous le gouvernement d'Alain Juppé (rapport de la Martinière), la menace d'une suppression partielle de l'exonération des droits de succession dont bénéficiait jusqu'à maintenant l'assurance-vie planait en effet depuis longtemps.

Seulement, pour les assureurs, c'en est trop. D'autant que, contrairement à ce que certains avaient pu espérer, cette mesure, si elle n'est pas modifiée lors de sa discussion au Parlement, sera rétroactive. Telle qu'elle s'annonce, elle porte en effet sur des versements déjà effectués. *« Il s'agit là d'une atteinte au principe de légitime confiance en la crédibilité de l'Etat »*, s'insurge François Perrin-Pelletier, président du Gaipare (groupe Allianz, qui regroupe 70 000 adhérents), qui affirme être prêt à saisir sur ce thème la Cour de justice de Luxembourg. *« Qui nous dit que, à la prochaine loi de finances, les seuils ne seront pas abaissés et qu'un jour tous les contrats d'assurance-vie ne seront pas taxés au titre des droits de succession ? »*, poursuit le président de l'association d'épargnants, qui, à l'instar de Gérard Athias, son homologue de l'Afer (Association française d'épargne et de retraite, qui compte *plus de 500 000 adhérents*), semble fermement décidé à ne pas baisser les bras.

Il est vrai qu'assurés et assureurs ont de quoi être échaudés. En moins de trois ans, les avantages fiscaux de l'assurance-vie se sont réduits comme peau de chagrin. La déduction qui accompagnait le versement des primes n'existe plus, les revenus sont désormais taxés à la sortie au-delà d'un certain seuil, quant à l'exonération des droits de mutation, elle ne sera bientôt pour nombre de contractants qu'un heureux souvenir... *« Longtemps l'assurance-vie a été synonyme pour l'épargnant de sécurité et de simplicité,* estime Pierre de Villeneuve, directeur général de Cardif. *Aujourd'hui, nos clients sont désorientés face à un produit dont la fiscalité ne cesse de changer et dont le fonctionnement devient de plus en plus complexe. »*

Résultat, les épargnants se méfient et, après l'avoir plébiscité (l'assurance-vie constitue aujourd'hui le quart du patrimoine financier des ménages français et représente plus de 3 000 milliards de francs d'encours), ils tendent à se détourner de ce placement. A la suite de l'entrée en vigueur au début de l'année de la nouvelle taxe de 7,5 %, les cotisations ont ainsi chuté de plus de 20 % au premier trimestre 1998...

Pourtant, même si l'assurance-vie n'est plus l'eldorado fiscal qui dans les années 80 enregistrait des progressions annuelles de plus de 20 % (le marché affichait cependant encore plus de 500 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1997, soit une hausse de 8 %), cette forme d'épargne conserve toujours de nombreux atouts. La multiplication des contrats multisupports (30 % de la collecte nouvelle en 1997) et la mise en place récente des contrats dits « DSK », investis à hauteur de 50 % au moins en actions françaises dont 5 % en titres risqués, font notamment de l'assurance-vie un support d'investissement de long terme à la fois sûr, de plus en plus diversifié et dynamique, accessible à un grand nombre de particuliers.

D'autant, on l'oublie trop souvent, que les nouvelles dispositions fiscales ne touchent que les gros contrats. En ce qui concerne la taxation à la sortie de 7,5 %, certaines projections montrent que, dans l'hypothèse d'une rémunération annuelle de 5 % (le rendement moyen était de 5,9 % en 1997), il faut verser 63 000 francs par an sur son contrat pour atteindre le seuil des 30 000 francs de revenus à partir duquel la taxation de 7,5 % s'enclenche. Or, des études statistiques menées sur ce sujet, il ressort clairement que les montants de primes annuelles tournent en moyenne autour de 20 000 à 25 000 francs. Ainsi, en 1996, 33 % des contrats ont collecté moins de 20 000 francs, et 20 % entre 20 000 et 50 000 francs.

INÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Les primes supérieures à 500 000 francs (2,4 % du nombre total des contrats) ont représenté à elles seules en 1996 plus de 26 % de la collecte, contre 2,5 % pour celles inférieures à 20 000 francs... On comprend mieux la montée au créneau des assureurs qui depuis cet été multiplient les actions et ne désespèrent pas d'obtenir partiellement gain de cause lors du prochain débat parlementaire, où le projet pourrait être affiné, sinon modifié.

Pour le moment, la seule retouche qu'envisage Bercy ne va pas dans le sens souhaité par les assureurs. Le ministère des finances serait prêt à modifier une des deux conditions d'exonération des droits de succession des contrats d'assurance-vie, à savoir que les sommes placées sur les contrats soient inférieures à 30 % de l'actif successoral. Cette disposition constituait une inégalité de traitement entre les contribuables. Elle favorisait ceux qui disposaient d'un patrimoine important.

Laurence Delain

Les derniers grands changements fiscaux

- **Septembre 1996 :** suppression définitive de la réduction d'impôts, qui équivalait à 25 % des sommes versées dans la limite de 4 000 francs, par foyer fiscal, plus 1 000 francs par enfant à charge. Seuls les contrats d'épargne handicap et de rente-survie, ainsi que certains contrats à primes périodiques souscrits avant le 5 septembre 1996 assortis de frais escomptés ou ne comportant pas de valeurs de rachat pendant au moins deux ans continuent de bénéficier de cette réduction.
- **Janvier 1998 :** entrée en application de la nouvelle taxe de 7,5 % désormais prélevée à l'échéance du contrat pour tous les versements postérieurs au 1er janvier dès lors que les revenus générés dépassent un seuil de 30 000 francs pour une personne seule et de 60 000 francs pour un couple. Seuls les contrats *« DSK »* échappent à cette nouvelle imposition (ainsi que les PEP-assurance). Par ailleurs, à l'instar des autres produits d'épargne, les revenus de l'assurance-vie sont soumis au nouveau taux de prélèvements sociaux de 10 %, ponctionnés chaque année sur les rendements pour contrats en francs, et à la sortie pour les multisupports.
- **Septembre 1998 :** annonce de la suppression de l'exonération des droits de mutation pour les contrats dont le montant de primes excède, au moment du décès du souscripteur, un million de francs et 30 % du patrimoine successoral. Cette mesure complète celle du 20 novembre 1991, plafonnant, pour les souscripteurs âgés de plus de soixante-dix ans, à 200 000 francs le montant des primes pouvant échapper aux droits de succession.

DÉPÊCHES

■ IMMOBILIER : selon l'Association française des banques (AFB), les marges des établissements financiers sur les prêts immobiliers ont encore fondu au cours des douze derniers mois : de 0,39 point en moyenne. Les taux de crédit proposés ont en effet baissé plus rapidement que les taux d'intérêt des marchés à court et à long terme.

■ Avec un total de 3 241 maisons neuves, les ventes au deuxième trimestre sont en hausse de 21 % par rapport à la même période de l'année dernière, selon les statistiques du ministère de l'équipement. Les plus fortes progressions se situent en Midi-Pyrénées (+ 65,5 %) et dans les pays de la Loire (+ 27,3 %). A l'inverse, l'Ile-de-France s'inscrit en recul de 16 %.

هكذا من الأصل

Le scepticisme s'installe à la Bourse de Paris

LA BAISSE s'est poursuivie cette semaine sur le marché parisien. En cinq séances, l'indice CAC 40 a reculé de 3,16 %. Après avoir terminé la semaine dernière en forte baisse, la Bourse de Paris s'est reprise, lundi, soutenue par la bonne tenue de Wall Street, l'indice phare de la Bourse de Paris terminant sur une hausse de 3,81 %. Mais, dès le lendemain, le marché parisien a trébuché et a reculé de 0,45 %. Le titre Rhône-Poulenc a plongé de près de 10 % en cours de séance à la suite d'une information, confirmée par la suite par l'entreprise, qu'une usine américaine du groupe était fermée provisoirement. L'action Michelin a cédé près de 11 % après l'annonce d'une baisse de 12,6 % de son résultat net.

VALEURS

Ces violentes réactions à la moindre mauvaise nouvelle sont intervenues alors que les opérateurs ont été troublés par le *communiqué publié* à l'issue de la rencontre des ministres de l'économie et les gouverneurs des banques centrales des pays membres du G 7. Ces derniers ont souligné les perspectives de détérioration de la croissance dans le monde et la faiblesse de l'inflation. Mais, en déclarant qu'il fallait *« préserver les conditions d'une croissance intérieure soutenable et la stabilité dans leurs propres économies »*, les membres du G 7 ont donné l'espoir aux marchés financiers qu'une baisse des taux dans les pays industrialisés était proche. Mercredi, le CAC 40 a clôturé sur une hausse de 0,85 % dans l'attente que le discours d'Alan Greenspan, prononcé après la fermeture du marché, confirme la détente de la politique monétaire dans les pays les plus industrialisés. Mais, une fois de plus, le président de la Fed a pris à rebrousse-poil les marchés en déclarant qu'il n'y avait *« pas à ce stade de plan prévoyant une baisse concertée des taux »* des pays du G 7.

Jeudi, la Bourse de Paris a ouvert en recul, dans le sillage des places européennes et asiatiques. Cette baisse a atteint plus de 6 % en début d'après-midi alors que l'action Alcatel finissait par être cotée plus de 40 % au-dessous de sa valeur de la veille, après avoir été réservée plusieurs fois à la baisse dans la matinée. A la clôture, l'indice CAC 40 a enregistré une chute de 5,47 %, la plus forte depuis le 19 août 1991. L'annonce par Serge Tchuruk, le président d'Alcatel, que la marge opérationnelle de son groupe serait moins importante que prévu a provoqué un électrochoc chez les boursiers, déjà rendus nerveux par les résultats semestriels décevants publiés par certaines entreprises depuis plusieurs jours. Les valeurs des sociétés ayant des activités plus ou moins proches de celles d'Alcatel ont été entraînées par l'effondrement du titre du groupe de télécommunciations. Les actions d'Altran Technologie, Schneider ou Lagardère ont été, elles aussi, réservées à la baisse en cours de séance pour terminer en recul de plus de 10 %. D'autres entreprises figurant dans l'indice CAC 40, comme Renault, qui a pourtant affiché des résultats records mardi, ont été également emportées dans cette spirale baissière.

La déconvenue sur le titre Alcatel a renforcé le sentiment du marché que les entreprises ne seraient pas en mesure de dégager les bénéfices prévus jusqu'à présent. Déjà, avant même que les mauvais résultats de Michelin ou d'Alcatel ne soient connus, le cabinet Associés en Finances a indiqué que les prévisions de résultats des entreprises françaises avaient été révisées à la baisse par 18 bureaux d'analyse dès la mi-septembre.

Vendredi, l'annonce de la diminution des résultats attendus par le géant de l'industrie pétrolière Royal Dutch Shell n'a pas rassuré les boursiers. A la clôture, l'indice CAC 40 a cédé 1,70 %, perçant le plancher des 3 500 points. Même la décision d'Alcatel de lancer un vaste programme de rachat de ses propres actions n'est pas parvenue à rasséréner les investisseurs. Après son plongeon de la veille, le titre Alcatel s'est replié de 2,80 %.

Joël Morio

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	18-09-98	Diff.
Coflexip	429,30	[illegible]
Elf Aquitaine	681	[illegible]
Esso	450	[illegible]
Total	674	[illegible]
Elyo	—	[illegible]

PRODUITS DE BASE

	18-09-98	Diff.
Air Liquide	829	[illegible]
CFF.(Ferrailles)	448,50	[illegible]
Eramet	166	[illegible]
Metaleurop	28,10	[illegible]
Pechiney Act Ord A	159,10	[illegible]
Rhone Poulenc A	228	[illegible]
Rochette (La)	18,50	[illegible]
Usinor	58,25	[illegible]
Vallourec	225	[illegible]
Oxyg.Ext-Orient	2401	[illegible]

CONSTRUCTION

	18-09-98	Diff.
Bouygues	1070	[illegible]
Ciments Francais	278	[illegible]
Colas	1010	[illegible]
Eiffage	365,30	[illegible]
Groupe GTM	500	[illegible]
Imetal	530	[illegible]
Lafarge	477	[illegible]
Lapeyre	393	[illegible]
Saint-Gobain	780	[illegible]
SGE	250	[illegible]
Vicat	515	[illegible]

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	18-09-98	Diff.
Alcatel	555	[illegible]
Bull#	47,40	[illegible]
Carbone Lorraine	243	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	397	[illegible]
Dassault-Aviation	1350	[illegible]
De Dietrich	242	[illegible]
Fives-Lille	393,40	[illegible]
France Telecom	430	[illegible]
Intertechnique	1960	[illegible]
Legrand	1301	[illegible]
Legris indust.	238	[illegible]
Sagem SA	3800	[illegible]
Schneider SA	275,10	[illegible]
SFIM	620	[illegible]
Sidel	389	[illegible]
Thomson-CSF	198,90	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1210	[illegible]
CNIM CA#	220	[illegible]
Faiveley #	170	[illegible]
GFI Industries #	234	[illegible]
Manitou #	858	[illegible]
Mecatherm #	146	[illegible]
NSC Gpe (Ny)	800	[illegible]
Radiall #	510	[illegible]
Sediver	151	[illegible]

AUTOMOBILE

	18-09-98	Diff.
Bertrand Faure	382	[illegible]
Ecia	1040	[illegible]
Labinal	1610	[illegible]
Michelin	224	[illegible]
Peugeot	936	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	589	[illegible]
Renault	258,80	[illegible]
Sommer-Allibert	220	[illegible]
Valeo	404	[illegible]
Sylea	364	[illegible]

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	18-09-98	Diff.
BIC	316,80	[illegible]
Chargeurs	318	[illegible]
Clarins	430	[illegible]
Deveaux(Ly)#	880	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	87	[illegible]
Essilor Intl	2170	[illegible]
Hachette Fili.Med.	1225	[illegible]
L'Oreal	2890	[illegible]
Moulinex	107,90	[illegible]
Sanofi	820	[illegible]
S.E.B.	490	[illegible]
Skis Rossignol	96,80	[illegible]
Strafor Facom	390	[illegible]
Synthelabo	980	[illegible]
Arkopharma #	418	−3,90
Boiron (Ly)#	409	−3,76
Gautier France	345	−5,47
Guerbet S.A	148	−3,35
Hermes intl	321	−7,75
Info Realite #	303	−2,33
Pochet	630	−0,78
Reynolds	271	−10,85
Robertet #	970	−3
Smoby (Ly) #	450	−8,48
Virbac	345	−4,03

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	18-09-98	Diff.
Bongrain	2800	+6,08
Danone	1622	+1,37
Eridania Beghin	1110	−4,72
Fromageries Bel	5190	+8,19
LVMH Moet Hen.	880	+2,92
Pernod-Ricard	395	+2,39
Remy Cointreau	88,80	+4,47
SEITA	322	+19,21
Brioche Pasq.(Ns)#	711	−1,25
L.D.C.	1082	[illegible]

DISTRIBUTION

	18-09-98	Diff.
Bazar Hot. Ville	645	−4,36
Carrefour	3550	+6,54
Casino Guichard	583	+2,64
Castorama Dub.(Li)	1061	+5,46
Comptoirs Mod.	3686	−8,30
Damart	4320	+0,34
Galeries Lafayette	5700	+1,86
GrandVision	118,50	−10,90
Groupe Andre S.A.	569	−2,98
Guilbert	759	−2,46
Guyenne Gascogne	2230	−3,04
Pinault-Print.Red.	950	−8,10
Primagaz	428,90	−5,73
Promodes	3540	+4,73
Rexel	504	+10,28
Monoprix	495	+1
But S.A.	295,20	−8,27
IMS(Int.MetalSer)#	54	−6,73
Manutan	388	−3
Rallye(Cathiard)Ly	362,30	+3,57
Rubis #	130,90	−3,03

AUTRES SERVICES

	18-09-98	Diff.
Accor	1130	−11,74
Altran Techno. #	1010	−6,48
Atos CA	1140	−11,62
BIS	559	−0,53
Canal +	1307	+2,67
Cap Gemini	741	−17,57
Club Mediterranee	428	+6,95
Dassault Systemes	198	−10,81
Euro Disney	8,60	−4,44
Europe 1	1186	−5,12
Eurotunnel	4,90	−3,92
Gaumont #	380,50	−0,59
Havas Advertising	867	−16,29
Infogrames Enter.	339	−3,96
Norbert Dentres.#	210	+3,96
NRJ #	980	−4,39
Pathe	1070	−2,28
Publicis #	855	−1,72
S.I.T.A	1370	−6,03
Sodexho Alliance	1100	−1,78
Sogeparc (Fin)	408	−0,22
Spir Communic. #	355	−3,79
Suez Lyon.des Eaux	1046	+4,60
Technip	439	−15,57
Vivendi (ex CGE)	1235	+0,40
G.T.I (Transport)	378	−4,30
Louvre #	476	−3,44
Assystem #	174	−4,91
Fraikin 2#	385	+5,52
Groupe Partouche #	405	+1,25
M6-Metropole TV	902	−4,27
TF1	1003	+0,80

IMMOBILIER

	18-09-98	Diff.
Bail Investis.	825	+0,24
Finextel	123,70	+6,18
G.F.C.	606	−8,98
Immeubl.France	392,50	−2,84
Klepierre	970	−2,02
Rue Imperiale(Ly)	7580	−5,13
Sefimeg CA	382	+0,79
Silic CA	1041	−2,80
Simco	441	+0,22
Soc.Fonc.Lyon.#	830	−1,42
UIF	447	+3,71
Unibail	700	+0,86
Fonciere (Cie)	—	—
Fonciere Euris	365,10	+0,02
Foncina #	—	—
Im.Marseillaise	10450	−1,87
Immob.Batibail Ny#	327,90	+2,14
Immob.Hotel. #	23,35	−10,01

SERVICES FINANCIERS

	18-09-98	Diff.
Axa	583	+5,23
B.N.P.	344	+5,84
C.C.F.	365	−7,61
CPR	281	−6,10
Cred.Fon.France	75	+0,26
Credit Lyonnais CI	426	−13,86
Dexia France	781	+1,42
Interbail	149,90	—
Locindus	786	+1,41
Natexis	282	−2,75
SCOR	316,50	−8,65
Selectibanque	67	−3,87
Societe Generale	756	−2,70
Sophia	241	+0,16
Union Assur.Fdal	755	−1,17
Via Banque	143,50	−5,59
Cetelem	—	—
Immobanque	654	−1,65
UFB Locabail	—	—
Assur.Bq.Populaire	599	+1,52
C.A. Paris IDF	878	−0,22
Factorem	765	−0,39
I.C.C.#	159,90	−7,08
Union Fin.France	578	−1,70

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	18-09-98	Diff.
Bollore Techno.	1043	+9,77
Cerus Europ.Reun	38,60	−0,25
CGIP	2320	−15,63
Christian Dior	489	−2,39
Dynaction	185	+0,54
Eurafrance	2920	−9,23
Fimalac SA	535	—
Gaz et Eaux	262	−8,71
Lagardere	187,10	−14,33
Lebon (Cie)	295	−0,46
Marine Wendel	870	−11,84
Nord-Est	110	−1,87
Salvepar (Ny)	450	−4,25
Albatros Invest	184,90	−5,66
Burelle (Ly)	378	+3,84
Carbonique	11500	—
F.F.P. (Ny)	402	−4,96
Finaxa	500	−2,91
Francarep	292	−2,34
Sabeton (Ly)	636	−0,93
Finatis(ex.Locaín)	340	−5,85
Siparex (Ly) #	140	+2,41

LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 11 septembre

ACTIONS FRANCE
Performance moyenne sur 1 an : 18,76 %, sur 5 ans : 79,32 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
Cardif Actions Opportunités	BQE FIN	1	[illegible]	—	[illegible]	182,26
Sogenfrance (C)	SG	2	[illegible]	39	[illegible]	2477,55
Sogenfrance (D)	SG	3	[illegible]	40	[illegible]	2249,31
AXA Valeurs	AXA	4	[illegible]	4	[illegible]	260,30
Pasquier France	BIMP	5	[illegible]	—	[illegible]	92670,30
Elanciel France	LA POSTE	6	[illegible]	20	[illegible]	228,29
AXA France Actions	AXA	7	[illegible]	36	[illegible]	1314,70
Indicia	GROUP CA	8	[illegible]	24	[illegible]	2160,84
UAP Actions France	UAP	9	[illegible]	27	[illegible]	1096,65
Haussmann Index France	B WORMS	10	[illegible]	45	[illegible]	22223,27
Cardif Actions France	CARDIF	11	[illegible]	74	[illegible]	123,48
AXA-UAP Indice France	UAP	12	[illegible]	41	[illegible]	2083,31
Fima-Indice Première	FIMAGEST	13	[illegible]	55	[illegible]	26651,70
AGF Opti Index	AGF	14	[illegible]	29	[illegible]	2213,38
Indosuez France Plus	GROUP CA	15	[illegible]	56	[illegible]	1041,30
Sud Valeurs	L.B.	16	[illegible]	—	[illegible]	188,39
Efindex France	CRED COOP	17	[illegible]	61	[illegible]	17737,68
France Index Sicav	B PARIBA	18	[illegible]	54	[illegible]	203,41
Placements France Indices	NSM	19	[illegible]	52	[illegible]	6039,93
France 40	CORTAL	20	[illegible]	75	[illegible]	347,24
State Street Actions Fra. (D)	STATE ST	21	[illegible]	66	[illegible]	2010,97
State Street Actions Fra. (C)	STATE ST	22	[illegible]	67	[illegible]	2108,71
Parfrance (D)	B PARIBA	23	[illegible]	16	[illegible]	1339,38
Parfrance (C)	B PARIBA	24	[illegible]	15	[illegible]	1389,44
Actigest (D)	BBL FRAN	25	[illegible]	78	[illegible]	710,97
Actigest (C)	BBL FRAN	26	[illegible]	79	[illegible]	746,18
Ficac 40	CDC	27	[illegible]	59	[illegible]	19126,16
Athena Investissement	ATHENA B	28	[illegible]	14	[illegible]	562,87
CM Epargne Industrie (C)	CDT MUTU	29	[illegible]	87	[illegible]	176,11
CM Epargne Industrie (D)	CDT MUTU	30	[illegible]	86	[illegible]	167,58
Partner France	LA MONDI	31	[illegible]	47	[illegible]	1810,91
Marianne	BFT	32	[illegible]	6	[illegible]	646,07
Dresdner RCM Indice 40	KLEIN BE	33	[illegible]	50	[illegible]	13004,84
CPR Mobi-France	CPRGESTI	34	[illegible]	38	[illegible]	20850,16
Oddo Indice France	ODDO	35	[illegible]	73	[illegible]	2475,04
AGF Epargne Actions	AGF	36	[illegible]	1	[illegible]	2799,83
Groupama Croissance	GROUPAMA	37	[illegible]	11	[illegible]	1459,48
Atout Futur (C)	GROUP CA	38	[illegible]	35	[illegible]	982,24
Atout Futur (D)	GROUP CA	39	[illegible]	34	[illegible]	914,98
ABF France Indice	ABF	40	[illegible]	57	[illegible]	10811,76
Actions Agro-Alimentaire (C)	BQUE POP	41	[illegible]	7	[illegible]	2327,34
Edige France Actions (C)	EGIDEFIN	109	[illegible]	—	[illegible]	14485,55
CMN France Europe	CFCM NOR	110	[illegible]	—	[illegible]	224,89
AGF Invest	AGF	111	[illegible]	2	[illegible]	267,07
Pasquier Avenir	BIMP	112	[illegible]	—	[illegible]	348,04
Ouest Actions Régions	CIO	113	[illegible]	70	[illegible]	320,23
Indocam Avenir France	GROUP CA	114	[illegible]	—	[illegible]	926
Regefrance (D)	FIMAGEST	115	[illegible]	76	[illegible]	23508,27
Regefrance (C)	FIMAGEST	116	[illegible]	77	[illegible]	23665,67
France Futur	BFT	117	[illegible]	19	[illegible]	140,76
AXA Second Marché Comptant (C)	AXA	118	[illegible]	—	[illegible]	172,95
AXA Second Marché Comptant (D)	AXA	119	[illegible]	—	[illegible]	166,51
CPR Mobi-Croissance	CPRGESTI	120	[illegible]	—	[illegible]	16817,60
France Expansion (C)	OBC	121	[illegible]	—	[illegible]	1666,78
France Expansion (D)	OBC	122	[illegible]	—	[illegible]	1635,88
Uni-Régions	GROUP CA	123	[illegible]	98	[illegible]	1907,78
Europe Régions	CIC PARI	124	[illegible]	65	[illegible]	261,72
Elan Sélection France	ROTHSCHI	125	[illegible]	—	[illegible]	1854,99
CDC Médianes	CDC GEST	126	[illegible]	—	[illegible]	1920,29
MDM Perspectives	MDMASSUR	127	[illegible]	—	[illegible]	433,08
Union France	CIC BUE	128	[illegible]	93	[illegible]	1763,22
Rege Opportunités	FIMAGEST	129	[illegible]	90	[illegible]	1783,56
Zurich Actions France	ZUR ASSU	130	[illegible]	—	[illegible]	1137,46
CM Mid-Actions France	CDT MUTU	131	[illegible]	—	[illegible]	169,32
Objectif Dynamique	LAZARD G	132	[illegible]	97	[illegible]	2171,85
Cogefi France	COGEFI	133	[illegible]	3	[illegible]	1286,52
Sélection Avenir	CCF	134	[illegible]	91	[illegible]	2728,49
Antares Small Caps	CHEVRIL	135	[illegible]	—	[illegible]	13632,44
Etoile SM	CDT NORD	136	[illegible]	37	[illegible]	250,25
Barclays Croissance (C)	BARCLAYS	137	[illegible]	—	[illegible]	104,29
Barclays Croissance (D)	BARCLAYS	137	[illegible]	—	[illegible]	104,29
Entreprise Avenir (C)	VERNES	139	[illegible]	—	[illegible]	466,54
Entreprise Avenir (D)	VERNES	139	[illegible]	—	[illegible]	466,54
Placement A (C)	SMC	141	[illegible]	100	[illegible]	2246,57
Placement A (D)	SMC	142	[illegible]	101	[illegible]	2231,36
Regecroissance	FIMAGEST	143	[illegible]	102	[illegible]	13833,12

ACTIONS EUROPE
Performance moyenne sur 1 an : 12,31 %, sur 5 ans : 89,42 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. 1 an	Rang	Perf. 5 ans	Valeur liquid.
Renaissance Europe	COMGEST	1	27,01	1	183,75	2967,25
Europe Mid-Cap	B PARIBA	2	23,58	—	—	2175,50
Indocam Rendement Actions (C)	GROUP CA	3	23,03	42	27,32	1109,39
Indocam Rendement Actions (D)	GROUP CA	4	22,83	43	27,24	796,23
Haussmann Europe	WORMS	5	23,52	4	140,65	6679,40
Sogepea Europe	SG	6	20,91	—	—	1269,25
Paribas France Europe (C)	B PARIBA	7	20,61	—	—	1335,15
Paribas France Europe (D)	B PARIBA	7	20,61	—	—	1335,15
Fructi Euro PEA	GRP BP	9	19,89	—	—	1219,93
Euranord	CIC BUE	58	4,25	40	31,15	890,07
Euro PME	CF ROTHS	59	2,83	—	—	891,30
Orsay Allemagne	ORSAY	60	2,59	34	57,12	165378,65
Croissance Britannia (C)	ABEILLE	61	1,74	26	85,55	1686,27
Croissance Britannia (D)	ABEILLE	62	1,73	25	85,56	1625,94
Norden	VERNES	63	−7,37	37	62,34	7243,23
Vercors	CDC ASSE	64	−7,30	45	6,98	109594,12
Strategie Indice Europe	LEGAL FR	65	−8,22	44	9,75	1030,75
Indocam Europe Nouvelle	GROUP CA	66	−30,64	—	—	8444,93

ACTIONS AMÉRIQUE
Performance moyenne sur 1 an : −12,38 %, sur 5 ans : 79,44 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. 1 an	Rang	Perf. 5 ans	Valeur liquid.
USA Indice Gestion	CDC ASSE	1	2,42	—	—	2257,37
Phénix USA	AGF	2	0,80	1	125,90	9892,25
Sélection Amérique	CCF	3	0,62	4	88,15	214
Indocam USA	GROUP CA	4	0,51	—	—	23208,97
State Street Actions Etats-Uni	STATE ST	5	−0,84	3	102,32	2481,87
CNP Assur-Amérique	CNP ASSU	18	−14,35	—	—	1167,92
Nouveau Monde	BFT	19	−19,74	8	68,30	1111,44
Partner Alena	LA MONDI	20	−36,89	12	41,02	18494,87
State Street Amérique Latine	STATE ST	21	−60,32	—	—	550,78
CIC Amérique Latine	BG CIC	22	−66,34	—	—	518,09

ACTIONS ASIE-PACIFIQUE
Performance moyenne sur 1 an : − 43,71 %, sur 5 ans : − 45,28 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. 1 an	Rang	Perf. 5 ans	Valeur liquid.
France Pacifique	CDC GEST	1	−2,95	1	17,74	1726,25
Japack	CIC BUE	2	−6,82	2	2,54	195,16
Nouvelle Croissance Japon	NOMURA F	3	−22,28	—	—	32845,96
Elan Japindice	ROTHSCHI	4	−22,80	—	—	645,02
SG Japon Opportunités	SG	5	−29,57	—	—	635,22
Indocam Unijapon	GROUP CA	6	−31,78	12	−44,72	753,24
Saint-Honore Pacifique	CF ROTHS	7	−31,89	4	−33,47	506,59
Oddo Japon	ODDO	8	−32,27	6	−39,36	8324,14
Japaquant Sicav	B PARIBA	9	−32,58	13	−45,07	12183
Euro-Orient	CIC BUE	36	−63,54	18	−48,93	682,37
Korea Dynamic Fund	IFDC LTD	37	−64,71	30	−72,99	495,23
Asie 2000	CF ROTHS	38	−65,16	16	−48,29	288,48
Atlas Tigre (C)	ATLAS	39	−65,39	28	−66,39	337,12
Atlas Tigre (D)	ATLAS	39	−65,39	28	−66,39	337,12
Etoile Pacifique	CDT NORD	41	−66,07	11	−48,45	69,61
Placements Chine	NSM	42	−68,60	—	—	485,21
Atlas Chine	ATLAS	43	−74,68	27	−61,72	41,08
Partner Chine	LA MONDI	44	−77,76	—	—	4216,33

AUTRES SICAV INTERNATIONALES
Performance moyenne sur 1 an : − 8,19 %, sur 5 ans : 40,68 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. 1 an	Rang	Perf. 5 ans	Valeur liquid.
Eurassur	BQ EUROF	1	28,39	4	84,58	273,50
AGF Foncier	AGF	2	19,75	34	20,60	104,44
Mercure Pharmacie	CHEVRIL	3	18,07	—	—	1423,49
Indocam Europe (C)	GROUP CA	4	17,42	2	94,24	106804,34
Indocam Europe (D)	GROUP CA	5	17,32	3	93,02	97428,82
Partner Santé Internationale	LA MONDI	6	14,75	1	174,98	2709,69
Ecureuil Géovaleurs	ECUREUIL	7	13,27	13	58,27	4079,36
Partner Autoroutes de l'info	LA MONDI	8	12,93	—	—	1688,42
Agipi Actions	CIE GR A	9	11,86	—	—	126,67
Ecofimondial (C)	ECOFI FI	10	10,58	16	55,07	1592,70
Ecofimondial (D)	ECOFI FI	11	10,58	15	55,08	1582,86
Sélection Croissance	CDT NORD	12	9,76	9	65,88	1077,85
Objectif Consommation	LAZARD G	13	9,52	26	41,18	18159,24
Transcondinents	BRED	14	6,70	5	79,49	175,95
Sélection Environnement	CCF	46	−22,81	39	21,69	85,66
Sélection Innovation	CCF	47	−22,12	36	12,67	1807
Sélection Santé	CCF	48	−27,97	10	64,27	1826,31
AXA NPI (D)	AXA	49	−52,09	43	−39,24	74,63
AXA NPI (C)	AXA	50	−52,09	42	−39,24	77,34
Indocam Marchés émergents	GROUP CA	51	−52,46	—	—	589,06
SBS Emerging Valor	SBC BRIN	52	−53,05	—	—	597,86
Cap Emergence	KLEIN BE	53	−53,53	—	—	487,80
Extentiel	SG	54	−53,84	40	−35,06	765,14
Nouvelle Croissance Inter.	LOUVRE	55	−55,27	—	—	27961,45
Magellan	COMGEST	56	−55,30	44	−39,71	13425,72
State Street Emerging Markets	STATE ST	57	−55,84	41	−36,79	994,38
Saint-Honoré Marchés Emergents	CF ROTHS	58	−58,92	—	—	330,80

Forte chute du rendement des sicav actions françaises

ÉTÉ SANGLANT pour les sicav investies en actions françaises. Leur progression a presque été divisée par... trois depuis notre dernier classement en juin ! Elles n'affichent plus qu'une hausse moyenne de 18,76 % sur un an, contre 50,98 % il y a trois mois. Certains fonds affichent toutefois des performances tout à fait honorables. Ceux qui ont bien profité de l'envolée de la Bourse de Paris au premier semestre, comme Sogenfrance, de la Société générale, Elanciel, de La Poste, ou Indicia, du Crédit agricole, continuent à se placer parmi les meilleures. *« Nous n'avions pas anticipé tout ce qui s'est passé sur les marchés cet été. Mais il est plus facile de gérer une avance, même lorsque les mouvements de baisse sont d'une telle ampleur »*, reconnaît Laurent Tignard, gestionnaire d'UAP Action France, sicav aussi placée dans le peloton de tête.

Cependant, des produits absents jusqu'à présent des premières places de notre classement sont parvenus à tirer leur épingle du jeu. Cardif Actions Opportunités se trouve ainsi à la première place avec une performance de 37,25 % sur un an. La philosophie de gestion de cette sicav est originale. Il s'agit de sélectionner les valeurs dont les cours sont excessivement bas, celles qui peuvent faire l'objet d'une OPA ou qui sont en situation de retournement. Son gérant, Michel Perrin, n'hésite pas à prendre des paris risqués sur certains titres. Il a joué, par exemple, l'action Galeries Lafayette, qui figure aujourd'hui parmi les fortes progressions des sociétés cotées sur le marché du règlement mensuel, ainsi que ses filiales Monoprix et BHV. Il était également investi sur le titre Comptoirs modernes avant que Carrefour ne lance une offre publique d'achat sur la société. A son actif également le choix de sociétés introduites récemment sur le nouveau marché, comme Eurofins Scientifique, qui enregistre 171 % de progression depuis le début de l'année. Récemment, Michel Perrin a misé sur l'action Bouygues, qui représente 8 % de l'actif de la sicav. *« Le renforcement de Vincent Bolloré dans capital du leader du BTP laisse présager des opérations qui ne peuvent être que bénéfiques pour le cours de l'action »*, estime-t-il. Autre pari, Castorama représente désormais 7,5 % du portefeuille du fonds en raison du caractère spéculatif du titre. Enfin, Michel Perrin a profité de l'effondrement de l'action Alcatel jeudi pour se renforcer ses positions sur le groupe de télécommunications, car il juge excessive la sanction du marché.

CARACTÈRE DÉFENSIF

Les autres sicav qui affichent une belle progression sont celles qui ont tiré parti des mouvements des marchés au cours de ces derniers mois. Joëlle Morlet-Selmer, gérante d'AXA Valeurs, explique sa bonne performance par des investissements sur les titres du secteur de l'automobile au premier trimestre, de l'informatique au deuxième trimestre et par un poids important de l'actif consacré aux sociétés de la distribution. Laurent Tignard, pour sa part, a commencé à se porter sur les valeurs de croissance qui avaient été délaissées au cours de la première moitié de l'année. Il a, en revanche, allégé le poids dans son portefeuille des actions des entreprises cycliques vedettes de la Bourse en début d'année et qui ont beaucoup souffert ces dernières semaines. Un mouvement également opéré par Valéry Monin, le gérant d'Elanciel. Il s'est repositionné sur des sociétés considérées comme offrant un caractère défensif comme Danone, Eridania Beghin Say ou même L'Oréal, dont l'essentiel de l'activité est réalisé en Europe. La sicav de La Poste a également bénéficié de sa forte exposition sur l'action France Télécom.

Après cet été meurtrier, les gérants restent très prudents sur l'évolution des actions françaises dans les prochains mois. *« Le niveau auquel se situe le CAC 40 signifie que le marché valorise les sociétés comme si elles devaient afficher des résultats sinon en baisse, du moins en stagnation, pour les exercices 1998 et 1999. Cela peut paraître excessif, mais beaucoup d'inconnues subsistent, comme la situation du Japon, le niveau du dollar ou celui de l'activité économique en Europe, pour être certain qu'un rebond durable des actions françaises est proche »*, conclut Valéry Monin.

Jo. M.

هكذا من الأصل

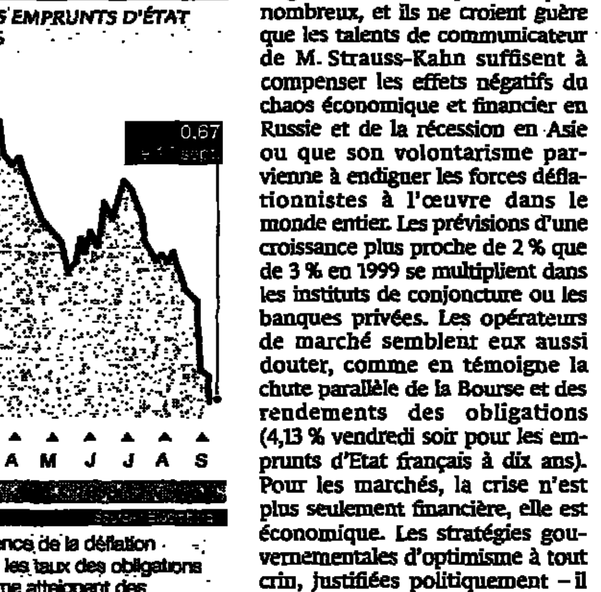
Les marchés s'inquiètent du ralentissement de la croissance

Le président de la Réserve fédérale américaine a exclu une baisse concertée des taux directeurs aux Etats-Unis et en Europe. Les rendements des emprunts d'Etat occidentaux ont continué à baisser, reflétant les craintes de déflation

En dépit de l'aggravation de la crise financière dans le monde, le marché des devises européennes, grâce au *« bouclier protecteur »* que constitue l'euro, continue à faire preuve de stabilité. Si elle est protégée sur le plan monétaire, l'Europe ne semble plus en revanche, aux yeux des opérateurs, être à l'abri des difficultés économiques mondiales. Les investisseurs sont de moins en moins convaincus par le discours optimiste officiel selon lequel la croissance de l'Euroland ne sera pas affectée. Reflétant cette inquiétude, les Bourses du Vieux Continent ont continué à reculer, cette semaine, tandis que les rendements des obligations ont poursuivi leur baisse. Aux Etats-Unis, le président de la Fed, Alan Greenspan, a affirmé que les signes de ralentissement économique commencent à apparaître. Il a par ailleurs exclu une opération de relance monétaire concertée dans le monde.

MÊME LES ADVERSAIRES de l'euro seront obligés de le reconnaître : grâce à l'arrivée prochaine de la monnaie unique, les pays européens ont pour l'instant réussi à traverser sans encombre, du moins sur le plan monétaire, la très grave crise financière mondiale. Dans quel état seraient aujourd'hui la lire italienne, la peseta espagnole et même le franc français s'ils n'avaient pas été placés sous *« le bouclier protecteur de l'euro »* ? Il suffit d'observer les difficultés que connaissent les monnaies de plusieurs pays scandinaves qui ont choisi de se tenir à l'écart de l'Union monétaire pour en avoir un aperçu. Après être massivement intervenue, en vain, pour freiner la baisse de la couronne, la banque centrale du Danemark a été contrainte de relever, vendredi, ses taux directeurs – le taux des pensions a été relevé de 4 % à 5 %. Les pays de l'Euroland sont préservés du scénario monétaire catastrophe que constituerait un relèvement des taux destiné à défendre les parités des devises.

S'ils sont protégés sur le plan monétaire, les onze pays de l'Union sont-ils pour autant économiquement à l'abri de la tempête actuelle en Asie, en Russie et en Amérique latine ? Le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, ne cesse de répéter qu'il n'y a *« aucune raison de considérer que l'on ne tiendra pas »* la prévision de croissance de 2,7 % pour 1999 : *« N'écoutons pas trop les oiseaux de mauvaise augure. La croissance, ce n'est pas simplement une prévision, c'est aussi une action, une politique économique : 2,7 %, c'est ce qu'il faut que nous atteignions, et la politique que nous mettons en œuvre en matière de croissance doit permettre d'y arriver. »*



Conséquence de la déflation au Japon, les taux des obligations à long terme atteignent des niveaux historiquement bas.

Mais les *« oiseaux de mauvais augure »* sont de plus en plus nombreux, et ils ne croient guère que les talents de communicateur de M. Strauss-Kahn suffisent à compenser les effets négatifs du chaos économique et financier en Russie et de la récession en Asie ou que son volontarisme parvienne à endiguer les forces déflationnistes à l'œuvre dans le monde entier. Les prévisions d'une croissance plus proche de 2 % que de 3 % en 1999 se multiplient dans les instituts de conjoncture ou les banques privées. Les opérateurs de marché semblent eux aussi douter, comme en témoigne la chute parallèle de la Bourse et des rendements des obligations (4,13 % vendredi soir pour les emprunts d'Etat français à dix ans). Pour les marchés, la crise n'est plus seulement financière, elle est économique. Les stratégies gouvernementales d'optimisme à tout crin, justifiées politiquement – il s'agit avant tout de ne pas ébranler la confiance dont font preuve aujourd'hui les ménages et les chefs d'entreprise –, sont appuyées par les banquiers centraux du Vieux Continent : ces derniers ne tiennent pas non plus à entamer le moral des agents économiques et ils souhaitent éviter que le débat sur la baisse des taux en Europe ne prenne trop d'ampleur à quelques mois du lancement de la monnaie unique. Ce discours rassurant – lénifiant ? – présente toutefois un risque financier important : celui de faire apparaître sur les marchés les prévisions officielles comme dépassées, voire fantaisistes, et donc de conduire les opérateurs à considérer les politiques budgétaires et monétaires comme totalement inadaptées. De tels écarts, de telles divergences – le krach de l'action Alcatel l'a rappelé cette semaine – sont susceptibles de provoquer des ajustements brutaux et dévastateurs.

Les responsables américains choisissent un autre mode de communication. Devant la Chambre des représentants, le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, a affirmé, mercredi, que des *« forces déflationnistes continuent à émerger »* dans l'économie mondiale et que *« les premiers signes d'érosion »* de la croissance aux Etats-Unis du fait de la crise asiatique se font sentir. *« Alors qu'au cours des trente dernières années le monde et les Etats-Unis étaient préoccupés par le danger inflationniste, il est clair que désormais la nature des risques a changé, avec le quart de la population mondiale vivant dans des pays en récession ou dont la croissance décline »*, avait pour sa part lancé, deux jours auparavant, le président des Etats-Unis Bill Clinton. *« Les Etats-Unis doivent travailler avec le Japon et l'Europe ainsi qu'avec d'autres pays pour stimuler la croissance »*, avait-il ajouté. Ses propos avaient contribué à faire naître l'espoir sur les marchés d'une baisse concertée des taux directeurs aux Etats-Unis et en Europe, un geste symboliquement fort destiné à démontrer la solidarité et la mobilisation des autorités monétaires internationales en faveur de la croissance et du retour de la stabilité financière. *« Je pense que je peux, sans me tromper, dire que pour le moment il n'y a aucune tentative pour coordonner une baisse des taux d'intérêt »*, a affirmé mercredi le président de la Fed, enterrant définitivement le projet. M. Greenspan n'a pas pour autant écarté la possibilité d'une action unilatérale de la part de Washington. De nombreux experts se montrent sceptiques. Ils pensent que M. Greenspan va chercher à gagner du temps en se contentant d'entretenir, au cours des prochains mois, par de simples déclarations les espoirs de baisse des taux mais sans pour autant agir. Il préférera opérer à froid plutôt que donner une impression de faiblesse en cédant, dans l'urgence, à la pression des marchés financiers. Seule une brutale détérioration de la situation économique et financière en Amérique latine, partenaire commercial et financier important des Etats-Unis, pourrait conduire la Fed à agir plus rapidement que prévu. Compte tenu de la fuite des capitaux au Brésil, ce scénario ne peut être tout à fait exclu.

Pierre-Antoine Delhommais

Le yen stable après l'accord sur les banques au Japon

Les cours du yen sont restés stables, vendredi 18 septembre, après l'annonce de l'adoption au Parlement japonais du plan d'assainissement du système bancaire. Le dollar cotait, vendredi soir, 132,85 yens (1,6910 mark et 5,67 francs).

Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a estimé que l'accord conclu entre les partis politiques nippons *« pourrait être un élément d'apaisement »* pour les marchés financiers asiatiques. M. Tietmeyer a par ailleurs exhorté les banques centrales nationales européennes à se préparer à la convergence des taux, en ajoutant que le plus probable était que le taux d'intérêt de l'euro sera fixé *« au bas de la fourchette »*, c'est-à-dire à un niveau proche des taux allemands et français (3,30 %).

Marché international des capitaux : retour d'une certaine confiance

L'ESPOIR renaît que s'étoffe bientôt l'activité primaire, celle des nouvelles émissions obligataires sur le marché international. Depuis des semaines, les investisseurs n'acceptent guère que des signatures impeccables. Ils n'ont certes pas abandonné leurs exigences de qualité, mais la chute des rendements élargit l'horizon. On recommence à s'intéresser à des emprunteurs qui, pourtant très bons, ont été récemment négligés car ils ne font pas partie du cercle immédiat des meilleurs Etats occidentaux. A l'autre bout de l'échelle des risques, les intermédiaires financiers se préparent, pour janvier, au retour de quelques pays dont le crédit est discuté. Il n'est évidemment question ni de la Russie ni de l'Ukraine, mais la Turquie ou le Venezuela sont mentionnés qui, au début du mois, n'auraient pas retenu l'attention.

En l'absence de toute amélioration de l'environnement international, les plus confiants des spécialistes justifient leur prévision d'une recrudescence de l'activité par deux sortes de raisons. Les premières, objectives, tiennent au calendrier chargé d'importantes échéances, tant politiques (les législatives du 27 septembre en Allemagne et la présidentielle du 4 octobre au Brésil) que financières (la fin du troisième trimestre correspondant au milieu de l'exercice fiscal japonais). Certaines décisions de placement ne seront appliquées que lorsque ces différents caps auront été franchis. De même, plusieurs emprunteurs songeant à lever des fonds, en deutschemarks notamment, ont prudemment différé de quelques semaines l'exécution de leurs projets. Concernant la situation en Asie et en Russie ou ses répercussions en Amérique latine, les optimistes estiment que les conséquences prévisibles en ont été suffisamment escomptées pour l'instant.

Quoi qu'il en soit, les seuls signes tangibles d'amélioration sont pour l'heure confinés dans le cadre étroit des excellents débiteurs. Ainsi, à l'intérieur de l'Europe de la monnaie commune, les rendements des emprunts d'Etat se sont rapprochés, alors qu'au mois d'août les écarts s'étaient beaucoup creusés entre les obligations des Trésors allemand, français et hollandais, d'une part, et italien, d'autre part.

ÉMETTEURS DE TRÈS BONNE QUALITÉ

Pour ce qui est des transactions internationales dont le lancement paraît imminent, leurs émetteurs sont tous de très bonne qualité et les banques chargées de diriger ces affaires prennent le plus grand soin à les préparer. Les investisseurs sont prévenus bien à l'avance et les conditions ne sont arrêtées qu'après les avoir consultés. Il en est ainsi du plan de la société d'électricité italienne Enel, qui entend se procurer des ressources en euros par l'intermédiaire de Paribas et d'un établissement américain, Merril Lynch. Vendredi 18 septembre, on tablait sur un rendement dépassant de 0,16 à 0,18 point de pourcentage celui des titres du Trésor italien qui viendront à échéance en 2008. Parmi les autres projets qui commencent à prendre forme, celui de la Catalogne est le plus en vue. La région espagnole cherche quelque 150 millions d'euros. Elle n'a pas encore précisé la durée de son opération.

Plusieurs emprunts ont été lancés ces derniers jours qui ont été très bien accueillis et dont les débiteurs sont au-dessus de tout soupçon. Les Allemands ont été les plus entreprenants. Les deux établissements publics dont les obligations sont garanties par la République fédérale se sont présentés sur quatre marchés. Deutsche Ausgleichsbank avait confié à deux banques américaines, Lehman Brothers et Salomon Smith Barney, la direction d'une transaction de 1 milliard de dollars pour une durée de 5 ans en proposant 0,58 point de pourcentage de mieux que le Trésor américain. Kreditanstalt für Wiederaufbau s'est tour à tour annoncé sur les marchés du franc français par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts (2 milliards pour 10 ans à 0,23 point de pourcentage de plus que les valeurs du Trésor français), puis sur celui de la livre sterling (pour 400 millions sur 23 ans par l'intermédiaire de JP Morgan) et enfin sur celui de la couronne suédoise (500 millions sur 9 ans par l'intermédiaire de la banque canadienne CIBC Wood Gundy).

La plupart des autres émissions internationales de la semaine étaient, comme ces affaires allemandes, destinées à des investisseurs institutionnels. La Banque mondiale a fait exception en offrant en souscription publique des obligations libellées en lires par l'intermédiaire d'une banque japonaise, Sanwa Bank. Il s'agit d'une transaction complexe dont le rendement, élevé la première année (11 %), diminuera par la suite et dont la durée pourra aller jusqu'à vingt ans.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES

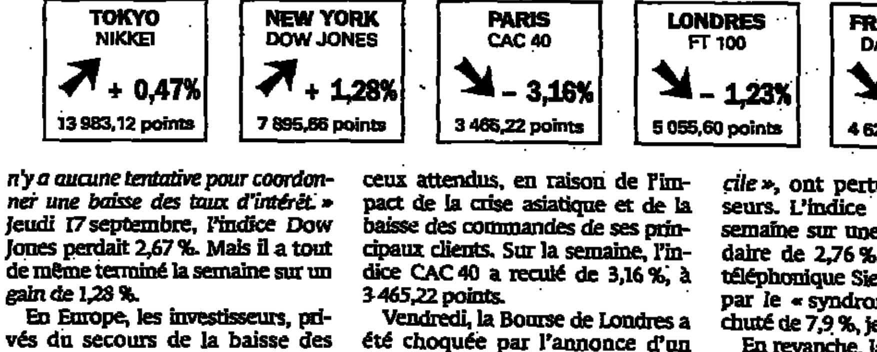
Faiblesse du thé
COURS DU THÉ NOIR en dollars par kilo
3.00 2.80 2.60 2.40 2.20 2.00 1.80 1.60 1.40 1.20
1.47
J F M A M J
1998

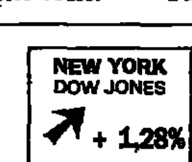
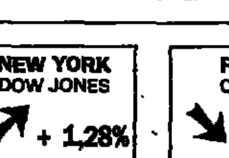
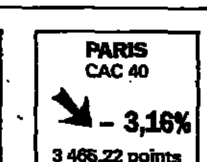
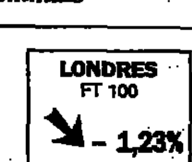
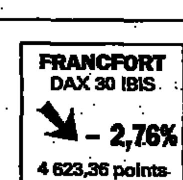
ÊTRE PLANTEUR de thé devient une activité éprouvante. En début d'année, les plantations étaient frappées, ici par une sécheresse due au phénomène climatique El Niño puis par des inondations, là par les conséquences d'un ciel désespérément sec et par des mouvements sociaux. Résultat : les prix s'étaient hissés à un niveau de 226 pence par kilo aux enchères de Londres. Depuis, la cotation londonienne a mis un terme à trois cents ans d'existence ; les enchères se font désormais dans les principaux pays producteurs ; des pluies dévastatrices ont submergé le Bangladesh ; la région d'Assam, en Inde, où poussait un thé renommé, a subi la même calamité pluvieuse ; la production mondiale va vers une abondance propre à priver les planteurs de la satisfaction consolante de produire à des prix rémunérateurs. Aux enchères de Mombasa, en Ouganda, les cours ne dépassent plus les 170 cents par kilo. Enfin et surtout, les Russes se sont retirés des principales enchères, laissant leurs samovars refroidir sur des fourneaux éteints.

Détaillons un peu ce sombre tableau. L'Inde, en dépit des inondations en Assam, espère atteindre les 840 millions de kilos. En 1997, selon les indications fournies par P. K. Sen, président de la plus grande maison de courtage mondiale, J. Thomas, elle avait exporté vers la Russie environ 90 millions de kilos. Les autorités de New Delhi devront trouver des astuces financières et se faire payer en roupies, si elles veulent aider les Russes à reconstituer leurs stocks pour l'hiver. Notons que l'Inde vient d'ouvrir son marché intérieur au Népal, au Sri Lanka et au Bangladesh en baissant ses barrières douanières... Le Sri Lanka exporte toutes ses récoltes en Russie et court à la catastrophe, car il lui a ouvert des crédits à long terme payables en dollars. Sur l'autre rive de l'océan Indien, le Kenya atteint une récolte record, peut-être plus de 260 millions de kilos. Ses débouchés principaux, hormis l'Egypte, se réduisent : le Pakistan achètera moins cette année, et la Grande-Bretagne perd ses réexportations vers la Russie. Aux enchères mondiales du thé, tout le monde perd.

Carole Petit

Les Bourses mondiales veulent croire à une baisse des taux



LE 17 JUILLET, les places financières atteignaient des sommets historiques (l'indice Dow Jones à New York était à 9 338 points et le CAC 40 à Paris à 4 404 points). Pour les spécialistes, les effets négatifs de la crise asiatique étaient plus que compensés aux Etats-Unis et en Europe par le mouvement de baisse des taux d'intérêt à long terme et par la baisse des prix des matières premières.

Deux mois plus tard, les financiers en sont réduits à réclamer une bouée de sauvetage sous forme d'une baisse concertée des taux d'intérêt pour injecter de l'argent frais dans une économie mondiale en panne de croissance. Le Fonds monétaire international (FMI) a révisé en baisse ses prévisions de croissance dans le monde pour 1998, chutant de 3,1 % à 2 %. Cela s'explique par la récession au Japon et en Asie du Sud-Est (qui représentent 30,8 % de l'économie mondiale) et par le net ralentissement en Amérique du Nord (22,2 % de l'économie). Seule l'Europe de la zone euro (20 % de l'économie mondiale) conserve une croissance de 2,5 %. La crise financière a déjà emporté la Russie et menace d'engloutir les pays émergents d'Amérique latine. Le Brésil, dont l'économie est assise sur une montagne de dettes à court terme et dont le déficit public représente 7 % du produit intérieur brut (PIB), est le maillon faible de la région. L'enjeu est important puisque, si le Brésil laisse filer sa monnaie, les autres pays de la région devront en faire autant. Les banques d'affaires américaines risquent ainsi de perdre une partie des 70 milliards de dollars qu'elles avaient investis en Amérique latine. Et elles ne peuvent subir une pareille déconvenue après leurs pertes colossales enregistrées en Russie (135 millions de dollars pour Merrill Lynch et 150 millions pour Salomon Smith Barney).

Les instances politiques, dont le groupe des sept pays les plus industrialisés (G 7) et le président américain, Bill Clinton, ont reconnu l'utilité d'une telle intervention. Les opérateurs financiers en ont immédiatement conclu que les banques centrales occidentales allaient relayer cet appel en conduisant une nouvelle vague de baisse des taux. La Bourse de New York s'est même adjugé, jusqu'à mercredi 16 septembre, quatre séances consécutives de hausse, totalisant un gain de 3,77 %.

DOUBLE INTERVENTION

Mais ce timide retour de confiance a été douché par les interventions successives des deux plus influents banquiers centraux : Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank allemande, et Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine. Ce dernier a déclaré, mercredi 16 septembre : *« Je pense que je peux, sans me tromper, dire que pour le moment il n'y a aucune tentative pour coordonner une baisse des taux d'intérêt. »* Jeudi 17 septembre, l'indice Dow Jones perdait 2,67 %. Mais il a tout de même terminé la semaine sur un gain de 1,28 %.

En Europe, les investisseurs, privés du secours de la baisse des taux, réagissent de plus en plus vivement aux mauvaises nouvelles sur les sociétés. Et les grandes valeurs de la cote, particulièrement recherchées au premier semestre, sont maintenant sanctionnées au moindre écart. Le 15 septembre, Rhône-Poulenc perdait 8,5 % après l'annonce de l'arrêt de la production dans sa filiale américaine Centeon. Et, jeudi 17 septembre, l'action Alcatel a fait une chute de 38 % en une seule séance (une première à la Bourse de Paris). Serge Tchuruck, le président de la société, a déclenché un mouvement de colère en prévenant la communauté financière que les résultats de l'année seront nettement inférieurs à ceux attendus, en raison de l'impact de la crise asiatique et de la baisse des commandes de ses principaux clients. Sur la semaine, l'indice CAC 40 a reculé de 3,16 %, à 3 465,22 points.

Vendredi, la Bourse de Londres a été choquée par l'annonce d'un vaste plan de restructuration du pétrolier anglo-néerlandais Royal Dutch Shell. Ce dernier a décidé de fermer ses sièges sociaux en Europe et de réduire ses activités de raffinage et de chimie. Le cours de la plus importante action européenne a immédiatement chuté de 10 %, entraînant l'indice FT 100 à la baisse. Sur l'ensemble de la semaine, le recul a été de 1,23 %.

A Francfort, les propos de Hans Tietmeyer, le président de la Bundesbank, excluant, mardi 17 septembre, une baisse des taux, puis reconnaissant, vendredi 18 septembre, que l'euro allait faire ses premiers pas *« dans un environnement économique mondial difficile »*, ont perturbé les investisseurs. L'indice Dax a terminé la semaine sur une baisse hebdomadaire de 2,76 %. L'équipementier téléphonique Siemens a été touché par le « syndrome Alcatel » et a chuté de 7,9 %, jeudi 17 septembre.

En revanche, la Bourse de Tokyo semble indifférente aux crises financières en Occident. En une semaine, l'indice Nikkei a augmenté de 0,47 %, à 13 983 points. Les opérateurs attendent l'issue du duel opposant le gouvernement à l'opposition pour l'adoption du plan d'assainissement des finances japonaises. Ce week-end, le gouvernement devrait obtenir un compromis sur un nouveau texte avant la rencontre entre le premier ministre japonais et le président américain de mardi 22 septembre. Dans la perspectives d'un dénouement, les opérateurs ont acquis des titres de valeurs bancaires.

Enguérand Renault

هكذا من الأصل

boursier chahuté ?

Le scepticisme s'installe à la Bourse de Paris

LA BAISSE s'est poursuivie cette semaine sur le marché parisien. En cinq séances, l'indice CAC 40 a reculé de 3,16 %. Après avoir terminé la semaine dernière en forte baisse, la Bourse de Paris s'est reprise, lundi, soutenue par la bonne tenue de Wall Street, l'indice phare de la Bourse de Paris terminant sur une hausse de 3,81 %. Mais, dès le lendemain, le marché parisien a trébuché et a reculé de 0,45 %. Le titre Rhône-Poulenc a plongé de près de 10 % en cours de séance à la suite d'une information, confirmée par la suite par l'entreprise, qu'une usine américaine du groupe était fermée provisoirement. L'action Michelin a cédé près de 11 % après l'annonce d'une baisse de 12,6 % de son résultat net.

VALEURS

Ces violentes réactions à la moindre mauvaise nouvelle sont intervenues alors que les opérateurs ont été troublés par le communiqué publié à l'issue de la rencontre des ministres de l'économie et les gouverneurs des banques centrales des pays membres du G 7. Ces derniers ont souligné les perspectives de détérioration de la croissance dans le monde et la faiblesse de l'inflation. Mais, en déclarant qu'il fallait *« préserver les conditions d'une croissance intérieure soutenable et la stabilité dans leurs propres économies »*, les membres du G 7 ont donné l'espoir aux marchés financiers qu'une baisse des taux dans les pays industrialisés était proche. Mercredi, le CAC 40 a clôturé sur une hausse de 0,55 % dans l'attente que le discours d'Alan Greenspan, prononcé après la fermeture du marché, confirme la détente de la politique monétaire dans les pays les plus industrialisés. Mais, une fois de plus, le président de la Fed a pris à rebrousse-poil les marchés en déclarant qu'il n'y avait *« pas à ce stade de plan prévoyant une baisse concertée des taux »* des pays du G 7.

Jeudi, la Bourse de Paris a ouvert en recul, dans le sillage des places européennes et asiatiques. Cette baisse a atteint plus de 6 % en début d'après-midi alors que l'action Alcatel finissait par être cotée plus de 40 % au-dessous de sa valeur de la veille, après avoir été réservée plusieurs fois à la baisse dans la matinée. A la clôture, l'indice CAC 40 a enregistré une chute de 5,47 %, la plus forte depuis le 19 août 1991. L'annonce par Serge Tchuruk, le président d'Alcatel, que la marge opérationnelle de son groupe serait moins importante que prévu a provoqué un électrochoc chez les boursiers, déjà rendus nerveux par les résultats semestriels décevants publiés par certaines entreprises depuis plusieurs jours. Les valeurs des sociétés ayant des activités plus ou moins proches de celles d'Alcatel ont été entraînées par l'effondrement du titre du groupe de télécommunciations. Les actions d'Altran Technologie, Schneider ou Lagardère ont été, elles aussi, réservées à la baisse en cours de séance pour terminer en recul de plus de 10 %. D'autres entreprises figurant dans l'indice CAC 40, comme Renault, qui a pourtant affiché des résultats records mardi, ont été également emportées dans cette spirale baissière.

La déconvenue sur le titre Alcatel a renforcé le sentiment du marché que les entreprises ne seraient pas en mesure de dégager les bénéfices prévus jusqu'à présent. Déjà, avant même que les mauvais résultats de Michelin ou d'Alcatel ne soient connus, le cabinet Associés en Finances a indiqué que les prévisions de résultats des entreprises françaises avaient été révisées à la baisse par 18 bureaux d'analyse dès la mi-septembre.

Vendredi, l'annonce de la diminution des résultats attendus par le géant de l'industrie pétrolière Royal Dutch Shell n'a pas rassuré les boursiers. A la clôture, l'indice CAC 40 a cédé 1,70 %, perçant le plancher des 3 500 points. Même la décision d'Alcatel de lancer un vaste programme de rachat de ses propres actions n'est pas parvenue à rasséréner les investisseurs. Après son plongeon de la veille, le titre Alcatel s'est replié de 2,80 %.

Joël Morio

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	18-09-98	Diff.
Coflexip	429,30	[illegible]
Elf Aquitaine	681	[illegible]
Esso	450	[illegible]
Total	674	[illegible]
Elyo	—	[illegible]

PRODUITS DE BASE

	18-09-98	Diff.
Air Liquide	829	[illegible]
CFF.(Ferrailles)	448,50	[illegible]
Eramet	166	[illegible]
Metaleurop	28,10	[illegible]
Pechiney Act Ord A	159,10	[illegible]
Rhone Poulenc A	228	[illegible]
Rochette (La)	18,50	[illegible]
Usinor	58,25	[illegible]
Vallourec	225	[illegible]
Oxyg.Ext-Orient	2401	[illegible]

CONSTRUCTION

	18-09-98	Diff.
Bouygues	1070	[illegible]
Ciments Francais	278	[illegible]
Colas	1010	[illegible]
Eiffage	365,30	[illegible]
Groupe GTM	500	[illegible]
Imetal	530	[illegible]
Lafarge	477	[illegible]
Lapeyre	393	[illegible]
Saint-Gobain	780	[illegible]
SGE	250	[illegible]
Vicat	515	[illegible]

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	18-09-98	Diff.
Alcatel	555	[illegible]
Bull#	47,40	[illegible]
Carbone Lorraine	243	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	397	[illegible]
Dassault-Aviation	1350	[illegible]
De Dietrich	242	[illegible]
Fives-Lille	393,40	[illegible]
France Telecom	430	[illegible]
Intertechnique	1960	[illegible]
Legrand	1301	[illegible]
Legris indust.	238	[illegible]
Sagem SA	3800	[illegible]
Schneider SA	275,10	[illegible]
SFIM	620	[illegible]
Sidel	389	[illegible]
Thomson-CSF	198,90	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1210	[illegible]
CNIM CA#	220	[illegible]
Faiveley #	170	[illegible]
GFI Industries #	234	[illegible]
Manitou #	858	[illegible]
Mecatherm #	146	[illegible]
NSC Gpe (Ny)	800	[illegible]
Radiall #	510	[illegible]
Sediver	151	[illegible]

AUTOMOBILE

	18-09-98	Diff.
Bertrand Faure	382	[illegible]
Ecia	1040	[illegible]
Labinal	1610	[illegible]
Michelin	224	[illegible]
Peugeot	936	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	589	[illegible]
Renault	258,80	[illegible]
Sommer-Allibert	220	[illegible]
Valeo	404	[illegible]
Sylea	364	[illegible]

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	18-09-98	Diff.
BIC	316,80	[illegible]
Chargeurs	318	[illegible]
Clarins	430	[illegible]
Deveaux(Ly)#	880	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	87	[illegible]
Essilor Intl	2170	[illegible]
Hachette Fili.Med.	1225	[illegible]
L'Oreal	2890	[illegible]
Moulinex	107,90	[illegible]
Sanofi	820	[illegible]
S.E.B.	490	[illegible]
Skis Rossignol	96,80	[illegible]
Strafor Facom	390	[illegible]
Synthelabo	980	[illegible]

Arkopharma #	418	−3,90
Boiron (Ly)#	409	−3,76
Gautier France	345	−3,47
Guerbet S.A	148	+1,38
Hermes intl	321	−7,75
Info Realite #	303	−2,33
Pochet	630	−0,78
Reynolds	271	−10,85
Robertet #	970	−3
Smoby (Ly) #	450	−8,48
Virbac	345	−4,03

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	18-09-98	Diff.
Bongrain	2800	[illegible]
Danone	1622	+1,28
Eridania Beghin	1110	−4,72
Fromageries Bel	5190	[illegible]
LVMH Moet Hen.	880	+2,92
Pernod-Ricard	395	+2,59
Remy Cointreau	88,80	[illegible]
SEITA	322	+19,21
Brioche Pasq.(Ns)#	711	[illegible]
L.D.C.	1082	[illegible]

DISTRIBUTION

	18-09-98	Diff.
Bazar Hot. Ville	645	−4,36
Carrefour	3550	−6,54
Casino Guichard	583	+2,64
Castorama Dub.(Li)	1061	+5,46
Comptoirs Mod.	3686	−8,38
Damart	4320	+0,94
Galeries Lafayette	5700	+1,86
GrandVision	118,50	−18,90
Groupe Andre S.A.	569	−2,90
Guilbert	759	−2,44
Guyenne Gascogne	2230	−3,04
Pinault-Print.Red.	950	−8,10
Primagaz	428,90	−5,73
Promodes	3540	+4,73
Rexel	504	+18,28
Monoprix	495	+1
But S.A.	295,20	−0,27
IMS(Int.MetalSer)#	54	−6,73
Manutan	388	−3
Rallye(Cathiard)Ly	362,30	+3,57
Rubis #	130,90	−3,03

AUTRES SERVICES

	18-09-98	Diff.
Accor	1130	−11,78
Altran Techno. #	1010	−6,48
Atos CA	1140	−11,62
BIS	559	−0,53
Canal +	1307	+2,67
Cap Gemini	741	−17,57
Club Mediterranee	428	−6,95
Dassault Systemes	198	−18,81
Euro Disney	8,60	−4,44
Europe 1	1186	−5,12
Eurotunnel	4,90	−3,92
Gaumont #	380,50	−0,50
Havas Advertising	867	−16,29
Infogrames Enter.	339	−3,96
Norbert Dentres.#	210	+3,96
NRJ #	980	−4,39
Pathe	1070	−2,28
Publicis #	855	−1,22
S.I.T.A	1370	−6,03
Sodexho Alliance	1100	−1,78
Sogeparc (Fin)	408	−0,22
Spir Communic. #	355	−3,79
Suez Lyon.des Eaux	1046	+4,60
Technip	439	−15,57
Vivendi (ex CGE)	1235	+0,40
G.T.I (Transport)	378	−4,30
Louvre #	476	−3,44
Assystem #	174	−4,91
Fraikin 2#	385	+5,53
Groupe Partouche #	405	+1,25
M6-Metropole TV	902	−4,27
TF1	1003	+0,80

IMMOBILIER

	18-09-98	Diff.
Bail Investis.	825	+0,36
Finextel	123,70	−6,18
G.F.C.	606	−8,98
Immeubl.France	392,50	−2,84
Klepierre	970	−2,02
Rue Imperiale(Ly)	7580	−5,13
Sefimeg CA	382	+0,79
Silic CA	1041	−2,80
Simco	441	+0,22
Soc.Fonc.Lyon.#	830	−1,42
UIF	447	+3,71
Unibail	700	+0,86
Fonciere (Cie)	—	—
Fonciere Euris	365,10	+0,82
Foncina #	—	—
Im.Marseillaise	10450	−1,87
Immob.Batibail Ny#	327,90	+2,14
Immob.Hotel. #	23,35	−10,01

SERVICES FINANCIERS

	18-09-98	Diff.
Axa	583	+5,23
B.N.P.	344	+5,84
C.C.F.	365	−7,61
CPR	281	−6,10
Cred.Fon.France	75	+0,26
Credit Lyonnais CI	426	−13,86
Dexia France	781	+1,42
Interbail	149,90	—
Locindus	786	+1,41
Natexis	282	−2,75
SCOR	316,50	−8,65
Selectibanque	67	−3,87
Societe Generale	756	−2,70
Sophia	241	+0,16
Union Assur.Fdal	755	−1,17
Via Banque	143,50	−5,59
Cetelem	—	—
Immobanque	654	−1,65
UFB Locabail	—	—
Assur.Bq.Populaire	599	+1,52
C.A. Paris IDF	878	−0,22
Factorem	765	−0,39
I.C.C.#	159,90	−7,03
Union Fin.France	578	−1,70

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	18-09-98	Diff.
Bollore Techno.	1043	+9,77
Cerus Europ.Reun	38,60	−0,25
CGIP	2320	−15,63
Christian Dior	489	−2,39
Dynaction	185	+0,54
Eurafrance	2920	−9,23
Fimalac SA	535	—
Gaz et Eaux	262	−8,71
Lagardere	187,10	−14,33
Lebon (Cie)	295	−0,46
Marine Wendel	870	−11,84
Nord-Est	110	−1,87
Salvepar (Ny)	450	−4,25
Albatros Invest	184,90	−5,66
Burelle (Ly)	378	+3,84
Carbonique	11500	—
F.F.P. (Ny)	402	−4,96
Finaxa	500	−2,91
Francarep	292	−2,34
Sabeton (Ly)	636	−0,93
Finatis(ex.Locain)	340	+5,85
Siparex (Ly) #	140	+2,41

LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 11 septembre

ACTIONS FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 18,76 %, sur 5 ans : 79,32 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
Cardif Actions Opportunités	BQE FIN	1	[illegible]	—	[illegible]	182,26
Sogenfrance (C)	SG	2	[illegible]	39	[illegible]	2477,55
Sogenfrance (D)	SG	3	[illegible]	40	[illegible]	2249,31
AXA Valeurs	AXA	4	[illegible]	4	[illegible]	260,30
Pasquier France	BIMP	5	[illegible]	—	[illegible]	92670,30
Elanciel France	LA POSTE	6	[illegible]	20	[illegible]	228,29
AXA France Actions	AXA	7	[illegible]	36	[illegible]	1314,70
Indicia	GROUP CA	8	[illegible]	24	[illegible]	2160,84
UAP Actions France	UAP	9	[illegible]	27	[illegible]	1096,65
Haussmann Index France	B WORMS	10	[illegible]	45	[illegible]	22223,27
Cardif Actions France	CARDIF	11	[illegible]	74	[illegible]	123,48
AXA-UAP Indice France	UAP	12	[illegible]	41	[illegible]	2083,31
Fima-Indice Première	FIMAGEST	13	[illegible]	55	[illegible]	26651,70
AGF Opti Index	AGF	14	[illegible]	29	[illegible]	2213,38
Indosuez France Plus	GROUP CA	15	[illegible]	56	[illegible]	1041,30
Sud Valeurs	L.B.	16	[illegible]	—	[illegible]	188,39
Efindex France	CRED COOP	17	[illegible]	61	[illegible]	17737,68
France Index Sicav	B PARIBA	18	[illegible]	54	[illegible]	203,41
Placements France Indices	NSM	19	[illegible]	52	[illegible]	6039,93
France 40	CORTAL	20	[illegible]	75	[illegible]	347,24
State Street Actions Fra. (D)	STATE ST	21	[illegible]	66	[illegible]	2010,97
State Street Actions Fra. (C)	STATE ST	22	[illegible]	67	[illegible]	2108,71
Parfrance (D)	B PARIBA	23	[illegible]	16	[illegible]	1339,38
Parfrance (C)	B PARIBA	24	[illegible]	15	[illegible]	1389,44
Actigest (D)	BBL FRAN	25	[illegible]	78	[illegible]	710,97
Actigest (C)	BBL FRAN	26	[illegible]	79	[illegible]	746,18
Ficac 40	CDC	27	[illegible]	59	[illegible]	19126,16
Athena Investissement	ATHENA B	28	[illegible]	14	[illegible]	562,87
CM Epargne Industrie (C)	CDT MUTU	29	[illegible]	87	[illegible]	176,11
CM Epargne Industrie (D)	CDT MUTU	30	[illegible]	86	[illegible]	167,58
Partner France	LA MONDI	31	[illegible]	47	[illegible]	1810,91
Marianne	BFT	32	[illegible]	6	[illegible]	646,07
Dresdner RCM Indice 40	KLEIN BE	33	[illegible]	50	[illegible]	13004,84
CPR Mobi-France	CPRGESTI	34	[illegible]	38	[illegible]	20850,16
Oddo Indice France	ODDO	35	[illegible]	73	[illegible]	2475,04
AGF Epargne Actions	AGF	36	[illegible]	1	[illegible]	2799,83
Groupama Croissance	GROUPAMA	37	[illegible]	11	[illegible]	1459,48
Atout Futur (C)	GROUP CA	38	[illegible]	35	[illegible]	982,24
Atout Futur (D)	GROUP CA	39	[illegible]	34	[illegible]	914,98
ABF France Indice	ABF	40	[illegible]	57	[illegible]	10811,76
Actions Agro-Alimentaire (C)	BQUE POP	41	[illegible]	7	[illegible]	2327,34
Edige France Actions (C)	EGIDEFIN	109	[illegible]	—	[illegible]	14485,55
CMN France Europe	CFCM NOR	110	[illegible]	—	[illegible]	224,89
AGF Invest	AGF	111	[illegible]	2	[illegible]	267,07
Pasquier Avenir	BIMP	112	[illegible]	—	[illegible]	348,04
Ouest Actions Régions	CIO	113	[illegible]	70	[illegible]	320,23
Indocam Avenir France	GROUP CA	114	[illegible]	—	[illegible]	926
Regefrance (D)	FIMAGEST	115	[illegible]	76	[illegible]	23503,27
Regefrance (C)	FIMAGEST	116	[illegible]	77	[illegible]	23665,67
France Futur	BFT	117	[illegible]	19	[illegible]	140,76
AXA Second Marché Comptant (C)	AXA	118	[illegible]	—	[illegible]	172,95
AXA Second Marché Comptant (D)	AXA	119	[illegible]	—	[illegible]	166,51
CPR Mobi-Croissance	CPRGESTI	120	[illegible]	—	[illegible]	16817,60
France Expansion (C)	OBC	121	[illegible]	—	[illegible]	1666,78
France Expansion (D)	OBC	122	[illegible]	—	[illegible]	1635,88
Uni-Régions	GROUP CA	123	[illegible]	98	[illegible]	1907,78
Europe Régions	CIC PARI	124	[illegible]	65	[illegible]	261,72
Elan Sélection France	ROTHSCHI	125	[illegible]	—	[illegible]	1854,99
CDC Médianes	CDC GEST	126	[illegible]	—	[illegible]	1920,29
MDM Perspectives	MDMASSUR	127	[illegible]	—	[illegible]	433,08
Union France	CIC BUE	128	[illegible]	93	[illegible]	1763,22
Rege Opportunités	FIMAGEST	129	[illegible]	90	[illegible]	1783,56
Zurich Actions France	ZUR ASSU	130	[illegible]	—	[illegible]	1137,46
CM Mid-Actions France	CDT MUTU	131	[illegible]	—	[illegible]	169,32
Objectif Dynamique	LAZARD G	132	[illegible]	97	[illegible]	2171,85
Cogefi France	COGEFI	133	[illegible]	3	[illegible]	1286,52
Sélection Avenir	CCF	134	[illegible]	91	[illegible]	2728,49
Antares Small Caps	CHEVRIL	135	[illegible]	—	[illegible]	13632,44
Etoile SM	CDT NORD	136	[illegible]	37	[illegible]	250,25
Barclays Croissance (C)	BARCLAYS	137	[illegible]	—	[illegible]	104,29
Barclays Croissance (D)	BARCLAYS	137	[illegible]	—	[illegible]	104,29
Entreprise Avenir (C)	VERNES	139	[illegible]	—	[illegible]	466,54
Entreprise Avenir (D)	VERNES	139	[illegible]	—	[illegible]	466,54
Placement A (C)	SMC	141	[illegible]	100	[illegible]	2246,57
Placement A (D)	SMC	142	[illegible]	101	[illegible]	2231,36
Regecroissance	FIMAGEST	143	[illegible]	102	[illegible]	13833,12

ACTIONS EUROPE

Performance moyenne sur 1 an : 12,31 %, sur 5 ans : 89,42 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
Renaissance Europe	COMGEST	1	27,01	1	183,75	2967,25
Europe Mid-Cap	B PARIBA	2	23,58	—	—	2175,50
Indocam Rendement Actions (C)	GROUP CA	3	22,03	42	27,52	1109,39
Indocam Rendement Actions (D)	GROUP CA	4	22,03	43	27,44	796,23
Haussmann Europe	WORMS	5	23,52	4	140,65	6679,40
Sogepea Europe	SG	6	20,91	—	—	1269,25
Paribas France Europe (C)	B PARIBA	7	20,61	—	—	1335,15
Paribas France Europe (D)	B PARIBA	7	20,61	—	—	1335,15
Fructi Euro PEA	GRP BP	9	19,89	—	—	1219,93
Euranord	CIC BUE	58	4,25	40	80,15	890,07
Euro PME	CF ROTHS	59	2,83	—	—	891,30
Orsay Allemagne	ORSAY	60	2,59	34	67,22	165378,65
Croissance Britannia (C)	ABEILLE	61	1,74	26	85,55	1686,27
Croissance Britannia (D)	ABEILLE	62	1,73	25	85,56	1625,94
Norden	VERNES	63	−2,37	37	62,34	7243,23
Vercors	CDC ASSE	64	−7,38	45	6,93	109594,12
Stratégie Indice Europe	LEGAL FR	65	−8,22	44	9,75	1030,75
Indocam Europe Nouvelle	GROUP CA	66	−38,64	—	—	8444,93

ACTIONS AMÉRIQUE

Performance moyenne sur 1 an : − 12,38 %, sur 5 ans : 79,44 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
USA Indice Gestion	CDC ASSE	1	2,42	—	—	2257,37
Phénix USA	AGF	2	0,80	1	125,90	9892,25
Sélection Amérique	CCF	3	0,62	4	88,15	214
Indocam USA	GROUP CA	4	0,51	—	—	23208,97
State Street Actions Etats-Uni	STATE ST	5	−0,84	3	102,33	2481,87
CNP Assur-Amérique	CNP ASSU	18	−14,35	—	—	1167,92
Nouveau Monde	BFT	19	−19,74	8	68,30	1111,44
Partner Alena	LA MONDI	20	−26,89	12	41,02	18494,87
State Street Amérique Latine	STATE ST	21	−60,52	—	—	550,78
CIC Amérique Latine	BG CIC	22	−66,34	—	—	518,09

ACTIONS ASIE-PACIFIQUE

Performance moyenne sur 1 an : − 43,71 %, sur 5 ans : − 45,28 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
France Pacifique	CDC GEST	1	−2,95	1	17,74	1726,25
Japack	CIC BUE	2	−6,82	2	2,54	195,16
Nouvelle Croissance Japon	NOMURA F	3	−22,28	—	—	32845,96
Elan Japindice	ROTHSCHI	4	−22,80	—	—	645,02
SG Japon Opportunités	SG	5	−29,57	—	—	635,22
Indocam Unijapon	GROUP CA	6	−31,75	12	−44,72	753,24
Saint-Honoré Pacifique	CF ROTHS	7	−31,89	4	−33,47	506,59
Oddo Japon	ODDO	8	−32,27	6	−39,36	8324,14
Japaquant Sicav	B PARIBA	9	−32,58	13	−45,07	12183
Euro-Orient	CIC BUE	36	−63,54	18	−48,93	682,37
Korea Dynamic Fund	IFDC LTD	37	−64,71	30	−72,99	495,23
Asie 2000	CF ROTHS	38	−65,16	16	−48,29	288,48
Atlas Tigre (C)	ATLAS	39	−65,39	28	−66,39	337,12
Atlas Tigre (D)	ATLAS	39	−65,39	28	−66,39	337,12
Etoile Pacifique	CDT NORD	41	−66,07	11	−44,45	69,61
Placements Chine	NSM	42	−68,60	—	—	485,21
Atlas Chine	ATLAS	43	−74,68	27	−61,72	41,03
Partner Chine	LA MONDI	44	−77,76	—	—	4216,33

AUTRES SICAV INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : − 8,19 %, sur 5 ans : 40,68 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
Eurassur	BQ EUROF	1	28,35	4	83,50	273,50
AGF Foncier	AGF	2	19,75	34	20,60	104,44
Mercure Pharmacie	CHEVRIL	3	18,07	—	—	1423,49
Indocam Europe (C)	GROUP CA	4	17,52	2	94,24	106804,34
Indocam Europe (D)	GROUP CA	5	17,52	3	93,02	97428,82
Partner Santé Internationale	LA MONDI	6	14,25	1	174,38	2709,69
Ecureuil Géovaleurs	ECUREUIL	7	13,27	13	58,27	4079,36
Partner Autoroutes de l'info	LA MONDI	8	12,98	—	—	1688,42
Agipi Actions	CIE GR A	9	11,86	—	—	126,67
Ecofimondial (C)	ECOFI FI	10	10,58	16	55,07	1592,70
Ecofimondial (D)	ECOFI FI	11	10,58	15	55,06	1582,86
Sélection Croissance	CDT NORD	12	9,76	9	65,88	1077,85
Objectif Consommation	LAZARD G	13	9,52	26	41,18	18159,24
Transcontinents	BRED	14	6,70	5	79,49	175,95
Sélection Environnement	CCF	46	−22,31	39	21,69	85,66
Sélection Innovation	CCF	47	−22,12	36	12,67	1807
Sélection Santé	CCF	48	−27,97	10	64,27	1826,31
AXA NPI (D)	AXA	49	−52,09	43	−39,24	74,63
AXA NPI (C)	AXA	50	−52,09	42	−39,24	77,34
Indocam Marchés émergents	GROUP CA	51	−52,46	—	—	589,06
SBS Emerging Valor	SBC BRIN	52	−53,05	—	—	597,86
Cap Emergence	KLEIN BE	53	−53,59	—	—	487,80
Extentiel	SG	54	−53,84	40	−35,06	765,14
Nouvelle Croissance Inter.	LOUVRE	55	−55,27	—	—	27961,45
Magellan	COMGEST	56	−55,38	44	−39,71	13425,72
State Street Emerging Markets	STATE ST	57	−55,84	41	−36,79	994,38
Saint-Honoré Marchés Emergents	CF ROTHS	58	−63,32	—	—	330,80

Forte chute du rendement des sicav actions françaises

ÉTÉ SANGLANT pour les sicav investies en actions françaises. Leur progression a presque été divisée par... trois depuis notre dernier classement en juin ! Elles n'affichent plus qu'une hausse moyenne de 18,76 % sur un an, contre 50,98 % il y a trois mois. Certains fonds affichent toutefois des performances tout à fait honorables. Ceux qui ont bien profité de l'envolée de la Bourse de Paris au premier semestre, comme Sogenfrance, de la Société générale, Elanciel, de La Poste, ou Indicia, du Crédit agricole, continuent à se placer parmi les meilleures. *« Nous n'avions pas anticipé tout ce qui s'est passé sur les marchés cet été. Mais il est plus facile de gérer une avance, même lorsque les mouvements de baisse sont d'une telle ampleur »*, reconnaît Laurent Tignard, gestionnaire d'UAP Action France, sicav aussi placée dans le peloton de tête.

Cependant, des produits absents jusqu'à présent des premières places de notre classement sont parvenus à tirer leur épingle du jeu. Cardif Actions Opportunités se trouve ainsi à la première place avec une performance de 37,25 % sur un an. La philosophie de gestion de cette sicav est originale. Il s'agit de sélectionner les valeurs dont les cours sont excessivement bas, celles qui peuvent faire l'objet d'une OPA ou qui sont en situation de retournement. Son gérant, Michel Perrin, n'hésite pas à prendre des paris risqués sur certains titres. Il a joué, par exemple, l'action Galeries Lafayette, qui figure aujourd'hui parmi les fortes progressions des sociétés cotées sur le marché du règlement mensuel, ainsi que ses filiales Monoprix et BHV. Il était également investi sur le titre Comptoirs modernes avant que Carrefour ne lance une offre publique d'achat sur la société. A son actif également le choix de sociétés introduites récemment sur le nouveau marché, comme Eurofins Scientifique, qui enregistre 171 % de progression depuis le début de l'année. Récemment, Michel Perrin a misé sur l'action Bouygues, qui représente 8 % de l'actif de la sicav. *« Le renforcement de Vincent Bolloré dans capital du leader du BTP laisse présager des opérations qui ne peuvent être que bénéfiques pour le cours de l'action »*, estime-t-il. Autre pari, Castorama représente désormais 7,5 % du portefeuille du fonds en raison du caractère spéculatif du titre. Enfin, Michel Perrin a profité de l'effondrement de l'action Alcatel jeudi pour se renforcer ses positions sur le groupe de télécommunications, car il juge excessive la sanction du marché.

CARACTÈRE DÉFENSIF

Les autres sicav qui affichent une belle progression sont celles qui ont tiré parti des mouvements des marchés au cours de ces derniers mois. Joëlle Morlet-Selmer, gérante d'AXA Valeurs, explique sa bonne performance par des investissements sur les titres du secteur de l'automobile au premier trimestre, de l'informatique au deuxième trimestre et par un poids important de l'actif consacré aux sociétés de la distribution. Laurent Tignard, pour sa part, a commencé à se porter sur les valeurs de croissance qui avaient été délaissées au cours de la première moitié de l'année. Il a, en revanche, allégé le poids dans son portefeuille des actions des entreprises cycliques vedettes de la Bourse en début d'année et qui ont beaucoup souffert ces dernières semaines. Un mouvement également opéré par Valéry Monin, le gérant d'Elanciel. Il s'est repositionné sur des sociétés considérées comme offrant un caractère défensif comme Danone, Eridania Beghin Say ou même L'Oréal, dont l'essentiel de l'activité est réalisé en Europe. La sicav de La Poste a également bénéficié de sa forte exposition sur l'action France Télécom.

Après cet été meurtrier, les gérants restent très prudents sur l'évolution des actions françaises dans les prochains mois. *« Le niveau auquel se situe le CAC 40 signifie que le marché valorise les sociétés comme si elles devaient afficher des résultats sinon en baisse, du moins en stagnation, pour les exercices 1998 et 1999. Cela peut paraître excessif, mais beaucoup d'inconnues subsistent, comme la situation du Japon, le niveau du dollar ou celui de l'activité économique en Europe, pour être certain qu'un rebond durable des actions françaises est proche »*, conclut Valéry Monin.

Jo. M.

هكذا من الاصل

La discrète métamorphose de la Twingo

D'apparence inchangée, la petite Renault est plus sûre et moins chère

APRÈS CINQ ANNÉES de carrière et 1 million d'unités vendues, la Twingo conserve une invraisemblable cote d'amour. Le temps ne paraît guère avoir de prise sur cette petite voiture de référence à laquelle Renault sait gré d'avoir capté une clientèle pas plus âgée que la moyenne mais plus aisée, plus féminine, plus urbaine et, parfois même, indifférente jusqu'alors aux charmes du losange de Billancourt. Il n'était donc pas question de « restylage » pour la deuxième génération, qui conserve presque à l'identique l'inimitable frimousse et reconduit scrupuleusement l'originale forme monovolume du précédent modèle. On ne change pas un design qui gagne.

Pour autant, Twingo-la cigale qui chante en toute saison ne pouvait éternellement se contenter de changer de garde-robe en proposant chaque année de nouvelles teintes de carrosserie. La concurrence étant ce qu'elle est, il lui faut désormais charmer mais aussi convaincre. Avec des arguments de fourmi, plus terre à terre. Il était temps.

Les retouches apportées au style de cette Twingo 2 sont réduites à leur plus simple expression. On remarquera davantage les nouveaux coloris (orange, jaune tendre, bleu méthyle ou rouge coquelicot) que les modifications apportées aux boucliers de protection, l'intégration des clignotants dans les phares sous une glace unique et le rajeunissement des feux arrière.

A l'intérieur, l'habitabilité reste exceptionnelle avec, notamment, la banquette arrière coulissante, mais un oeil averti relèvera quelques subtiles modifications tels les nouveaux sièges, beaucoup plus confortables, et l'aménagement d'espaces de rangement supplémentaires. La planche de bord délaisse le bleu lavande pour un élégant ton muscade et les boutons de commande virent au jaune anis. Bref, la tendance est au pastel plutôt qu'aux contrastes, ce qui rend l'habitacle encore plus lumineux.

ACIER SUPPLÉMENTAIRE

La Twingo 2 possède toujours cette complicité décontractée qui plaît tant à ceux pour lesquels une voiture n'est pas une fin en soi. Cette personnalité à part fait presque oublier que la petite Renault se contente d'une seule et unique motorisation (fanatiques du diesel, s'abstenir), souffre d'un niveau sonore encore un peu excessif, que son équipement demeure moyen et que son comportement routier demeure un peu terne.

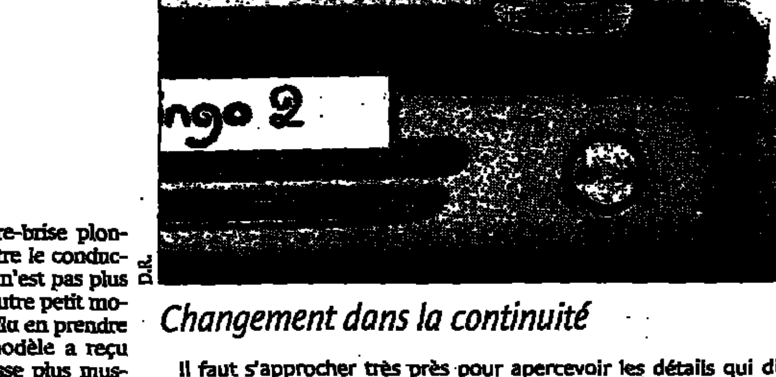
Les modifications apportées à la nouvelle génération ne sont pas seulement d'ordre cosmétique. Contrepartie de ses rondeurs compactes et sympathiques, la Twingo 1 souffrait, surtout en Europe du Nord, de donner le sentiment d'être une voiture vulnérable en cas d'accident. Même si Renault considère que cette impression est usurpée – malgré le capot ultracourt et le large pare-brise plongeant, la distance entre le conducteur et le pare-chocs n'est pas plus courte que dans un autre petit modèle –, il lui a bien fallu en prendre acte. Le nouveau modèle a reçu une structure de caisse plus musclée, avec des longerons renforcés et un plancher épaissi (au total, 30 kg d'acier supplémentaires). Tout cela a été réalisé sans toucher aux dimensions de la voiture, ce qui n'était pas une mince affaire.

Plus rigide, la voiture n'a globalement presque pas pris de poids, mais il lui fallait malgré tout compenser les effets de décélération sur les occupants. En série, sont désormais intégrés deux Airbags à retenue programmée couplés à des limiteurs d'efforts sur les ceintures de sécurité avant et arrière. Heureuse initiative : un témoin reste allumé tant que le conducteur n'a pas bouclé la sienne. Par ailleurs, les pneus sont plus larges (155 au lieu de 145) pour améliorer la tenue de route et le freinage, que le redimensionnement des tambours et des disques devrait aussi rendre plus efficaces. Renault, bien décidé à se poser en champion de la sécurité, ne pouvait faire moins.

Il fallait aussi impérativement convaincre sur le terrain des prix. Lors de son apparition, en 1992, la Twingo était déjà un peu chère (environ 55 000 francs). Devant le succès immédiat de sa « voiture à vivre », le constructeur n'a pas tardé à ajuster ses tarifs à la hausse. La « voiture à vivre » a fini par réaliser qu'elle n'était plus seule au monde à jouer la carte de la compacité moderne et originale. L'arrivée de nouvelles concurrentes inédites ou revigorées mais presque toujours moins chères (Ford Ka, Opel Corsa, Citroën Saxo, Fiat Seicento, Suzuki Wagon R, Nissan Micra, Seat Arosa, notamment) et la perspective de voir très bientôt la liste s'allonger (Volkswagen Lupo, Smart, Toyota Yaris) ont ramené Renault à la raison. L'ancien tarif de base (59 900 francs) enregistre une baisse de 4 000 francs et le haut de gamme est allégé de 6 000 francs.

La Twingo n'avait pas besoin d'une cure de jouvence mais d'une remise à niveau. Voilà qui est fait.

Jean-Michel Normand



D.R.

Changement dans la continuité

Il faut s'approcher très près pour apercevoir les détails qui différencient la Twingo 2 de son aînée. Ainsi, la nouvelle version a de nouveaux boucliers de protection, et les clignotants avant sont intégrés aux phares dans le même bloc optique. Nouveaux prix : de 55 900 F à 65 900 F.

Des prix en baisse

Les tarifs de base de la Twingo, qui se déclinaient jusqu'alors entre 59 900 et 71 500 francs, sont désormais compris entre 55 900 et 65 900 francs. Dotée en série d'un système d'antidémarrage électronique, la nouvelle génération conserve la même motorisation de 1 149 cm³ (60 chevaux réels, 4 chevaux fiscaux), assez molle mais dont les consommations (6 litres en usage mixte ville-route) restent raisonnables. Début octobre sera présentée au Mondial de l'automobile de Paris une version Initiale très raffinée, avec sellerie cuir, qui constituera le nouveau haut de gamme.

La version Easy, avec un embrayage piloté (l'option coûte 2 900 francs), demeure au catalogue alors que la Twingo Matic, avec sa boîte automatique, est facturée à partir de 65 900 francs (5 chevaux fiscaux). Parmi les nouvelles options, on note un toit ouvrant électrique panoramique en verre (3 000 francs) et des Airbag latéraux (1 500 francs).

La Bentley Arnage, opulente et baroque

ARNAGE est une tranquille bourgade de la banlieue du Mans mais aussi un virage redouté du circuit des 24 Heures, où Bentley a remporté cinq fois la victoire à la fin des années 20. Moins magnificente que Rolls-Royce, mais plus sportive, la firme de Crewe, dans le Cheshire, a toujours fait dans le baroque. Opulente et hors du temps, l'Arnage peut sembler un peu lourde, mais il y a dans cet embonpoint une sensualité de diva. Trop carrée, la Continental R de 1991 manquait de charme. Sa remplaçante est élégante mais moins hautaine, bien loin des années 80 et de leurs paillettes. Rondeurs bourgeoises, galbes de bon aloi ; aujourd'hui, la voiture de prestige doit jouer la sobriété plutôt que l'ostentation. La Bentley revendique un statut de bel objet.

En pratique, le message ne passe pas toujours. L'agressivité que déclenche parfois l'irruption d'une Bentley dans le trafic urbain suggère que la lutte des classes reste une réalité. Mal informés, ont-ils confondu l'Arnage avec la dernière Rolls-Royce Silver Seraph, sa soeur presque jumelle ? Peut-être, mais mieux vaut sans doute renoncer à leur préciser que la Bentley vaut 1 492 144 francs, soit 107 083 francs de moins que celle dont le capot porte en son extrémité la figure du Spirit of Ecstasy. Au volant de l'Arnage, on oublie vite ces petites contrariétés. L'habitacle est tendu d'un cuir souple, couleur lie-de-vin, qui recouvre l'intérieur du pavillon. Des inserts chromés soulignent les multiples cadrans à fond beige, dans le plus pur style de l'époque Vintage (1920-1930). Aucune surcharge. On n'ose pourtant imaginer combien de noyers, chênes et érables il a fallu abattre (« des bois aux veines symétriques, sélectionnés individuellement pour chaque voiture », précise le très beau catalogue) pour réaliser les larges placages qui enveloppent ce salon roulant. Le pare-brise s'ouvre sur un capot massif et arrondi, très années 50.

Pour démarrer, il suffit de donner une minuscule impulsion à la clé, placée à sa gauche : le ronronnement du V8 de 4,4 litres livré par BMW – sur lequel Bentley a adapté deux turbocompresseurs – est à peine audible.

En ville, conduire une Arnage, avec ses 5,39 mètres, ses 2,3 tonnes et son énorme rayon de braquage, est un peu stressant malgré l'efficacité de la transmission automatique auto-adaptative (la rapidité avec laquelle s'enclenchent les rapports varie selon le type de conduite). Les esprits chagrins pointeront quelques lacunes d'équipement (repose-tête non réglable électriquement, volant non réglable en profondeur, roue de secours « galette »). Il faut éviter les virages trop serrés et bien doser le freinage à cause du poids.

Dès que l'horizon se dégage, la Bentley se sent pousser des ailes et peut se transformer en furie. Il suffit pour cela de presser le petit bouton marqué d'un S (pour « sport »), fiché sur le levier de vitesse. Les 354 chevaux propulsent alors la fière anglaise à des vitesses inavouables dans un confort de palace. En vérité, l'atmosphère Bentley incite davantage à la croisière qu'à la régate. A ce prix, ce n'est pas une voiture – dont rien ne justifie qu'elle soit trois fois plus chère qu'un très haut de gamme allemand – mais une marque que l'on achète.

Selon la société Jacques Savoye, nouvel importateur en France, 16 Bentley et 4 Rolls-Royce devraient trouver acquéreur chez nous en 1999. Cela n'empêche pas Volkswagen, qui s'est offert le savoir-faire Bentley au prix fort (4,3 milliards de francs), d'envisager un quadruplement de la production annuelle (2 000 unités actuellement) d'ici à 2002 sans renier le caractère prestigieux de la marque. BMW, qui ne livrera plus de moteurs à Crewe, pourra, de son côté, baptiser « Rolls-Royce » de futurs modèles alors que Mercedes a annoncé son intention de faire prochainement renaître la marque Maybach. Les Crésus de la planète seront-ils assez nombreux pour assurer le succès de tous ces projets ?

J.-M. N.



ROLLS-ROYCE MOTOR CARS LIMITED 1998

Bentley Arnage, 354 chevaux, 1 492 144 francs.

DÉPÊCHES

■ **VÉLO.** Zap ! est un kit électrique d'assistance au pédalage qui s'adapte sur un vélo, dont il entraîne la roue arrière. Importé des Etats-Unis, cet équipement, vendu 3 989 francs, pèse 10 kg et se compose d'une batterie rechargeable, d'un petit moteur et d'une transmission par galet. Renseignements : 01-45-23-08-56.

■ **CHRYSLER.** La nouvelle 300 M, une grande berline déjà commercialisée outre-Atlantique, sera lancée en France à compter du mois d'octobre. Cette voiture longue de 4,99 m est animée par un V6 de 2,7 litres (202 chevaux) et est équipée de la climatisation en série. Prix : 265 000 francs.

■ **CITROËN.** La marque aux chevrons est la première du groupe PSA à bénéficier du nouveau moteur Diesel à injection directe et common-rail. Plus économe et moins polluant, ce 4 cylindres de 1 997 cm³ (110 chevaux) équipe les Xantia berlines (à partir de 142 600 francs) et breaks (à partir de 147 600 francs).

■ **HONDA.** Milieu de gamme de la firme japonaise, l'Accord a été profondément renouvelée, avec un habitacle plus spacieux, des suspensions améliorées et une nouvelle gamme de moteurs. Les prix sont compris entre 120 000 francs et 200 000 francs.

■ **FORD.** La Ka Roller est une série limitée (3 000 exemplaires), dotée de la direction assistée et d'un airbag conducteur, qui sera disponible début octobre. Son prix est de 60 000 francs (paire de rollers, coudières et genouillères comprises).

■ **SUZUKI.** Le Samuraï, petit 4 × 4 à succès construit en Espagne, est désormais équipé du moteur Peugeot turbo diesel de 1,9 litre (62 chevaux). La nouvelle version, qui adopte une nouvelle face avant et existe en diverses versions (châssis court ou long, cabriolet, pick-up), est disponible à partir de 69 900 francs.

■ **RENAULT.** Dans le cadre de la célébration du centenaire de la marque, les établissements industriels, tertiaires et commerciaux du groupe Renault ouvrent leurs portes au public du 18 au 21 septembre. Cette manifestation permettra aux salariés de faire découvrir leur entreprise à leur famille et à leurs proches.

■ **OCCASION.** Le 10e Salon du véhicule d'occasion est organisé du 25 au 28 septembre au Parc floral de Paris. Plus de 1 200 véhicules seront exposés. Prix d'entrée : 35 francs.

■ **MOTO.** Yamaha lance le TW 125, une petite moto destinée avant tout aux nouveaux utilisateurs de deux-roues en ville. Doté de gros pneus et d'un monocylindre robuste, le TW 125 est commercialisé au prix de 18 990 francs.

■ **SALON.** Le Salon européen du transport public sera organisé du 28 au 30 septembre au Parc des expositions d'Orléans. Près d'une centaine d'exposants (contructeurs d'autobus, de tramways, de mobilier urbain, équipementiers) seront présents.

■ **RALLYE.** La ville de Langeais (Indre-et-Loire) accueillera du 25 au 27 septembre les 180 véhicules qui participent au Rallye mondial des automobiles anciennes. Le 26 septembre, le rallye fera escale au château de Fontainebleau de 18 à 23 heures.

■ **TÉLÉPHONE.** Selon une étude réalisée par le KFV (la Prévention routière autrichienne), environ trois automobilistes sur quatre qui téléphonent en voiture ne s'arrêtent pas aux passages pour piétons. Le KFV demande que l'utilisation du portable ne soit autorisée qu'à l'arrêt ou que l'on rende obligatoires les « kits mains libres ».

Soleil et températures de saison

DIMANCHE, le puissant anticyclone centré sur le Danemark éloignera toute perturbation pluvieuse du pays. Les vents d'est qui se renforceront localement assureront un ciel bien dégagé dans l'ensemble et limiteront les formations brumeuses.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Il fera très beau du matin jusqu'au soir. Le vent d'est se renforcera et atteindra en rafales 50 km/h sur le pays nantais. Les températures seront comprises entre 22 et 24 degrés.

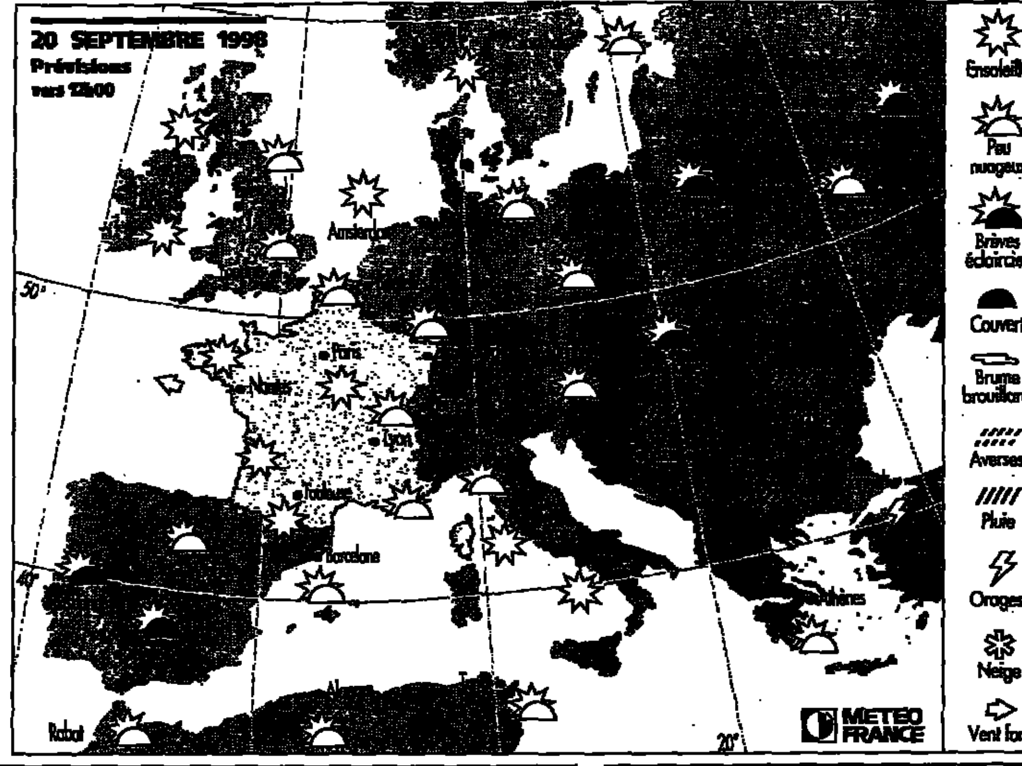
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Quelques nuages circuleront du Nord aux Ardennes. Plus au sud, le soleil s'imposera sans faille. Il fera de 20 à 24 degrés du nord au sud.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Des côtes de Meuse à l'Alsace bossue, la matinée sera partagée entre nuages et éclaircies, puis celles-ci l'emporteront. Plus au sud, le ciel restera clair ou peu nuageux toute la journée. Les températures seront un peu fraîches, de 17 à 20 degrés au plus chaud de l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – C'est sous un ciel invariablement bleu que se déroulera cette journée. Seule ombre au tableau, un petit vent d'est sensible sur la côte charentaise. Il fera presque chaud, de 23 à 26 degrés, localement 27 sur le sud de l'Aquitaine.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les rares brumes dans les vallées se feront vite oublier, et le soleil pourra rayonner sans contrainte. Après une fraîcheur matinale assez nette, jusqu'à 3 degrés en Auvergne, le mercure atteindra 20 à 22 degrés dans l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le Languedoc sera affecté par des nuages bas venus de la mer et qui persisteront par endroits. Ailleurs, le soleil brillera, mais quelques nuages bourgeonneront l'après-midi sur le relief alpin. Il fera de 22 à 26 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **EUROPE.** Grand Heritage Hotels International, qui assure la gestion (Etats-Unis et Caraïbes) et la commercialisation (Europe) de 84 demeures historiques sélectionnées, vient d'accueillir six nouveaux établissements européens : quatre hôtels britanniques (Sir Christopher Wren's House à Windsor, Taplow House à Maidenhead, Marine Highland à Troon et Stirling Highland à Stirling), l'Ambassador à Vienne et le Kadiny Palace, en Pologne, sur la Baltique. Renseignements au 00-44-171-244-66-99.

■ **FRANCE.** La nouvelle brochure automne-hiver (gratuite) des résidences de tourisme 3 étoiles Orion présente 38 résidences, en France et en Europe, à la mer, à la montagne et dans les grandes villes. Renseignements au 01-41-05-79-05, par Minitel 3615 Residorion ou dans une des résidences.

PRÉVISIONS POUR LE 20 SEPTEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

						PAPEETE	24/29	N	KIEV	12/20	S	VENISE	13/21	N	LE CAIRE	24/32	S
						POINTE-A-PIT.	25/32	P	LISBONNE	19/29	N	VIENNE	10/17	S	MARRAKECH	19/28	S
						ST-DENIS-RÉ.	20/24	N	LIVERPOOL	15/21	N	**AMÉRIQUES**			NAIROBI	14/24	N
						EUROPE			LONDRES	15/22	N	BRASILIA	21/33	S	PRETORIA	12/27	S
						AMSTERDAM	13/17	S	LUXEMBOURG	11/19	N	BUENOS AIR.	3/14	N	RABAT	19/25	S
FRANCE métropole			NANCY	8/20	N	ATHENES	19/25	N	MADRID	12/27	S	CARACAS	25/29	P	TUNIS	20/26	N
AJACCIO	11/24	S	NANTES	11/24	S	BARCELONE	18/23	N	MILAN	13/24	N	CHICAGO	18/27	N	**ASIE-OCÉANIE**		
BIARRITZ	11/26	S	NICE	14/23	N	BELFAST	14/20	S	MOSCOU	10/16	N	LIMA	15/20	N	BANGKOK	26/30	P
BORDEAUX	11/25	S	PARIS	10/23	S	BELGRADE	10/18	P	MUNICH	9/17	N	LOS ANGELES	14/20	N	BOMBAY	26/28	C
BOURGES	8/21	S	PAU	9/24	S	BERLIN	12/17	S	NAPLES	13/21	S	MEXICO	15/22	P	DJAKARTA	27/32	C
BREST	12/22	S	PERPIGNAN	12/22	N	BERNE	4/19	N	OSLO	8/15	S	MONTREAL	14/22	N	DUBAI	29/39	S
CAEN	10/21	S	RENNES	11/24	S	BRUXELLES	14/20	N	PALMA DE M.	17/27	C	NEW YORK	20/25	N	HANOI	25/30	C
CHERBOURG	12/21	S	ST-ETIENNE	6/20	S	BUCAREST	12/16	P	PRAGUE	8/16	S	SAN FRANCIS.	12/19	S	HONGKONG	23/30	S
CLERMONT-F.	4/20	S	STRASBOURG	7/22	N	BUDAPEST	11/18	N	ROME	10/21	S	SANTIAGO/CHI	-2/22	S	JERUSALEM	23/31	S
DIJON	7/22	S	TOULOUSE	10/24	S	COPENHAGUE	11/17	S	SEVILLE	19/27	N	TORONTO	16/25	S	NEW DEHLI	26/31	P
GRENOBLE	8/24	N	TOURS	9/23	S	DUBLIN	13/19	S	SOFIA	10/16	P	WASHINGTON	20/31	S	PEKIN	16/20	P
LILLE	11/21	N	**FRANCE outre-mer**			FRANCFORT	9/20	N	ST-PETERSB.	10/13	N	**AFRIQUE**			SEOUL	22/30	P
LIMOGES	8/23	S	CAYENNE	24/33	S	GENEVE	8/20	S	STOCKHOLM	10/18	N	ALGER	20/28	N	SINGAPOUR	27/29	C
LYON	9/21	S	FORT-DE-FR.	25/31	P	HELSINKI	7/12	N	TENERIFE	17/22	S	DAKAR	27/30	P	SYDNEY	15/20	N
MARSEILLE	12/23	N	NOUMEA	20/23	N	ISTANBUL	17/22	P	VARSOVIE	8/17	N	KINSHASA	21/27	P	TOKYO	24/30	S

Situation le 19 septembre à 0 heure TU

Prévisions pour 21 septembre à 0 heure TU

PRATIQUE

Le jeu de Scrabble fête ses cinquante ans dans les clubs

LE SCRABBLE des champions n'est pas celui qu'on pratique en famille ou entre amis. On n'y affronte pas l'adversaire en veillant à fermer le jeu au maximum, pour l'empêcher de marquer des points grâce à des lettres ou à des mots qui comptent triple. Dans les clubs et les compétitions, on joue en *« duplicate »*, une formule inventée en 1972 par le Belge Hippolyte Wouters. Le tirage des lettres est le même pour tous les joueurs, et chacun tente, sur sa propre grille, de trouver en trois minutes le mot le plus rentable, celui qui lui rapportera le maximum de points. La stratégie et la part du hasard disparaissent.

Cette manière de jouer est propre au monde des scrabbleurs francophones. Les Anglais et les Américains préfèrent les *« parties libres »*, face à face sur un plateau ; sans doute, estime Jacques Lachkar, président de la Fédération française de Scrabble, *« parce que la langue anglaise est moins féconde en formes verbales permettant de modifier les mots »*.

Au Club Elysée, où l'on joue le mercredi soir, le coup d'envoi est donné à 21 heures. Avant la partie, qui dure environ deux heures, les premiers arrivés se sont entraînés au « jamac » ; ce jeu, qui n'est plus vendu aujourd'hui, consistait à rallonger un mot déjà existant en modifiant l'ordre des lettres. Quarante joueurs sont fin prêts, chacun devant son plateau de Scrabble. Les uns ont empilé méthodiquement leurs « caramels » (jetons où sont inscrites les lettres, en jargon de scrabbleur), d'autres, au contraire, les ont étalés. Jacques Lachkar, qui assure les fonctions d'arbitre et de meneur de jeu, procède au tirage : E, U, N, L, L, V, I. Trois minutes plus tard, on ramasse les bulletins où chacun a consigné son mot. L'ordinateur affiche la meilleure combinaison possible : « ville » en H 4, soit 24 points. Au fur et à mesure des tirages suivants, apparaîtront « héroïne » en 5 D (20 points), puis « malvenus » en 7 F (soit 68 points).

TROIS MINUTES PAR COUP

L'informatique a investi le monde du Scrabble grâce à Vocabble, un logiciel d'arbitrage que l'on peut se procurer à la fédération pour 300 francs. En affichant la meilleure solution à chaque tirage, il permet de gagner un temps précieux. L'arbitre profite des trois minutes qui séparent chaque coup pour enregistrer les scores des joueurs. Pour s'entraîner, on peut se procurer PC Scrabble dans les magasins spécialisés, ou encore Ludicimo, un jeu conçu par Vincent Derval, un « mordu » de Scrabble, qui a créé sa propre société d'édition informatique.

Vincent Derval est venu tardivement au Scrabble, lorsqu'il était étudiant, parce qu'il voulait participer au jeu « Les Chiffres et les Lettres ». L'ambiance lui a paru plus sympathique qu'au bridge : *« S'il y a une faute, on ne peut s'en prendre qu'à soi-même, et non à son partenaire »*. Au début, poursuit-il, *« il faut faire preuve d'humilité, car on est loin de valoir les autres ; de plus, tout est remis en cause à chaque coup »*.

Peu à peu, il s'est pris de passion pour les mots : *« Un support formidable, une ouverture culturelle sans pareil. Alors que le vocabulaire moyen d'un Français est de 3 000 mots, dont 2 000 connus et 1 000 couramment utilisés, je connais 30 000 mots, j'en comprends 20 000 et j'en utilise 10 000 »*, dit-il.

Les secrets pour accéder au meilleur niveau ? D'abord, apprendre les petits verbes et les mots qui constituent le minimum vital du scrabbleur : *« Nous sommes les seuls à vénérer ce zèbre injustement méconnu qu'est le daw. »* Ensuite, s'exercer à combiner les lettres pour trouver en trois minutes, parmi les 5 040 possibilités existantes, la manière la plus rentable d'agencer les sept lettres du tirage. Le logiciel Ludicimo est destiné à développer cette aptitude combinatoire, tout en acquérant du vocabulaire.

Mais apprendre le dictionnaire par cœur ou devenir un drogué de l'anagramme n'incite pas forcément à la lecture. *« Les scrabbleurs aiment les mots comme les botanistes les fleurs, pour les cueillir, les sécher et les coller dans des herbiers »*, estimait Marc Esquerré, classé troisième aux championnats francophones en 1983. *« Les romans, c'est fini ! Je préfère surfer sur le Quid pour travailler par thèmes »*, confirme Vincent Derval. Où donc réside l'intérêt culturel ? *« Dans le plaisir, lorsque je rencontre un Sénégalais, de lui demander comment il cuisine le yassa. »*

Michaëla Bobasch

Repères

● **Journée portes ouvertes.** *Organisée au sein des clubs le* samedi 26 septembre, par Mattel, *fabricant du Scrabble pour* l'Europe, et la fédération française de Scrabble. *Renseignements à la* fédération, 50, rue Raynouard, 75016 Paris. Tél. : 01-53-92-53-20.

● **Histoire.** Le Scrabble a été inventé en 1931 par *Alfred Butts*, un architecte américain au chômage. Il eut l'idée d'affecter aux lettres des valeurs variables, selon leur fréquence dans les mots. Refusé par les grands fabricants, le *jeu fut réalisé de façon artisanale* par James Brunot, un ami de Butts, *en 1948 avant de connaître le* succès en 1952. Le mot *scrabble signifie au sens propre* « gratter », et au figuré, « faire des pieds et des *mains »*. Le *jeu existe en* trente-cinq langues dans cent vingt et un pays. *Deux grands groupes se* partagent son exploitation : Milton Bradley, division de Hasbro (fabricant de Monopoly et de Trivial Pursuit) détient les droits pour l'Amérique du Nord, et Mattel (poupées Barbie) en est titulaire pour l'Europe.

● **Chiffres.** *800 000 jeux de* Scrabble sont vendus chaque *année en France. La fédération* française de Scrabble compte *13 000 joueurs licenciés au sein de* 600 clubs, auxquels il faut ajouter les 3 000 élèves qui jouent dans 300 clubs scolaires.

● **Lecture.** *L'Officiel du Scrabble* (Larousse), mis à jour tous les cinq ans, comporte 61 000 entrées, générant grâce aux formes verbales plus de 340 000 mots. La troisième édition, qui vient de paraître, compte 2 000 mots nouveaux. La Fédération française de Scrabble édite le mensuel *Scrabblerama*, vendu sur abonnement.

● **Multimédia.** On peut jouer au Scrabble sur Minitel *(3615 Scrabble, 1,29 F la minute)* et bientôt sur Internet. Deux sites : http : //www. azursoft. fr, et www. mattelscrabble.com. Logiciels pour ordinateurs : PC Scrabble, 4 niveaux de jeux, contient tous les mots de l'*Officiel du Scrabble* (Azursoft, 379 F) ; Ludicimo (500 F, sur commande à Védédition, 8, rue de l'Echiquier, 75010 Paris. Tél. : 01-48-06-01-99).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98225

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II								■			
III			■								
IV					■			■			
V						■					
VI				■					■		
VII								■			
VIII		■									
IX							■			■	
X		■				■			■		
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Traitement qui laisse rêveur. – II. Bien *charpentée. Vient d'avoir.* – III. Départ de série. Refit passer la bande. – IV. *Se mettent* à table. Patron. Semblable. – V. Taillis taillés. N'est pas plus populaire *depuis qu'il* a pris la Bastille. – VI. Annonce la sortie. Multiplie la mesure. *Dans les nuages et chez les* anges. – VII. De la peinture en cassant des œufs. Couleur de robe. – VIII. Défilent encagoulés. – IX. Convention théâtrale. En trop. – X. *La Terre à tout* propos. Bien attrapé. En opposition sur la carte. – XI. Très mauvais sentiments.

VERTICALEMENT

1. Le meilleur moyen pour que la version *reste originale*. – 2. Le feu dans la charpente. – 3. Partage le pouvoir. Pour bien laver son linge sale. – 4. Ses dents traînent par terre. A beaucoup joué avec les mots. – 5. Théâtre d'aventures. Haut parleur. – 6. Choquants. Grand lac américain. – 7. Vous et tous ceux qui ont *Le Monde* en mains. Conjonction. – 8. Vaut un pascal. Protège les verres. – 9. Prend son quatre-heures. Réseau bancaire. – 10. Passage à l'hôpital. Pour respecter l'anonymat. – 11. Font tout pour nous en mettre plein la vue.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98224

HORIZONTALEMENT

I. Signalement. – II. Anoures. Heu. – III. Bénitier. Or. – IV. Opère. Rat. – V. Ru. Efficace. – VI. Dia. Arnicas. – VII. Espacées. PC. – VIII. Maints. Mite. – IX. Ebat. Niemen. – X. Nl. Abel. Buc. – XI. Tennis. Cure.

VERTICALEMENT

1. Sabordement. – 2. Inépuisable. – 3. Gone. Apia. – 4. Nuire. Antan. – 5. Artefact. Bi. – 6. Lei. Fresnes. – 7. Esérine. Il. – 8. Racisme. – 9. Eh. Tac. Imbu. – 10. Néo. Capteur. – 11. Turgescence.

◆ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

ÉCHECS

N° 1810

FINALE DE LA COUPE DE RUSSIE
Samara, 1998
Blancs : V. Zvjaginsev.
Noirs : V. Filippov.
Semi-slave.

1. ç4	é6	15. Dh4 (i)	Cf6
2. Cç3	d5	16. dxç5! (j)	Fxç5
3. d4	ç6	17. Fb2	Dé7 (k)
4. é3	Cf6	18. b4!	Fxb4 (l)
5. Cf3	Cb-d7	19. Fd3 (m)	é5 (n)
6. Dç2	Fd6	20. Cxé5	Cé4
7. Fd3 (a)	0-0	21. Df4	f5
8. 0-0	dxç4	22. Fç2!!	Fxç3
9. Fxç4	b5 (b)	23. Fb3+!	Rh8
10. Fé2 (c)	Fb7 (d)	24. Td7!	Df6 (o)
11. Tf-d1 (e)	Dç7 (f)	25. Fxç3	Cxç3
12. b3 (g)	a6 (h)	26. Té1 (p)	Fç8
13. Cé4	Cxé4	27. Td8	Dé7 (q)
14. Dxé4	ç5	28. Th8!! (r)	abandon (s)

NOTES

a) Ou 7. Fé2 ; 7. Fd2 ; 7. h3 ; 7. é4 ; 7. g4 ; 7. b3.

b) Après 9..., a6 ; 10. Tf-d1, Dç7 ; 11. Cé4, Cxé4 ; 12. *Dxé4, é5* ; 13. *Dh4, Cf6* ; 14. *é4!*, éxd4 ; 15. é5! la situation des Noirs devient délicate (*Epishin - Brenninkmeyer, Wijk* aan Zee, 1992).

c) L'expérience *montre que ce retrait* est supérieur à 10. Fb3 comme à 10. Fd3.

d) L'idée de Chirov, 10..., Té8, laisse aux Blancs de bonnes cartes après 11. Td1, Dç7 ; 12. Cé4, Cxé4 ; 13. Dxé4, é5 ; 14. dxé5, Cxé5 ; 15. Cg5, f5 ; 16. Dd4, Fé7 ; 17. Cf3, Cf7 ; 18. Dç3, a6 ; 19. a4, b4 ; 20. Dç2. (Brenninkmeyer - Chirov, Ter Apel, 1991).

e) Si 11. b3, *é5* ; si 11. é4, é5 ; si 11. Fd2, a6 ; 12. é4, (ou 12. Cé4, Cxé4 ; 13. Dxé4, Tb8) é5.

f) Wells préfère 11..., Db8.

g) 12. Fd2 est plus connu : 12..., Ta-é8 ; 13. Ta-ç1, Db8 ; 14. Fd3, a6 ; 15. Cé4, Cxé4 ; 16. Fxé4 avec un bon jeu pour les Blancs (Adorjan-Hear, Polanica Zdroj, 1992). Ou 12..., a6 ; 13. b4, a5 ; 14. Ta-ç1, Tf-ç8 ; 15. Db3, Fxb4 ; 16. Cxb5, Db8 ; 17. Cç3, ç5 avec égalité (Ftacnik-Piket, Groningue, 1988). 12. é4 est intéressant : 12..., é5 ; 13. dxé5, Cxé5 ; 14. Cd4, b4? ; 15. Cf5! Il semble que les Noirs tiennent bon après 14..., Cg6 ; 15. g3, Tf-é8 ; 16. Ff3, Ta-d8 ; 17. Cf5, Fç5.

h) 12..., *é5* est aussi à envisager.

i) Le passage de la D sur l'aile-R indique clairement la volonté des Blancs de regrouper leurs forces sur ce côté.

j) Ouvrant la diagonale a1-h8.

k) Le recul 17..., Fé7 donnerait tout de suite aux *Blancs* une position écrasante après 18. Ta-ç1.

l) *Maintenant* la D noire doit surveiller à la fois Fb4 et Cf6.

m) *Menace mat par 19. Fxf6* et 20. Dxh7.

n) Ayant entrevu quelques variantes dé*sagréables comme* 19..., h6 ; *20.* Fxf6, gxf6 (si 20..., Dxf6? ; 21. Dxb4) ; 21. Dxh6, f5 ; 22. *Cg5, f6* ; 23. *Cxé6!, Dxé6* ; 24. *Dg6+!* (si 24. Fç4, bxç4 – si 24..., Dxç4 ; 25. Dg6+, Rh8 ; 26. *Td7 avec gain* –; 25. *Dg6+, Rh8* ; 26. Dh6 avec échec perpétuel), Rh8 ; 25. Fxf5, Df7 ; 26. Dh6+, Rg8 ; 27. *Td7* avec gain, les Noirs décident de rendre le pion avant de *se libérer par Cé4. 19..., Cé4 ne convient* pas à cause de 20. Fxé4, Dxh4 ; 21. Cxh4, Fxé4 ; 22. *Td4* attaquant les deux F. La défense 22..., Fé7! ; 23. Txé4, f5 ; 24. Txé6, *Fxh4* ; 25. *g3!* laissait sans doute aux Blancs une meilleure fin de partie mais valait mieux que 19..., é5.

o) Si 24..., Fxé5? ; 25. Txé7, Fxf4 ; 26. Fxg7 mat.

p) Pare 26..., Cé2+ avec gain de la Df4.

q) Si 27..., Dxd6 ; 28. Cf7+ et 29. Dxd6.

r) Menace 29. Cg6 mat.

s) Si 29..., gxh6 ; 30. Cg6+, hxg6 ; 31. Dxh6+, Dh7 ; 32. Dxf8+, Dg8 ; 33. Dxg8 mat. Si 29..., Tf6 ; 30. Dh4!

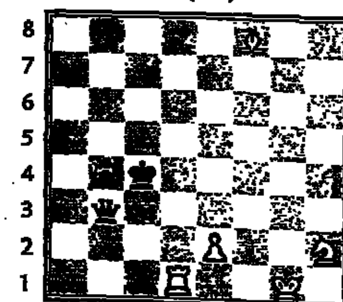
SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1809
A. WOTAWA (1960)

(Blancs : Rd7, Tg8 et h1, Pf7 et g4. Noirs : Rg6, Tf2, Ca3 et h5, Pb3, g7, h7.)

1. f8=D!, Txf8 ; 2. gxh5+, Rf7 ; 3. Th8!!, Txh8 ; 4. Tf1+, Rg8 ; 5. h6!, gxh6 ; 6. Ré7, Rg7 ; 7. Tg1 mat.

Si 3. Txf8+, Rxf8 ; 4. Tf1+, Rg8 ; 5. h6, gxh6 ; 6. Ré7, h5! ; 7. Tg1+, Rh8 ; 8. Rf7, h6 ; 9. Tg8+ nulle ou 9. Rg6, b2.

ÉTUDE N° 1810
G. M. KASPARIAN (1977)



Blancs (5) : Rg1, Td1, Pf8, Ch2, Pé2.
Noirs (3) : Rç4, Db3, Pb4.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde Publicité
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard – BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26
PRINTED IN FRANCE

هكذا من الإهمال

ART Le Musée d'Orsay, à Paris, présente, jusqu'au 3 janvier 1999, un passionnant inventaire des rencontres (posthumes) entre Jean-François Millet (1814-1875) et Vincent Van Gogh (1853-1890). Au-delà de la simple question de l'influence, on y découvre une communauté d'intérêt, essentiellement thématique, pour la rusticité et les scènes de la vie paysanne. Van Gogh croit alors fraterniser avec son aîné sur fond de christianisme. ● LA PEINTURE elle-même, en revanche, ne prête pas à comparaison tant les styles sont éloignés. Il ressort que Van Gogh n'a pas imité les œuvres de Millet mais les a accaparées. ● PEINTRE longtemps moqué à cause de *L'Angélus*, son tableau le plus célèbre, Millet sort réhabilité par cette exposition qui a le grand mérite de rappeler son importance et son originalité dans l'histoire du réalisme en France.

Millet, Van Gogh, la peinture et ses métamorphoses

Leçon d'histoire et analyse du processus créateur : au Musée d'Orsay, une exposition de grande qualité montre comment le Néerlandais, arrivé à Paris en mai 1875, s'empara des motifs paysans du peintre de Barbizon, mort en janvier de la même année

MILLET/VAN GOGH. Musée d'Orsay, 1, rue de la Légion-d'Honneur, Paris 7e. M° : Solférino. Du mardi au samedi, de *10 heures à 18 heures* ; le dimanche, de 9 heures à 18 heures ; *le jeudi, jusqu'à* 21 h 45. 40 F. Réservations : 01-49-87-54-54. *Jusqu'au 3 janvier 1999.*



BOSTON MUSEUM OF FINE ARTS



D.R.

A gauche : Jean-François Millet, « Un semeur » (1850), huile sur toile (101,6 x 82,6 cm).
A droite : Vincent Van Gogh, « Semeur » (1888), mine de plomb, plume de roseau et encre sur papier (25 x 31 cm).

L'histoire est simple comme un constat : Van Gogh a admiré et étudié les tableaux de Millet. De nombreuses copies en font foi, exécutées directement d'après des gravures ou des photographies. Les lettres de Vincent à son frère Théo sont explicites. L'exposition, procédant par rapprochements irréfutables, établit l'inventaire de ces rencontres – rencontres posthumes puisque Millet est mort le 3 janvier 1875 à Barbizon alors que Van Gogh arrive à Paris au mois de mai de la même année, peu de jours après la vente aux enchères de l'atelier de Millet. Donc, il y a eu influence directe. Tout cela est clair.

Mais tout cela est moins simple qu'il n'y paraît d'abord et que le catalogue ne le donne à croire. Au reste, ces affaires d'influence – le mot est commode – ne sont jamais si limpides. Non qu'il faille s'étonner que Van Gogh ait recherché des maîtres : il n'y a là rien que de banal. Il réfléchit à l'histoire de la peinture et à ses développements récents, comme n'importe quel autre peintre. Dans sa correspondance, il cite, il compare, il estime. La mythologie de l'artiste illuminé créant dans les transes d'un délire inspirateur, sans passé, sans pensée, n'est que mauvais roman. L'art de Van Gogh ne jaillit pas d'on ne sait quel chaos intérieur. La mémoire, la connaissance, le jeu des références croisées y ont leur part.

Ses lettres affirment une doctrine réaliste qui repose autant sur des modèles littéraires – Balzac, les Goncourt, Zola – que sur des modèles picturaux. Mais ce réalisme, Van Gogh ne le veut pas urbain, tableau de la vie moderne à la Degas ou Seurat. Il le désire rustique, chronique de la vie paysanne. Ses *premiers sujets, en 1885, ce sont* des ramasseuses de pommes de terre, des femmes qui bêchent ou glanent, des hommes qui coupent du bois. Depuis les Hollandais du XVIIe siècle et les Le Nain, ces miséreux en haillons n'avaient plus guère droit de cité dans la peinture. Le néoclassicisme les avait superbement ignorés. Millet est des premiers à les réintroduire dans l'art – Millet plus que Courbet, lequel, dans les champs, cherche d'abord des paysages. Dès 1880, citation et hommage, Van Gogh copie donc *L'Angélus*, scène des champs par excellence.

FRATERNITÉ CHRÉTIENNE ?

Scène chrétienne. Si Van Gogh se découvre une prédilection si forte pour Millet, la religion n'y est pas pour rien. Il lit et relit la biographie *de son maître par Sensier et y dé*couvre que Millet se réclamait de la Bible et la conseillait parce qu'elle serait *« le livre des peintres, le livre où se trouvent sous des formes grandioses les tableaux les plus émouvants »*. Il en déduit une fraternité sur fond de christianisme. *« Millet*, écrit-il, *je le vois de plus en plus nettement, croit en un quelque chose là-haut. »* Il en vient à le tenir pour un prophète contemporain, le docteur secret d'une Eglise sans nom : *« Il y a bien ce Quelque chose là-haut, du moins si Millet y croyait, on pouvait lui faire confiance, il ne devait pas rêver s'il était persuadé que cela existait. »* Même s'il semble établi que Millet demeura agnostique sa vie durant, la conviction de Van Gogh n'en fut pas affectée : ils œuvraient sous la même lumière divine, proximité indubitable.

Reste une difficulté majeure, la question de la peinture. Parce qu'enfin, rien ne ressemble moins à un Millet qu'un Van Gogh, peinture ou dessin. Quand, en mars 1886, Vincent s'établit définitive*ment à Paris, il s'accoutume à l'im*pressionnisme et ses amis ont nom *Signac, Lautrec, Gauguin*. A leur exemple, amplifié par celui des estampes japonaises, il hausse les couleurs jusqu'à atteindre à la clarté et la vigueur des jaunes et des bleus qui font de ses paysages d'Arles des éblouissements. Sa manière n'a plus le moindre point commun avec celle de Millet, qui a longtemps cultivé le clair-obscur, les bruns, les verts sourds, les gris. Van Gogh peint dans la lumière la plus crue, Millet dans les nuances. Autre différence : respectueux d'un métier dont il aime les subtilités techniques, l'homme de Barbizon procède par transparences et glacis alors que son admirateur travaille dans la pâte, inscrivant sur la surface la trace de ses gestes, détachant les touches colorées. L'un caresse, l'autre fouette.

Il devient donc nécessaire de *préciser quel usage pictural Van* Gogh fait de Millet : un usage exclusivement thématique. Il lui prend ses personnages pour en faire des symboles. En 1850, Millet invente la figure du *Semeur*. En 1881, Van Gogh la copie à la plume. En 1888, il l'introduit dans le paysage provençal éclairé par un soleil jaune citron et en fait deux versions, l'une plus impressionniste, l'autre plus japonisante et gauguinienne. En 1889, il le reprend dans une composition étroite, proche de l'original, mais d'une facture expressionniste très appuyée. Entretemps, des variations ont étoffé la série. Le *Semeur* symbolise tout à la fois le Christ, le paysan, le labeur et l'isolement de l'homme dans la nature. Autrement dit : dans une peinture et un style qui lui sont propres, ceux de ses champs de blé sous la canicule, Van Gogh introduit une figure à valeur allégorique qu'il trace selon le schéma fourni par Millet et non selon ses propres observations. Le réalisme, quoiqu'il affirme y aspirer, ne l'empêche pas de placer, dans l'une des versions, le semeur en avant d'un fond d'épis point encore moissonnés. Morale de l'épisode : *un tableau est une fabrication à partir d'éléments tantôt homogènes, tantôt hétérogènes* – un tableau de Van Gogh autant qu'un autre.

En 1889, à l'hospice de Saint-Rémy, nouvelle expérience : il copie les dix scènes rurales de Millet dont les gravures ont été publiées sous le titre *Les Travaux des champs*. Ces vignettes représentent le faucheur, la faneuse, la tonte du mouton ou le filage de la laine. Van Gogh les *interprète avec ses couleurs*, stridentes dans cette période. Il fait de même des *Bêcheurs*, de *la Méridienne*, de *La Fin de la journée*, des *Premiers Pas* et de *L'Hiver aux corbeaux*. Chaque fois, il respecte scrupuleusement la composition et ne respecte rien du style. Chaque fois, il accentue l'expression. Il pousse la mélancolie vers le drame et la sérénité vers la béatitude. Là encore, il obtient, par exagération et simplification, des symboles parfaitement explicites, de moins en moins réalistes, de plus en plus éloquents. Il achève ainsi d'attirer Millet de son côté, celui de la ferveur et du tragique métaphysique. Il agit de même avec la *Pieta* de Delacroix, dont il exaspère le pathétique. La question n'est plus alors *de savoir ce qu'il reste de l'original* au terme de ces métamorphoses, mais d'observer le processus créateur et comment il avance par appropriations et modifications, hors de toute vaine considération de fidélité. Influence ? Cannibalisme.

DEUX NUITS

Sagement, l'exposition finit sur une comparaison qui rappelle quelle distance sépare en vérité le supposé maître du supposé disciple. Dans les années 1860, Millet a peint une *Nuit étoilée* et Van Gogh *la sienne à Arles à l'automne 1888*. Même motif, même titre. Et puis ? *Et puis* des différences incommensurables. Millet célèbre la beauté des espaces infinis, qu'il parsème d'étoiles filantes. La voûte s'illumine au-dessus des buissons et d'un chemin. S'il fallait qualifier le sentiment qui transparaît, on le dirait panthéiste. Van Gogh, qui n'a très probablement jamais vu cette œuvre, montre, lui, la ville, les reflets de ses lumières sur le fleuve et un couple perdu dans cette immensité traversée de souffles. Sa seconde *Nuit étoilée*, celle de 1889, est plus inquiétante encore. Millet est oublié, *Munch s'annonce. Le travail* de la création continue, libre de tout voler et de tout transformer.

Philippe Dagen

A lire, à voir

Par exception, l'exposition a suscité peu de publications nouvelles, mais celles qui paraissent sont utiles. L'*ABCdaire Millet*, à défaut d'être la grande biographie critique qui serait nécessaire – et qu'il n'a pas vocation à être – permet de combler une lacune fâcheuse. Suivant le système de la collection par entrées successives, il apporte l'essentiel des informations historiques et esthétiques (Flammarion, 120 p., 100 ill., 59 F).

Pour Van Gogh, le problème *est inverse : trop de produits*, rarement recommandables. Parmi *les plus récents, se distingue Vincent Van Gogh en pays d'Arles*, CD-ROM qui a plusieurs mérites, à commencer par celui du respect de l'œuvre dont il traite. Les tableaux sont présentés avec l'écho des lettres et l'appareillage technique permet une analyse assez fine de la technique et des thèmes. Par ailleurs, les données scientifiques sont clairement affichées et la circulation efficace. Sur un sujet qui fait craindre le pire – le pathos, la psychologie bon marché –, la réussite est certaine (PC/Mac, Art'Hist/Serge Briez Editions, 07700 Sainte-Remèze, tél. : 04-75-04-38-10, 249 F).

La résurrection d'un maître du réalisme, caricaturé par « L'Angélus »

L'EXPOSITION propose une approche analytique de l'œuvre de Van Gogh. C'est là un grand mérite, alors que la chronique vangoghienne se réduit souvent à des querelles d'attribution qui n'ont guère qu'un intérêt financier. Autre vertu, plus rare : l'accrochage rappelle l'importance et la qualité de Millet. Ce dernier est l'un de ces négligés du XIXe siècle qui ne suscitent ni recherches ni expositions. Comparaison éloquente : alors que, chaque année, Van Gogh est célébré en grande pompe dans une capitale ou une autre, Millet n'a pas été montré depuis 1975, date d'une rétrospective au Grand Palais reprise à la Hayward Gallery de Londres. Depuis, rien, et pas plus de livres que de catalogues ; rien que des mentions évasives dans les histoires générales de l'art, comme s'il était embarrassant d'avoir à parler de lui, alors qu'il a tenu une place considérable dans l'histoire du réalisme en France et que ses toiles, comme les Courbet et les Manet, ont fait scandale au Salon. *Le Semeur, présenté en* 1850, eut autant d'ennemis que de défenseurs. *La Mort et le Bûcheron* fut refusé en 1859 et le *Paysan reposant sur sa houe* manqua connaître le même sort en 1863.

Ce qui nuit aujourd'hui à Millet n'est guère mystérieux : avoir exécuté un tableau trop célèbre – et célèbre pour des raisons peu esthétiques : *L'Angélus*. Mille fois reproduit, cent fois parodié, ornement pour boîtes de biscuits et tablettes de chocolat, chromo pour calendriers, image pieuse pour dévotion sentimentale, *L'Angélus* a connu ce malheur suprême : l'amour théâtral de Salvador Dali. Comment, après tant de mésaventures, s'intéresser encore à Millet, réputé définitivement doucereux jusqu'à la mièvrerie ?

ISOLEMENT ET MONUMENTALITÉ

Comment ? En regardant ses tableaux dans l'exposition, sans a priori ni plaisanteries préparées à l'avance. Le réalisme, tel qu'il le conçoit, doit satisfaire à deux exigences. La première tient au sujet : qu'il soit aussi simple et vrai que possible, sans anecdote inutile, et que costumes, attitudes et paysages soient observés sur le motif, sans artifices ni enjolivements. La seconde tient à la manière : une composition dépouillée met en scène des figures peu nombreuses, vues de près, placées d'ordinaire au centre de la toile alors que la campagne s'étend largement sur les côtés et à l'arrière-plan. Cet isolement, joint au choix de formats assez grands, confère aux glaneuses, à l'homme à la houe ou aux planteurs de pommes de terre quelque monumentalité, quoique Millet se garde de la grandiloquence à laquelle succombent avec délice les « réalistes » du dernier tiers du siècle, Bastien-Lepage ou Lhermitte. Il se méfie tout autant de ce qui serait pathétique et démonstratif et préfère l'immobilité de silhouettes fortement tracées sur fond de ciel à tout effet dynamique – ce en quoi il se distingue de Courbet.

Ses tableaux champêtres posent le problème de la lumière et des couleurs hors de l'atelier, en plein air, en plein jour. Millet s'efforce de le résoudre avec justesse, quoique ses tentatives demeurent en deçà des expériences de Corot. Si *Les Glaneuses* sont baignées d'une clarté grise et bleutée d'une prudente discrétion, il est des œuvres plus audacieuses, au premier rang desquelles les panneaux des *Quatre Saisons*, l'ultime grande entreprise de l'artiste, commencée en 1868 et demeurée inachevée à sa mort, en 1875. Les trois toiles que Millet considérait comme terminées, *Le Printemps, L'Eté* et *L'Automne*, sont réunies pour l'occasion, dispersées d'habitude entre Boston, New York et Paris, et ce serait assez de ces retrouvailles pour justifier une visite. Millet accomplit là non seulement son chef-d'œuvre, mais l'un des chefs-d'œuvre du siècle. Il ose enfin ce qu'il veut, les nuages violacés qui, dans *L'Automne*, courent au-dessus des énormes meules coniques qu'éclairent des rayons d'avant l'orage. Il ose les cieux blancs de *L'Eté*. Dans *Le Printemps*, il ose l'arc-en-ciel, les nuées ténébreuses et le coup de soleil sur les pommiers en fleurs. Des meules, comme Monet. *Des vergers*, comme Pissarro. Des effets atmosphériques intenses, comme l'impressionnisme qui s'expose à partir de 1874. *Décidément, il serait né*cessaire de revoir Millet dans son ensemble, sans négliger non plus ses admirables dessins.

Ph. D.

Musica salue les compositeurs nés dans les années 50

Le festival strasbourgeois des musiques d'aujourd'hui met à l'honneur les « quadras », des créateurs liés par leur propension à multiplier à l'infini les sources d'inspiration et à faire voler en éclats les filières esthétiques

Pour sa seizième édition, Musica, le festival strasbourgeois des musiques d'aujourd'hui, a choisi de mettre en valeur une génération de compositeurs née dans les années 50. Liés par un même goût pour l'hybridation des sons et des influences musicales, ces créateurs ont fait *« voler en éclats les filières esthétiques engendrées par des hommes d'autorité »*, explique Jean-Dominique Marco, directeur de Musica, pour justifier la thématique du festival. Se produiront ainsi jusqu'au 3 octobre dans la métropole alsacienne des compositeurs quadragénaires d'horizons aussi divers que Jean-Luc Hervé, Riccardo Nova, Kasper Toeplitz ou Martin Matalon. Pour Philippe Hurel, dont l'œuvre *Flash-back* a été créée à l'occasion du concert d'ouverture du festival, il reste à cette génération à apporter *« sa pierre à l'édifice sur le plan théorique »*.

DEPUIS 1982, la ville de Strasbourg vit en septembre au rythme de Musica, festival international des musiques d'aujourd'hui. D'un festival, l'événement présente les caractéristiques optimales : la durée (trois semaines), la densité (plusieurs événements par jour) et la diversité des intervenants comme des lieux investis et des formules proposées (concerts, rencontres, spectacles, films, soirées cabaret). D'un festival des musiques d'aujourd'hui, Musica offre le profil idéalement... indéfini. Le corpus des musiques d'aujourd'hui demande, en toute logique, à être reprécisé chaque année ; nécessité devenue impérieuse avec la perte généralisée des repères historiques intervenue au cours des années 90.

Adopter un critère pour offrir un panorama fiable de la création contemporaine s'avère particulièrement délicat. Esthétique ? Les différents labels en cours ne recouvrent plus guère la réalité des œuvres. On ne sera pas très avancé en qualifiant une partition de « post-sérielle » (plus personne ou presque ne s'en tient aux règles d'écriture édictées dans la filiation de Schoenberg ou de Webern) et une autre de « néo-tonale » (appellation souvent péjorative, mais plus en raison du « néo » que du « tonal »). Encore moins en usant du terme galvaudé de « post-moderne » qui, dans une acception sociologique, devrait concerner tous les créateurs actuellement en activité et qui, dans son sens le plus courant de recyclage mutin d'objets trouvés, peut convenir, pour Musica, aussi bien au jeune Fausto Romitelli (*Professor Bad Trip : Lesson I*) qu'à son illustre aîné Luciano Berio (*Quatre versions originales* – superposées – *de la Ritirata Notturna di Madrid de Luigi Boccherini*).

« LES GRANDS PACHYDERMES »

Si l'esthétique n'est plus d'un grand secours pour tenter de s'y retrouver, la localisation géographique ne sert pas davantage. Les compositeurs poursuivent leur formation au-delà des frontières, puis sont invités de studio de recherche en académie d'été et de festival en festival. Seule la communauté de passeports autorise encore à parler d'écoles nationales.

Reste l'appartenance à une génération. Cette notion s'est d'abord imposée avec les artisans de la modernité instituée après 1945, ceux que Philippe Hurel appelle *« les grands pachydermes de l'avant-garde »*. Les compositeurs nés dans les années 20 (Boulez, Berio, Donatoni, Ligeti, Maderna, Nono, Stockhausen, Xenakis) ont montré la voie à suivre par des positions très théoriques et leur production a ensuite joué le rôle d'étalon de la musique contemporaine. On en est ainsi arrivé à considérer que certains compositeurs nés dans la décennie précédente (Ohana, Dutilleux, Zimmermann) avaient connu un relatif isolement pour être apparus trop tôt sur la scène musicale.

Dans un même ordre d'idées, on a expliqué que les compositeurs nés dans les années 30, et plus encore dans les années 40, avaient eu la « malchance » d'émerger juste après le cru jugé exceptionnel des années 20. On a même parlé pour eux de *« génération sacrifiée »* (*« occultée »*, a rétorqué l'un d'entre eux, Hugues Dufourt, dans *Le Monde* du 17 octobre 1997). Aujourd'hui très hétérogène, la génération des compositeurs nés dans les années 50 a semblé d'abord emboîter le pas à celle, divinisée, des années 20. Elle en a longtemps revendiqué l'héritage, puis s'en est sensiblement démarquée. Elle assure dorénavant l'essentiel de l'actualité et partage la « une » du festival Musica avec son illustre devancière.

Sur les quarante-six compositeurs vivants (ou morts depuis moins de dix ans) qui se trouvent à l'affiche des concerts de l'édition 1998, dix appartiennent à la génération des années 20 et seize à celle des années 50, si l'on veut bien admettre que Jean-Luc Hervé, Riccardo Nova, Kasper Toeplitz ou Asbjorn Schaathun, nés en 1960 et 1961, ne sont éloignés ni en âge, ni en préoccupations musicales, de Martin Matalon ou Philippe Leroux, respectivement nés en 1958 et 1959. L'intérêt prioritaire pour la génération des années 50 s'est manifesté dès le concert d'ouverture réunissant Pascal Dusapin, Philippe Hurel et Philippe Manoury, ce dernier bénéficiant d'un large portrait, comme le Finlandais Magnus Lindberg l'an dernier et l'Italien Ivan Fedele il y a deux ans.

HYBRIDATIONS INABOUTIES

Jean-Dominique Marco, directeur de Musica depuis octobre 1990, s'en explique : *« Les filières esthétiques engendrées par des hommes d'autorité ont volé en éclats avec la génération des "quadras", la mienne. Les artistes ne sont plus engagés dans un combat idéologique, mais agissent en individus. »* Il y a aujourd'hui presque autant de styles que de compositeurs. Avec les moyens actuels de communication, et compte tenu de la propension des créateurs à voyager, les sources d'inspiration musicale s'étendent à l'infini (pop, rock, jazz, traditions extra-occidentales). Mais la réussite tient, comme par le passé, à la capacité d'assimilation des influences. Les résultats d'hybridations inabouties sont simplement plus perceptibles à l'heure où le collage redevient à la mode.

Beaucoup pourraient souscrire au postulat de Martin Matalon : *« J'intègre dans ma musique toutes sortes de sons qui me plaisent – issus de cultures et de styles différents –, en essayant de créer des structures où ils pourront trouver leur place. »* Le festival Musica accomplit cette démarche à grande échelle à partir... d'individus. Ainsi qu'en témoigne Jean-Dominique Marco : *« Dusapin, Manoury et Hurel sont différents, mais ouverts ; en cela, ils appartiennent à la même culture. Dusapin fait de la photographie et s'intéresse aux arts plastiques ; Manoury peut parler pendant des heures de littérature et Hurel est capable de tenir un piano-bar jusqu'à trois heures du matin ! »*

P. Gi

Philippe Hurel, compositeur

« Il faut redevenir un peu Cro-Magnon pour composer ! »

NÉ EN 1955, Philippe Hurel représenta au début des années 80 avec Philippe Durville et Marc-André Dalbavie la deuxième vague du courant spectral, qui a joué un rôle important dans le renouvellement de la musique contemporaine en France. Son œuvre *Flash-back*, commande du ministère de la culture, a été créée par l'Orchestre de Paris à l'occasion du concert d'ouverture du Festival Musica de Strasbourg.

« "Français, spectral, né dans les années 50"... Lequel de ces trois éléments vous paraît le mieux caractériser votre travail de compositeur ?

– Né dans les années 50. C'est un état que je revendique. Comme la plupart des compositeurs de ma génération, je profite des acquis spectraux ou structuralistes, mais j'ai une vision des choses peut-être un peu teintée de postmodernité, au bon sens du terme. On retrouve cela actuellement chez Magnus Lindberg, Philippe Leroux, Pascal Dusapin, Philippe Manoury et d'autres... C'est une question de génération. Pour nous, la période d'apprentissage a été relativement longue. On a donc subi de nombreuses influences. Mais vers quarante ans, un éclatement s'est produit en réaction aux différents héritages. Par exemple, ceux qui avaient une culture « spectralo-planante » se sont intéressés à la structure, au rythme, à la répétition ; inversement, ceux qui avaient été élevés au biberon post-sériel ont pris goût au timbre. Il en est résulté des points de concordance étonnants entre des individus issus de courants fort différents.

– Le fait, pour votre génération, d'avoir eu beaucoup à emmagasiner ne favorise-t-il pas une plus grande évolution et une plus grande diversité de styles ?

– Oui et non. Ligeti, à plus de soixante-dix ans, continue d'évoluer. C'est pour ça qu'il nous impressionne tous. Nous sommes, certes, dans une époque qui permet de travailler les matériaux avec plus de souplesse que ne se le permettaient les grands pachydermes de l'avant-garde, mais on risque d'aboutir à une impasse par manque de théorisation. Je crois aussi qu'une génération ne peut se déterminer que si elle apporte sa pierre à l'édifice sur le plan théorique. Et là, je ne sais pas où l'on en est. Sauf sur le plan rythmique.

– Selon vous, *"composer c'est résister"* ; pourtant, un trait de votre génération consiste à être perméable à toutes les influences. N'y a-t-il pas là ambiguïté ?

– Résister a plusieurs sens. D'abord tenir le coup physiquement et nerveusement. Résister à la pression, au caractère social et à la routine. Résister, c'est aussi prendre parti sur un plan politique. En général, le compositeur ne s'engage pas assez. Mais résister n'empêche pas d'être ouvert à tout. Il faut redevenir un peu Cro-Magnon pour composer. Quand j'écris beaucoup, je coupe le téléphone, je ne me lave plus, je baigne dans mon eau et je m'en fiche ! Après, c'est aux autres de dire si ce qu'il en ressort a résisté ou pas. Plus je vieillis et plus je pense qu'il y a incompatibilité entre le social et l'écriture.

– Vous avez déclaré ne pas être intéressé par l'orchestration ; alors pourquoi avoir écrit *Flash-back* ?

– A l'époque de cette déclaration, je vivais une période très théorique et je voulais que tout soit fonctionnel. Mais, pour être efficace, il faut quand même orchestrer. Sinon, autant prendre un ensemble. Devant cet instrument du XIXe siècle, on est obligé de passer par ce qu'on a refusé pendant des années : doubler, rajouter du gras ; trop de partitions contemporaines pour orchestre, jouées à côté d'un Beethoven, sonnent "tout petit". J'ai essayé un compromis – comme toujours – entre un instrument de masse et un ensemble de quatre-vingt-deux solistes. Parfois, j'orchestre de manière traditionnelle, et ailleurs j'opte pour une écriture détaillée. C'est emblématique du tiraillement qui m'anime toujours entre le timbre et le contrepoint. Cette ambiguïté fait partie de ma nature. »

Propos recueillis par Pierre Gervasoni

Temps forts

La 16e édition de Musica, festival international des musiques d'aujourd'hui de Strasbourg, a lieu jusqu'au 3 octobre (galerie Espace suisse, 6, rue des Charpentiers, Strasbourg, Tél. : 03-88-23-46-46. Internet : strasbourg.com/musica).

● **Créations.** Œuvre de Dusapin (sur des poèmes de Maître Eckhart) par le chœur de chambre Accentus. *Le 19, à 17 heures.* *Alfred, Alfred*, opéra-comique composé par Donatoni. Le 19, à 20 heures. Première française d'*Aleksis Kivi*, opéra du Finlandais Rautavaara. Les 23 et 24 septembre à 20 h 30, à la Filature de Mulhouse.

● **Portraits.** Philippe Hurel par l'ensemble Court-Circuit. Le 20, à 17 heures. Cycle *Sonus ex Machina (Jupiter, Neptune, Pluton)*, de Philippe Manoury. Le 21, à 18 heures et 20 heures. Hommage à Francisco Guerrero (compositeur andalou né en 1951 et récemment disparu), par l'Orchestre de la radio-télévision espagnole. Le 26, à 20 heures. Les Percussions de Strasbourg rendent hommage à Philippe Manoury et Francisco Guerrero. Le 29, à 20 heures.

● **Manifeste.** Manifeste brandi par les ensembles Musiques nouvelles (le 24 septembre à 20 heures) et L'Itinéraire (le 26 septembre à 17 heures) en faveur de la réactivation de certaines utopies communes à des compositeurs français (Lévinas, Hervé, Leroux), belges (Dessy, Ledoux) et italiens (Nova, Romitelli, Borradori).

● **Découvertes.** L'ensemble norvégien Bit 20. Le 25, à 18 heures. *Strasbourg Instantanés II* : audition de la classe virtuelle montée avec des élèves du conservatoire et de l'école du Théâtre national de Strasbourg pendant la résidence de Georges Aperghis. Les 25, 26, 28 et 29 septembre. Dixièmes « nuits-cabarets » : espace informel, *Kronos-Kairos* réunit quelques musiciens autour d'Hanna Schygulla. Le 1er octobre à 20 heures. *Remix*, deux duos du chorégraphe François Raffinot, l'un sur des *Etudes pour piano* de György Ligeti jouées en direct, et l'autre sur un montage d'œuvres de Heiner Goebbels. Le 1er, à 20 h 30.

● **La Nuit du quatuor.** Débutée par les Ysaye (Boucourechliev, Beethoven, Krawczyk), prolongée par les Prazak (Webern, Schubert/Reimann, Schoenberg, Dusapin) et achevée par les Arditti (intégrale de la production de chambre pour cordes de Guerrero). Le 2, à partir de 18 heures.

● **Concert de clôture.** Orchestre du conservatoire de Paris, Chœur de la Radio de Stuttgart : Hurel, Berg, Messiaen et Durieux (création sur des poèmes d'Yves Bonnefoy chantés par Françoise Pollet). Le 3, à 20 heures.

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : le gel de l'implantation des multiplexes à Paris** pendant trois ans a été annoncé par le maire de la capitale, Jean Tibéri, afin de préserver les salles indépendantes. Ses services désirent mesurer l'impact des ouvertures à la fin de l'année de l'UGC Cinécité Bercy, de Gaumont Aquaboulevard et du MK2 dans le 13e arrondissement. D'ici trois ans, il veut mettre en place un système de nouvelles aides pour les salles indépendantes.

■ **Le Max Linder a un nouveau propriétaire.** Le groupe belge Kinépolis vient de prendre une participation majoritaire dans la salle parisienne des grands boulevards. Les trois actionnaires fondateurs désormais minoritaires – Brigitte Aknin, Vincent Melilli et Jean-Jacques Zilbermann – conservent néanmoins la gestion de la salle.

■ **Une nouvelle société de cinéma, qui devrait s'appeler Emotion Pictures, vient d'être créée par Jean-François Fonlupt.** Ancien patron de la société de cinéma fondée par Francis Bouygues, Ciby 2000 (aujourd'hui démantelée), il revient à la production avec cette société financée par le consortium américain Viacom, naguère candidat au rachat de Ciby.

■ **POLITIQUE CULTURELLE : le Front national envisage de supprimer toute subvention aux deux principales manifestations culturelles de Lyon,** la Biennale de la danse et la Biennale d'art contemporain. Bruno Gollnisch, président du groupe frontiste au conseil régional de Rhône-Alpes, a indiqué que si la prochaine biennale d'art était comme celle de l'année dernière, c'est-à-dire *« laide et sale »*, le FN rejetterait les demandes de subventions.

هكذا من الأصل

La XIXe Biennale des antiquaires réunit grandes fortunes et vieilles patines

Chefs-d'œuvre et mondanités au Carrousel du Louvre jusqu'au 4 octobre

La Biennale des antiquaires, c'est d'abord les *happy few* qui jouissent du bonheur d'entrevoir des objets somptueux en sirotant du champagne. C'est aussi de grands négociants qui se prennent pour leurs clients. Pour qui veut bien oublier un instant l'aspect strictement mercantile d'une telle manifestation, c'est aussi un moment de plaisir : celui de rendre hommage au savoir-faire des artisans.

XIXe BIENNALE DES ANTIQUAIRES. Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli, Paris 1er. Tél. : 01-47-20-31-87. Tous les jours, de 11 heures à 20 heures. Nocturnes le *lundi, mercredi et vendredi,* jusqu'à 23 heures. 75 F. Catalogue : 250 F. Jusqu'au 4 octobre.

Il y a quinze satyres en liberté à Paris. Et ils lorgnent tous sur la même petite fille, qui dort, innocente et nue. Pour l'avoir, ils sont prêt à débourser 30 millions de francs. Quinze, c'est le nombre, avancé lors du vernissage de la XIXe Biennale des antiquaires, jeudi 17 septembre, des clients intéressés par l'achat du très grand tableau de Balthus, *Nu à la guitare*, qui déclenche les passions au stand de la galerie Hopkins-Thomas. Quant aux simples voyeurs, ils étaient beaucoup plus nombreux, bien trop pour que l'antique machine à faire le vide construite par l'abbé Nollet, et exposée chez Didier Aaron, puisse les résorber. Car la Biennale reste un de ces événements médiatico-mondains qui drainent les *happy few* et quelques vrais collectionneurs français et étrangers.

Le public des premiers jours est de deux sortes : les *happy* très, très *few*, huit cent soixante bienheureux, invités à débourser 2 500 francs pour goûter l'ivresse d'assister au dîner de gala, la veille du vernissage, et le plaisir de déambuler dans des allées à peu près vides : une concentration de clients cossus, qui ont beaucoup déçu, car peu acheté – pour le moment –, malgré les exhortations de Pierre Rosenberg, directeur du Musée du Louvre, venu en voisin, et auteur d'un aimable plaidoyer en faveur des collections privées. Exhortation suivie d'un bel écho, puisque Jacques et Patrick Perrin, antiquaires, ont offert au conservateur du château de Versailles des dessins d'architecture, études d'élévation des plans du *Salon des glaces du Grand Trianon*, bâti par Jules Hardouin Mansart.

Et puis il y eut les *happy* moins *few*, admis à jouer des coudes le lendemain, soir du vernissage. Près de six mille visiteurs, à 500 francs le droit d'accès – seulement –, qui ont sifflé mille deux cents magnums de champagne, en jouissant du bonheur d'entrevoir des objets somptueux, des tableaux souvent exceptionnels, et d'entendre un air de clavecin, joué par une musicienne imperturbable, sur un instrument construit par Joannes Couchet au XVIIIe siècle. Siècle des Lumières, point fort de la biennale, et l'une des rares périodes où les Français eurent en même temps du goût et de l'esprit.

De quoi flatter le gros ego des grands négociants, cent treize antiquaires et cinq joailliers, fournisseurs des gens fortunés qui finissent souvent par se prendre pour leurs clients. Au point de ne pas hésiter à leur racheter un objet, le cas échéant : la marchandise se fait rare, et les spécialistes prennent un malin plaisir à faire remarquer telle ou telle pièce, récemment vue sur le marché. Pourtant, les antiquaires ne ménagent pas leurs efforts, et écument, entre deux biennales, les salles des ventes et les châteaux, d'Espagne et d'ailleurs.

> Il y a quinze satyres en liberté à Paris. Et ils lorgnent tous sur la même petite fille

La concurrence est acharnée, et la confraternité peu pratiquée, sauf durant les enchères où l'antique et interdite pratique de la révision recrée des liens. Mais rien ne doit entacher la façade proprette et prospère de la biennale, et même le grand méchant loup, Bernard Steinitz – si cordialement détesté par la profession qu'il ne devait en aucun cas, à en croire certains de ses collègues, exposer cette année –, bénéficie d'un stand, minuscule, mais si remarquablement conçu qu'il ne désemplit pas.

Mais la Biennale des antiquaires, pour qui veut bien oublier un instant l'aspect strictement mercantile d'une telle manifestation, c'est aussi un moment de plaisir : celui de rendre hommage au savoir-faire des artisans. Des restaurateurs, bien sûr, qui ont passé ces deux dernières années à faire fondre leurs colles de peau, d'os et de nerf, seules tolérables avec la colle de poisson, ou à mélanger leurs vernis. Et à les appliquer d'autant plus généreusement que les collectionneurs d'aujourd'hui veulent bien de l'antiquité, à condition qu'elle soit neuve. Ce qui fait dire à Maurice Segoura que les meubles qu'il vend sont dans le même état que lorsqu'ils ont été livrés à leur premier propriétaire, deux siècles plus tôt. Malheur à qui prononce le mot « patine ». La réplique fuse, sans ambage : *« La patine, c'est de la crasse ! »* ; et de préciser, melliflu et souriant : *« C'est Malraux qui l'a dit... »*

Les artisans, tous corps de métier confondus, ne se sont pas contentés de décaper le mobilier. Il ont aussi construit des stands qui, pour certains d'entre eux, méritent autant d'attention que les objets qu'ils abritent, signalant au milliardaire intéressé qu'un grand antiquaire peut être aussi un bon décorateur.

Celui d'Yves Mikaeloff, par exemple, tout en courbes et contre-courbes, du parquet à la marqueterie de marbre, espace minuscule encore fragmenté par des boiseries, soulignées de dorures, avec, dans les parties rentrantes, une couche de peinture bleue : pour la voir, il faut se désarticuler le cou. Alors, à quoi bon ? *« Je sais bien,* dit Mikaeloff, *que personne n'ira regarder dans ces angles. Mais on ne sait jamais : s'il n'y en a qu'un, il faut qu'il ait quelque chose à voir... »* Dieu est dans les détails.

Harry Bellet

Evgueni Svetlanov psalmodie l'œuvre d'Ernest Bloch jusqu'à l'extase

ERNEST BLOCH, *Nigun, Improvisation ; Schelomo ; Rhapsodie hébraïque pour violoncelle et orchestre ; Symphonie « Israël ».* Mischa Maisky (violoncelle), G. Boiko et N. Guerassimova (sopranos), O. Alexandrova et G. Borissova (*mezzo-sopranos*), A. Safiouline (basse), Orchestre philharmonique de Radio-France, Evgueni Svetlanov (direction).
***SALLE PLEYEL, le 17 septembre,* 20 heures. Prochains concerts les 27 novembre, 20 mars et 16 avril. 01-45-61-53-00.**

Il y a tout juste cinquante ans naissait l'Etat d'Israël ; Evgueni Svetlanov avait vingt ans et n'était encore lui aussi qu'un continent musical en devenir. Double anniversaire commémoratif donc que cette rentrée de l'orchestre de Marek Janowski dans la saison musicale.

Pas moins de quatre concerts seront dévolus au chef russe pour honorer comme il se doit les soixante-dix années du dernier monstre sacré en exercice issu de la mythique lignée des grands chefs russes. Au menu des festivités, des œuvres rares en création française (*Symphonie « Israël »* de Bloch, *2e Symphonie* de Liapounov et la *1re Symphonie* de Svetlanov lui-même) et grands concertos romantiques russes (Tchaïkovski et Rachmaninov) qu'interprètent des artistes habitant peu sur nos terres.

Pour cette soirée inaugurale dédiée à la fondation de l'Etat hébreu, Svetlanov a convié la musique d'Ernest Bloch, fondée sur une recherche spirituelle. Une œuvre qui est déjà curieusement *sans le savoir* un *Mémorial* en un temps où l'horreur des camps n'a pas encore frappé la première moitié de notre siècle. Bloch a puisé dans les textes saints – et jusque *dans la mystique hassidique fondée* sur le culte du chant et de la danse, ces vecteurs de jubilation – une inspiration dont le seul souci est d'être sincère et vraie.

En exergue méditative, *Nigun, Improvisation* (volet central du triptyque *Baal Shem* initialement pour violon et piano) est donné pour la première fois en France en version orchestrale. Dès les premières mesures, l'orchestre et la musique sont de plain-pied, avec ce rendu mat du son – cette pâte sombre et légère à la fois, nuancée et puissante – que Svetlanov façonne de la main, parfois du bout des doigts. Corps droit, buste massif mais gestuelle déliée, le maître russe sculpte cette grande invocation qui va parfois jusqu'à la plainte, ce grand ressac de prière pulsée sans répit, comme une houle.

UNE RARE DENSITÉ

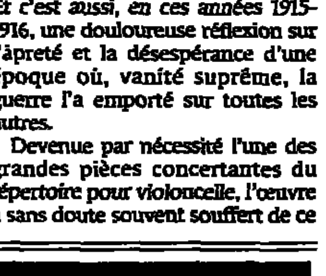
Avec *Schelomo*, c'est la voix même de Salomon qui parle par les cordes du violoncelle-Ecclésiaste. Et c'est aussi, en ces années 1915-1916, une douloureuse réflexion sur l'âpreté et la désespérance d'une époque où, vanité suprême, la guerre l'a emporté sur toutes les autres.

Devenue par nécessité l'une des grandes pièces concertantes du répertoire pour violoncelle, l'œuvre a sans doute souvent souffert de ce que l'on pourrait appeler un détournement de propos. Prise ici dans l'implacable trajectoire svetlanienne, il en émane une densité parfois à peine soutenable. En face de la montagne Svetlanov qui s'impose sans violence – tant tout en lui paraît de l'ordre de l'évidence –, avec une rugueuse économie de moyens, le violoncelle de Mischa Maisky semble par trop fragile et volatil, manquant un peu de chair et de sang.

En bis, la *Sarabande* de la *Suite n° 5* de Bach – encore tout imprégnée de Bloch – ne sera que vision erratique et noirceur absolue.

Très attendue, la fameuse *Symphonie « Israël »* encore injouée en France. Peut-être ce manifeste à forte connotation humaniste et humanitaire perd-il de sa force à trop vouloir convaincre et signifier. Après la lyrique et grandiose *Prière dans le désert*, le *Yom-Kippour* atteint avec Svetlanov à une rare dimension épique. Mais c'est l'apaisement du *Succoth* qui donnera à l'œuvre sa vraie finalité : une supplique humaine enfin « incarnée » par la voix, tour à tour violente et résignée, avant l'extase dernière. Et Svetlanov, les mains jointes au ciel de la prière, semble fermer les yeux de son orchestre dans une ultime et fervente bénédiction.

Le même soir, à quelques encablures de là, l'Orchestre national faisait également sa rentrée avec un programme original de musique française et un soliste passionnant, *Michel Dalberto, sous la direction* de Slatkin. Savoir que les indisponibilités du chef russe ont été cause de ce dysfonctionnement n'a pas effacé le sentiment d'une absurdité ou tout du moins d'un choix comédien : pour preuve une salle Pleyel qui était loin d'être comble.



Marie-Aude Roux

SORTIR

PARIS

Peter Kubelka
Le Centre Georges-Pompidou, délocalisé au Musée du Louvre, propose du samedi 19 au 29 septembre une rétrospective de l'œuvre du cinéaste autrichien Peter Kubelka. Né en 1934 à Vienne, Kubelka est une figure historique du cinéma expérimental, créant l'Anthology Film Archive à New York au côté de Jonas Mekas ainsi qu'une œuvre personnelle qui *se situe dans le courant du cinéma* dit « structurel ». Actuellement enseignant de cinéma, il se consacre aussi à l'étude de la cuisine et de la musique, ce dont *témoignera* le programme de ce cycle comprenant, sous le signe du décloisonnement entre les arts, conférences, films et concerts.
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide. M^o Palais-Royal. Tél. : 01-40-20-51-86. Du 19 au 29 septembre.

Ciné-Philo
De beaux lendemains, d'Atom Egoyan (1997), Grand Prix du jury à Cannes la même année, est projeté ce dimanche au cinéma L'Entrepôt. Le film s'inspire du roman homonyme de Russell Banks, où les habitants d'une petite ville canadienne vivent dans la douleur un accident de bus ayant provoqué la mort de la plupart des enfants de la contrée. Un avocat se propose de représenter les familles en attisant leur haine pour mieux apaiser ses propres démons... Un sujet délicat, pudiquement traité, sans voyeurisme. La séance de 14 h 30 sera suivie d'un café-philo, animé par Daniel Ramirez.
L'Entrepôt, 7-9, rue Francis-de-Pressensé, 14e. M^o Pernety. Le 20 septembre, à 14 h 30 et 16 h 40.

Rituel festif, portraits de la scène rave à Montréal : Caroline Hayeur
A l'occasion de la grande parade techno du 19 septembre (*Le Monde* du 18 septembre), une exposition « Rituel festif, portraits de la scène rave à Montréal » est présentée à la FNAC Saint-Lazare. Caroline Hayeur a « capturé » plus de mille personnes au cours de neuf raves, de juillet 1996 à juin 1997. Un coup d'œil qui augure un style de vie en pleine définition. Un livre, *Rituel festif*, aux Editions Macano (Québec), accompagne l'exposition.
FNAC Saint-Lazare, 109, rue Saint-Lazare, 9e. Jusqu'au 24 octobre.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

La Dette
de Manuel José Alvarez (France-Colombie, 1 h 37).
Godzilla
de Roland Emmerich (Etats-Unis, 2 h 18).
I Want You (*)
de Michael Winterbottom (Grande-Bretagne, 1 h 37).
Sue perdue dans Manhattan
d'Amos Koller (Etats-Unis, 1 h 30).
Train de vie
de Radu Mihaileanou (France, 1 h 43).
La Vie rêvée des anges
d'Erick Zonca (France, 1 h 53).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou au tél. 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

REPRISES

L'Ange ivre
de Akira Kurosawa. Japonais, 1948, noir et blanc (1 h 38).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-29-79-89).
Scarface
de Howard Hawks. Américain, 1932, noir et blanc (1 h 30).
VO : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

VERNISSAGES

Yukihisa Isobe : Ecological Context 1997-1998
Le Credac, Centre d'art contemporain, 93, avenue Georges-Gosnat, 94 Ivry-sur-Seine. Tél. : 01-49-60-25-06. De 14 heures à 19 heures; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Du 19 septembre au 25 octobre. Entrée libre.
La Cuisine de l'art
Fondation d'art contemporain Daniel-et-Florence-Guerlain, 5, rue de la Vallée, 78 Les Mesnuls. Tél.: 01-34-86-19-19. De 11 heures à 18 heures. Portes ouvertes samedi 21 novembre de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi et mercredi. Du 20 septembre au 20 décembre. 30 F, 15 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Il est important d'être fidèle
d'Oscar Wilde, mise en scène de Jean-Luc Tardieu, avec Annick Alane, Francis Lemaire, Maïa Simon, Stéphane Boutet, Alexandre Cros, Chloé Lambert, Ludivine Sagnier et Jean Térensier.
Comédie des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e. M^o Alma-Marceau, Champs-Elysées. Le 19, à 20 h 45 ; le 20, à 15 heures. Tél. : 01-53-23-99-19. De 110 F à 250 F.
Skylight
de David Hare, mise en scène de Bernard Murat, avec Patrick Chesnais, Zabou et Roméo Escala.
Gaîté-Montparnasse, 26, rue de la Gaîté, 14e. M^o Edgar-Quinet, Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. Le 19, à 20 h 45. Tél. : 01-43-22-16-18. De 120 F à 240 F.
Le vampire suce toujours deux fois
de Victor Haïm, mise en scène de José Valverde, avec Dominique Arden, Alida Latessa, Odile Mallet, Georges Ser et José Valverde.
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, 4e. M^o Hôtel-de-Ville. Le 19, à 20 h 30 ; le 20, à 16 heures. Tél. : 01-42-78-46-42. De 60 F à 150 F.
Le Quatuor : Il pleut des cordes
mise en scène d'Alain Sachs, avec Laurent Vercambre, Pierre Ganem, Laurent Cirade et Jean-Claude Camors.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e. M^o Alma-Marceau. Le 20, à 11 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. 60 F et 120 F.
Ensemble 2e2m
J. Strauss-Schoenberg : *Valse de l'empereur.* Schoenberg: *Die Eiserne Machbrigade, Weinachtmusik.* Méfano : *La Valse de la poupée, Roses et Marguerites, Madeleine, Sirène.* Paul Méfano (direction).
Parc floral de Paris, bois de Vincennes, 12e. M^o Château-de-Vincennes. Le 20, à 16 h 30. Tél. : 01-43-43-92-95.
André Ceccarelli Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, 1er. M^o Châtelet. Le 19, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.
Naked
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, 8e. M^o Saint-Augustin. Le 19, à 23 h 30. Tél. : 01-42-25-18-06. Entrée libre.
Latcho Drom
Café éphémère, forum des Halles, cour intérieure, niveau –1, 4e. M^o, RER : Châtelet-les-Halles. Le 20, à 15 heures. Entrée libre.
Cesaria Evora
Bondy (93). Salle des fêtes, hôtel de ville. Le 19, à 20 h 30. Tél. : 01-48-50-53-34.

RÉSERVATIONS

Tchin-tchin
de François Billetdoux, mise en scène de Marcel Maréchal et François Bourgeat, avec Myriam Boyer, Marcel Maréchal, Florian Sitbon et Laurence Maréchal.
Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, 8e. M^o Franklin-D.-Roosevelt, Champs-Elysées-Clemenceau. Du 24 septembre au 31 décembre. Tél. : 01-44-95-98-10.
Le Lac des cygnes
Ballet national de Cuba. Alicia Alonso : *chorégraphie.*
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e. M^o Alma-Marceau. Les 22, 25, 26, 28 et 29 septembre, à 20 h 30 ; le 27, à 15 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 70 F à 350 F.
Giselle
Ballet national de Cuba. Alicia Alonso : *chorégraphie.*
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e. M^o Alma-Marceau. Les 23 et 24 septembre, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 70 F à 350 F.
Coppélia
Carole Arbo. Fanny Gaïda. Elisabeth Maurin. Karin Averty : *Swanilda.* Jean-Guillaume Bart. Lionel Delanoë : *Frantz.* José Martinez. Wilfried Romoli : *Coppélius. Corps de ballet de l'Opéra de Paris. Orchestre Colonne.* Vello Pähn : *direction.* Patrice Bart : *chorégraphie.*
Opéra de Paris, Palais Garnier, place de l'Opéra, 9e. M^o Opéra. Du 25 septembre au 17 octobre. Tél. : 08-36-69-78-68. De 25 F à 405 F.

هكذا من الأصل

SAMEDI 19 SEPTEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

23.00 L'Affaire Cicéron ■■
Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 110 min). Ciné Classics

23.00 La Kermesse des aigles ■■
George Roy Hill (Etats-Unis, 1975, 110 min). Ciné Cinémas

23.10 Taxi Driver ■■■
Martin Scorsese (Etats-Unis, 1975, v.o., 110 min). Cinétoile

1.00 Certains l'aiment chaud ■■■
Billy Wilder (Etats-Unis, 1959, N., v.o., 115 min). Cinétoile

2.55 1941 ■■
Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, v.o., 115 min). Cinétoile

3.25 La Horde sauvage ■■
Sam Peckinpah (Etats-Unis, 1969, 140 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

16.10 Le Monde des idées. Thème : la famille. Invités ; Irène Théry ; Tony Anatrella. LCI

MAGAZINES

17.30 Envoyé spécial, les années 90. Fécondation in vidéo. France-touche. Histoire
19.00 T.V. +. Canal +
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 19 septembre 1948. Arte
20.00 Thalassa. Escale en Inde. TV 5
20.35 Planète animal. Horizons extrêmes : L'Antarctique, la formation de la couverture glacée [2/3]. TMC
20.45 Le Magazine de l'Histoire. Spécial Journées du patrimoine. Invités : Jean-Michel Leniaud ; Philippe Salvadori. Histoire
20.45 Le Club. Pierre Gaspard-Huit. Ciné Classics
21.10 Faut pas rêver. USA : Le héros de Monument Valley. France : Les comédiens de Compostelle. Ethiopie : Les filles des buna-bet. TV 5
21.30 Planète Terre. Anciennes civilisations : Les Celtes. TMC
21.40 Metropolis. Arte
23.10 Tout le monde en parle. France 2
23.20 Paris modes. Karl Lagerfeld. Paris Première

DOCUMENTAIRES

19.00 Voyage aux pays des dieux. Bali, l'île aux mille temples. Odyssée
19.30 ▶ CIA. [3/5]. Les décideurs de l'ombre. Odyssée
19.45 Les Secrets des fonds des mers. [3/3]. L'Australie. Planète
20.00 La Terre des mille colères. [2/6]. L'histoire est sous la cendre. Canal J
20.20 Indonésie, la chute d'un dictateur. Odyssée
20.35 Schliemann, une aventure avec les dieux. Planète
20.45 ▶ L'Aventure humaine. L'homme qui coloriait les étoiles. Arte
21.00 Celibidache. You Don't Do Anything. Muzzik
21.05 L'Esprit du jaguar. [2/4]. La jungle des Mayas. Odyssée
21.35 La Quête du futur. [3/22]. Le village planétaire. Planète
22.00 Carlos Gardel à la télévision. [1/2]. Ciné Classics
22.00 Toute une vie... Sur les traces de Béla Bartok. Odyssée
22.55 Paquebots de légendes. [3/4]. Duel de géants. Odyssée
23.00 ▶ Vivre avec le SMIC. France 3
23.00 De Gaulle ou l'éternel défi. [2/6]. Orages sur l'Atlantique. Histoire
23.40 L'Amérique des années 50. [3/7]. Let's Play House. Canal Jimmy
23.40 Jazz Memories. Memphis Slim [2/2]. Muzzik
23.50 Objectif. Vie sauvage. Planète
0.00 Un siècle d'aviation. [2/4]. Histoire
0.10 Music Planet. Joachim-Ernst Berendt. [2/2]. Le messager du jazz. Arte
0.40 Mon mari est un gangster. Planète

SPORTS EN DIRECT

22.00 Golf. Championnat ELPGA. La Solheim Cup. Eurosport

DANSE

19.15 Le Postier. Chorégraphie d'A. Preljocaj. Muzzik

MUSIQUE

19.30 American Night 1995. Par la Philharmonie de Berlin et le Chœur de la Radio de Berlin, dir. Simon Rattle. Muzzik
20.30 Mozart. *Don Giovanni*. Par l'Orchestre de l'Opéra de Cologne, dir. James Conlon. Mezzo
22.45 Oedipe Roi. Mise en scène de Julie Taymor. Par l'Orchestre du Saito Kinen, dir. Seiji Ozawa. Muzzik
23.20 Mozart. *Requiem K 626*. Par The English Baroque Soloists et The Monteverdi Choir, dir. John Eliot Gardiner. Mezzo
0.20 Whitney Houston 1997. Paris Première
0.30 Techno parade. M 6

THÉÂTRE

0.30 Les affaires sont les affaires. Pièce. Octave Mirbeau. Mise en scène de Régis Santon. France 3

VARIÉTÉS

20.55 L'Hymne à Piaf. France 2

TÉLÉFILMS

20.30 Sur les ailes des aigles. A. V. McLaglen [2/2]. Ciné Cinémas
20.55 Le Rêve d'Esther. Jacques Otmezguine [2/2]. France 3
22.40 Petites. Noémie Lvovsky. Arte
23.00 Délit de séduction. Yael Russcol. TF 1
0.00 Folle d'amour. Andy Tennant. Téva

SÉRIES

19.45 La Vie à cinq. La fête à la maison. Téva
20.30 ▶ Les Rois maudits. [2/6]. Festival
20.35 McCallum. Une bactérie mortelle. Canal +
20.40 Les Cinq Dernières Minutes. Scaramouche. Série Club
20.50 Le Caméléon. Le père et le fils. M 6
21.30 New York Undercover. Enlèvement demandé. 13ème Rue
21.45 The Sentinel. Chute libre. M 6
22.10 Murder One, l'affaire Jessica. Chapitre I. Série Club
22.25 Rocambole. [6/6]. Festival
22.40 Profiler. Vent d'angoisse. M 6
0.55 Millennium. Force majeure. France 2
2.05 Chapeau melon et bottes de cuir. Mort en vol (v.o.). 13ème Rue

NOTRE CHOIX

● 19.50 Série Club
Week-ends comédie

Série Club propose des « week-ends comédie » composés de trois sitcoms diffusées les samedis et dimanches en avant-début de soirée. « Troisième planète après le soleil » (saison 1, en version française, déjà diffusée sur M 6, et les saisons 2 et 3, inédites, en v.o.), est un feuilleton créé par Bonnie et Terry Turner pour la compagnie Carsey-Werner, producteurs de séries à succès (« Roseanne », « The Cosby Show »). Il retrace les péripéties de quatre extraterrestres qui, sous l'apparence et l'identité de la famille Solomon, sont venus s'installer dans un bled de l'Ohio pour étudier les mœurs des habitants de notre planète. Egalement produite par Carsey-Werner, « Damon », série policière comique récente et inédite, met en scène un policier noir (interprété par l'acteur Damon Wayans) aux méthodes particulières, qui doit faire régner la loi à Chicago, avec une équipe de pieds-nickelés et flanqué d'un frère collant dont il a du mal à se débarrasser. « Tout le monde aime Raymond » (22 épisodes en version française), est une sitcom de facture plus classique sur les bonheurs et travers d'une famille new-yorkaise, les Barone : le mari, Raymond, journaliste, sa femme Debra, leurs trois bambins et les envahissants parents de Raymond. – *J.-J. S.*

★ *Troisième planète à partir du soleil* : 2 épisodes, l'un le samedi, l'autre le dimanche, à 19 h 45, à partir du 19 septembre, rediff. le mercredi à 23 h 00 et le jeudi à 23 h 20.
★ *Damon* : le dimanche à 20 h 15, à compter du 20 septembre ; rediff. le mercredi à 23 h 25.
★ *Tout le monde aime Raymond* : tous les samedis à 20 h 15 à compter du 19 septembre, rediffusion le jeudi à 23 h 00.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.05 Sous le soleil.
19.05 Melrose Place.
20.00 Journal, Centenaire de l'aviation, Météo.
20.55 Surprise sur prise.
23.00 Hollywood Night. Délit de séduction. Téléfilm. Yael Russcol.
0.40 Formule foot.
1.15 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.40 1000 enfants vers l'an 2000.
18.50 Comment faire ?
19.20 Comment faire plus ?
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.56 Météo, Journal, Météo.
20.55 L'Hymne à Piaf.
23.00 Tout le monde en parle.
0.20 Journal, Météo.
0.35 Millennium.
1.20 Bouillon de culture. Les aventures d'Alphonse, de Timour Serguel et de Monsieur Joseph.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Mister Fowler, brigadier chef.
20.40 Tout le sport.
20.55 Le Rêve d'Esther. Téléfilm. Jacques Otmezguine [2/2].
23.00 ▶ Vivre avec le SMIC.
0.00 Météo, Soir 3.
0.25 Saturnales. Journal des festivals. 0.30 Les affaires sont les affaires. Pièce d'Octave Mirbeau.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
17.55 Décode pas Bunny.
18.25 La Légende de Calamity Jane. [2/13]. Jamais deux sans trois.
18.50 Flash infos.
19.00 T.V. +.
20.00 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 McCallum. Une bactérie mortelle.
22.15 Jour de foot.
23.00 The Arrival. Film. David Twohy.
0.50 Basket-ball. Limoges - Le Mans.

ARTE

19.00 Histoire parallèle. Semaine du 19 septembre 1948 : Jdanov est mort.
19.50 Arte info.
20.05 Le Dessous des cartes. Les frontières d'Israël [2/2].
20.15 The Rutles, All You Need Is Cash. [2/3].
20.45 ▶ L'Aventure humaine. L'homme qui coloriait les étoiles.
21.40 Metropolis.
22.40 Petites. Téléfilm. Noémie Lvovsky.
0.10 Music Planet. Joachim-Ernst Berendt [2/2].
1.10 David aux pays des merveilles. Téléfilm. Moritz Seibert.

M 6

18.15 Mission impossible, 20 ans après.
19.10 Turbo.
19.40 Warning.
19.54 Le Six minutes, Météo.
20.10 Plus vite que la musique.
20.40 Ciné 6.
20.45 La Trilogie du samedi. 20.50 Le Caméléon. Le père et le fils. 21.45 The Sentinel. Chute libre. 22.40 Profiler. Vent d'angoisse.
23.35 Los Angeles Heat. Indice sur le net.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Fiction. *Les Séquestrés d'Altona*, de Jean-Paul Sartre.
22.35 Opus. A l'occasion du Festival de Montfort l'Amaury. Les maisons de Ravel.
0.05 Le Gai Savoir. Tony James.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Madame Butterfly. Opéra de Puccini. Par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra national de Paris, dir. Pinchas Steinberg.
23.05 Présentez la facture. Chez un magicien du bois : Pierre Jacquier, luthier.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Braque et la musique. Œuvres de Satie, Debussy, Schoenberg, Bach, Mozart, Auric, Piazzolla.
22.00 Da Capo. Eugen Jochum. Œuvres de Beethoven, Bruckner.

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

FILMS DU JOUR

17.40 Un Américain à Paris ■■■
Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1951, 110 min). Cinétoile

18.00 L'Homme aux colts d'or ■■
Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1959, 120 min). Ciné Cinémas

19.30 Illusions perdues ■■
Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 85 min). Cinétoile

20.30 L'Affaire Cicéron ■■
Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1952, N., 110 min). Ciné Classics

20.55 Partir revenir ■■
Claude Lelouch (France, 1985, 115 min). Ciné Cinémas

20.55 Le Journal d'une femme de chambre ■■
L. Bunuel (F, 1964, N., 95 min). Cinétoile

21.00 Hannah et ses sœurs ■■■
Woody Allen (Etats-Unis, 1986, v.o., 105 min). Paris Première

22.20 Le Champion ■■
Mark Robson (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

22.30 Répulsion ■■
Roman Polanski (Grande-Bretagne, 1965, N., 105 min). Cinétoile

22.35 Les Disparus de Saint-Agil ■■
Christian-Jaque (France, 1938, N., 100 min). TV 5

22.35 Carrie au bal du diable ■■
Brian DePalma (Etats-Unis, 1976, 100 min). RTL 9

22.40 La Clé de verre ■■
Stuart Heisler (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 85 min). 13ème Rue

22.50 Country, les moissons de la colère ■■
Richard Pearce (Etats-Unis, 1984, 110 min). Cinéstar 2

0.00 La Grande Bourgeoise ■■
Mauro Bolognini (France - Italie, 1974, v.o., 120 min). France 3

0.00 Le Chevalier mystérieux ■■
Riccardo Freda (Italie, 1948, N., 95 min). Ciné Classics

0.10 Cul-de-sac ■■■
Roman Polanski (Grande-Bretagne, 1966, N., 105 min). Cinétoile

2.10 Le Jour du désespoir ■■
Manoel de Oliveira (France - Portugal, 1992, 75 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 23.10 Le Monde des idées. Thème : la famille. Invités : Irène Théry ; Tony Anatrella. LCI
12.10 et 2.45 Polémiques. Invités: Marc Blondel ; Julien Dray et François Baroin. France 2
12.30 Arrêt sur images. Monte-Cristo, trahi ou servi par TF1 ? Invités : Didier Decoin ; François Taillandier. La Cinquième
18.30 Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI. Louis Schweitzer. LCI
19.00 Public. Pacte civil de solidarité. Invités : Jack Lang ; Roselyne Bachelot. TF 1
22.50 Politique dimanche. Invité : Bruno Mégret. France 3

MAGAZINES

9.30 Journal de la création. Alain Recoing ; Enzo Enzo ; Pascal Mourgue. La Cinquième
11.00 Droit d'auteurs. Invités : Hubert Reeves ; Bernard Chambaz ; Jean-Christophe Grangé. La Cinquième
13.35 Les Quatre Dromadaires. Le léopard, une griffe dans la nuit. France 3
14.30 De l'actualité à l'Histoire. L'or noir. Invités : Xavier Houzel ; Loïck le Floch-Prigent ; Pierre Terzian ; Peter Bogin. Histoire
15.00 Planète Terre. Anciennes civilisations : l'Empire ottoman. TMC
15.30 Envoyé spécial, les années 90. Fécondation in vidéo. France-touche. Invités : Pierre Jouannet ; Pascal Boniface. Histoire
16.00 Le Sens de l'Histoire. La guerre de Sécession : combat pour la liberté. Invités : Claude Folhen ; Bernard Vincent ; Maurice Denuzière. La Cinquième
17.10 Le Bazar de Cinécinémas. Laëtitia Masson. Ciné Cinémas
19.00 Le Gai Savoir. Claude Allègre. Paris Première
20.00 Mise au point. Requérants d'asile, les centres débordés. Rose-Marie Dousse, une victime en colère. Allemagne, le retour de l'ostalgie. Titeuf fait du business. TSR
20.45 De l'actualité à l'Histoire. La nouvelle Allemagne. Invités : Jacques-Pierre Gougeon ; Michaela Wiegel ; Isabelle Bourgeois ; August von Kageneck. Histoire
20.50 Capital. Le président en voyage d'affaires. M 6
21.45 Envoyé spécial, les années 90. Koweit l'enfer. Super-foetus. Histoire
23.00 Les Dossiers de l'Histoire. Les étoiles volantes. Histoire
0.15 Inédits. Il était une fois l'école [1/2] : De la fin du siècle à 1940. TV 5
0.25 Metropolis. Arte

DOCUMENTAIRES

18.40 A la découverte des bébés animaux. Baleineaux à bord. Canal J
18.50 Israël, 1948-1998. [3/6]. Militarisation et sécurité. Planète
19.00 Sa Majesté, le roi Norodom Sihanouk. [2/2]. Odyssée
19.30 Un siècle d'aviation. [2/4]. Un siècle d'aviation militaire française. Histoire
20.00 Une vie de prof. TV 5
20.30 Cités et merveilles. Nairobi. Téva
20.35 Mon mari est un gangster. Planète
20.40 Soirée thématique. Le nu. Arte
21.00 Azzola, chauffe Marcel. Muzzik
21.05 CIA. [4/5]. Vietnam : la naissance de Phenix. Odyssée
21.25 Méditerranée, rive sud. [7/13]. Algérie, le grand désert. Planète
21.50 La Bataille du Chili. [2/3]. Le coup d'Etat. Planète
21.55 The Gershwin Years. [1/2]. From Tin Pan Alley to Carnegie Hall. Muzzik
21.55 La Danse de l'avion. Odyssée
22.25 Grand document. Hubert Grootaclaes. C'est net, même si c'est flou. RTBF 1
22.35 Lignes de vie. Toit sans toi. France 2
22.55 L'Esprit du jaguar. [3/4]. Les chasseurs de la mer des Caraïbes. Odyssée
23.50 Cachemire, la vallée du désespoir. Odyssée
0.00 Chine jaune, Chine bleue. [2/2]. La République populaire de Chine, 1949-1996. Histoire
0.35 W.E.B. DuBois, le premier activiste noir américain. [1/2]. Planète

SPORTS EN DIRECT

16.00 Cyclisme. Tour d'Espagne : Saragosse - Soria. Eurosport
16.30 Golf. Trophée Lancôme. A Saint-Nom-la-Bretèche. Canal +
18.00 Football. Match amical. «Oui au football sans violence». Sélection française - Sélection allemande. Eurosport
20.30 Football. Championnat de D 1: Paris SG - Monaco. Canal +
21.00 Stock cars. Championnat NASCAR. Les MBNA Gold 400. Eurosport
22.00 Golf. Championnat ELPGA. Solheim Cup. Eurosport
23.00 Golf. US PGA. BC Open. AB Sport

MUSIQUE

18.00 McLaughlin, Jones, De Francesco. Antibes - Juan-les-Pins 1996. Muzzik
19.00 Claudio Abbado dirige... Strauss, Wagner et Berlioz. Par l'Orchestre Gustav-Mahler. Arte
19.10 Grande messe des morts, de Berlioz. Avec : Keith Lewis, ténor. Par l'Orchestre et les Chœurs symphoniques de la Radio bavaroise, dir. Colin Davis. Muzzik
22.45 Les Grandes Dames du jazz. Diana Krall. Paris Première
23.45 Hommage à Charlie Parker 2. La Villette 1989. Muzzik

TÉLÉFILMS

18.00 Tu récolteras la tempête. David Greene. Téva
20.30 La Gloire en partage. Eric Till [1 et 2/2]. Festival
20.55 Une saison de feuilles. Serge Leroy. Téva
22.30 Belle comme le diable. Patrice Gautier. Téva

SÉRIES

17.05 Equalizer. Les retrouvailles. 13ème Rue
18.55 Stargate SG-1. L'ennemi intérieur. M 6
19.45 La Vie à cinq. Les jeux de l'amour. Téva
20.00 Seinfeld. Un peu de sérénité (v.o.). Canal Jimmy
20.30 Dream On. Le choix de l'abonné nº 8 (v.o.). Canal Jimmy
20.55 Urgences. Question de doigté. Nouveaux départs. France 2
21.00 Friends. Celui qui lave plus blanc. Celui qui est verni (v.o.). Canal Jimmy
21.30 Destination danger. Des hommes dangereux. Série Club
22.20 Profit. Security (v.o.). Canal Jimmy
0.10 Dream On. Bess, tu n'es pas ma femme (v.o.). TSR

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques
● Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 19.55 Paris Première
Sounds of the Cities

Les états du blues

AVEC LE FILM *Out of the Blue*, la série « Sound of the Cities » (les sons des villes), coproduite par Paris Première, s'arrête dans la vaste région qui entoure le fleuve Mississippi, aux Etats-Unis. C'est dans ce berceau majeur du développement du blues que Christopher Weldon et Chas Haskins situent la première moitié – la plus intéressante – de leur documentaire. En prenant plusieurs axes en parallèle, les auteurs concentrent sur une demi-heure la chronologie, les notions esthétiques et une sociologie du genre que le journaliste-historien Tony Russell présente comme *« la réponse d'une Amérique noire aliénée et isolée au sein d'une culture blanche dominante »*.

L'explication ou l'analyse ont leur illustration immédiate au travers de documents – courtes mais nombreuses séquences musicales – et des témoignages de musiciens ; ce qui donne une émission très concrète, claire, vivante et précise. Plusieurs sujets s'enchaînent : l'esclavage des Noirs et sa persistance dans le monde contemporain ; tentatives de définitions ; les migrations ; la ségrégation, avec les images terribles de panneaux affichant *« For White only »* ou *« Colored Entrance »* ; le blues, racine des musiques populaires d'après-guerre (rock, rhythm'n'blues, funk...).

C'est bien d'une histoire de survie, de combat permanent pour être respecté et traité avec dignité qu'il s'agit. Il y a des images de petites villes, de baraques vétustes, de routes et de chemins de fer, des bateaux sur le fleuve, la campagne... traduction visuelle de certaines thématiques du genre. Il y a aussi, d'une terrifiante banalité, des propos formulés par des Blancs, dans les années 60. Comme cette femme, anonyme, simple : *« Tu peux respecter quelques-uns de ces nègres, en tant que personnes et pas uniquement comme serviteurs, mais il reste cette peau noire, physiquement repoussante... »*

Out of the Blue se déplace ensuite à Londres et se concentre sur le renouveau du blues en Europe d'abord, puis aux Etats-Unis. L'émission s'essouffle alors un peu, essentiellement constituée d'extraits de concerts mis bout à bout.

Sylvain Siclier

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Walker, Texas Ranger.
14.10 Un tandem de choc.
15.00 Rick Hunter, inspecteur choc.
15.50 Pensacola.
16.50 Disney Parade.
17.55 Vidéo gag.
18.30 30 millions d'amis.
18.55 L'Euro en poche.
19.00 Public. Pacte civil de solidarité.
20.00 Journal, Centenaire de l'aviation, Le Résultat des courses, Météo.
20.55 Monsieur le député. Film. Jonathan Lynn.
22.55 Ciné dimanche.
23.05 Macho ■ Film. Bigas Luna.
0.45 TF1 nuit, Météo.
1.00 Très chasse.
1.50 Reportages. Pompiers à Paris.
2.15 La Rue des miroirs. Téléfilm. Giovanna Gagliardo.

FRANCE 2

13.30 Vivement dimanche.
15.30 Les Virades de l'espoir.
15.40 L'île des pingouins.
16.40 Nash Bridges.
17.30 Une fille à scandales.
17.55 Les Virades de l'espoir.
18.05 Parcours olympique.
18.10 Stade 2.
19.10 1000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Vivement dimanche prochain.
19.55 Météo, Journal, Météo.
20.55 Urgences. Question de doigté. Nouveaux départs.
22.35 Lignes de vie. Toit sans toi.
23.35 Journal, Météo.
23.45 Musiques au cœur. Musiques au cœur d'un trio de charme.
1.05 Savoir plus santé. La thyroïde.
1.55 Thé ou café.

FRANCE 3

13.27 Keno.
13.35 Les Quatre Dromadaires.
14.25 Sports dimanche. 14.40 Tiercé à Longchamp. En direct. 15.00 VTT. 16.15 Escrime. 16.40 Cyclisme OU Tennis. En direct.
17.45 Va savoir.
18.25 Le Mag du dimanche.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Bol d'air.
20.15 Bouvard du rire.
20.50 Derrick. Lissy.
21.55 Omerta, la loi du silence. [1/25].
22.45 Titres du Soir 3.
22.50 Politique dimanche.
23.40 Météo, Soir 3.
0.00 Cycle Mauro Bolognini. La Grande Bourgeoise ■■ Film. Mauro Bolognini (v.o.).

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 15.00
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 Partir avec National Geographic.
15.00 Demain, un autre monde. Téléfilm. Jorge Montesi.
16.30 Golf.
17.55 et 19.35 Flash infos.
18.00 Souvenirs d'un été ■ Film. Lesli Linka Glatter.
▶ En clair jusqu'à 20.30
19.45 Ça cartoon.
20.30 Football. PSG - Monaco.
22.30 L'Equipe du dimanche.
1.00 Football. Championnat de D 1. Marseille - Bordeaux.
3.00 Post-coïtum, animal triste ■ Film. Brigitte Roüan.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 Les Lumières du music-hall.
14.00 Les Pomaks de Thrace.
15.00 Les Pistes du Far West. [2/2].
16.00 Le Sens de l'Histoire.
17.35 Le Fugitif.
18.30 Brise-glace.
19.00 Maestro. Claudio Abbado dirige Strauss, Wagner et Berlioz.
19.50 Arte info.
20.15 Eric la panique. [2/6]. Le sexe.
20.40 Soirée thématique. Le nu. De l'innocence à la perversité. 20.45 Le Roi ébahi ■ Film. Imanol Uribe. 22.30 Du jardin d'Eden au jardin des supplices. 23.55 De l'art ou du cochon.
0.25 Metropolis.
1.25 L'Aventure humaine. Les Tachis, le retour des chevaux mongols.

M 6

13.25 Nord et Sud. Téléfilm. Richard T. Heffron [5 et 6/6].
16.55 Politiquement rock.
17.10 Imposteur(s). Téléfilm. Gérard Louvin.
18.55 Stargate SG-1.
19.54 Le Six minutes, Météo.
20.05 E = M6.
20.35 et 1.00 Sport 6.
20.50 Capital. Le Président en voyage d'affaires.
22.45 Météo.
22.50 Culture pub.
23.25 Désirs secrets. Téléfilm. Joe D'Amato.
1.10 Motocyclisme.

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 Culture physique.
19.00 Dimanche musique. En direct du Festival Musica à Strasbourg.
20.30 Centre Acanthes. Concert.
21.45 Jazz et chanson.
22.35 Atelier de création radiophonique. Le tour du monde en quatre-vingts minutes. Portrait de l'artiste à l'écart.
0.05 Radio archives. Jean Giono.

FRANCE-MUSIQUE

19.05 Comme de bien entendu. Armin Jordan.
20.30 C'était hier. Concert. Hommage à David Oïstrakh. Donné le 27 octobre 1975, à la Grande salle du Conservatoire de Moscou, Sviatoslav Richter, piano, Oleg Kagan, violon. Œuvres de Beethoven : *Sonate pour piano et violon nº 2 op. 12* ; *Sonate pour violon et piano nº 4 op. 23* ; *Sonate pour piano et violon nº 5 op. 24 Printemps*.
22.00 En musique dans le texte. 1. La Chronique de Gérard Pesson. 2. Entre les lignes. 3. La rubrique de l'invité.
23.05 Transversales. 1. Déclic. Techno, compte-rendu d'une semaine de manifestations exceptionnelles à Paris. 2. Les Magiciens de la Terre. 3. Les Jazz, probablement.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Soirée lyrique. *Don Giovanni*, de Mozart, par le Coro di Ferrara Musica et l'Orchestre de chambre d'Europe, dir. Abbado : Keenlyside (Don Giovanni), Terfel (Leporello), Remigio (Donna Anna), Isokoski (Donna Elvira), Pace (Zerline), Heilmann (Don Ottavio), d'Arcangelo (Masetto), Salminen (Le Commandeur).
22.50 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mendelssohn.

Une crise administrative s'ouvre à la Mairie de Paris

Le secrétaire général a démissionné

LA CRISE politique est à peine résolue à la Mairie de Paris que Jean Tiberi doit faire face à une autre crise, au sommet de l'administration cette fois-ci. Vendredi 18 septembre, le secrétaire général de la ville, Jean-Claude Le Taillandier de Gabory, dont le départ était évoqué à l'occasion d'une réorganisation de l'administration municipale, a devancé la décision du maire de Paris en présentant sa démission.

Dans un communiqué, l'ancien préfet de la région Bretagne, en poste à Paris depuis septembre 1996, affirme n'avoir *« pas été informé préalablement »* à des échos de presse *« de cette décision* [le] *concernant »*. *« C'est un exemple parmi d'autres d'une gestion municipale qui mériterait effectivement d'être améliorée. Je ne peux que réprouver une telle méthode, et par là un manque de considération à laquelle tout fonctionnaire a droit »*, écrit-il.

Cette démission intervient alors que le maire de Paris s'apprêtait à annoncer une réorganisation de l'administration, sur la base d'un audit réalisé par un cabinet privé sur le fonctionnement des services. Selon le maire de Paris, M. Le Taillandier de Gabory avait été étroitement associé à cette étude, qui évoquait notamment des améliorations à apporter à l'organisation du secrétariat général lui-même.

« Le remplacement de certaines personnes était évoqué, mais aucune décision n'était prise et les personnes concernées auraient été directement averties par moi-même », déclare M. Tiberi, *« surpris »* de cette démission qu'il n'a *« pu qu'accepter »*. Le 17 septembre, il avait reçu le secrétaire général pour l'assurer de son soutien. Mais, blessé par les rumeurs de « limogeage » circulant à son sujet, le haut fonctionnaire aurait souhaité un geste plus significatif, c'est-à-dire un communiqué, signé du maire, démentant son départ.

NOMMÉ IL Y A DEUX ANS

L'organigramme définitif du secrétariat général n'étant pas arrêté, le maire a remis à lundi les décisions concernant d'éventuels départs et nominations, et s'est refusé à publier ce démenti. C'en était trop pour l'ancien préfet, qui a préféré rendre publique sa démission.

M. Le Taillandier de Gabory avait accepté le poste de secrétaire général, il y deux ans, à la demande de Jean-Louis Debré, alors ministre de l'intérieur, lors d'une première réorganisation des services de la ville décidée par M. Tiberi. Il avait déjà été en fonctions à deux reprises dans la capitale, comme directeur du cabinet de deux préfets de police, Jean Paolini, puis Pierre Verbrugghe.

Pascale Sauvage

La justice poursuit ses enquêtes sur le dopage dans le cyclisme

Un soigneur de La Française des jeux mis en examen et incarcéré

APRÈS L'ÉQUIPE cycliste Festina, qui a défrayé la chronique judiciaire estivale, la formation de La Française des jeux pourrait à son tour faire parler d'elle. Son soigneur, le Belge Joseph D'Hont, cinquante-quatre ans, en exercice dans le peloton depuis trente ans, où il officia notamment pour l'équipe Festina, a été mis en examen pour « administration et incitation à l'usage de substances dopantes ; *détention*, offre, acquisition et cession de substances vénéneuses » par le juge lillois Patrick Keil puis incarcéré à la prison de Loos (Nord), vendredi 18 septembre.

Interrogé par les enquêteurs, le soigneur a nié les accusations et c'est contre l'avis du procureur Gérald Vinsonneau, qui n'avait requis qu'un contrôle judiciaire, que le juge a délivré un mandat de dépôt. *« La Française des jeux n'est pas mise en cause »*, a déclaré au *Monde* Michel Friess, directeur de la communication de la société. Toutefois, les responsables ont passé une partie de la journée de vendredi à préparer une riposte.

Le médecin de l'équipe, le Belge Stéphane de Bock, est convoqué au siège parisien de La Française des jeux, qui envisage de se porter partie civile. *« Selon la manière dont évoluera cette affaire, nous pourrons effectivement adopter cette attitude afin d'avoir accès au dossier »*, a précisé Michel Friess.

SOUPÇONS RÉPÉTÉS

Les enquêteurs ont entendu pendant dix heures Erwan Menthéour, un ancien coureur de l'équipe, retiré des pelotons, et le docteur Patrick Nédelec, ancien médecin de la Fédération française de cyclisme (FFC) et de l'équipe GAN, mis en cause il y a deux ans pour avoir prescrit des produits interdits. Selon nos informations, d'autres auditions devraient bientôt avoir lieu, notamment celle du directeur sportif de La Française des jeux, Marc Madiot.

C'est la troisième fois en moins de deux mois que l'équipe de La Française des jeux doit faire face à des soupçons de dopage. En juillet, lors du passage du Tour de France à Aix-les-Bains (Savoie), les policiers avaient procédé à des perquisitions à l'hôtel et dans les véhicules de la formation. Ils avaient interpellé et entendu Marc Madiot, le docteur de Bock, puis, plus tard, le coureur Emmanuel Magnien, ancien de l'équipe Festina.

Enfin, selon Gérard Grémion, un médecin suisse du centre hospitalier universitaire de Lausanne, un coureur de La Française des Jeux, le Suisse Mauro Gianetti, victime d'un grave incident de santé en mai, sur le Tour de Romandie, aurait passé deux semaines en soins intensifs entre la vie et la mort, suite à l'absorption de PFC (perfluorocarbone), le dernier produit dopant en vogue dans le peloton.

Par ailleurs, Richard Virenque, actuellement en course dans le Tour d'Espagne, dont il occupait, vendredi, la 15e place, a demandé à la FFC le report des auditions de la commission de discipline dans le cadre de l'affaire Festina, prévues jeudi 24 septembre, arguant que la Vuelta s'achevait le 27 septembre.

Yves Bordenave

La CGT-police dénonce un appel du FN sur les sans-papiers

LE SYNDICAT CGT-police a saisi le directeur général de la police nationale, vendredi 18 septembre, après avoir constaté qu'une lettre du Front national appelant les fonctionnaires d'Ile-de-France à ne pas appliquer les ordonnances facilitant la régularisation des sans-papiers était parvenue dans des commissariats. Le syndicat, minoritaire dans la police, souhaite que des *« poursuites soient engagées afin de mettre un terme à de tels procédés extrêmement lourds de dangers pour la démocratie, les libertés et le service public »*.

Selon la CGT-police, un *« appel à tous les fonctionnaires patriotes »*, posant la question de savoir s'il faut *« mettre en œuvre des mesures illégales »* et des textes dont la légalité *« paraît sujette à caution »*, a été adressé, par télécopie, par le Front national, à plusieurs centaines de destinataires dans l'administration en Ile-de-France : ministères, préfectures et sous-préfectures, commissariats et gendarmeries, services sociaux.

Le CSA tance France Télévision pour publicité clandestine

LES CAS DE PUBLICITÉ CLANDESTINE relevés sur France 2 et France 3 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ont fait l'objet d'un *« avertissement solennel »* adressé, mardi 8 septembre, au président de France Télévision, Xavier Gouyou Beauchamps. L'autorité de régulation, a-t-on appris par son bulletin vendredi 18 septembre, lui a demandé *« d'assurer la maîtrise des antennes avec toute la vigilance et la rigueur souhaitable »*. Ces publicités clandestines *« en faveur de différents titres de presse »* ont été aperçues sur France 2 dans les émissions « Thé ou café » du 6 juin et « Télématin » du 15 juin, ainsi que sur France 3 dans l'émission « Le jardin des bêtes » du 18 juillet et l'émission spéciale « Coupe du monde de Football » du 13 juillet.

DÉPÊCHE

■ **ALLEMAGNE : une information judiciaire a été ouverte contre Daniel Cohn-Bendit**, a annoncé, vendredi 18 septembre, le parquet général de Francfort. Cette décision fait suite à une plainte déposée par le représentant du groupe parlementaire libéral (FDP) de Hesse, Jörg-Uwe Hahn, qui reproche à M. Cohn-Bendit, député européen écologiste, d'avoir aidé financièrement Hans-Joachim Klein, un complice présumé du terroriste Carlos, arrêté en France il y a dix jours. – *(AFP.)*

Tirage du *Monde* daté samedi 19 septembre 1998 : 537 272 exemplaires. 1